

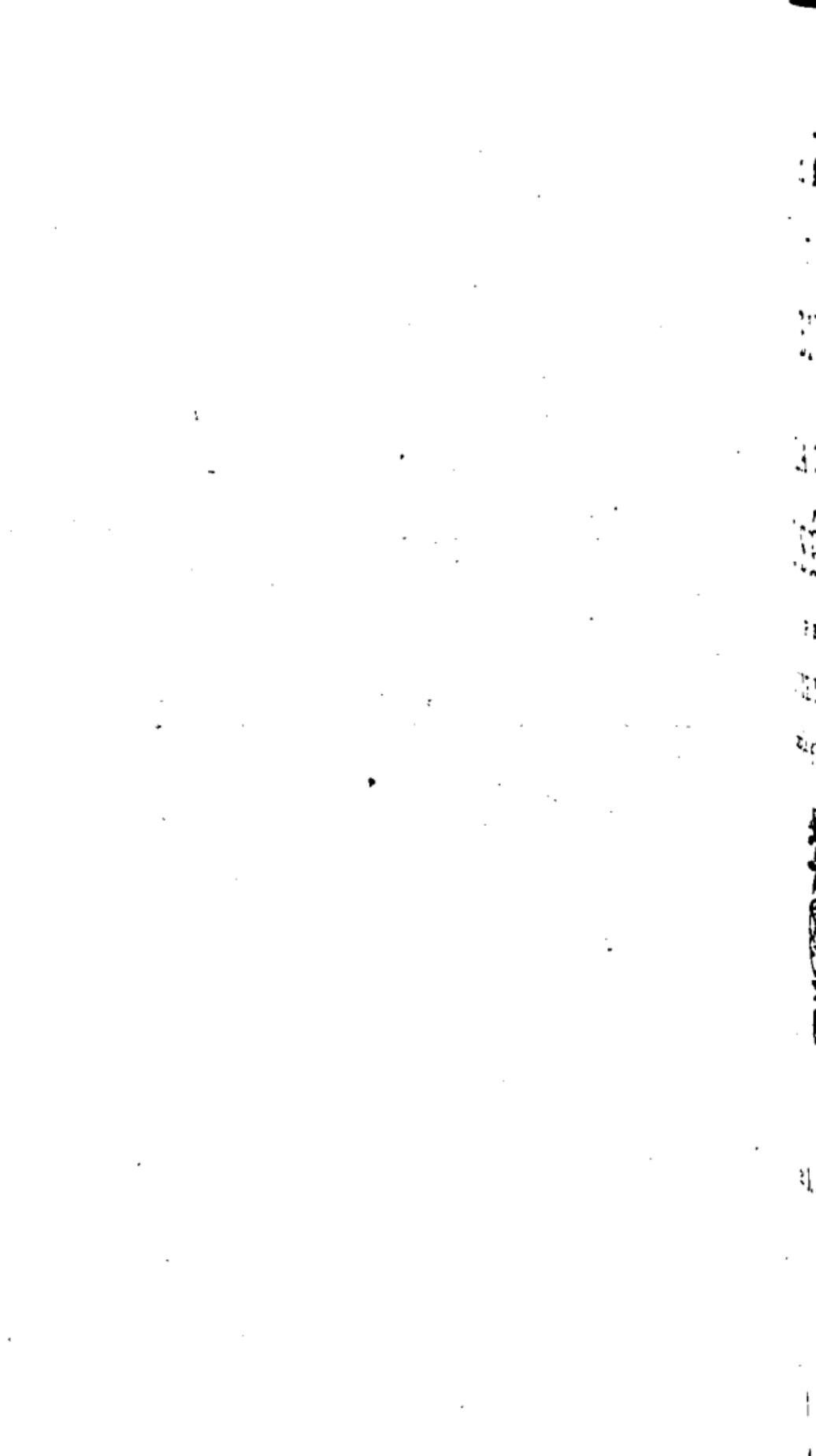
Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

A N A L Y S E
DES TRAITÉS
DES BIENFAITS
ET
DE LA CLÉMENCE
DE SÉNÈQUE.



ANALYSE
DES TRAITÉS
DES BIENFAITS
ET
DE LA CLÉMENCE
DE SÉNÈQUE,
PRÉCÉDÉE
D'UNE VIE DE CE PHILOSOPHE,
Plus ample que toutes celles qui ont paru.



A PARIS,
Chez J. BARBOU, Imprimeur-Libraire,
rue des Mathurins.

M DCC LXXVI.

BRUNNEN
Staatsdruckerei
MÜNCHEN



P R É F A C E.

P O U R composer cette vie de Sénèque ; j'ai lu avec le plus grand soin tous ses ouvrages ; j'ai consulté les Historiens qui en ont parlé , & les Commentaires que des Savans ont faits sur ses écrits. Je me suis attaché particulièrement à approfondir les accusations dont on l'a chargé , & j'ai reconnu avec plaisir qu'elles étoient , pour la plupart , fausses , injustes & ridicules.

Toujours la calomnie en veut aux gens d'esprit. Gref. a dit bien sensément l'un des plus aimables de nos Poètes. Sénèque n'a eu tant d'ennemis , que parce qu'il a eu un mérite supérieur qui les éclipsoit tous. L'envie , qui est le fléau éternel (1) des hommes d'une vertu

(1) *Invidia , perniciosum optimis telum.* Epist. 74 , Sénèq.

éminente, l'a poursuivi constamment depuis son siècle jusqu'au nôtre, où il ne se trouve encore que trop d'esprits prévenus contre les talens & la personne de cet illustre Philosophe. Je me flatte que cet ouvrage lui tiendra lieu d'apologie, & servira à détruire un préjugé qui ne peut qu'être funeste à ceux qui en sont atteints, en les privant d'un précieux trésor d'excellente morale. Je n'ignore pas que bien des gens de Lettres sont détournés de la lecture de Sénèque, par la crainte de perdre ce qu'ils appellent le goût de la bonne latinité, qui, selon eux, se trouve exclusivement dans les Ecrivains du siècle d'Auguste; mais pour les désabuser de cette idée chimérique, il suffira de leur faire observer que le langage de Sénèque n'est point, à beaucoup près, de la basse latinité: qu'il a écrit avant *les deux Plinè, Martial, Stace, Silius italicus, Lucain, Juvénal, Quintilien, Suétone & Tacite*, Auteurs dont le style est encore fort estimable: que par conséquent ils n'ont rien à craindre

pour le purisme de l'élocution Romaine. Mais, me dira-t-on, *Cicéron* a aussi composé des *Traité*s de *Morale*, dont le style est bien différent de celui de *Sénèque*. D'accord. La chose devoit être ainsi, puisqu'ils ont écrit tous deux dans un siècle différent; *Cicéron* dans un siècle d'or, & *Sénèque* dans le siècle d'argent, pour parler le langage des Puristes. Après avoir accordé cette honorable préférence à l'Orateur, il faut aussi qu'on m'accorde que le Philosophe l'emporte autant sur son rival par le fond des choses, que son rival l'emporte sur lui par la superficie des mots. D'ailleurs, qu'en fait-on? Si le *Démocrate* Romain avoit eu le tour d'esprit du *Socrate* de Rome, peut-être se seroit-il servi des mêmes expressions que lui; car le style varie selon le génie. Celui de *Sénèque* étoit laconique & sentencieux: celui de *Cicéron* asiatique & verbeux. Le premier paroît toujours Philosophe: le second est par-tout Orateur, même dans les matieres les moins susceptibles d'éloquence. *Cicéron* cherchoit à

plaire : Sénèque ne pensoit qu'à être utile; Conséquemment, ils ont dû écrire d'une maniere différente. On trouve néanmoins dans Sénèque des morceaux que Cicéron n'auroit pas défavoués. Pour ne parler que des endroits que nous avons sous les yeux dans le Traité des Bienfaits; tels sont le récit du pardon d'Auguste à Cinna, & le Discours que Démarate fit à Xerxès, qui se préparoit à porter la guerre chez les Grecs. Concluons que le style de Sénèque ne mérite pas d'être si fort décrié, puisqu'il a succédé immédiatement au bon siècle de la latinité, qui n'a commencé à se corrompre que plus de cent ans après lui. On trouvera, dans le détail de sa vie, des réponses aux autres objections qu'on peut faire sur sa personne & sur ses écrits.

L'impossibilité de rendre en notre langue ses expressions dans toute leur énergie, m'a engagé à les citer fidèlement au bas des pages dans leur langue originale. Par cette méthode le Lecteur aura le plaisir, non de faire la comparaison, (car il est

P R É F A C E. v

dans l'ordre que le Traducteur le cede en tout à son modele) mais de traduire à son gré , & de mieux sentir la pensée en la prenant à la source , telle qu'elle a été énoncée par l'Auteur lui-même. Cette attention , que je devois aux jeunes Lettrés , & aux Amateurs de la langue latine , m'a jeté forcément dans un autre inconvénient que j'aurois voulu pouvoir éviter : il m'a fallu faire des notes à l'infini. Obligé de justifier mes autorités , il ne m'auroit pas été possible autrement de tout insérer dans le texte , sans faire languir la narration , en y faisant entrer des discussions scientifiques , & une foule d'expressions étrangères , qui auroient été aussi ennuyeuses pour ceux des Lecteurs qui n'entendent pas la langue latine , qu'elles seront agréables pour ceux qui l'entendent.

J'ai joint à la vie de Sénèque le Philosophe , celle de son pere , Sénèque le Rhéteur , sur les ouvrages duquel je me suis longuement étendu à dessein , parce qu'il est moins connu , & que bien des personnes ,

même lettrées, le confondent souvent avec son fils, dans les citations qu'elles en font dans les livres, en avançant que Sénèque, sans nommer lequel, a dit telle chose, ne sachant pas que le pere & le fils (l'un étoit Professeur de Philosophie, & l'autre d'Eloquence) pensoient différemment sur bien des articles. De quatre Sénèques connus par l'Histoire Romaine, deux seulement ont écrit : le premier est Sénèque le pere, autrement dit le Rhéteur, duquel nous n'avons qu'un recueil de dix *Controverses*, qui, pour la plupart, ont été mutilées par le temps, ou par la négligence des Copistes des siècles antérieurs à l'invention de l'Imprimerie : le second, est Sénèque le Philosophe ou le Poëte, qui a composé des Lettres & des Traités de Morale, des Questions Naturelles, des Tragédies & autres petites Poésies. Faute d'être attentif à cette distinction, on a souvent fait dire à notre Philosophe des choses qu'il étoit bien éloigné de penser, & *vice versâ*. C'est pour mettre les Lecteurs à l'abri de

Cette méprise désagréable , que j'ai donné un petit extrait de la vie & des ouvrages de Sénèque le Rhéteur ; extrait qui en faisant un peu connoître sa maniere , fera regretter en même temps que ses autres productions , plus importantes , ne soient point parvenues jusqu'à nous.

Il me reste à dire un mot de mes façons de traduire ; car j'ai été obligé d'en adopter deux. La traduction des citations ou des notes insérées au bas des pages , n'a pu être tout - à - fait littérale. Le sens du récit ne m'a point toujours permis de suivre fidèlement l'Auteur latin , dont je me suis contenté de citer le texte. Cependant , à parler en général , j'ai tâché de rendre les expressions de l'original , par d'autres termes ou tours équivalens. Voilà pour ce qui regarde les notes ou citations.

Quant à la traduction analytique des *Traité des Bienfaits & de la Clémence* , je conviens que je me suis appliqué à être aussi littéral qu'il m'a été possible , ayant pour principe que ce n'est pas traduire , mais

paraphrafer , que d'en agir autrement. J'ai eu soin d'affimiler mon style à celui de mon Auteur , & j'ai souvent sacrifié l'élégance à la fidélité , fans me livrer à la manie des phrases , qui est si commune parmi mes Confreres les Traducteurs. Il m'est seulement arrivé , en deux ou trois endroits , de prendre un tour différent de l'original , quand le génie de notre langue m'a paru se refuser absolument à rendre mot pour mot les latinismes. Au reste , j'ai eu rarement occasion d'enfler les mots , & d'avoir recours aux périphrases. Dans ces deux Traitès de Morale , le style de Sénèque est beaucoup plus simple & plus naturel que celui qu'il a employé dans ses Epîtres & ses autres ouvrages. Il semble qu'en recommandant la douceur & la bonté , il ait voulu conformer , à son sujet , sa maniere d'écrire.





V I E

DE SÉNEQUE.



EN donnant au public la traduction d'un ouvrage isolé d'un ancien Ecrivain , on ne peut guere se dispenser d'entrer dans les différents détails qui lui sont analogues , comme de dire , par qui , en quels temps , & par quel motif il a été composé. Tous ces objets , qui piquent la juste curiosité du Lecteur , exigent nécessairement une foule de remarques qui , loin de contenter l'esprit , ne sont propres qu'à le troubler & à l'inquiéter , quand on ne les donne qu'en abrégé & par apostilles , sans ordre , sans suite & sans liaison. Quel désagrément que d'entrer , pour ainsi dire , dans un livre sans connoître les principaux Acteurs qu'on y introduit sur la scène , sans savoir qui est le Héros de la piece , & quel a été le but de l'Auteur !

Cette réflexion, dont j'ai senti plus d'une fois la solidité dans le cours de mes lectures, m'a déterminé à faire précéder ma traduction d'un exposé fidele & bien circonstancié de la Vie de *Sénèque*. Ce tableau intéressant jettera le jour le plus lumineux sur les deux *analyses* que j'offre aujourd'hui au public.

Ce qui est arrivé à *Sénèque* prouve la vérité de cette sage maxime, qu'il ne faut juger des hommes que par leurs actions, & non par les opinions de la multitude. En effet, si l'on consulte les Ecrivains (1) modernes qui ont parlé de ce Philosophe, quelle contradiction étonnante entre tous les jugemens qu'ils en ont portés ! La plupart se sont donné la liberté de peindre cet homme célèbre, non d'après sa conduite, qui étoit la seule maniere de le faire connoître & de le bien apprécier ; mais d'après leur imagination, & selon l'estime plus ou moins grande qu'ils avoient conçue de ses ouvrages. Les uns admirateurs outrés, enthousiastes de la Philosophie, ont élevé jusqu'aux nues & sa personne & ses écrits. D'autres, d'un caractère plus facile & moins rigide, choqués de l'austérité de sa morale, l'ont traité d'ambitieux, d'hypocrite, qui se paroît des livrées de la vertu pour acquérir de la gloire & de la for-

(1) *Malebranche*, dont les systêmes sont aujourd'hui reconnus, pour des illusions sublimes, a parlé de *Sénèque* avec le dernier mépris ; & *Juste-Lipse* a regardé *Sénèque* comme le plus grand homme qui ait jamais paru.

tune , & pour jouir des avantages du vice avec plus de sécurité. Il y a de part & d'autre de l'exagération , de la jalousie & du fanatisme. Je tâcherai d'éviter ces trois écueils également condamnables , en jugeant Sénèque d'après lui-même , en l'appelant au tribunal de la raison , dont il fut toujours le disciple fidele & le zélé partisan.

Tacite , Suétone , Pline & Quintilien , contemporains de notre Philosophe , me fourniront les principaux mémoires : je les puiserai surtout dans le premier , qui , de l'aveu universel , est un Historien véridique & judicieux , & qui s'est étendu amplement sur la Vie de Sénèque , comme faisant partie de l'Histoire de son siècle , qu'il a écrite avec autant d'élégance que d'énergie.

Après eux , pour ne rien laisser à désirer , j'aurai soin de consulter les Ecrivains postérieurs d'un siècle ou deux , dans lesquels on trouve des anecdotes qui ne sont pas à négliger ; tels sont *Plutarque , Dion-Cassius , & Xiphilin* , Patriarche de Constantinople dans l'onzième siècle , abrégiateur de *Dion*. Je préviens ceux qui pouroient s'ignorer , que ce dernier Historien passe pour partial , d'un jugement bizarre , & porté également à la satire & à la flatterie (1) : c'est ce *Dion* qui a pris

(1) *M. Crevier* , dans son *Histoire des Empereurs* , appelle ce *Dion* , le *Calomniateur éternel de tous les Romains vertueux*. Tom. 4 , Liv. 10 , pag. 130. Il étoit de Nicée en Bithynie. On ne peut lui refuser

parti pour *César* contre *Pompée*, par un trait de singularité qui fait peu d'honneur à son discernement. Un autre reproche encore plus juste qu'on ne peut s'empêcher de lui faire, c'est d'avoir affecté de décrier les mœurs de *Sénèque*, qu'il n'avoit jamais connu, puisqu'il n'a paru qu'un siècle après lui. Le témoignage de *Tacite*, contemporain de notre Philosophe, & conséquemment mieux instruit que *Dion*, me servira à réfuter ces grossières calomnies, dépourvues de toute vraisemblance, & que mille autres ont depuis répétées, sans avertir d'où elles venoient. Voilà comme

beaucoup d'esprit, de goût & de talens pour écrire l'Histoire; mais comme les personnages vertueux offusquoient son mérite, & qu'il ne se sentoît pas le courage de les imiter, il prit à tâche de les déprimer, tant qu'il pouroit, dans ses écrits. Comme *Sénèque* passoit universellement pour avoir joint la pratique à la théorie de la vertu, *Dion* l'attaqua avec autant de fureur & d'acharnement, que s'il eût été son ennemi personnel, sans s'apercevoir que la calomnie, quelque penchant qu'on ait à la croire, devient absurde & incroyable, à force d'être noire & atroce. C'est ainsi que par un principe secret d'orgueil, il se rendit coupable d'ingratitude envers les Romains, qui l'avoient comblé de biens & d'honneurs, puisqu'ils le firent deux fois *Consul*, & Gouverneur de plusieurs Provinces; dignités qu'il n'obtint pas sans doute pour récompense de son *Histoire Romaine*, mais en faisant, sous trois Empereurs, le métier de lâche Courtisan, par ses viles intrigues & ses basses flatteries.

les erreurs se perpétuent de siècles en siècles , & se découvrent à la fin , quand quelqu'un s'avise de remonter à la source. Ne riroit-on pas aujourd'hui d'un Historien qui ajouteroit , de son chef , de nouveaux faits à la vie de *Henri IV* ou de *Louis XII* , sans alléguer d'autres autorités que des oui-dire. C'est cependant le procédé de *Dion* à l'égard de *Sénèque* , & il a été cru & cité sur sa parole par les ennemis du Philosophe. Cependant quel fonds peut-on faire raisonnablement sur un pareil témoignage ? Aussi je me garderai bien de rien avancer d'essenciel au sujet de *Sénèque* sur la foi de cet Historien de *Bithynie*. Après avoir indiqué mes sources , j'entre en matière.

Sénèque le Philosophe , (*Lucius Annaeus Seneca*) nâquit d'une famille honorable à *Cordoue* en *Espagne* , sous l'empire d'*Auguste*. On ne peut fixer précisément la date de sa naissance ; les uns la mettent vers l'an 2 , les autres , avec plus de vraisemblance , vers l'an 13 de l'Ere Chrétienne. Il eut pour pere un homme de mérite , *M. Annaeus Sénèque* , le Rhéteur , Chevalier Romain , dont nous avons un Recueil de *Déclamations* , ou de Discours Académiques , qu'on a faussement attribués à son fils. *Sénèque* le pere eut trois enfans distingués par leurs talens , dont le plus célèbre fut notre Philosophe. Sa mere s'appeloit *Helvie* , (*Helvia*) (1) ; c'étoit une Dame d'une vertu

(1) La mere de *Cicéron* s'appeloit aussi *Helvia* ,

rare, d'un esprit cultivé, d'un caractère admirable, d'une figure charmante, & qui possédoit toutes les qualités estimables de son sexe, sans en avoir aucun des défauts (1). Peu d'années après la naissance de leur fils *Lucius*, ces deux Époux exécuterent le projet qu'ils avoient formé depuis long-temps de quitter l'Espagne & d'aller demeurer à Rome. Leur principal motif étoit l'éducation de leurs enfans; ils l'avoient commencée eux-mêmes en Espagne; ils vouloient l'achever à Rome, en leur y donnant les meilleurs Maîtres. *Auguste*, qui après la victoire d'*Actium* étoit devenu le seul maître du monde, attiroit à Rome une foule de Savans étrangers, par la protection déclarée qu'il accordoit aux Lettres & aux Beaux-Arts. Ce fut à cette époque mémorable que Sénèque arriva dans la Capitale de l'Univers. Son goût naturel pour la philoso-

au rapport de Plutarque, & ces deux femmes célèbres étoient de la même famille.

(1) Voyez ce qu'en dit Sénèque dans son Livre de la *Consolation* à *Helvie*, article 14: « Je connois » votre bon cœur. Vous n'aimez dans vos enfans que » vos enfans eux-mêmes. Vous avez administré nos » biens avec plus de soin que les vôtres. Vous les » avez augmentés & améliorés, bien loin d'en profiter comme tant d'autres meres, &c.» *Novi enim animum tuum, nihil in suis præter ipsos amantem.* Et article 16: « Vous ne possédez point à fond les » Beaux-Arts, mais vous les connoissez tous.» *Omnes bonas Artes non quidem comprehendisti, attingisti tamen, &c.*

phie le porta d'abord à embrasser la secte Stoïcienne, dont il tempéra un peu la sévérité (1) par les agrémens de la littérature; mais *Senèque* le pere s'étant aperçu que la santé de son fils commençoit à s'altérer par des études abstraites, & par les pratiques d'une philosophie trop austere, l'engagea à quitter le Portique, & à entrer dans la carrière de l'éloquence, qui étoit un moyen plus sûr de parvenir à la fortune & à la célébrité. Ce fut dans cet intervalle que *Sénèque* fit un voyage en Egypte, où il acquit des connoissances phy-

(1) Le Stoïcisme rigide étouffoit tous les sentimens de la nature, & ne permettoit pas de s'attendrir sur le sort des malheureux. C'est le reproche que *Cicéron* fait à *Caton d'Utique*, qui suivoit à la rigueur les principes des Stoïciens. « Selon vous, lui dit l'Orateur, » changer de sentiment, est une » infamie : se laisser fléchir est un crime : Être sensible au malheur des autres, c'est une lâcheté déshonorante. » *Mutare sententiam, turpe est : exorari, scelus : misereri, flagitium.* *Orat. pro Murenâ.* *Sénèque* ne donna point dans tous ces travers. Si l'on excepte le mépris de la vie qu'il poussa trop loin, il n'adopta du Zénonisme que ce qu'il avoit de bon & de louable. La bonté, la douceur, la clémence furent toujours ses vertus favorites, & il ne cessa toute sa vie de les préconiser dans ses écrits, & de les suivre dans sa conduite. S'il eut le malheur de ne pouvoir les inculquer dans le cœur de son Elève, c'est que *Néron* avoit une ame de rocher, de bronze & d'airain, aussi impénétrable aux préceptes de la raison qu'aux sentimens de l'humanité.

siques , qu'il inséra depuis dans son fameux *Traité des Questions naturelles*. A son retour à Rome il s'adonna tout entier aux exercices du Barreau , & il y fit des progrès d'autant plus rapides , qu'il avoit l'imagination vive & ardente , & que son pere , qui étoit Orateur de profession , lui avoit donné , dès son enfance , tous les principes nécessaires pour y réussir. Malgré l'impulsion de son génie & les secours qu'il trouvoit dans les leçons paternelles , il ne crut pas devoir se montrer au grand jour , avant d'avoir fait toutes les provisions qu'exigeoit un art aussi important que celui de l'Eloquence. Il laissa donc amortir le premier feu de sa jeunesse , & consacra dix années à lire les plus célèbres Orateurs qui avoient paru avant lui , tels que *Démosthène , Cicéron , Hortensius , &c.* Il fit une étude approfondie de leurs ouvrages , sans s'affujétir à aucune de leurs manieres : pendant tout ce temps-là il suivit avec exactitude le train du Barreau ; il observa avec soin le goût du public ; & pour s'y conformer , il se fit un style particulier qu'il croyoit le plus propre à obtenir les suffrages de la multitude , sacrifiant ainsi une partie de sa gloire au désir qu'il avoit d'être utile , & de plaire à ses Contemporains. Après ces grands préparatifs , Sénèque osa descendre dans l'Arène , & disputer la palme de l'Eloquence à tous les Orateurs qui florissoient sous le regne de *Tibère*. Son début fut si heureux , qu'il enleva tous les applaudissements. Encouragé

par le succès de son premier plaidoyer, il fit de plus grands efforts pour enfanter de nouveaux chefs - d'œuvre, qui se succéderent les uns aux autres avec tant de rapidité, qu'on en forma un recueil pour servir de modèles à la jeunesse. Dès - lors il fut honoré du titre glorieux de *Prince de l'Eloquence* (1), au rapport de *Pline l'ancien*, bon connoisseur en tout genre, & qui donne à Sénèque une autre louange qui ne lui est pas moins honorable, en ajoutant que notre Orateur-Philosophe ne *donnoit point dans la bagatelle*, mais qu'il s'appliquoit à dire des choses bonnes & solides. Sénèque continua à se distinguer dans le Barreau par ses beaux plaidoyers, jusqu'au regne de *Caius - Caligula*. Ce méchant Empereur, qui étoit plutôt disert qu'éloquent, s'avisa de se piquer de jalousie contre un particulier, & de prendre ombrage de la gloire littéraire de Sénèque. Il n'eut pas honte de décrier lui-même, par des sarcasmes injurieux, les talens de notre Orateur, dont il appeloit les plaidoyers (2) *de pures compositions de College, & du sable sans chaux*, voulant dire qu'il avoit un style haché & décousu, dont les menues parcelles ne formoient pas un tout agréable & régulier.

(1) *Annæo Senecâ principe eruditionis, minimè atique miratore inanium.* Pl. l. 4, c. 4.

(2) *Lenius comptiusque scribendi genus adèd contemnens, ut Senecam, tum maximè placentem, commissiones meras componere, & arenam esse sine calce diceret.* Suet. *Caius*, 53.

Ce jugement ridicule ne fut point adopté du public, qui ne crut pas devoir s'en rapporter, en fait de goût, à un homme qui avoit formé le projet insensé de brûler tous les exemplaires d'Homère, & de faire ôter de toutes les bibliothèques les portraits & les ouvrages de Virgile & de Tite-Live, dont le premier n'étoit, selon lui, qu'un *Poëtereau*, sans savoir & sans génie; & le second, qu'un *raconteur bavard & sans nulle exactitude* (1). Sènèque fut sans doute fort étonné de trouver dans son Maître, non-seulement un Censeur rigide, mais encore un Rival, ou plutôt un Ennemi redoutable. Il prit néanmoins le parti de dissimuler, & ne cessa point de paroître dans la tribune, croyant que Caligula s'en tiendrait à des plaisanteries passagères, & que sa mauvaise humeur se dissiperoit avec le temps; mais un jour que Sènèque plaidoit dans le Sénat, en présence de l'Empereur, on vit ce Prince, au lieu de prendre part aux applaudissemens qu'on prodiguoit à l'Orateur, jeter sur lui des regards foudroyans, changer de couleur, & frémir de dépit & de rage des acclamations de la multitude. Il n'attendit pas même la fin de la séance, & sortit brusquement de l'assem-

(1) « Cogitavit etiam de Homeri carminibus abolendis; sed & Virgilii & Titi-Livii scripta & imagines paululùm abfuit quin ex omnibus bibliothecis amoverit: quorum alterum, ut nullius ingenii, minimæque doctrinæ: alterum, ut verbosum in historiâ, negligentemque carpebat. » *Suet.* 34.

blée, bien résolu de sacrifier ce personnage si éloquent à sa barbare jalousie. Heureusement pour lui, Sénèque avoit un visage pâle & défait, qui annonçoit une mauvaise santé; & ce fut ce qui lui sauva la vie. Le monstre couronné ayant fait part de son projet détestable à une de ses Concubines, cette femme qui estimoit Sénèque & qui avoit plus d'humanité que son Amant, conseilla à l'Empereur de se reposer du soin de sa vengeance sur la phtisie dont Sénèque paroissoit être attaqué; elle lui représenta qu'il étoit inutile de hâter la mort d'un homme qui ne pouvoit vivre long-temps, & dont il lui seroit toujours aisé de se défaire, quand il le jugeroit à propos. Caligula se rendit à son avis pour lui complaire, & Sénèque fut oublié. Tant il est vrai, comme dit notre Ecrivain dans un endroit de ses ouvrages, qu'il est des gens dont la maladie a retardé la mort, & qui ont conservé la vie, parce qu'ils sembloient devoir bientôt la perdre! (1) Echappé du danger auquel son éloquence l'avoit exposé, Sénèque songea sérieusement à se mettre à l'abri des jalouses fureurs de Caligula. Il renonça à l'exercice du Barreau, & ses parens ayant, à son insçu, sollicité pour lui une charge publique, il obtint celle de Questeur, vers la première année du regne de Claude, qui avoit succédé à Caligula. La Questure étoit

(1) *Multorum mortem distulit morbus, & salutem illis fuit videri parere. Epit. 78.*

une charge considérable , pour laquelle on ne choisissoit que des sujets d'une probité reconnue , attendu qu'ils avoient le maniement des deniers publics. Sous les Empereurs , cette dignité répondoit à celle de nos Intendans , ou de nos Receveurs généraux des Finances ; car on fait qu'à Rome il y avoit plusieurs sortes de Questeurs. Comme les devoirs de cet emploi n'étoient point assez étendus pour occuper un homme aussi laborieux que Sénèque , il profita de son loisir pour reprendre l'étude de la Philosophie , & pour composer divers ouvrages utiles , tels que son *Traité de la Colere*. La composition de cet excellent ouvrage lui inspira tant de goût pour la Morale , qu'il résolut de se consacrer tout entier à ce genre de connoissances. Pour être plus libre & avoir tout son temps à lui , il abdiqua la Questure , & se mit à donner à Rome des leçons publiques de Philosophie Stoïcienne. Il semble que la Profession subalterne que Sénèque venoit d'embrasser , & qui n'avoit rien de commun avec les intrigues de la Cour , devoit le garantir désormais des foudres de la puissance Souveraine. Cependant il en arriva tout autrement. Tandis qu'il s'appliquoit à réformer les mœurs générales , un nouvel orage vint fondre sur lui. Cet événement , l'un des principaux de la vie de notre Philosophe demande à être exposé dans un certain détail. En voici donc les circonstances , l'origine & les suites.

Tandis que Sénèque avoit été la lumière

du Barreau , sous les regnes de *Tibère* & de *Caligula* , la haute réputation dont il jouissoit l'avoit fait connoître de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées à la Cour. L'immortel *Germanicus* , qui joignoit le goût des Lettres aux exploits militaires , avoit daigné , plus d'une fois , témoigner à notre Orateur l'estime singuliere qu'il faisoit de ses talens. Par reconnoissance , *Sénèque* avoit profité des occasions pour louer ce Héros dans ses plaidoyers & ses écrits philosophiques. *Claude* étant parvenu au trône , *Messaline* , son épouse , se ressouvint de tout le bien que *Sénèque* avoit dit de *Germanicus*. Ce grand homme avoit laissé une fille nommée *Julie* , Princesse d'un esprit égal à sa beauté , & qui , en qualité de niece de l'Empereur *Claude* , avoit ses entrées libres à la Cour de son oncle , qui paroissoit avoir beaucoup d'affection pour elle. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la jalousie de *Messaline* , qui jura la perte de cette Princesse infortunée. L'impératrice s'unit donc avec les Ministres de *Claude* , qui étoient trois affranchis ; *Pallas* , Trésorier de l'Empereur , *Narcisse* , son Secrétaire , & *Calliste* , son Grand-Maitre des Requêtes. Elle leur fit entendre que le crédit de *Julie* , auprès de *Claude* , leur deviendroit funeste tôt ou tard , si l'on ne prévenoit ses mauvais desseins. Elle ajouta , que cette Princesse ne se conduisoit que par les conseils dangereux de *Sénèque* , qui avoit toujours été attaché à son pere *Germanicus* : que ce Philosophe rendoit de fréquentes visi-

tes à *Julie*, & qu'il falloit profiter de cette circonstance pour l'envelopper dans la disgrâce de la Princesse. Les trois scélérats promirent à *Messaline* de l'assister de tout leur pouvoir, & tous quatre formerent contre *Julie* & son Protégé, un chef d'accusation chimérique, mais qui ne pouvoit manquer de réussir auprès d'un Prince aussi foible que *Claude*, qui étoit l'Esclave de ses Esclaves. Ils présentèrent à l'Empereur une plainte juridique contre *Julie*, qu'ils accusoient de déshonorer la Famille Impériale, par des désordres scandaleux, & en particulier par un commerce criminel avec *Sénèque*, qui oublioit auprès d'elle ses beaux principes de philosophie. *Claude*, qui aimoit sa niece, qui la connoissoit mieux que ses Accusateurs, & qui ne la croyoit pas capable des horreurs qu'on lui imputoit, marqua d'abord beaucoup d'étonnement de la nouvelle qu'on lui annonçoit; il fit quelque résistance, & tâcha de justifier *Julie*, par l'invéraisemblance qu'il trouvoit dans cette accusation, aussi injuste que mal-adroite; mais la tentative qu'il fit pour sauver sa niece, fut précisément ce qui hâta sa perte. *Messaline* & ses Complices, effrayés du danger qu'ils couroient, si la jeune Princesse échappoit à leurs calomnies, prirent le parti d'user de violence. Sans attendre que *Claude* eût prononcé, & qu'il se fût expliqué avec *Julie*, ils la firent enlever, conduire en exil, & mettre à mort sans autre forme de procès. Quant à *Sénèque*, comme il avoit

été nommé dans la plainte, & qu'ils jugerent bien qu'il ne manqueroit pas de se servir de toute son éloquence pour défendre sa Protectrice, ils le reléguèrent dans l'île de Corfe, comme atteint & convaincu d'adultere avec l'infortunée *Julie*. Ils ne daignerent pas le faire mourir, le regardant sans doute comme un personnage méprisable, fait pour périr de lui-même dans l'obscurité & la misere (1).

(1) C'est apparemment d'après *Dion*, que l'Auteur du *Nouveau Dictionnaire Historique*, en 6 vol. in-8°, a écrit, à l'article *Sénèque* : « Un commerce » illicite avec la veuve de *Domitius*, un de ses » Bienfaiteurs, le fit reléguer dans l'île de Corfe. » On voit que dans cette phrase tranchante & positive, *Sénèque* est accusé bien clairement & d'adultere & d'ingratitude, deux imputations dont il est aisé de démontrer la fausseté. 1°. Le mari de *Julie* ne s'appeloit pas *Domitius*, mais *Vinicius*, qui fut deux fois Consul. 2°. Pourquoi avancer comme un fait certain un crime qui est pour le moins très-douteux & très-in vraisemblable, que *Tacite* n'a pas cru réel, & dont tous les Historiens postérieurs ont justifié *Sénèque*, à l'exception du calomniateur *Dion-Cassius* ? Ce trait injurieux n'est pas le seul que le moderne Lexicographe ait lancé contre la personne de notre Philosophe. Il dit encore à son article : « On ne » peut nier que *Sénèque* ne fût un homme d'un génie » rare ; mais sa sagesse étoit plus dans ses discours » que dans ses actions. Il avoit une vanité & une » présomption ridicules dans un Philosophe. » Voilà encore du *Dion* tout pur. Quand on reconnoît un Historien pour un méchant & un imposteur, un sage

Telle est l'Histoire de l'exil de Sénèque. Sa condamnation fut l'ouvrage de l'infâme & cruelle *Messaline*, & de trois misérables Affranchis, que tous les Historiens nous peignent comme des monstres de scélératesse. Ce revers lui-arriva sous un Empereur foible & timide dont le nom est passé en proverbe pour signifier un Prince imbécile. Bien loin donc que cet exil soit une flétrissure pour notre Philosophe, on doit plutôt le regarder comme une marque d'honneur, puisqu'il est glorieux aux gens de bien d'être maltraités par les méchants. Dans le récit que je viens de faire d'après *Tacite*, j'ai attribué sa disgrâce à son attachement à la famille de *Germanicus*. D'autres ont prétendu, que la vraie cause de son exil fut

& véridique Ecrivain doit se bien donner de garde d'y aller puiser des mensonges. Or le Rédacteur du nouveau Dictionnaire Historique, au mot *Dion*, convient lui-même, « Que cet Historien est accusé » d'avoir été bizarre, partial, également porté à la » flatterie & à la satire, & qu'il paroît avoir été » ennemi de Sénèque. » Donc le Rédacteur ne devoit pas employer à la légère le témoignage de *Dion*, concernant notre Philosophe. Il auroit mieux fait de consacrer quelques momens à la lecture de Sénèque, qui lui auroit appris à être plus circonspect dans ses jugemens, pour ne pas mériter ce reproche fait à un autre Copiste de son espece : *Non religiosissima fidei, sapè decipitur, sapè decipit. Sen. l. 7 Quæst. Nat.* C'est un Compileur infidèle & peu sûr : souvent il se laisse tromper par d'autres, souvent il trompe lui-même.

son

son génie pénétrant. *Messaline* & ses Partisans craignoient, disent-ils, que Sénèque n'éclairât l'Empereur *Claude* sur les désordres de son Epouse, & sur les trahisons de ses Affranchis. La Princesse étoit outrée de voir un seul homme la braver insolemment, en osant enseigner la vertu dans la Capitale, tandis qu'elle-même s'abandonnoit à tous les vices les plus honteux. Ces différentes raisons peuvent sans doute avoir beaucoup influé sur son bannissement; mais aucun de ces motifs ne fait de tache à la gloire de Sénèque. Il est vrai que dans la suite un certain *Suilius* s'avisa de lui reprocher la cause de cet exil, en disant qu'il l'avoit justement mérité, pour avoir corrompu la maison de *Germanicus*; mais Tacite, qui rapporte ces imputations, a grand soin d'avertir que ce *Suilius*, étoit « un délateur (1) vénal & » formidable sous Claude, un coupable chargé » à juste titre de l'exécration d'une multitude » de Citoyens, un concussionnaire qui en vou- » loit à Sénèque, parce qu'il le fit punir par l'exil » pour ses extorsions. » Or un homme de ce caractère mérite-t-il qu'on ajoute la moindre foi à ses calomnies? D'ailleurs, quelle apparence que Sénèque, Philosophe Stoïcien, qui ne se piquoit pas de galanterie, sans cesse occupé de compositions graves & d'études sérieuses, qui n'étoit plus jeune, étant alors âgé de

(1) « Is fuit P. Suilius, imperitante Claudio, » terribilis ac venalis, multorum odia meritis reus. » Tac. l. 13. c. 42.

quarante ans, qui étoit marié & avoit des enfans, & qui n'étoit pas d'une figure à faire des conquêtes (1), eût formé le projet absurde de plaire à une jeune Princesse, qui vivoit dans une Cour voluptueuse, remplie de jeunes Seigneurs mille fois plus séduisants, parmi lesquels elle avoit des galants à choisir ? Ainsi *Dion-Cassius* a beau faire pour ternir la réputation de notre Philosophe, il ne viendra jamais à bout de persuader à un Lecteur sensé & impartial, que Sénèque fût coupable du crime dont on le chargeoit. C'est ce même *Dion* qui se plaisoit à décrier tous les grands hommes pour se faire valoir à leurs dépens, & qui a osé accuser *Cicéron* d'un commerce incestueux avec sa fille *Tullia*. Cet Historien misanthrope, qui ne croyoit pas à la vertu pure & sans tache, avoit la détestable manie de forger des anecdotes impures, pour en souiller la vie des plus fameux personnages de l'antiquité. Concluons que Sénèque fut condamné injustement (2), & plaignons-le

(1) Sénèque l'avoue ingénument dans l'Épître 45. « Si vous recherchez mes livres, je ne me crois pas éloquent pour cela : comme je ne crois pas être d'une belle figure, quand même vous rechercherez mon portrait. » *Quòd libros meos petis, non magis ideò me disertum puto, quàm formosum, si meam imaginem peteres.*

(2) Un Ecrivain fort connu parmi les Savans, sous le nom d'ancien Commentateur de Juvénal, s'exprime ainsi à la décharge de Sénèque : *Hic sub*

d'avoir vécu sous un Prince qui n'avoit ni la force ni la volonté de gouverner lui-même, ni assez de bon sens pour choisir d'habiles Ministres.

A peine Sénèque fut-il arrivé au lieu de son exil, que pour surcroît de malheur, il apprit la mort de sa femme, & celle d'un de ses enfans: nouvelles qui l'affligèrent beaucoup, car il étoit bon pere & bon mari. Tant de revers n'abattirent pas néanmoins son courage stoïque. Ce fut pendant son séjour dans l'île de Corse qu'il composa ses *trois Traités de la Consolation*. Le premier, qui est un chef-d'œuvre de raison & de sentiment, est adressé à Helvie sa mere, qui étoit inconsolable de sa disgrâce; le second à une dame nommée *Marcie*, qu'il tâche de consoler de la mort de son fils; & le troisieme, à *Polybe*, pour le consoler de la mort de son frere. Quelques Ecrivains téméraires ont osé se déchaîner contre Sénèque au sujet de cette derniere piece. Ils lui ont reproché d'avoir voulu obtenir son rappel par la protection d'un vil Affranchi.

Claudio, quasi conscius adulteriorum Juliae Germanici filiae, in Corsicam relegatus est. In Juvenalis Sat. 5, v. 109. « Ce Philosophe, fut relégué en Corse, comme complice des adulteres de Julie, fille de Germanicus. » Il faut remarquer, qu'il ne dit pas absolument *consciis*, complice, mais *quasi consciis*, c'est-à-dire, comme s'il eût été complice; sage restriction qui témoigne que l'Ecrivain ne croyoit pas Sénèque coupable de ce crime.

Ils lui ont fait un crime de quelques louanges qu'il y donne à l'Empereur *Claude*, & à son favori, qui, selon eux, n'étoit qu'un homme de néant, sans considération & sans mérite; mais il suffit de lire l'ouvrage de Sénèque pour reconnoître que toutes ces inculpations sont absolument fausses & absurdes.

1°. Ce *Polybe*, qu'on traite de vil Affranchi, étoit un homme de Lettres, Bibliothécaire ou Précepteur de l'Empereur *Claude*, *Polybium à studiis*, comme s'exprime Suétone; donc ce n'étoit pas un vil & méprisable personnage. Il est à croire, au contraire, que c'étoit l'esprit le plus orné & le plus savant qui fût alors à la Cour; par conséquent Sénèque a pu s'adresser à lui sans compromettre son honneur.

2°. Toute la piece de notre Philosophe ne roule que sur la mort du frere de *Polybe*; & ce n'est qu'en passant qu'il y parle de sa disgrâce: il en parle d'un style élevé, & digne d'un disciple du portique. 3°. Il ne le prie pas d'intercéder pour lui auprès de son Maître; (1)

(1) *Non vereor ne me unum transeat. Ipse autem optimè novit tempus, quo cuique debeat succurrere. Ego omnem operam dabo, ne pervenire ad me erubescat. Conf. ad Polyb. 32.*

Ce *Polybe*, si décrié par quelques modernes Historiens, n'étoit, il est vrai, qu'un Affranchi; mais il avoit du savoir & du mérite. Sénèque nous apprend qu'il avoit traduit les Poèmes d'Homère & les Fables d'Esopé du grec en latin, & qu'il avoit fait de très-bons Commentaires sur Virgile.

mais il se contente de lui dire, » qu'il ne craint » pas d'être oublié, que l'Empereur connoît » les moments où il lui convient d'user de sa » clémence, & que pour lui il ne fera rien qui » puisse l'en rendre indigne. » Quant aux choses flatteuses, qu'il y dit à l'Empereur même, pouvoit-il s'en dispenser en écrivant à un Courtisan qui avoit tous les jours l'honneur de l'approcher ? Le désir d'être rappelé au prix de quelques phrases de compliments, étoit bien excusable dans un exilé, qui s'ennuyoit éloigné d'une ville qu'il regardoit comme sa patrie. Au surplus, ce petit Traité, ou plutôt cette Lettre écrite après trois ans d'exil, ne produisit malheureusement aucun effet. Soit que *Polybe* craignît de se donner un rival redoutable en faisant rappeler Sénèque à la Cour, soit qu'il n'eût pas le crédit nécessaire pour réussir dans son entreprise, soit qu'il ne voulût pas s'exposer à être disgracié lui-même, en parlant pour un homme odieux à l'Impératrice ; Sénèque resta encore cinq ans dans l'île de *Corse*, où il se consola avec *Minerve* & les *Muses* de l'insensibilité de ses amis & de l'injustice des grands. Telle étoit sa situation, lorsqu'une révolution arrivée à la Cour le fit reparoître sur ce brillant théâtre. *Messaline*, son ennemie irréconciliable, ayant été convaincue d'adultère, & mise à mort, *Agrippine* épousa *Claude* son oncle en troisièmes nœces. Cette Princesse avoit eu pour premier mari *C. Domitius*, pere de *Néron*, & pour second, l'Orateur *Passienus*, qu'elle fit empoi-

sonner pour s'emparer & jouir seule de ses richesses. Parvenue à l'Empire, elle forma le projet de mettre sur le trône son fils *Néron*, au préjudice de *Britannicus*, fils de *Claude*, à qui la couronne appartenoit de droit. Elle comprit que pour exécuter un pareil dessein, elle ne pouvoit commencer trop tôt à prendre ses mesures. Voici le portrait que *Tacite* nous fait de cette Princesse. « Alors, dit-il, » c'est-à-dire, après le mariage d'Agrippine » avec *Claude*, Rome changea de face. Tout » l'Empire fut asservi à une femme qui n'en lais- » soit pas flotter les rênes au gré de ses folles » passions comme *Messaline*. Elle eut, pour les » tenir, toute la vigueur d'un homme; en » public, de la sévérité, le plus souvent des » hauteurs; chez elle, des mœurs chastes, à » moins que l'ambition n'en ordonnât autre- » ment; & une soif immense de l'or, dont les » besoins futurs de l'Etat étoient le prétexte; (1) » & la véritable raison, l'envie d'avoir de quoi sou- » doyer des créatures. Son premier soin fut de » donner à son fils *Domitius Néron*, une éducation » digne de l'Empire auquel elle le destinoit; mais » ne trouvant point dans Rome un sujet capa- » ble de remplir cet emploi de confiance, elle » obtint tout-à-la-fois, en faveur de *Sénèque*, » & le rappel de son exil & la Préture. Son but » étoit de plaire au peuple, qui avoit une haute » idée des talents de ce Philosophe, de former » *Domitius* dès l'enfance sous un si grand Maître,

(1) *Ann. de Tac. l. 12, ch. 7.*

& de s'étayer de ses conseils pour s'assurer l'Empire ; car on jugeoit que Sénèque , fidele à la reconnoissance envers Agrippine , ne perdroit jamais son ressentiment contre Claude (1). Elle lui associa , en qualité de Gouverneur de son fils , *Afranius Burrhus* , Préfet des Cohortes Prétoriennes , avantageusement connu par ses talens Militaires , mais incapable d'oublier celle qui lui procuroit sa place (2). Ces deux vertueux personnages , pour justifier le choix qu'on avoit fait d'eux , n'épargnerent aucun soin auprès de leur Eleve. C'est le glorieux témoignage que leur rend Tacite. « Quand Néron , dit-il , (3) fut parvenu au » trône , les meurtres alloient se multiplier , » sans les obstacles qu'y mirent promptement » Burrhus & Sénèque , Gouverneurs du jeune » Empereur. Ils s'accordoient (chose rare) à » réunir leur crédit , & ils en avoient autant

(1) *Ann. de Tac. l. 12 , ch. 8.*

(2) *Tac. l. 12 , ch. 42.* Il ne l'oublia que trop dans la suite ; mais j'ai suivi la traduction du P. *Dotteville*. Il semble qu'il a un peu ajouté au texte latin , qui dit seulement : « *Gnarum tamen cujus spontè præficeretur ;* » Et qui ne pouvoit ignorer à qui il devoit son élévation , » attendu que l'impératrice avoit subjugué son mari , & dispoit de toutes les charges à la Cour ; ce qui étoit connu du public.

(3) « *Ibaturque in cædes , nisi Afranius Burrhus ,* » & *Annæus Seneca obviam issent. Hi rectores Imperatoris juventæ , & , (rarum !) in societate potentis concordis , &c. Tac. l. 13 , c. 2.*

» l'un que l'autre , par des moyens différens.
 » Burrhus , austere en ses mœurs , formoit le
 » Prince aux exercices Militaires. Sénèque tem-
 » péroit d'affabilité la sagesse , & lui enseignoit
 » l'Eloquence. Tous deux , craignant qu'il ne
 » se laissât emporter par le feu de l'âge , tâ-
 » choient , de concert , de l'arrêter par des
 » plaisirs innocens , s'il étoit insensible aux
 » charmes de la vertu. Ils n'avoient à com-
 » battre que la fiere *Agrippine* , qui , brûlant
 » de toutes les passions d'un pouvoir illégiti-
 » me , étoit soutenue de l'*Affranchi Pallas*. »
 Mais pour ne parler que de Sénèque , dès qu'il
 fut placé auprès de *Néron* , voyant que ce
 Prince , entre les mains de Maîtres subalter-
 nes , étoit trop jeune encore pour compren-
 dre les admirables préceptes de la Philosophie
 politique , il s'occupa , dans ses momens de
 loisir , à composer un *Traité des Bienfaits* ,
 qu'il dédia à un de ses amis nommé *Libéralis*.
 C'est la traduction de cet ouvrage abrégé , que
 je présente aujourd'hui au public. Il est à
 croire qu'en formant cette entreprise , notre
 Philosophe avoit en vue l'avantage de son
 auguste Disciple. Il savoit que les Souverains
 sont dans le cas de répandre des grâces à
 tous les moments de leur vie , & qu'on ne
 sauroit leur enseigner trop tôt la vraie maniere
 d'accorder leurs bienfaits , & leur apprendre
 à distinguer les sujets vraiment dignes de leur
 libéralité. Le sage Instituteur s'étant encore
 aperçu que son jeune Elève avoit du pen-
 chant à la cruauté , se hâta de lui donner un

préservatif contre un vice si dangereux dans un Souverain , & composa , dans cette intention , ses deux Livres de la Clémence , dont le second n'est parvenu que mutilé jusqu'à nous. Il ne les adressa à Néron qu'au commencement de son regne. Qu'on lise cet ouvrage , dit un Littérateur moderne (1) , on y trouvera « une » liberté noble , beaucoup d'adresse , des principes bien discutés , des sentences fortes , » & un modèle d'instruction pour tout Prince » vertueux. »

D'ailleurs Sénèque ne négligeoit aucun des devoirs de sa place. Il travailloit sans relâche à former le cœur & l'esprit de son Eleve , par ses conseils , ses leçons , & ses écrits. Ce fut à l'âge de onze ans , que Néron fut mis entre ses mains. Jusques-là son éducation avoit été entièrement négligée , n'ayant eu pour Maitres que deux ignorans personnages , dont l'un étoit un Danseur , & l'autre un Baigneur (2) , qui n'avoient pu lui apprendre

(1) Feu M. Angliviel de la Beaumelle , au commencement de sa traduction de quelques pensées de Sénèque , excellent ouvrage , pour servir à l'éducation de la jeunesse , dit trop modestement le Traducteur ; il auroit pu y substituer , pour servir à l'instruction de tous les hommes de tout âge , de tout sexe & de toute condition. La lecture de Sénèque convient plus aux personnes d'un âge mûr , qu'aux jeunes gens , dont la plupart ne sont pas en état de sentir la beauté de sa morale , & sont encore moins disposés à la pratiquer.

(2) Suétone , qui nous instruit de ce détail , nous

que les exercices de leur métier. On conçoit quelle peine Sènèque dut avoir pour faire perdre à son Disciple les mauvaises habitudes qu'il avoit contractées, pour lui inspirer des sentiments dignes de sa haute naissance, & pour lui faire goûter des connoissances plus relevées. Il en vint néanmoins à bout, à force d'application & de travail. Il commença par cultiver la mémoire du jeune Prince qui devint si heureuse, qu'il faluoit six cents Sénateurs, en les appelant chacun par leur nom. La langue Grecque, l'Histoire, l'Eloquence, la Poésie, furent les principaux objets de ses études (1); mais il aimoit surtout les vers qu'il composoit avec beaucoup de plaisir & de facilité. Quant à la Philosophie, il n'y fit jamais aucun progrès, quoiqu'il eût un Philosophe pour Maître, parce que l'Impératrice sa mere lui défendit de s'y appliquer, prétendant faussement, que cette Science ne convenoit point à un Empereur (2); en quoi

apprend, dans le même endroit, que Sènèque étoit dès-lors Sénateur. *Undecimo atatis anno à Claudio adoptatus est, Annæoque Senecæ, jam tunc Senatori, in disciplinam traditus. Suet. 7. Sub duobus pædagogis, saltatore atque tonsore. 6.*

(1) *Liberales litteras omnes ferè puer attigit. Suet. 50. Ad poeticam pronus, carmina libenter ac sine labore composuit. Ibid.*

(2) *Sed à Philosophiâ eum mater avertit, monens Imperaturo contrariam esse. Suet. 52.* Sènèque entrevoyant dès-lors le penchant de son Elève à la

cette Princesse montrait peu de jugement, & rendit à son fils, aux Romains, & à elle-même, un très-mauvais service, puisqu'il est certain que de toutes les connoissances, celle de ses devoirs est la plus utile à tout homme, & en particulier à un Souverain. C'est à cette ignorance de la Philosophie, qu'on peut attribuer tous les désordres où Néron se plongea dans la suite. Sénèque, qui n'avoit garde d'approuver ce systême d'éducation auquel il étoit forcé de s'astreindre, eut encore un autre chagrin à dévorer. Néron avoit l'esprit trop vif pour s'assujétir à écouter tranquillement les préceptes de l'art oratoire. Aussi ne fut-il jamais éloquent. Les discours qu'il faisoit de lui-même pétilloient d'esprit; mais sans ordre &

cruauté, tâcha d'adoucir son caractère atroce par les connoissances agréables, conformément à ce principe qu'il indique dans un de ses ouvrages. » Les études trop sérieuses, dit-il, ne conviennent pas à des tempéraments vifs; ils ne doivent s'occuper que de Sciences légères. La Poésie, la Fable, l'Histoire, sont des connoissances propres à appivoiser un naturel dur & farouche. Pythagore touchoit la lyre, lorsqu'il vouloit apaiser le tumulte des passions. » *Studia graviora iracundis omittenda sunt, & animus artibus amœnis tradendus. Lectio illum carminum obleniat; & Historia Fabulis detineat: mollius, delicatiusque tractetur. Pythagoras perturbationes animi lyrâ componebat. Libro tertio, de irâ.* C'est ainsi que notre Philosophe tâchoit de se consoler de l'impossibilité où il se trouvoit de donner à son Elève des leçons sublimes de sagesse.

fans fuite , ils déceloient l'ignorance des règles : On eut l'injustice d'attribuer au Maître l'inaptitude naturelle du Disciple ; on alla même jusqu'à reprocher à Sénèque de ne lui avoir pas fait connoître les anciens Orateurs , pour le tenir plus long-temps dans l'admiration de sa propre éloquence. Pour réfuter cette maligne imposture , il suffit de faire observer qu'il étoit de son intérêt de faire briller les talents de son Disciple. D'ailleurs , si Néron avoit eu quelques dispositions à l'Eloquence , les plaidoyers de son Maître , généralement admirés de ses Contemporains , ne pouvoient-ils pas lui servir de modèles ? Pour suppléer à cette malheureuse incapacité , autant qu'il étoit en lui , Sénèque prit le parti de composer lui-même les discours d'apparat que Néron étoit obligé de prononcer , tel que celui qu'il fit au Sénat à son avènement à l'Empire. Ce fut alors que notre Philosophe eut occasion de déployer tous les talents qu'il avoit pour le Gouvernement.

Claude ayant été empoisonné par sa femme *Agrippine* , *Britannicus* , fils de cet Empereur , devoit naturellement lui succéder ; mais *Agrippine* fit tant par ses intrigues , qu'elle substitua à l'héritier légitime de la couronne , son fils *Néron* , qu'elle avoit eu de *Domitius*. *Burrhus* porta trop loin sa reconnoissance en secondant la Princesse dans cette usurpation ; mais on ne lit dans aucun Historien , que Sénèque ait eu part à cette injustice : ce qui lui fait d'autant plus d'honneur , que l'éléva-

tion de son Disciple devoit l'élever lui-même. Il se contenta de composer sur la mort de *Claude* une piece burlesque, mêlée de prose & de vers, dont le titre est grec, & qu'on peut rendre en latin par le mot *incucurbitatio*; c'est-à-dire, *Métamorphose en Citrouille*. C'est une satire fort plaisante, qu'on trouve dans les Œuvres de Sénèque. En voici quelques vers qui en donneront une légère idée (1).

« Pleurez un Juge expéditif,
 » Qui jugeoit au diminutif,
 » Et vous condamnoit au plus vite,
 » Afin d'en être plutôt quitte :
 » De deux Plaideurs il n'en entendoit qu'un,
 » Même souvent n'en entendoit aucun. »

Ce badinage ingénieux fut toute la vengeance qu'il tira d'un Prince qui lui avoit fait souffrir huit années d'exil, sans daigner examiner s'il étoit innocent ou coupable.

Cependant Sénèque, qui connoissoit mieux que personne le caractere de son Disciple, ne crut pas que le monde eût beaucoup gagné en changeant de Maître. C'étoit un méchant Empereur qui succédoit à un imbécile.

(1) « *Deflete virum,*
 » *Quo non alius*
 » *Potuit citius*
 » *Discere causas,*
 » *Unâ tantùm*
 » *Parte auditâ,*
 » *Sæpè & neutrâ.* »

Il dissimula néanmoins, & cacha au public sa façon de penser. Il ne fit entrer dans sa confiance que le seul Burrhus, avec qui il eut un entretien secret, où il lui parla en ces termes. « Vous n'ignorez pas, mon cher Burrhus, quel est le caractère du jeune Prince qui a été confié à nos soins. A un grand fond de méchanceté il joint un esprit quinceux & bizarre, peu de jugement, & un caractère porté à la tyrannie. C'est un jeune tigre que le ciel a fait naître pour le malheur du peuple Romain, & peut-être même pour le nôtre. Sa mere Agrippine, à qui nous avons le malheur de devoir tout ce que nous sommes l'un & l'autre, est une femme ambitieuse & cruelle qui voudroit s'emparer du Gouvernement, & qui rempliroit bientôt tout l'Empire de sang & de carnage, si l'on ne s'opposoit à ses violences. Réunissons nos efforts pour arrêter, s'il est possible, le déluge de maux qui est près d'inonder l'Empire Romain & tout l'Univers. Je me charge de l'intérieur du palais, & des affaires du cabinet. C'est à vous à veiller sur la capitale, & à prendre en main les intérêts de la gloire du Prince au dehors. Au reste, ce n'est point un avis que je prétends vous donner. Je vous parle en ami. Si vous pensez différemment, je suis tout prêt à me rendre à vos raisons. » Burrhus fut charmé de trouver dans Sénèque une parfaite conformité de sentiments avec les siens; il lui promit de se conduire selon le plan qu'il venoit de lui

tracer, & il lui tint exactement parole. Sénèque, qui avoit des obligations essentielles à *Agrippine*, étoit bien éloigné de vouloir la brouiller avec son fils, tandis qu'elle se comporteroit avec modération. Il conseilla même à *Néron* de lui faire part de sa puissance, pour ne lui causer aucun ombrage. Le premier jour de son règne, l'Empereur donna pour mot au Tribun qui étoit de garde : *A la meilleure des Mères* ; (1) & le peuple Romain témoigna sa joie de la bonne intelligence qui paroissoit régner entre la mère & le fils. Le jour suivant, on célébra avec pompe les obsèques de l'Empereur *Claude*. *Néron* prononça son oraison funèbre, & pendant qu'il vantoit la noblesse des Ancêtres du défunt, & qu'il parcourait, suivant l'usage, leurs consulats & leurs triomphes ; l'Orateur étoit sérieux lui-même, & ses Auditeurs l'étoient comme lui. On l'entendit encore assez volontiers louer l'application que *Claude* avoit donnée aux Beaux-Arts, & à la tranquillité de l'Etat, qui n'avoit été troublée sous son règne par aucune calamité publique ; mais lorsqu'il vint à parler de sa politique & de la maturité de son jugement, personne ne put s'empêcher de rire. « Le » discours (2) étoit néanmoins de Sénèque ; il

(1) « *Matri summam omnium rerum publicarum » privatarumque permisit. Primo etiam Imperii die » signum excubanti tribuno dedit, optimam matrem.* » *Suet. 9.*

(2) « *Postquam ad providentiam sapientiamque*

» y avoit employé beaucoup d'art, & l'on fait ;
 » dit Tacite , que ce grand homme avoit le
 » tour d'esprit agréable , & propre à flatter les
 » oreilles de son temps. » Mais la matiere se
 refusoit trop évidemment à l'Orateur , ou peut-
 être Sénèque ne fut-il pas fâché de faire rire
 un peu aux dépens d'un homme qui lui avoit
 causé autrefois tant de chagrins. Après les
 funérailles de *Claude*, *Néron* entama les affaires
 par un autre discours qu'il fit au Sénat, pour
 annoncer les maximes qu'il se proposoit de
 suivre dans le Gouvernement. Ayant parlé
 d'abord de l'autorité des Peres, & du con-
 sentement des Soldats qui l'élevoient à l'Em-
 pire, il ajouta « qu'il ne manquoit ni de con-
 » seils ni d'exemples pour bien gouverner :
 » qu'aucune guerre civile, aucune dissention
 » domestique n'avoient aigri sa jeunesse, &
 » qu'il n'apportoit au trône ni haine, ni res-
 » sentiment, ni desir de vengeance. Ensuite
 » il traça le plan qu'il vouloit suivre, ayant
 » soin d'en écarter sur-tout les abus récents
 » contre lesquels on murmuroit. Il promit de
 » ne point attirer à soi la décision de toutes
 » les affaires, de maniere que le sort des
 » accusateurs & des accusés, renfermés dans
 » une des chambres de son palais, dépendît
 » d'un petit nombre de gens en faveur : que

» flexit, nemo risui temperare, quamquam oratio à
 » Senecâ composita, multùm cultûs præferret : ut
 » fuit illi viro ingenium amœnum, & temporis ejus
 » auribus accommodatum, » *Tac.* 13, v. 3.

» rien à sa Cour ne se livreroit à l'argent ou
 » à la cabale : qu'il ne confondroit pas les
 » revenus de l'État avec ceux de sa maison :
 » que le Sénat pouvoit reprendre ses anciens
 » droits ; l'Italie & les Provinces du peuple
 » Romain se présenter aux Tribunaux des Con-
 » suls, & ceux-ci leur procurer des audien-
 » ces devant le Sénat : que pour lui, selon
 » le devoir de sa place, il veilleroit sur les
 » armées. » Ce discours, composé par Sénè-
 que, & débité par Néron, fut reçu avec de
 grands applaudissements ; on étoit charmé d'y
 reconnoître le systême d'Auguste. Et afin de lier
 Néron au bien par ses propres engagements,
 Sénèque fit ordonner, par le Sénat, que le
 discours de l'Empereur seroit gravé sur des
 plaques d'argent, & relu chaque année le
 premier Janvier. Néron ne s'en tint pas à de
 simples promesses. Il ne tarda point à les effec-
 tuer. Attentif à se concilier l'estime publique,
 il fit un grand nombre d'actions dignes de
 louanges. Il refusa, par modestie les statues
 d'or & d'argent massif qu'on offroit de lui
 dresser. Il défendit de répandre le sang hu-
 main dans les combats des Gladiateurs, &
 même celui des coupables exposés dans l'arène
 de l'amphithéâtre. Il fit des pensions confi-
 dérables à des Sénateurs pauvres qui n'avoient
 pas de quoi soutenir leur noblesse & leur
 rang. Les plaintes réitérées du peuple contre
 l'avidité sans borne des Publicains, le firent
 balancer s'il n'ordonneroit pas une suppres-
 sion générale des impôts : *présent le plus beau,*

dit Tacite , dont il pût gratifier l'Univers ; (1) & sur les représentations des Sénateurs , il se contenta , à regret , de diminuer plusieurs taxes , & d'en supprimer d'autres. Il rendit une Ordonnance dont le premier article portoit : « Que les conditions des baux faits par » l'Etat à ses Fermiers pour chaque espèce » d'impôt , seroient affichées publiquement , » afin que chacun pût s'assurer s'ils ne passaient » pas leurs pouvoirs. Le second interdisoit aux » Traitants les poursuites pour le paiement de » ce qu'ils prétendoient leur être dû au - delà » du terme d'une année. » Il fut arrêté que les Négociants ne payeroient aucun droit pour leurs navires. Il ordonnoit en outre , « qu'à » Rome , l'un des Préteurs , & dans les Pro- » vinces , les Propréteurs ou les Proconsuls , » écouteront les plaintes portées devant eux » contre les Financiers , & y feroient droit sur » le champ. » Comme le Sénat le louoit de tous ces sages réglemens , « Attendez , leur répon- » dit Néron avec modestie , attendez à me louer » que je l'aie mérité (2). » Un autre jour qu'on lui présentoit un Arrêt de mort à signer : « Ah ! que je voudrois , dit - il , ne savoir pas » écrire ! (3) » Dans tous les discours qu'il pro-

(1) « Dubitavit Nero an cuncta vestigalia omitti » juberet , idque pulcherrimum donum generi mortali- » lium daret. » Tac. 13 , 50.

(2) *Agenti Senatui gratias , respondit : cum me- ruero. Suet. 10.*

(3) *Quàm vellem nescire litteras ! ibid.*

nonçoit au Sénat, il ne parloit que de clémence, il s'engageoit solennellement à la pratique de cette vertu. (1) Sa vigilance ne se concentroit pas dans la capitale. Elle se portoit de même aux plus grandes affaires. Il choisit les Généraux les plus expérimentés pour les mettre à la tête de ses armées, & entr'autres *Corbulon*, (2) qui signala le nouveau règne par plusieurs victoires sur les Parthes. En un mot, les vertus de Néron, sa libéralité, sa clémence, ses manieres populaires, son habileté, & la sagesse de sa conduite, tout annonçoit le Souverain le plus aimable, & faisoit croire aux Romains que sous ce jeune Prince les vertus & les talents alloient redevenir en honneur. (3) Ce qui fit dire dans la suite à l'Empereur *Trajan*, que « peu de Princes pourroient se vanter d'égaliser les cinq premières années de Néron. » (4)

Toutefois les esprits observateurs ne s'y trompoient pas. Ils attribuoient, avec raison à *Burrhus* & à *Sénèque*, tout le bien que faisoit leur Elève, & ils craignoient que le crédit de ces deux vertueux Ministres ne pût

(1) *Clementiam suam obstringens crebris orationibus. Tac.*

(2) *Corbulon*, le plus grand homme de guerre de son temps. Néron le força, dans la suite, de se donner la mort.

(3) *Videbaturque locus virtutibus patefactus. Tac.*

(4) *Procul differre cunctos Principes Neronis quinquennio. Avel. Victor.*

se soutenir constamment contre l'ambition d'Agrippine , contre les intrigues des Affranchis , & contre Néron lui-même. Leur frayeur n'étoit que trop bien fondée. La Princesse fut la première à lever le masque , & à troubler l'heureuse harmonie qui régnoit à la Cour. Elle avoit une si forte passion de gouverner , que , ne pouvant entrer au Sénat , elle voulut au moins être instruite par elle-même de ce qui s'y passoit. Pour la satisfaire , on assembloit la Compagnie dans une salle du Palais , afin qu'à la faveur d'une porte dérobée , couverte d'un voile , elle pût entendre les délibérations sans être vue. Se prévalant de l'obligation que son fils lui avoit du trône , elle commença par sacrifier à son ressentiment tous ceux qui n'avoient pas le bonheur de lui plaire ; de ce nombre furent *Silanus* , Proconsul d'Asie , qu'elle fit empoisonner , sans en parler à l'Empereur ni à ses Ministres ; & *Narcisse* (1) , Secrétaire de *Claude* , qu'elle contraignit de se tuer , malgré Néron qui l'aimoit. *Burrhus* & *Sénèque* , affligés de ce début sanguinaire qui annonçoit beaucoup d'autres exécutions , lesquelles ne pouvoient que décréditer le nouveau

(1) *Narcisse* étoit une peste de Cour qui méritoit bien la mort qu'il avoit fait donner injustement à mille autres ; mais Agrippine étoit blâmable de le faire mourir sans le consentement du Prince , qui l'aimoit , dit Tacite , parce que les vices de cet Affranchi s'accordoient très-bien avec ceux de *Néron* , qui n'avoient point encore éclaté.

regne, s'opposèrent de toutes leurs forces aux attentats d'Agrippine, en défendant aux Officiers d'obéir aux ordres rigoureux de l'Impératrice mere. Quoique tous deux ses créatures, ils devinrent tous deux ses adversaires par nécessité, se croyant plus obligés de servir l'État & l'Empereur, que de suivre aveuglément les fantaisies violentes d'une Princesse qui ne visoit à rien moins qu'à la tyrannie. Sènèque, qui sentoit plus vivement les conséquences de ce partage d'autorité, osa le premier résister à la Princesse. Le Sénat ayant porté un réglemeut qui défendoit aux Avocats, payés par l'Empereur, de recevoir ni salaire ni présents de leurs Parties, Agrippine s'y opposa, sous prétexte que cette Ordonnance étoit contraire à celles de Claude; mais les Sénateurs tinrent ferme, & l'emporterent, appuyés du crédit de Sènèque. Un autre jour que Néron donnoit audience aux Ambassadeurs d'Arménie, Agrippine s'avança pour monter sur le trône avec son fils. La crainte tenoit tous les assistans immobiles. Sènèque seul eut assez de courage & de présence d'esprit pour *avertir l'Empereur de se lever, & d'aller au-devant de sa mere.* (1) Par cette apparence de respect, il sauva une indécence qui auroit compromis l'honneur de la République. C'est ainsi que les deux Ministres gouvernoient

(1) *Nisi ceteris pavore defixis, Seneca admonisset, venienti matri occurreret. Ita specie pietatis, obviam itum dedecori.* Tac. L. 13, c. 5.

l'Etat avec autant de fermeté que de sagesse. Burrhus étoit Préfet, ou Gouverneur de la ville; emploi important qui le rendoit maître de toute l'Italie. Sènèque étoit chargé des affaires du cabinet. Il composoit les discours que l'Empereur prononçoit au Sénat; il dressoit les Edits, il minutoit les lettres circulaires, nommoit les Gouverneurs de Province, & veilloit au maintien du bon ordre dans la maison impériale. Il semble que tant d'occupations devoient lui emporter tout son temps; cependant il en trouvoit encore de reste pour vaquer à sa chere philosophie. Ce fut pendant son ministere qu'il écrivit la plupart des ouvrages qu'il nous a laissés, & plusieurs autres que nous n'avons plus, tels que ses *Dialogues*, ses *livres d'Histoire*, son *Traité de la Superstition*, ses *livres de Conseils*, & son *Cours de Morale*. Comme il eût cru manquer à la Majesté Impériale, en instruisant Néron de vive-voix, du moins en public, depuis qu'il étoit devenu Empereur, il se servoit, par une ruse innocente, de la voie des livres, pour faire parvenir à son auguste Elève les avis dont il avoit besoin. S'étant aperçu que l'amour de Néron pour son épouse *Oclavie* commençoit à se refroidir, il tâcha de rallumer ses feux légitimes, par un *Traité sur le Mariage*, (1) où il détailloit fort au long les de-

(1) Saint Jérôme, dans le Livre II contre Jovinien, parle de ce Traité du Mariage de Sènèque, & en cite quelques fragments. Le Philosophe y di-

voirs réciproques des époux, & ce qui devoit les attacher l'un à l'autre. Il fit plus, pour ajouter l'exemple au précepte, ayant perdu sa première épouse, il se maria en secondes noces, quoique déjà avancé en âge, à une jeune Romaine nommée *Pauline*, qu'il aima jusqu'à la mort avec une tendresse dont il se faisoit gloire. Son dessein étoit d'engager Néron à l'imiter, à ne prendre que des plaisirs honnêtes, & à s'en tenir au lien conjugal. Mais Néron, qui sentoit déjà les privilèges de la puissance Souveraine, & qui étoit bien disposé à en abuser, ne tint compte des bons exemples & des sages leçons de son Maître. Epris des charmes d'une jeune Affranchie de sa Cour, nommée *Acté*, il se livra publiquement à son amour pour elle, sans considérer les égards qu'il devoit à son illustre Epouse, à sa Mere & à ses Gouverneurs. Sénèque & Burrhus gémissaient en secret d'un commerce si scandaleux; mais ils crurent devoir, par prudence, fermer les yeux sur un mal qu'ils ne pouvoient empêcher, bien résolus néanmoins d'y remédier le plutôt qu'il leur seroit possible. « *Acté*, disoient-ils, étoit » une fille sans conséquence, qui amusoit le » Prince sans faire tort à personne. » D'ailleurs, ils craignoient qu'en irritant la passion de l'Em-

soit que l'amour des femmes, quand il n'est pas modéré, nous porte à l'oubli de nous-mêmes, & à la folie. *Amor formæ, oblivio est, & insania proximus.*

pereur par leur résistance, il ne changeât d'objet, & ne portât le désordre & l'infamie dans les maisons les plus illustres; mais l'humour ambitieuse & turbulente d'Agrippine ne lui permit pas d'avoir la même condescendance. Croyant voir dans cette Affranchie une rivale de son autorité, elle éclata en murmures & en menaces, & fut cause que son fils ne garda plus aucun ménagement. Cependant Sénèque, toujours attentif à maintenir la concorde dans la maison impériale, conseilla à Néron de faire une galanterie à sa mere pour l'appaiser & pour dissiper ses soupçons de froideur & d'inconfiance. Le Prince en visitant les bijoux, les parures & les habillements qui avoient servi aux précédentes Impératrices, choisit donc ce qu'il y avoit de plus beau & de plus précieux, & l'envoya à sa mere. Agrippine reçut ce magnifique présent comme un outrage. « On » ne prétend pas, dit-elle, me parer, mais me » dépouiller. Tout est à moi, & mon fils ose me » faire ma part? » (1) Néron comprit par ces paroles, que sa mere vouloit être la souveraine Maîtresse. Outré de ses prétentions & du mépris qu'elle avoit témoigné de son présent, il s'en prit aux Conseillers de sa mere, & ôta sur le champ à *Pallas*, (2) le confident de

(1) *Sed Agrippina non his instrui cultus suos, sed ceteris arceri, proclamat, & dividere filium quæ euncta ex ipsâ haberet.* Tac. l. 13, c. 13.

(2) *Pallas* étoit originairement un Esclave d'An-
 ia

la mere, la garde du trésor impérial, & l'administration des finances ; emplois importants qu'il avoit eus sous *Claude*, & qu'il avoit conservés depuis la mort de cet Empereur. *Agrippine*, de son côté, furieuse de la disgrâce de son favori, courut à l'appartement de *Néron*, & lui fit les reproches les plus sanglants en présence de tous les Courtisans qui s'y trouvoient. « Pour te mettre sur le » trône, lui dit-elle, j'ai empoisonné mon » époux. Je t'ai fait adopter à l'Empire contre » toute justice. J'en ai privé ton frere *Britannicus* à qui la couronne appartenoit de droit, » & qui est plus digne que toi de régner. » Voilà donc, fils ingrat & dénaturé, la récompense que tu me donnes pour tant de » crimes. Tremble, perfide, la main qui t'a » élevé peut encore t'abattre. Songe que *Britannicus* est en âge de succéder à son pere, » dont il est le seul & légitime héritier, & que » tu n'es qu'un intrus dans la Famille Impériale. Si tu continues à outrager ta mere, » elle saura bien trouver les moyens de t'en » faire repentir, malgré ton Soldat estropié, » & ton Pédagogue flétri par l'exil. » C'est ainsi qu'elle désignoit *Burrhus* & *Sénèque*. (1)

tonia, mere de l'Empereur *Claude*, sous lequel il devint tout puissant. Dans la suite, *Néron* trouvant qu'il vivoit trop long-temps, le fit empoisonner, pour s'approprier ses richesses, qui étoient immenses.

(1) Ces reproches, quelque forts qu'ils paroissent.

En prononçant ces paroles elle menaçoit son fils de la main, & lui prodiguoit les titres les plus injurieux. Tous les assistants frémissaient de terreur, & entr'autres les deux Ministres, qui prévoyoient les suites funestes de ces emportements. Ils étoient sur-tout affligés de l'imprudence d'Agrippine, qui avoit mêlé le nom de *Britannicus* dans sa querelle. Néron, depuis ce moment, ne regarda plus *Britannicus* comme son frere, mais comme un rival dangereux, dont il falloit absolument se défendre pour sa sûreté. En effet, peu de jours après il fit empoisonner ce jeune Prince dans un repas de cérémonie. (1) Agrippine, qui en fut témoin, se livra à de nouveaux transports de colère, plus justes, il est vrai, mais tout aussi inutiles que les premiers. Sénèque, qui n'avoit pas encore oublié ce qu'il devoit à cette Princesse, fut le médiateur entre le fils & la mere, & vint heureusement à bout de les réconcilier; mais cette paix ne fut pas de longue durée. A l'Affranchie, dont on vient de parler, succéda dans le cœur de Néron une autre Maîtresse encore plus redoutable. Elle

sent, le sont encore moins que dans Tacite, qu'on peut voir, liv. 13, chap. 14. *Præcepta post hæc Agrippina ruere ad terrorem & minas, &c.*

(1) Voyez Tacite, liv. 13, chap. 16, & la belle Tragédie de Racine, intitulée : *Britannicus*. Comme la mort de ce Prince n'a pas un rapport direct avec la vie de Sénèque, je n'ai pas cru devoir en faire ici le récit.

s'appeloit *Poppée*. (1) C'étoit une femme, dit Tacite, à qui de tous les avantages il ne manquoit que la vertu. Sa mere, la plus belle femme de son temps, lui avoit transmis la beauté avec la noblesse. Ses biens étoient proportionnés à sa naissance, sa conversation aimable & polie, & son esprit d'un tour agréable. Elle savoit se parer de la modestie, & jouir de la volupté, paroissoit rarement en public, toujours le visage à demi voilé, afin de laisser aux regards quelque chose à désirer. (2) Elle ménageoit si peu l'honneur que sans distinction d'union légitime ou illégitime, sans consulter ni qui elle aimoit, ni de qui elle étoit aimée, elle prodigua toujours ses faveurs au gré de l'intérêt. Elle étoit mariée en secondes noces à *Othon*, jeune Courtisan qui la présenta lui-même à l'Empereur pour obtenir ses bonnes grâces. Cette femme désespérant de faire répudier *Oclavie*, (3) & d'épouser Néron du vivant de la fiere Agrippine,

(1) Cette *Poppée*, née pour le malheur de son siècle, mourut étant grosse, d'un coup de pied que lui donna Néron dans un mouvement de colère; vice auquel il étoit fort sujet, malgré les admirables préceptes que Sénèque lui avoit donnés dans son *Traité de Ira*.

(2) *Rarus in publicum egressus, idque velatâ parte oris, ne satiaret aspectum.* Tac. l. 13, c. 45.

(3) *Oclavie*, fille de Claude, & femme de Néron; il la fit tuer à la sollicitation de *Poppée*, son infame Maitresse.

s'étudia à aigrir le fils contre la mere , par des calomnies atroces , & par des railleries encore plus efficaces. « Vous avez vingt-cinq » ans , disoit - elle à son Amant , & vous êtes » encore pupille. Quand cesserez-vous d'être » mené à la lisiere par votre mere & vos Gou- » verneurs ? N'est-il pas temps que vous sor- » tiez de l'enfance ? Croyez - moi , secouez le » joug de tous ces Mentors importuns , & » faites voir enfin , que vous êtes le Maître. » Quant à moi , si vous continuez vos basses- » ses , il faut me rendre à mon mari ; car » j'ai honte de vivre plus long - temps avec » un homme que j'ai pris pour un Empereur , » & qui n'est réellement qu'un Esclave. » Elle acompagnoit ces discours de larmes & de caresses ; & Néron étoit tellement aveuglé par son amour , que ces indignes reproches , loin de l'indisposer contre elle , ne faisoient qu'enflammer ses desirs.

D'un autre côté , *Agrippine* (1) ne s'oubloit

(1) *Suétone* est plus favorable à cette Princesse , que *Tacite*. Le premier Historien dit qu'*Agrippine* , comme une bonne mere , faisoit souvent de sages & fortes remontrances à son fils sur sa conduite abominable : que *Néron* la prit en haine à cette occasion , la priva de tous ses honneurs & de son autorité , la chassa du palais & de sa compagnie , ne cessa de la persécuter , & de lui faire toutes sortes d'outrages , & qu'enfin effrayé de ses terribles menaces & de sa fermeté , il résolut de la faire égorger. *Suétone* , *vie de Néron* , chap. 34.

point, & se portoit aux plus grands excès pour conserver son crédit & pour faire tomber celui de sa rivale. Comme la violence ne lui avoit pas réuffi jusqu'alors, elle eut recours à des moyens contraires, qui n'étoient pas moins criminels (1). Aux moments où Néron, échauffé par le vin & la bonne chere, ne respiroit que la débauche, elle se présenta à lui, parée de ses atours, & déterminée à se livrer à ses transports. Déjà des baisers lascifs & d'autres caresses, préludes du crime, avoient été remarqués par les Confidens de leurs plaisirs, lorsque Sènèque, informé de ce qui se passoit, vint arrêter le dénouement de cette scène d'ivresse & de volupté. Il représenta à Néron le danger auquel il s'exposoit, si sa mere étoit indiscrette, comme il y avoit apparence, ajoutant que les troupes ne voudroient plus obéir à un Prince incestueux au premier chef. L'Empereur se rendit à cette remontrance, d'autant plus volontiers, que sa passion pour sa mere n'étoit que simulée, &

(1) *Tac. l. 14, c. 2.* Ce n'est qu'avec peine qu'on entre dans ce détail si déshonorant pour Agrippine; mais il est nécessaire pour faire connoître le caractère violent de cette Princesse: d'ailleurs Tacite, qui rapporte cette particularité, est un Auteur classique, dont il est inutile de rien cacher désormais, après la traduction complete que vient d'en donner le P. *Dotteville*, qui fera oublier celle de M. *Perrot d'Ablancourt*, qui mérite bien le nom de *Belle-Infidelle*, qu'on lui donna dans le siècle dernier.

qu'il pouvoit se faire un mérite de ce foible sacrifice auprès de sa véritable Maîtresse. *Popée*, instruite des artifices d'*Agrippine*, redoubla ses instances auprès de son Amant, pour hâter l'éloignement de l'Impératrice, & pour détruire le seul obstacle qui s'opposoit, disoit-elle, à leur union conjugale. *Néron*, à qui le crime ne coutoit plus rien après la mort de *Britannicus*, désormais insensible au cri de la nature, résolut de brusquer l'affaire, assuré par sa puissance, de l'impunité de tous ses forfaits. Il manda *Burrhus* & *Sénèque*, & leur déclara la prétendue nécessité où il étoit de faire mourir sa mere. A cette proposition si révoltante, les deux Ministres qui avoient souhaité jusques-là l'abaissement d'*Agrippine*; mais qui ne pouvoient s'imaginer que son fils portât jamais la haine pour elle jusqu'à attenter à ses jours, (1) garderent long-temps l'un & l'autre un morne silence. *Néron* irrité de leur embarras & du délai de leur réponse, s'écria qu'ils le trahissoient. « Attendez-vous donc, leur dit-il, que cette femme vienne ici m'égorger à vos yeux? Si on ne la prévient pas, vous la verrez bien-tôt arriver dans ce palais, à la tête de mes troupes qu'elle aura soulevées, crier à la tyrannie, & à la liberté, & armer jusqu'aux esclaves pour tirer vengeance des

(1) *Credente nullo usque ad cadem ejus duratura filii odia. Tac. 14. 1.*

» mauvais traitements qu'elle prétend avoir
 » effuyés de ma part. Ne vous ai-je choisis
 » pour mes Ministres, que pour soutenir mes
 » ennemis contre moi ? Trouvez à l'heure
 » même quelque expédient pour me délivrer
 » de cette cruelle marâtre, ou bien vous me
 » répondez, sur vos têtes, de ce qui pourra
 » en arriver. » Sénèque, qui dans toute autre
 conjoncture se hâtoit d'opiner avant Burrhus,
 le regarde tristement, & lui demande si l'on
 peut ordonner aux Soldats de tuer la mere
 de l'Empereur ? C'étoit lui insinuer clairement
 une réponse négative. *Burrhus*, qui le com-
 prit bien, répondit, que « la chose n'étoit
 » pas possible, que les Prétoriens, les seuls
 » qu'on pouvoit employer à une pareille exéc-
 » cution, étoient entièrement dévoués à la
 » maison des Césars, que la mémoire de *Ger-*
manicus leur étoit chere, & que jamais ces
 » troupes ne se porteroient à aucune violen-
 » ce contre sa fille. D'ailleurs, ajouta-t-il, (1)
 » on ne doit refuser à personne, encore moins
 » à une mere de l'entendre dans ses défen-
 » ses. » Cette réponse ne satisfit point Néron,
 qui, les regardant avec des yeux étincelants
 de rage & de colère, insista plus fortement
 sur le danger qui le menaçoit. Alors *Burrhus*,
 pour traîner la chose en longueur & donner
 le temps au Prince de réfléchir sur son projet

(1) *Cuicumque, nedum parenti, defensionem tri-
 buendam.* 13. 20. C'est le premier principe de l'équité
 naturelle, dont l'inobservation constitue les Tyrans.

abominable , lui dit froidement : « Encore une » fois , César , les Prétoriens que je commande » ne savent assassiner personne. Si vous vou- » lez des Assassins , adressez - vous à votre » *Anicet* , qui vous a fait de si belles promes- » ses. » Cet *Anicet* (1) étoit un vil Affranchi , qui avoit pris soin de Néron dans sa première enfance , & qui depuis étoit devenu Comman- dant de la flotte de Misène. C'étoit un scé- lérat achevé , qui haïssoit mortellement Agrip- pine , dont il étoit haï de même. Néron , sans paroître sensible à la raillerie de Burrhus , fit venir sur-le-champ *Anicet* , & lui proposa sa commission exécutable , que ce malheureux accepta sans balancer. « Je reçois aujourd'hui » l'Empire , s'écria Néron , & c'est d'un Affran- » chi que me vient un si grand bienfait. Cours » promptement , mene avec toi les plus dé- » terminés à t'obéir. » (2) Sans perdre de

(1) *Perpetraret Anicetus promissa. Tac. 14. 7.* Vu la foible résistance que firent Burrhus & Sénèque , il faut convenir qu'ils trahirent alors leur reconnoissance & leur devoir. Nommer à Néron , dans cet instant critique , un Scélérat fieffé , le plus grand ennemi de sa mere , c'étoit évidemment se rendre complice de son parricide , en lui donnant la facilité de le commettre. Ni la haine d'Agrippine pour les deux Ministres , ni la crainte de la mort ne sauroient les justifier. Il est des circonstances majeures , telles que celle - ci , où il faut tout oublier , pour ne se ressouvenir que de sa vertu.

(2) « *Ad eam vocem Nero , illo sibi die dari Imperium , auctoremque tanti muneris libertum pro-*

temps, *Anicet* se rendit avec deux Officiers dans la chambre où la Princesse étoit couchée. *Agrippine* entendant le bruit de sa porte qu'on enfonçoit, cria que son fils n'avoit point commandé ce parricide. (1) A ces mots un des Meurtriers lui déchargea un coup de bâton sur la tête. La Princesse voyant que le Centurion tiroit son épée, lui présenta le ventre, en lui disant : *Frappe ce sein qui a porté* (2) *Néron*, & elle expira percée de plusieurs coups.

Après cette horrible catastrophe, *Sénèque* & *Burrhus* sentirent bien que le public, & *Néron* lui-même, ne manqueroient pas de rejeter sur eux l'odieux de cet exécration parricide, & qu'ils devoient s'attendre à faire une fin aussi tragique que celle d'*Agrippine*. Leur conjecture ne tarda point à se vérifier. L'Empereur ne pouvant pardonner à *Burrhus* la résistance (3) qu'il avoit faite lors du meur-

» fitetur : iret properè , duceretque promptissimos
» ad iussa. » *Tac. l. 14. c. 7.*

(1) *Nihil se de filio credere , non imperatum parricidium.* *Tac. 14. 8.*

(2) « Protendens uterum , ventrem feri , exclamavit. » *Tac. ibid.*

(3) Cette résistance n'avoit pas été cependant aussi forte qu'elle auroit dû l'être. *Tacite* dit, pour desculper les deux Gouverneurs, qu'ils n'avoient pas voulu hasarder des remontrances inutiles, *ne irriti dissuaderent.* Mais si l'Empereur avoit refusé de les écouter, du moins n'auroient-ils eu aucun reproche à se faire. « *L'affaire étoit tellement engagée*

tre de sa mere , le fit empoisonner ; & comme le Prince qui l'étoit venu visiter , pour reconnoître par lui-même l'effet du poison , lui demanda *comment il se portoit* , Burrhus détournâ les yeux pour ne le point voir , & lui répondit : *fort bien à présent*. (1) Voulant dire , à présent que je ne vois point un monstre tel que vous. « Le souvenir de la vertu de » Burrhus, dit Tacite, le fit long-temps regret- » ter ; & la conduite de ceux qui lui succé- » derent dans ses emplois ne fit qu'augmenter » les regrets.

» Sa mort (2) fit tomber entièrement le » crédit de Sénèque , poursuit le même Histo- » rien. La vertu isolée d'un des Gouverneurs » n'avoit plus la même force , & le Prince » inclinoit de plus en plus vers les partisans » du vice. On entassoit contre Sénèque des » accusations de toute espece. Ses richesses » sont immenses , disoit-on , & au-dessus de » la fortune d'un particulier ; cependant il les » augmente tous les jours. Il engage les Ci-

» ajoute le même Historien , *qu'ils jugeoient la mort » de Néron inévitable , si l'on ne prévenoit Agrippine.* » *Eò descensum credebant , ut nisi praveniretur Agrippina , » pereundum Neroni esset.* Raison frivole. Néron avoit la force en main , & pouvoit par conséquent mettre sa mere en lieu de sûreté , ou l'envoyer en exil , pour s'épargner le plus horrible de tous les crimes.

(1) *Hactenus , ego me benè habeo , 14. 51.*

(2) *Mors Burrhi infregit Senecæ potentiam.* Tout ce qui suit est tiré presque mot pour mot de Tacite. Liv. 4 , chap. 52.

» toyens à ne former des vœux que pour lui ,
 » & semble vouloir effacer le Prince par l'amé-
 » nité de ses jardins , & la magnificence de
 » ses maisons de campagne. Lui seul , à l'en-
 » tendre , mérite d'être loué comme éloquent.
 » Il fait plus souvent des vers , depuis que l'Em-
 » pereur les aime. Du reste , il blâme en public
 » ses délassements , rabaisse son adresse à con-
 » duire un char , le raille sur sa voix toutes les
 » fois qu'il chante. Combien de temps encore
 » ne se fera-t-il rien de louable dans l'Etat ,
 » dont on ne le croie l'auteur ! *Néron* est sorti de
 » l'enfance , il est dans la force de la jeunesse ;
 » qu'il secoue le joug d'un Précepteur , ayant
 » pour se conduire des Maîtres assez illustres ,
 » ses ancêtres.» (1)

Qui ne reconnoît dans ces plaintes injurieu-
 ses le langage de l'envie , du libertinage & de
 la déraison ? Il étoit aisé de répondre , que les
 biens de Sénèque ne surpassoient ni ses grands
 services , ni la place de Ministre qu'il occu-
 poit : que les talents futiles & subalternes que
 le Philosophe blâmoit dans son Disciple , étoient
 réellement indignes d'un Empereur , & n'avoient

(1) C'est ainsi que Racine , dans sa Tragédie de
Britannicus , fait parler Agrippine à Burrhus :

Néron n'est plus enfant. N'est-il pas temps qu'il règne ?
 Jusqu'à quand voulez-vous que l'Empereur vous craigne ?
 Ne sauroit-il rien voir qu'il n'emprunte vos yeux ?
 Pour se conduire enfin , n'a-t-il pas ses aïeux ?

Scene II , Acte I.

C vj

rien de commun avec l'art de gouverner: (1) que les Ancêtres de Néron, qu'on osoit lui proposer pour modèles, ne méritoient pas l'honneur qu'on leur faisoit, à commencer par son pere *Domitius*, qui n'avoit fait toute sa vie que des actions détestables. (2) Mais doit-on demander du jugement & de l'impartialité à des esprits jaloux, incapables de rendre justice au mérite? Sènèque ignoroit les bruits qui couroient sur son compte, lorsque deux ou trois Courtisans, qui conservoient encore quelqu'égard pour la vertu, (3) lui donnerent avis qu'on le desservoit auprès de l'Empereur. Comme Néron affectoit d'éviter ses entretiens, Sènèque fut obligé de lui demander une audience, & l'ayant obtenue, il lui parla en ces termes.

« Il y a quatorze ans, César, (4) que je

(1) On prétend que Louis XIV profita de cette leçon. Ce Prince, jusqu'à l'âge de 32 ans, dansoit dans les ballets qu'il donnoit à Versailles; mais dans une représentation de la Tragédie de *Britannicus*, ayant entendu ces vers que Narcisse dit à Néron: *Pour toute ambition, pour vertu singuliere, &c.* Louis ne dansa plus en public, & le Poëte réforma le Monarque.

(2) *Omni parte vita detestabilem*, dit Suétone. *Nero. c. 5.* Ainsi l'on pouvoit dire de Néron, qu'il chassoit de race.

(3) *Quibus aliqua honesti cura.* Tac.

(4) Tout ce discours est de Tacite. J'ai suivi la traduction du P. *Dotteville*, qui est la plus littérale, la plus nouvelle, & la meilleure que nous ayons

» suis attaché à votre personne, & huit que
 » vous régniez. Vous m'avez comblé, dans
 » l'intervalle, de tant de biens & d'honneurs,
 » que rien ne manque à ma félicité que de la
 » modérer. Je citerai de grands exemples fort
 » au-dessus de moi, mais dignes de vous.
 » Auguste, votre bifaïeul, permit à M. Agrip-
 » pa de se retirer à Mitylène, & à Mécénas
 » de se reposer au milieu de Rome aussi pai-
 » siblement que s'il s'en fût éloigné. L'un avoit
 » été le compagnon de ses guerres, l'autre
 » avoit soutenu les fatigues d'une multitude
 » d'affaires épineuses. Tous deux avoient reçu
 » de grandes récompenses, proportionnées
 » néanmoins à d'importants services. Pour
 » moi, comment ai-je pu mériter vos dons
 » que par des talents exercés, pour ainsi dire,
 » à l'ombre, & dont tout l'éclat vient de ce
 » qu'on juge qu'ils ont pu servir à votre édu-
 » cation ? C'en étoit une récompense assez
 » forte ; vous y avez joint une faveur sans
 » bornes, & un argent immense ; (1) en sorte

jusqu'à présent. Il auroit dû, pour la rendre plus
 complète, traduire les suppléments de la belle édi-
 tion du P. Brotier.

(1) Il est à croire que Sénèque touchoit de gros
 appointements, en qualité de Précepteur de Néron ;
 il les augmenta encore, étant devenu Ministre dans
 la suite. Ses ennemis lui firent un crime de ses ri-
 chesses, mais à tort. N'étoit-il pas obligé de sou-
 tenir son rang, & de tenir un grand état à la Cour ?
 D'ailleurs Sénèque avoit un patrimoine considérable,

» que je me dis de temps en temps : Moi qui
 » suis né en province , issu d'un simple Che-
 » valier , je suis compté parmi les plus grands
 » de Rome. Mon illustration récente brille au
 » milieu des Nobles décorés d'une longue
 » suite d'Aïeux. Qu'est devenue cette Philo-
 » sophie qui se contentoit de peu ? Est-ce elle
 » qui fait construire ces jardins , qui dispose
 » de ces maisons de campagne , qui possède
 » tant de terres , & fait valoir de si gros re-
 » venus ? Je n'y trouve qu'une réponse pour
 » ma justification ; c'est que je n'ai pas dû
 » m'opposer à vos bienfaits. (1) Nous avons
 » comblé la mesure , vous , de ce qu'un Prince
 » pouvoit donner à un ami , moi de ce que
 » son ami peut en recevoir. Le surplus irrite
 » l'envie. Votre élévation vous met au-dessus
 » de ses atteintes ; mais c'est moi qu'elle atta-
 » que ; c'est moi qu'il est juste de soulager. Les
 » fatigues de la guerre ou d'une longue mar-
 » che m'autoriseroient à solliciter du repos.
 » Je suis vieux , près de terminer le voyage
 » de cette vie , & incapable des moindres
 » soins : excédé du fardeau de mes richesses, (2)

& il est à présumer , vu ses beaux sentiments , qu'il faisoit de grandes libéralités ; mais qu'il les cachoit avec soin , de peur d'en perdre le mérite en les divulgant.

(1) *Una defensio occurrit , quod muneribus tuis obniti non debui. Tac. 14. 53.* Refuser les dons d'un Souverain , c'est lui reprocher qu'il ne fait pas les placer avec discernement.

(2) *Cum opes meas ultra sustinere non possim.*

» j'implore votre aide. Ordonnez à vos Inten-
 » dants de les administrer, & de les réunir à
 » vos domaines. Sans me réduire à l'indigence,
 » je ferai disparoître ce faste dont les yeux
 » sont éblouis, & j'emploierai à réfléchir sur
 » moi-même le temps qu'on donne à des jar-
 » dins & à des maisons. Vous êtes dans la
 » vigueur de l'âge, un règne de tant d'années
 » vous a fortifié dans l'art de gouverner. Il
 » est temps que vos anciens amis se livrent
 » au repos. Ce sera pour vous un surcroît de
 » gloire, d'avoir élevé à la plus haute fortune
 » des hommes capables d'en supporter une
 » médiocre. » (1)

Néron répondit à - peu - près ainsi : (2)
 » Si je réplique sur - le - champ à ce discours

præsidium peto. Tac. Un homme capable de tenir un si noble langage, ne pouvoit que faire un bon usage de son opulence. Selon le calcul de M. de la Beau-melle, le produit de son patrimoine, les revenus de ses emplois, les bienfaits d'Agrippine, les grâces de l'Empereur, beaucoup d'ordre dans ses affaires avoient rendu Sènèque riche de trente millions. Il cite pour ses garants *Dion*, dont le témoignage est récusable, & *Tacite*, qui dit seulement qu'il étoit riche, sans fixer la somme.

(1) *Hoc quoque in tuam gloriam cedit eos ad summa vexisse, qui & modica tolerarent.*

(2) Si ce discours est véritablement de Néron, comme l'assure Tacite, on doit en conclure, que ce Prince étoit plus verlé dans l'Eloquence qu'on ne le croyoit à Rome.

» médité , c'est à vous que j'en suis redevable.
 » Vous m'avez appris à parler avec facilité ,
 » non - seulement après m'y être préparé ,
 » mais même sur des affaires imprévues. Au-
 » guste , mon bifaïeul , consentit qu'Agrippa
 » & Mécène jouissent du repos après de longs
 » services ; mais ce Prince étoit alors dans un
 » âge dont la maturité garantissoit la sagesse
 » de toutes ses démarches , & encore ne les
 » dépouilla-t-il ni l'un ni l'autre des récom-
 » penses qu'il leur avoit accordées. Vous dites
 » qu'ils les avoient méritées à la guerre &
 » dans les périls. C'est que telles ont été les
 » occupations de la jeunesse d'Auguste. Votre
 » bras ne se seroit pas non plus refusé à mon
 » service , si j'avois vécu au milieu des armes ;
 » mais de la prudence , des avis , & des pré-
 » ceptes , étoient tout ce qu'exigeoient les con-
 » jonctures & ma situation. Vous avez d'abord
 » formé mon enfance , ensuite ma jeunesse.
 » Les bienfaits que je tiens de vous sont im-
 » mortels de leur nature , & dureront autant
 » que ma vie (1) ; ceux que vous avez reçus de
 » moi , des jardins , des revenus , des maisons
 » de campagne , sont sujets aux coups du sort.
 » Quelque grands que ces biens paroissent ,
 » plusieurs , dont le mérite n'approchoit pas
 » du vôtre , en ont possédé davantage. J'aurois
 » honte de vous citer des Affranchis qui éta-

(1) *Et tua quidem ergà me munera , dum vita sup-
 petet , aterna erunt : quæ à me habes , casibus obnoxia
 sunt.* Tac. *ibid.*

» lent plus d'opulence ; & je rougis de ce
 » qu'occupant la première place dans mon
 » estime & mon amitié , vous n'êtes pas en-
 » core au-dessus de tous par votre fortune. (1)
 » Mais je me propose bien de l'accroître. Vous
 » êtes encore dans un âge où les forces ne
 » vous manquent point. Vous pouvez & ad-
 » ministrer des biens & en jouir, & moi je
 » commence à peine la carrière de mon règne.
 » Si ma jeunesse m'entraîne à quelque écart ,
 » vous me rappelez dans la route ; votre se-
 » cours , après m'avoir éclairé , me règle sur
 » l'usage que je dois faire de ma puissance.
 » Le public ne s'entretiendra pas de votre
 » modération , si vous rendez vos richesses ,
 » ni de votre amour pour la retraite , si vous
 » abandonnez le Prince , mais de mon avarice ,
 » & des suites cruelles qu'elle fera craindre ;
 » & quand même vous seriez sûr d'être comblé
 » d'éloges pour votre tempérance , il est in-

(1) *Undè etiam rubori mihi est , quòd præcipuus
 caritate , nondùm omnes fortunâ antecellis. id. ibid.*
 On prétend que Sénèque avoit prêté à gros intérêts
 cinq millions de nos livres tournois aux Insulaires de
 la Grande Bretagne , & que ces peuples se révoltè-
 rent , parce que le prêteur exigea son paiement avec
 trop de rigueur. *Dion* est le seul qui ait transmis à
 la postérité cette anecdote , qui a paru très - suspecte
 à tous nos Historiens modernes , & qu'on peut même
 regarder comme fautive , vu la bonne intention de cet
 Ecrivain pour honorer la mémoire de notre Philo-
 sophe.

» digne du sage de se procurer de la gloire
 » en déshonorant son ami. » (1) Néron joignit
 à ces propos si flatteurs , les embrassements
 & les baisers les plus tendres. Naturellement
 habile à déguiser la haine sous des caresses
 trompeuses , il s'y étoit encore fortifié par
 l'exercice. (2) Sénèque se retira en le remer-
 ciant de ses bontés ; (3) car c'est ainsi que
 se terminent tous les entretiens avec le Sou-
 verain. Mais il réforma ce qui pouvoit retra-
 cer le souvenir de son ancien crédit ; il évita
 tout ce qui ressenoit le Grand Seigneur &
 le Ministre , congédia ses amis , écarta son
 cortége , & parut rarement dans Rome , fei-
 gnant d'être retenu chez lui par ses études
 philosophiques , ou par ses infirmités.

On entrevoit , dans le discours de Sénèque ,
 une ame flétrie de douleur , & plus sensible
 à l'inconduite de son Elève , qu'à la perte
 de tous ses biens , & qu'à la mort même.
 L'offre qu'il fait de rentrer au premier signal
 dans la condition privée , l'abandon de toutes
 ses richesses qu'il propose à un Prince du
 caractère de Néron , qui étoit capable de le

(1) « Quòd si maximè continentia tua laudetur ; non
 » tamen sapienti viro decorum fuerit , undè amico
 » infamiam paret , indè gloriam sibi recipere. »

(2) « His adjicit complexum & oscula , factus naturà
 » & consuetudine exercitus , velare odium fallacibus
 » blanditiis. »

(3) « Seneca , qui finis omnium cum dominante
 » sermonum , grates agit. »

prendre au mot, font amplement son apologie contre ceux qui lui ont reproché de parler d'une manière, & de vivre d'une autre. D'ailleurs il avoit acquis ces richesses légitimement, par ses travaux & ses services, sans faire de tort ni d'injustice à personne, & son opulence n'avoit rien de merveilleux ni d'exorbitant, pour un homme qui avoit élevé un Maître du monde, & qui lui avoit servi longtemps de Ministre. Quant au discours de Néron, pour mériter des éloges, il ne lui manquoit qu'un seul point, la sincérité. Peu de jours après, le perfide tenta de faire empoisonner Sénèque, par un de ses Esclaves qui en donna lui-même avis à son Maître. (1) Cette trahison n'ayant point réussi, & Néron ne voyant plus dans Sénèque qu'un censeur odieux de toutes les horreurs qu'il commettoit journellement, résolut de s'en défaire, à quelque prix que ce fût. (2) La conjuration de *Pison* vint fort à propos pour consommer sa cruelle ingratitude. Quoique Sénèque fût absent, son nom, prononcé par un des Con-

(1) « Venenum ei per libertum ipsius, cui nomen » *Cleonicus*, paratum, jussu Neronis, vitatumque à » *Senecâ*, prodicione liberti. » 15. 45.

(2) *Pison* avoit formé le projet de tuer Néron. Il se liguait avec un grand nombre d'autres; mais comme il n'avoit ni le courage ni la prudence nécessaires pour exécuter une pareille entreprise, la conjuration fut découverte, & presque tous les conjurés furent punis de mort.

jurés, suffit à Néron pour le mettre au nombre des coupables. Voici quel fut ce prétendu chef d'accusation. Sénèque étant malade à sa campagne, *Pison* l'alla voir, & un Domestique répondit à *Pison*, que son Maître n'étoit pas visible. Le lendemain *Pison* envoya *Natalis*, un de ses amis, visiter Sénèque, & se plaindre de ce qu'il lui avoit refusé la veille l'entrée de sa maison. Sénèque répondit à *Natalis*, au sujet de *Pison*, « Que des entrevues » secrettes ne pouvoient que leur nuire à l'un » & à l'autre, mais qu'il n'avoit d'ailleurs aucune raison pour lui en vouloir, & qu'il » lui souhaitoit une parfaite santé. » *Natalis* ayant été arrêté peu de jours après, comme ami de *Pison*, le Chef des Conjurés déposa, dans ses interrogatoires, la phrase de Sénèque autrement qu'il ne l'avoit énoncée. Il prétendit que Sénèque lui avoit dit, que sa sûreté dépendoit de celle de *Pison*. (1) Outre que la visite faite à Sénèque n'avoit aucun rapport à la conjuration, il y a tout lieu de croire, que *Natalis* étoit un fourbe & un traître, suborné par Néron pour compliquer Sénèque dans cette malheureuse affaire : & ce qui le prouve clairement, c'est que ce *Natalis*, qu'on croyoit un des principaux conjurés, obtint sa grâce dans la suite, sous prétexte

(1) « Et respondisse Senecam, sermones mutuos & crebra colloquia neutri conducere: ceterum, salutem suam incolumitate Pisonis inniti. » 15. 60.

qu'il avoit bien servi le Prince. (1) Cependant Néron, comblé de joie (2) de voir son ancien Maître soupçonné du crime de lèse-Majesté, ordonna sur-le-champ au Tribun Granius de communiquer cette déposition à Sénèque, & de lui demander s'il convenoit de la charge de Natalis, & de sa réponse. Le Tribun se transporta à la maison de campagne de Sénèque, à quatre milles de Rome, fit investir la maison par des Soldats, & communiqua les ordres de l'Empereur à Sénèque, qu'il trouva soupant avec Pauline son épouse, & deux de ses amis. Sénèque répondit simplement comme un homme qui n'avoit rien à se reprocher. « Natalis est venu chez moi ; il » s'est plaint, de la part de Pison, de ce que » je ne lui permettois pas de me voir. Je m'en » suis excusé sur ma santé & sur mon amour du » repos. Je n'ai point eu sujet de penser (3) que » ma sûreté dépendit de celle d'un particulier.

(1) « Natalis festinata indicia impunitate remuneratur. » *L. 15, c. 71.*

(2) « Sequitur cædes Annæi Senecæ, lætissima principi, non quia conjurationis manifestum compererat, sed ut ferro grassaretur, quando venenum non processerat. » *Tac. 15. 60.* Tout ce récit est de Tacite, jusqu'à la mort de Sénèque, & j'ai suivi la traduction du P. Dotteville. Remarquez cette phrase incidente, *non quia, &c.*

(3) « Seneca respondit, cur salutem privati hominis incolumitati suæ anteferet, causam non habuisse : nec sibi promptum in adulatione ingenium ;

» Jamais la flatterie ne me l'a fait dire. Elle n'est
 » pas de mon goût. Néron le fait mieux que
 » personne. Il a trouvé plus souvent dans Sé-
 » nèque un homme libre qu'un esclave. »

Poppée & Tigellin, conseil secret des cruautés du Prince, étoient avec lui, lorsque le Tribun rapporta cette réponse. « *Sènèque fait-il les apprêts de sa mort*, dit Néron ? *Il n'a fait paroître aucun signe de crainte*, répondit le Tribun ; *son visage ni ses paroles ne m'ont rien annoncé de triste*. » *Retournez donc*, répliqua l'Empereur, *& signifiez - lui, de ma part, l'ordre de mourir*. » Le Tribun s'épargna l'odieux ministère de porter lui-même un si triste message, & il envoya un Centurion déclarer à Sènèque, que son dernier jour étoit venu. Le Philosophe, sans s'effrayer, demande à revoir son testament. Le Centurion le refuse. « *Puisqu'on m'empêche*, dit Sènèque, *en se tournant vers ses amis, de reconnoître vos services, je vous laisse l'unique bien, mais le plus précieux qui me reste, l'image de ma vie : si vous en gardez le souvenir, vous acquerrez la gloire d'hommes vertueux & d'amis fideles*. » Comme ils fondoient en larmes, il tâche de les raffermir, tantôt en leur parlant avec douceur, tantôt en les réprimandant. « *Que sont deve-*

» idque nulli magis gnarum, quàm Neroni, qui sæpius libertatem Senecæ quàm servitium expertus esset. » *l. 15. c. 61.*

» nus, leur dit-il, ces préceptes de sagesse
 » dont vous étiez pénétrés? Où est la force
 » de cette raison, que les réflexions de plu-
 » sieurs années sembloient avoir préparée à
 » tous les évènements? (1) Quelqu'un igno-
 » roit-il la cruauté de Néron? Il ne lui restoit,
 » après avoir fait mourir sa mere & son frere,
 » que de tuer celui qui a pris soin de l'élever
 » & de l'instruire. » Ensuite il s'adresse en par-
 » ticulier à sa femme, & s'attendrissant un peu,
 » malgré sa fermeté, il la conjure de modérer
 » sa douleur, & de ne pas la rendre éternelle.
 » La contemplation d'une vie toute consacrée
 » à la vertu peut honorablement adoucir la
 » perte d'un époux. » *Pauline* l'assure qu'elle
 » est déterminée à mourir avec lui, & demande
 » qu'on l'aide à exécuter son dessein. *Sénèque*
 » ne voulut point s'opposer à sa gloire, (2)

(1) « Cui enim ignaram fuisse sævitiam Neronis ?
 » neque aliud superesse , post matrem fratremque in-
 » terfectos , quàm ut educatoris , præceptorisque ne-
 » cem adjiceret. » *l. 15. c. 62.* Ces paroles prouvent
 » clairement, que *Sénèque* savoit bien son *Néron*,
 » qu'il connoissoit son naturel féroce, & qu'il étoit
 » bien éloigné d'approuver les meurtres de famille qu'il
 » avoit commis. Qu'on se rappelle que ce ne fut pas
 » lui, mais *Burrhus*, qui nomma *Anicet* à *Néron*, lors
 » de l'assassinat d'*Agrippine*.

(2) *Tùm Seneca , gloria ejus non adversus.* « Les
 » *Paiens*, & les *Stoïciens* sur-tout, regardoient le
 » suicide comme une action glorieuse; mais le *Chris-*
 » *tianisme* a éclairé la raison sur ce faux & barbare
 » préjugé.

il craignoit d'ailleurs d'abandonner aux insultes de ses ennemis une épouse qu'il chériffoit uniquement. » (1) Je vous avois montré, lui dit-il, ce qui pouvoit vous faire supporter la vie. L'honneur du trépas vous flatte davantage : c'est un exemple que je ne vous envierai pas. Quoique nous périssions tous deux avec la même constance, votre mort est plus glorieuse que la mienne. » Alors ils se firent ouvrir les veines des bras. Sénèque voyant que son sang couloit trop lentement, parce que son corps étoit atténué par la diette & la vieillesse, se fit couper encore les veines des jambes & des jarrets. Accablé par la violence de la douleur, il appréhende que ses tourmens n'abattent la constance de son épouse, & dans la crainte de témoigner lui-même de la foiblesse en la voyant mourante, il l'engage à passer dans une autre chambre. Son éloquence ne l'abandonna point dans cette cruelle extrémité. Il fit appeler ses Secrétaires, & leur dicta des sentences admirables, que Tacite a supprimées, parce que, de son temps, tout le monde les favoit par cœur. (2) Néron, informé du

(1) « Ne sibi unicè dilectam ad injurias relinqueret. » Sénèque s'en tenoit, comme l'on voit, à sa seule épouse, & l'aimoit avec beaucoup de tendresse.

(2) « Et novissimo quoque momento, advocatis scriptoribus, pleraque, suppeditante eloquentiâ, tradidit, quæ in vulgus edita ejus verbis, invertere supersedeo. » 15. 63.

parti qu'avoit pris *Pauline*, & n'ayant aucun ressentiment personnel contre elle, craignit que la mort de cette Dame ne le rendit plus odieux. Comme il connoissoit d'ailleurs sa beauté, sur laquelle il pouvoit former des prétentions, il donna ses ordres pour qu'on l'empêchât de mourir. Aussi-tôt les Esclaves & les Affranchis, à la persuasion des Soldats, arrêtent son sang, & lui bandent les bras. On ignore si ce fut du consentement de *Pauline*. Comme la malignité du vulgaire s'obstine à déprimer tout, (1) plusieurs ont cru qu'elle rechercha l'honneur de périr avec son mari, tant qu'elle jugea *Néron* inflexible; mais que la douceur de vivre triompha de sa constance, dès qu'elle entrevit des espérances plus flatteuses. Elle survécut peu d'années à son époux, conservant honorablement sa mémoire. La pâleur de son visage & de ses membres prouvoit qu'il s'en falloit bien peu qu'elle ne lui eût sacrifié sa vie entière. (2)

Cependant *Sénèque* voyant que la mort approchoit trop lentement, pria *Staius An-næus*, Médecin, dont il avoit souvent éprouvé la science & la fidélité, de lui donner d'un certain poison dont il s'étoit pourvu depuis long-temps, & avec lequel on faisoit périr les

(1) « Ut est vulgus ad deteriora promptum.

(2) « Cui addidit paucos postea annos, laudabili in maritum memoriâ, & ore ac membris in eum pallorem albetibus, ut ostentui esset, multum vitalis spiritus egestum. »

criminels à Athènes : mais il en but en vain ; ses membres étoient déjà glacés , & son corps ne put développer l'activité de ce poison. Enfin il entra dans un bain chaud , & arrosa d'eau ses Esclaves les plus proches , en disant : *Je fais cette libation à Jupiter libérateur.* (1) Ensuite on le plongea dans le bain , dont la vapeur le suffoqua. Son corps fut brûlé sans aucune pompe. Il l'avoit ainsi recommandé par son testament , dans un temps où il étoit encore au comble de l'opulence & de la faveur.

Le bruit courut après sa mort , que *Subrius* & plusieurs Centurions étoient convenus secrètement , mais au fu de Sénèque , de massacrer *Pison* , sitôt qu'on se seroit servi de lui pour tuer Néron , & de déférer l'Empire à Sénèque , comme au plus digne de ce choix , par son innocence & par l'éclat de ses ver-

(1) *Additâ voce , libare se liquorem illum Jovi liberatori.* Nouvelle preuve que Sénèque n'étoit pas Chrétien. Suétone raconte , en peu de mots , la mort de Sénèque. « Néron , dit-il , força Sénèque , son Précepteur , à se donner la mort , quoique le » Philosophe lui eût souvent demandé sa retraite , » eût proposé de lui faire une cession de tous ses » biens , & que ce Prince lui eût mille fois juré , par » tous les Dieux , qu'on avoit tort de le soupçonner » d'une pareille idée , & qu'il aimeroit mieux mourir » que de lui faire le moindre mal. » *Senecam præceptorem ad necem compulsi , quamvis sæpè commeatum petenti , bonisque cedenti , persanctè jurasset , suspectum se frustra , periturumque potius quam nociturum ei.* » *In vitâ Neronis.* , c. 35.

tus. (1) On attribuoit même ce mot à *Su-*
brius: (2) « Le déshonneur de l'Etat sera le
» même, si l'on substitue un Comédien à un
» joueur de Guitarre. » En effet, Pison pa-
roissoit aussi souvent en Acteur de Tragédie
sur le théâtre, que Néron avec une guitarre.

Ce récit littéral de Tacite, témoigne que
Sénèque mourut avec autant de courage & de
grandeur d'ame qu'il avoit vécu. Quant au bruit
qui courut après sa mort, qu'il avoit eu dessein
d'aspirer à l'Empire; comme on ne voit rien
dans tout le cours de sa vie qui puisse faire
suspçonner sa fidélité, on doit regarder cette
anecdote comme fautive, calomnieuse & for-
gée par les ennemis de ce grand homme,
pour flétrir la gloire de ses belles actions,
ou répandue tout exprès par Néron lui-même,
pour tâcher de justifier son horrible ingrat-
tude envers son maître & son bienfaiteur. Ce
qui achève de mettre le comble à la gloire
de Sénèque, c'est que depuis sa mort, toute
la vie de Néron ne fut plus qu'un enchaîne-
ment continuel de désordres, de meurtres,
de brigandages, d'assassinats, d'atrocités &
d'infamies de toute espèce, qui se terminè-
rent enfin par la mort tragique du monstre
détestable qui avoit fait périr injustement notre
illustre Philosophe. Il me reste maintenant à
parler de ses ouvrages, qui n'ont pas été plus

(1) « *Infanti claritudine virtutum.*

(2) « *Non referre dedecori, si Citharædus dimo-*
» *veretur, & Tragædus succederet.* »

ménagés que sa personne. En voici la liste dans l'ordre où l'on croit qu'ils ont été composés.

1. Ses Livres de la Consolation à Marcie.
2. de la Consolation à Helvie.
3. de la Consolation à Polybe.
4. ses Epigrammes. (1)
5. son Traité de la Colère.
6. que le Sage ne peut être injurié.
7. pourquoi il arrive des maux aux gens de bien, le monde étant gouverné par une Providence?
8. de la Tranquillité de l'Ame.
9. la Métamorphose de l'Empereur Claude en citrouille.
10. ses Traités de la Clémence.
11. de la Vie heureuse.
12. de la brièveté de la Vie.
13. des Bienfaits.
14. ses Epîtres.

(1) Elles sont au nombre de dix. Elles ont toutes l'empreinte Philosophique ; en voici quelques vers pour la satisfaction des curieux.

Res est sacra miser. Noli mea tangere fata.

Sacrilegæ bustis abstinuère manus. Ep. 5.

Quare, tolle jocos ; non est jocus esse malignum.

Nunquam sunt grati qui nocuère sales. . . Ep. 6.

Omnia mors poscit : lex est , non pœna , perire :

Hic aliquo mundus tempore nullus erit. Ep. 8.

On croit qu'il les composa pendant son exil dans l'île de Corse.

15. ses Questions naturelles.

16. ses Tragédies. (1)

Toutes ces productions sont pleines d'esprit, de science, d'imagination & de bon sens. Elles respirent la vertu la plus pure, & la raison la plus saine & la plus éclairée, & contiennent une infinité de pensées fortes, sublimes, judicieuses, & admirables pour la conduite de la vie. Cependant, qui le croiroit ? bien des gens affectent de mépriser Sénèque qu'ils n'ont jamais lu, & admirent la beauté de ses maximes qu'ils trouvent éparées dans les autres Livres, sans savoir qu'elles sont de lui. C'est à *Quintilien* qu'on doit attribuer cette injuste prévention à l'égard de Sénèque. Je vais transcrire ici mot pour mot le jugement qu'a porté ce fameux Rhéteur sur les ouvrages de notre Philosophe. Voici comme *Quintilien* en parle au Livre dixième de l'Orateur.

(1). De toutes les Tragédies latines que nous avons sous le nom de Sénèque, les Critiques ne lui en attribuent que quatre : *Médée*, *Œdipe*, la *Troade*, & *Hippolite*. On y trouve des pensées mâles & hardies, des sentiments pleins de grandeur, des maximes de politique très-utiles ; mais son style est un peu trop emphatique, & les règles ordinaires du théâtre n'y sont point observées. *Corneille*, *Racine*, & nos meilleurs Poètes dramatiques y ont puisé les plus beaux traits de leurs Tragédies. La lecture de Sénèque élève l'ame. Il pense lui-même, & fait penser les autres.

« Sênèque , (1) dit-il , s'est distingué en
 » tout genre d'éloquence. J'ai remis exprès à
 » parler de lui , à cause de la prévention où
 » l'on a toujours été contre moi à son sujet.
 » Car on s'est imaginé , non-seulement que je
 » condamnois cet Auteur , mais encore que je
 » le haïssois personnellement ; ce qui vient de
 » ce que voyant un déluge de vices inonder
 » l'éloquence , l'amollir & la corrompre , j'ai
 » résisté au torrent , & fait mon possible pour
 » rappeler un goût plus sévère. Or alors Sé-
 » nèque étoit , de tous les Auteurs , presque
 » le seul que les jeunes gens lussent avec plai-
 » sir. Je ne prétendois pas leur en interdire
 » la lecture ; mais je ne souffrois point aussi
 » qu'ils le préférassent à tant d'autres qui valent
 » mieux que lui , & que celui-ci n'avoit cessé
 » de décrier , parce que sentant bien que sa
 » maniere d'écrire étoit différente de la leur ,
 » il n'espéroit pas de pouvoir plaire à ceux
 » qui auroient du goût pour les autres. Ce-
 » pendant il arrivoit que ses partisans l'ai-
 » moient plus qu'ils ne l'imitoient ; car il se-
 » roit à souhaiter qu'ils lui eussent ressemblé.

(1) « Ex industriâ , Senecam in omni genere elo-
 » quentiæ versatum distuli , propter vulgatam falsò
 » de me opinionem , quia damnare eum , & invisum
 » quoque habere sum creditus. » *Quint. cap. 1 , l. 10.*
 Cette latinité vaut-elle mieux que celle de Sênèque ? J'en appelle au jugement des connoisseurs. Le reste de la censure n'est pas d'un meilleur style , & vaut encore moins. Le françois est de la traduction estimée de l'Abbé Gédoyen.

» Mais ils n'aimoient en lui que ses défauts :
 » chacun tâchoit de copier ceux qu'il pouvoit ;
 » & se vantant ensuite de parler comme Sé-
 » nèque , ils le déshonoroient. Quoiqu'il eût
 » d'ailleurs grand nombre d'excellentes qua-
 » lités , un esprit facile & fécond , beaucoup
 » d'études & de grandes connoissances , dans
 » lesquels néanmoins il s'est glissé quelquefois
 » de l'erreur , par la faute de ceux à qui il
 » donnoit le soin de lui faire des extraits. Il
 » n'y a presque point de genre d'étude que
 » cet Auteur n'ait embrassé ; car nous avons
 » de lui & des Oraisons , & des Poésies , &
 » des Dialogues. Il est peu exact en matière
 » de Philosophie , mais admirable pour don-
 » ner de l'horreur du vice. (1) Il y a dans

(1) « In Philosophiâ parum diligens , egregius
 » tamen vitiorum insectator fuit. » *Quint. ib.* Quant
 au reproche que Quintilien fait à Sénèque , d'avoir
 décrié ses prédécesseurs , voici sur quoi il tombe.
 Sénèque n'approuvoit pas l'affectation de Cicéron
 à se servir des vieux mots d'*Ennius*. D'ailleurs , il
 rendoit justice à ce grand Orateur , qu'il appelle
très-éloquent , Ciceronis viri disertissimi exemplo. *Epit.*
 107. Dans un autre endroit il dit : « lisez Cicéron :
 » sa composition forme un tout ; elle procède avec
 » ordre , elle est soignée , elle n'est point trop rapide ,
 » elle est douce sans tomber dans la mollesse ; enfin ,
 » il possède l'art de bien finir ses phrases & ses dis-
 » cours. » *Lege Ciceronem : compositio ejus una est :*
pedem servat , curata , lenta , & sine infamiâ mollis ,
Denique apud Ciceronem omnia desinunt. *Epit.* 100.
 Est-ce là décrier ses devanciers ?

» tous ses ouvrages de fort belles pensées ;
 » & en grand nombre ; beaucoup qu'il faut
 » lire par rapport aux mœurs. Mais pour son
 » style , il est corrompu (1) presque en toutes
 » ses parties , & d'autant plus dangereux , qu'il
 » est plein de défauts agréables. Quand vous
 » lisez cet Auteur , vous avez regret qu'avec
 » son bel esprit il n'ait pas plutôt suivi le goût
 » d'un autre que le sien propre ; car s'il eût
 » méprisé certaines beautés , qui , à le bien
 » prendre , ne sont pas des beautés ; s'il en eût
 » médiocrement employé quelques autres ;
 » s'il n'eût pas été amoureux de toutes ses
 » productions ; si par des pensées trop fines
 » & trop déliées , il n'avoit pas affoibli l'im-
 » portance des choses dont il traite , l'approba-
 » tion des Savants , plutôt que l'amour des en-
 » fans , feroit aujourd'hui son éloge. Mais ,
 » tel qu'il est , il ne faudra pas laisser de le
 » lire , quand on aura le goût formé , & que

(1) « Sed in eloquendo corrupta pleraque , atque
 » eò perniciosissima , quòd abundant dulcibus vitiis.
 » Velles eum suo ingenio dixisse , alieno judicio. »
Quint. C'est un souhait d'enfant. Qui ne pourroit-
 on pas critiquer en faisant de pareilles hypothèses ?
 Ce morceau de Quintilien est peut-être ce qu'il y
 a de plus ingénieux & de mieux travaillé dans ses
 douze Livres de l'Institution de l'Orateur ; preuve
 que l'animosité y a eu part , & qu'il ne l'a fait qu'à
 tête reposée , & de dessein prémédité , comme il en
 convient lui-même , au commencement de sa Dia-
 tribe : *ex industriâ.*

» l'on sera bien affermi dans un genre d'élo-
 » quence plus austère ; n'y eût-il d'autre rai-
 » son , que cet Ecrivain est très-propre à
 » éprouver le jugement du Lecteur. Car ,
 » comme je l'ai dit , il y a en lui plusieurs
 » choses dignes de louanges , dignes même
 » d'admiration , pourvu qu'on en sache faire
 » un choix. (1) Hé ! que n'a-t-il fait ce choix
 » lui-même ? Car un homme comme lui , qui
 » est venu à bout de faire tout ce qu'il a
 » voulu , méritoit de vouloir faire mieux. »

1°. Pour apprécier cette critique à sa juste valeur , il faut observer que Quintilien n'est venu au monde que la seconde année du règne de Claude , c'est-à-dire , dans un temps où Sénèque avoit déjà renoncé au barreau : qu'ils travaillèrent tous les deux dans le même genre : qu'après avoir fait des plaidoyers , ils donnerent l'un & l'autre des préceptes , Sénèque de Philosophie , & Quintilien de Rhétorique : que tous deux furent chargés de

(1) *Multa etiam admiranda sunt , eligere modò curæ fit : quod utinam ipse fecisset !* Je n'ai pas suivi dans cette phrase la traduction de M. l'Abbé Gédoyne , qui renchérit sur l'original. Voici comme l'Académicien rend ces « mots. Il y a en lui plusieurs choses dignes d'admiration » pour qui a du discernement ; & plutôt au Ciel qu'il » en eût eu lui-même ! » Quintilien n'auroit pas osé reprocher à Sénèque le manque de discernement. Autre chose est de faire un recueil choisi de ses ouvrages , & autre chose de n'avoir point de discernement.

l'éducation des jeunes Souverains de leur temps : que Sénèque devint Ministre , & que Quintilien resta particulier. Cette conformité d'études , & cette différence de fortune , peuvent sans doute avoir excité la jalousie de Quintilien , & avoir beaucoup influé sur la censure qu'il a faite des ouvrages de Sénèque. D'ailleurs , quand il écrivit cette censure , la mémoire de Sénèque étoit encore toute récente à Rome ; on en parloit comme d'un homme extraordinaire , qui avoit joint le talent de bien faire , à celui de bien dire ; qui s'étoit opposé avec fermeté aux excès de Néron , & qui avoit souffert la mort avec un courage héroïque. Autant de motifs pour engager Quintilien à déprimer un rival dont les exemples de vertu sembloient condamner la lâche complaisance du Rhéteur , qui n'eut pas honte de diviniser l'Empereur Domitien de son vivant : indigne bassesse à laquelle l'ame élevée de Sénèque n'auroit jamais voulu se prêter , lui qui pouvoit se glorifier , jusqu'à son dernier moment , d'avoir toujours dit la vérité à Néron.

2^o. Par le début de ce jugement de Quintilien , il est évident qu'on l'accusoit à Rome d'être l'ennemi de Sénèque : circonstance qui doit au moins rendre sa décision suspecte de partialité.

3^o. Les contradictions qui se trouvent dans cette censure , décèlent l'embarras où a été son Auteur. On voit qu'il veut critiquer à toute force , & qu'il ne peut néanmoins re-

fuser à Sénèque le tribut de louanges qui lui est dû. *Il seroit à souhaiter*, dit-il, (1) *que ses partisans lui eussent ressemblé*, & en même temps, *il en interdit la lecture à la jeunesse*. Il lui reproche (2) *d'avoir voulu décrier les Orateurs qui l'avoient précédé*, & néanmoins Sénèque parle souvent, avec le plus grand éloge, de Cicéron. *Il est peu exact*, ajoute-t-il, *en matière de Philosophie*, & cependant, *il est admirable pour inspirer l'horreur du vice*. Comment accorder ces antilogies si grossières ?

4°. C'est au style de Sénèque qu'il paroît en vouloir principalement. *Il est*, dit-il, *corrompu presque en toutes ses parties*, & *d'autant plus dangereux*, qu'il est plein de défauts séduisants. Mais le style de Quintilien vaut-il mieux ? N'a-t-il point quelque chose de rude & de barbare auprès de celui de Cicéron & des autres Ecrivains du siècle d'Auguste ? Sénèque n'est-il

(1) « *Foret enim optandum pares, ac saltem proximos illi viro fieri.* » *Quint.*

(2) « *Potioribus præferri non sinebam, quos ille non destiterat incessere.* » *Quint.* Voici comme Sénèque parle de la personne de Cicéron. « *Il fut*, dit-il, *le conservateur de la République*, après en avoir été le libérateur. » *Liberatâ Republicâ conservator ejus.* *Conf. ad Marciam.* — & de ses talents. *Cécinna fut un homme disert*, qui auroit pu se faire un nom par son éloquence, si l'ombre de Cicéron ne l'avoit obscurci. *Cæcinnam facundum virum, qui habuisset aliquod in eloquentiâ nomen, nisi illum Ciceronis umbra pressisset.* *Quæst. Nat. l. 2.*

pas même plus excusable, puisque le style concis & laconique convient (1) plus aux matières de Philosophie qu'aux autres? Quintilien, qui avoit fait profession d'éloquence toute sa vie, n'auroit-il pas dû éviter avec plus de soin le vice qu'il ose reprocher à Sénèque? Mais parlons vrai, & appliquons à l'un & à l'autre, ce que Sénèque a dit si sensément de Cicéron, qui affectoit de se servir des vieilles expressions d'Ennius : *Non fuit Ciceronis hoc vitium, sed temporis. Ce n'étoit pas, dit-il, un vice de Cicéron, mais celui de son siècle.* De même, si Sénèque & Quintilien n'ont pas le style du siècle d'Auguste, ce n'a pas été leur faute, mais celle du temps où ils ont vécu. Il faut conclure de cette discussion, que Quintilien auroit mieux fait de ne rien dire de Sénèque, que d'en parler si désavantageusement. Puisque *le Public le regardoit comme son ennemi*, c'étoit une raison pour

(1) *Quod cum sit optimum, quid refert quâ phrasi id efficias?* dit Erasme après Cicéron. Sénèque dit lui-même, qu'un style trop soigné ne convient pas à un Philosophe.

Oratio sollicita Philosophum non decet.... Epist. 100.

Et ailleurs : « La Philosophie ne renonce pas aux règles du goût; mais on ne doit pas perdre son temps à arranger des mots. Peu nous importe de plaire, pourvu que nous soyons utiles. » *Neque enim Philosophia ingenio renuntiat. Multum tamen operæ impendi verbis non oportet. Non delectent verba nostra, sed profint.* Epist. 75.

le passer sous silence, ou pour ne le traiter qu'avec le plus grand ménagement. On ose dire, qu'en pareil cas, Sénèque en auroit agi plus généreusement à son égard. Si la force de la vérité arrache à Quintilien quelques éloges équivoques, son inimitié lui a suggéré des expressions malignes qui ont porté coup à la réputation littéraire de notre Philosophe. Une foule d'ignorants zoïles ont servi d'échos à ce Rhéteur, & ont poussé l'injustice jusqu'à accuser Sénèque d'*avoir corrompu l'éloquence de son siècle*; (1) mais il ne corrompit rien : il suivit son génie, il s'accommoda au goût de ses contemporains, il eut l'avantage de leur plaire & de s'en faire ad-

(1) C'est une opinion presque reçue dans notre littérature, que Sénèque n'avoit pas d'estime pour Cicéron; on ne fait sur quoi est fondé ce préjugé, puisque Sénèque en parle avec éloge en mille endroits de ses ouvrages, comme nous l'avons déjà dit ailleurs. La phrase que nous allons citer suffira pour désabuser de cette erreur tout Lecteur impartial. Après avoir blâmé la rapidité de la diction de quelques Orateurs de son temps, Sénèque continue de la sorte : « *Cicéron, le fondateur de l'éloquence Romaine, lorsqu'il haranguoit en public, parloit tous jours posément, & procédoit avec une lenteur majestueuse.* » *Cicero quoque noster, à quo Romana eloquentia extitit, gradarius fuit. Epist. 40.* On ne peut trop laver Sénèque de ce reproche, parce que, s'il étoit vrai, il feroit un tort infini à son goût & à son jugement, & c'est justement la raison pour laquelle ses détracteurs insistent si fort sur cet article.

mirer, & l'envie lui fit un crime de ce qui passeroit pour vrai talent dans un homme moins célèbre. Je renvoie à la lecture de ses ouvrages, ceux qui seroient tentés de révoquer en doute l'impartialité de ce jugement. Je crois seulement devoir prévenir, que des critiques assez judicieux lui ont reproché d'aimer un peu trop les jeux de mots, & de répéter deux ou trois fois la même pensée sous des termes différents. C'est une marque de fécondité qui éclaircit la matière, qui donne au Lecteur le plaisir du choix, & qui, loin de nuire en rien à la solidité des maximes, les fait plus aisément retenir.

Je terminerai cette Apologie par les témoignages honorables que d'anciens Ecrivains ont portés en faveur de Sénèque, en supprimant néanmoins ceux dont j'ai déjà fait mention dans l'exposé de sa vie.

Columelle, Philosophe Romain, qui vivoit sous l'Empereur Claude, & qui nous a laissé douze livres estimés sur l'Agriculture, appelle Sénèque un homme d'un excellent esprit, & d'un savoir peu commun. *Vir excellentis ingenii atque doctrinæ. l. 3, de Re rust. c. 3.*

Plutarque qui florissoit sous Trajan, & qui étant Grec, étoit fort prévenu en faveur de sa nation, convenoit néanmoins que personne, dans la Grèce, ne pouvoit être comparé à Sénèque pour la morale. *Fateor nullum in Graciâ fuisse qui Senecæ in moralibus possit comparari.*

L'Orateur *Fronton*, neveu de Plutarque,

dit que Sénèque extermine tellement les erreurs humaines, qu'il semble rappeler l'âge d'or, & inviter les Dieux à redescendre parmi les hommes. *Seneca tantus utique, sic universos exterminat errores, ut aurea videatur secula reformare, & Deos ab humano genere exulantes ejus operâ revocatos, hominibus contractâ societate misceri.*

Si chacun étoit libre en son opinion,
Et pouvoit hautement publier ce qu'il pense,
En est-il un seul qui balance,
De préférer Sénèque au barbare Néron ?

*Libera si dentur populo Suffragia, quis tam
Perditus, ut dubitet Senecam præferre Neroni ?
Juvenal, Sat. 8, l. 3. v. 211.*

Martial, dans ses Epigrammes, n'en parle qu'avec le plus grand respect, & l'appelle toujours le *savant, l'éloquent Sénèque.*

Sidonius Apollinaire, dit que Sénèque fit de vains efforts pour rendre Néron vertueux.

In cassumque suum monet Neronem.

Aulu-Gelle, dans ses nuits Attiques, ch. 2, l. 12, conseille aux jeunes gens de lire & d'étudier les ouvrages de Sénèque. *Dignus sanè Seneca videtur lectione ac studio adolescentium.*

Tertullien l'appelle, *notre Philosophe*, le Philosophe par excellence : *noster Seneca.*

Laftance cite, avec le plus grand éloge, plusieurs sentences de certains livres de Sénèque que nous n'avons plus ; celles-ci en particulier. « Nous sommes des êtres dépendants. Nous de-

» vons à autrui, ce qu'il y a de meilleur en nous.
 » C'est un autre qui nous a fait naître . & qui
 » nous a instruits ; mais Dieu s'est fait lui-mê-
 » me. » *Nos aliundè pendemus. Itaque ad aliquem
 respicimus , cui quod est optimum in nobis debeamus.
 Alius nos edidit , alius instruxit. Deus ipse
 se fecit.* Et ailleurs : « Que sert-il que nos cœurs
 » soient cachés ? Dieu y lit à livre ouvert. » *Nihil
 prodest inclusam esse conscientiam. Patemur Deo.*

Saint Augustin, dans la Cité de Dieu , loue le courage de Sènèque , qui osa ridiculiser dans ses écrits les faux Dieux du Paganisme.

Saint Jérôme , (1) charmé de la pureté de

(1) La notice de *Saint Jérôme* est curieuse , & mérite à tous égards d'être rapportée ici toute entière. Voici comme ce savant Pere de l'Eglise parle de Sènèque dans son *Livre des Ecrivains Ecclesiastiques*.

« Lucius-Annæus Sènèque , de Cordoue , Disciple
 » de Socion , Philosophe Stoïcien , & oncle du Poète
 » Lucain , fut un personnage d'une vie exemplaire.
 » Je ne le mettrois pas dans le catalogue des Saints ,
 » si je n'y étois déterminé , à cause de certaines
 » Lettres fort répandues de Paul à Sènèque , & de
 » Sènèque à Paul , dans lesquelles , quoiqu'il fût
 » Gouverneur de Néron , & le Seigneur le plus puissant
 » de l'Empire , il dit néanmoins qu'il souhaiteroit
 » d'être aussi considéré parmi les siens , que Paul
 » l'étoit des Disciples du Christianisme. Néron fit
 » mourir Sènèque deux ans avant que Pierre & Paul
 » eussent reçu la couronne du martyre.

B. Hieronimus de Scriptoribus Ecclesiasticis.

« L. Annæus Seneca Cordubensis , Socionis Stoïcii

sa morale, & sachant d'ailleurs qu'il avoit vécu dans un temps peu éloigné de celui des Apôtres, a placé Sénèque dans son catalogue des Saints, appuyé sur quelques Lettres de Sénèque à Saint Paul, & de Saint Paul à Sénèque; mais les Critiques les plus sensés regardent ces lettres comme apocryphes, & soutiennent que Sénèque ne fut pas Chrétien. En effet, s'il l'avoit été, Néron n'auroit pas manqué de saisir ce prétexte pour le faire périr, & Tacite, qui entre dans un fort long détail sur sa mort, ne touche pas ce chef d'accusation. De plus, Sénèque approuve dans ses écrits, & préconise ouvertement le suicide, qui est condamné par le Christianisme. Disons donc avec *Erasme*: « Si vous lisez Sénèque » comme Païen, vous trouverez qu'il a écrit » en Chrétien; si vous le lisez comme Chrétien, vous trouverez qu'il a écrit en Païen. » *Si legas illum ut Paganum, scripsit christianè; si ut Christianum, scripsit paganicè.* Il résulte de la lecture de la vie & des ouvrages de Sénèque, que c'étoit dans toute la force du

» Discipulus, & patruus Lucani Poëtæ, continentiffi-
 » mæ vitæ fuit: quem non ponerem in catalogo Sanc-
 » torum, nisi me illæ epistolæ provocarent, quæ le-
 » guntur à plurimis, Pauli ad Senecam, & Senecæ
 » ad Paulum: in quibus, cùm esset Neronis magister,
 » & illius temporis potentissimus, optare se dicit,
 » ejus esse loci apud suos, cujus sit Paulus apud
 » Christianos. Hic ante biennium quàm Petrus & Pau-
 » lus coronarentur martyrio, à Nerone interfectus est.»

terme , un *vrai Philosophe* , qui joignoit la pratique à la théorie. Dans ses premières années , simple particulier , il tâche de se rendre utile au public par ses talens. Elevé sur un plus grand Théâtre , il étend ses vues , & travaille pour le bien du genre humain. Quel bonheur pour Néron , & pour le monde qu'il gouvernoit , si ce Prince avoit toujours suivi les sages conseils de son vertueux Ministre ! Quel malheur pour Sénèque de n'avoir trouvé dans son auguste Disciple , qu'un cœur de bronze & d'airain , insensible aux charmes de la vertu , & à la douce volupté de se faire aimer & adorer de ses sujets ! C'étoit là le dessein de Sénèque , en lui prêchant sans cesse de vive voix , & par écrit & par sa conduite , la bonté , la douceur & la clémence. Néron fut sourd aux avis de son Maître , & son nom a mérité de devenir ,

Aux plus cruels Tyrans , la plus cruelle injure ,

tandis que la postérité , toujours équitable dans ses jugemens , a décerné à Sénèque le titre glorieux de *Socrate Romain*. Puissent les jeunes Souverains profiter de ce terrible exemple pour leur propre bonheur , & pour celui des hommes que le ciel a soumis à leur domination !

Jusqu'ici , nous n'avons admiré dans Sénèque , que l'homme d'état , l'homme public. Considérons-le maintenant sous un autre point de vue , comme particulier & homme privé. Ce ne sera point la partie la moins intéressante de sa vie. On doit être curieux de savoir

comment se conduisoit un homme qui a donné aux autres de si beaux préceptes de vertu & de sagesse.

Sénèque n'a heureusement rien à craindre de l'examen le plus rigoureux de toutes ses actions, même les plus communes. L'œil du meilleur observateur n'y pourra rien découvrir qui ne soit conforme à l'excellence de la morale qu'il enseigne dans ses écrits. C'est ce qui nous reste à faire voir dans le détail où nous allons entrer, en tâchant d'éviter les redites.

Arrivé d'Espagne à Rome avec son pere & sa mere, le jeune Sénèque s'adonna avec ardeur à l'étude, pour remplir les intentions de ses parents. Il paroît que son premier maître fut le Philosophe Socion, qui mêloit à la doctrine de Zénon une forte teinture de Pythagorisme. *Apud Socionem Philosophum puer sedi*, dit Sénèque, *Epit. 49.* Socion enseignoit que la variété des mets étoit contraire à la santé : (1) qu'on ne pouvoit, sans cruauté, se nourrir de la chair des animaux, & qu'on s'exposoit, par l'usage de cette nourriture, à manger ses plus proches parents; conformément au système de Pythagore, qui prétendoit que les ames humaines passioient dans les corps des bêtes. Ces arguments, journellement répétés, firent tant d'impression sur l'esprit du jeune Sénèque, qu'il s'abstint de viande pendant une

(1) *Colligebat bonæ valetudini contraria esse alimenta varia, & nostris aliena corporibus. Sen. Epist. 108.*

année entière, & il s'y accoutuma tellement, que cette abstinence, loin de lui coûter, lui devint même douce & agréable; (1) mais son père, qui ne croyoit pas aux rêveries de Pythagore, s'étant aperçu de cette manie Philosophique, engagea son fils à reprendre sa nourriture ordinaire; (2) & pour ne pas l'exposer davantage à donner dans ces travers systématiques, il le mit entre les mains d'un autre maître.

Ce fut *Attale*, célèbre Philosophe Stoïcien. Ce Professeur avoit soin d'inculquer, sur son art, des principes à ses Disciples. « Celui qui » enseigne, disoit-il, & celui qui est enseigné, » doivent se proposer à-peu-près le même » but: le premier doit vouloir être utile, & » le second doit vouloir profiter. » (3) « Quand » j'entendois *Attale*, dit Sénèque, foudroyer » nos passions, nos vices & nos erreurs, j'avois » pitié du genre humain, & je croyois l'Ora- » teur plus qu'un homme. *Sapè misertus sum » generis humani.* Quand il faisoit l'éloge de la pauvreté, j'étois tenté de jeter là tout ce que je possédois. Quand il parloit contre la » volupté, & qu'il louoit la chasteté, la so-

(1) « His instinctus, abstinere animalibus cœpi, » & anno peracto, non tantùm facilis erat mihi con- » suetudo, sed dulcis. » *Epist. 108.*

(2) « Patre itaque meo rogante, ad pristinam con- » suetudinem redii. » *Epist. 108.*

(3) « Idem & docenti & discenti debet esse pro- » positum, ut ille prodesse velit, hic proficere. » *Id.*

» briété & l'innocence des mœurs, j'avois en
 » horreur la gourmandise & la débauche. Il
 » m'est resté même depuis ce temps-là des
 » coutumes dont je ne me suis jamais départi.
 » J'ai renoncé pour toute ma vie à manger
 » des huîtres & des champignons, comme des
 » mets dont on peut absolument se passer. Je
 » ne fais point usage des parfums, parce que
 » la meilleure odeur que nos corps puissent
 » avoir, c'est de n'en avoir aucune. Je ne
 » bois jamais de vin, & jamais je ne prends
 » aucun bain ni public ni domestique, per-
 » suadé que c'est une délicatesse superflue.»
 Sénèque goûtoit tellement les leçons de ce
 maître de sagesse, qu'il étoit toujours le pre-
 mier à entrer dans son école, & le dernier
 à en sortir.

Au Philosophe Attale succéda *Fabianus Pa-
 pirius*, personnage d'un mérite d'autant plus
 rare, qu'il n'étoit attaché à aucune secte par-
 ticulière. Sénèque nous le peint comme un
 Orateur éloquent, un vrai Philosophe, & un
 Savant modeste. (1) Il publia plusieurs ouvra-
 ges sur la Philosophie, & sur les Devoirs de
 la Vie Civile; mais, comme dit son Disci-
 ple, ce n'étoit pas des mots qu'il composoit,
 mais des mœurs. Il écrivoit pour les esprits,
 & non pour les oreilles. (2) *Fabianus* disoit

(1) « *Fabianus vir egregius & vitâ, & scientiâ;*
 » & quod post ista est, eloquentiâ quoque.» *Ep. 40.*

(2) « *Mores ille, non verba composuit; & ani-*
 » *mis scripsit ista, non auribus.*» *Ep. 100.*

» qu'il falloit combattre ses passions de toutes
 » ses forces, & sans ménagement, & qu'il
 » valoit mieux ne rien apprendre que d'ap-
 » prendre des riens.»

Enfin, *Démétrius*, Philosophe cynique, fut le dernier maître de la jeunesse de Sènèque. Il apprit, à son école, à mépriser les richesses. Ce fameux Cynique s'étoit fait à Rome une grande réputation de vertu. L'Empereur *Caligula*, qui vouloit l'attacher à ses intérêts, lui fit offrir deux cents talents, (somme considérable, car un seul talent est évalué à trois mille deux cents cinquante-neuf livres de notre monnoie); il les refusa avec un souris dédaigneux, en ajoutant à l'Officier: « Dites
 » à votre Maître, que s'il vouloit me tenter,
 » il devoit m'envoyer son diadème. Le sacri-
 » fice de ma probité vaut bien la possession
 » d'un Empire.» (1) Sènèque parle toujours de *Démétrius* avec une espede d'enthousiasme. « Il l'appelle un homme d'une sagesse con-
 » sommée, & d'une éloquence naturelle: (2)
 » un grand homme, même comparé aux plus
 » grands personnages. (3) O le terrible homme,
 » s'écrie-t-il, qui combat tous les désirs de la

(1) « Si tentare, inquit, me constituerit, toto
 » illi fui experiendus Imperio. » *Sen. de Benef. l. 7.*

(2) « Virum exactæ sapientiæ, eloquentiæ verò
 » non concinnatæ. » *De Benef. 7.*

(3) « Demetrius Cynicus, vir meo judicio magnus
 » etiam si maximis comparetur. » *Ibid.*

» nature ! (1) Il semble , ajoute - t - il , que
 » la nature l'ait produit pour faire voir à notre
 » siècle qu'un grand génie peut se garantir de
 » la corruption de la multitude. » (2) Ensuite
 il cite quelques - unes de ses paroles les plus
 remarquables. *Démétrius* disoit « Que le sage
 » avoit peu de chose à craindre des hommes ,
 » & n'avoit rien à craindre de Dieu : (3)
 » qu'il n'y a pas d'homme plus malheureux ,
 » que celui qui n'a jamais essuyé aucun mal -
 » heur. » (4) Un jour qu'un riche Affranchi
 se glorifioit devant lui de son opulence : « Il
 » me fera facile , dit *Démétrius* , de devenir
 » aussi riche que toi , dès que je m'ennuierai
 » d'être homme de bien. » (5) Sarcasme bien
 digne d'un Cynique. Cette secte de Philoso-
 phes faisoit profession d'une franchise qui alloit
 jusqu'à la grossièreté. Elle se faisoit même
 gloire de braver les lois de l'honnêteté & de
 la pudeur , qu'ils regardoient comme des pré-

(1) « O Virum acerrimum & contra omnia naturæ
 » desideria pugnantem ! » *De beat. vitâ.*

(2) « Quem mihi videtur rerum natura nostris
 » tulisse temporibus , ut ostenderet illum à nobis cor-
 » rumpi non posse. » *De Benef. 7.*

(3) « Scit non multum esse ab homine timendum ,
 » à Deo nihil. *Ibid.*

(4) « Nihil mihi videtur infelicius eo , cui nihil
 » unquam evenit aduersi. » *De Provid.*

(5) « Demetrium , egregium virum , memini dicere
 » cuidam libertino potenti , facilem sibi esse ad divitias
 » viam , quo die pœnituisset bonæ mentis. » *Quæst.*
Nat. l. 4.

jugés , enfantés par l'intérêt & le luxe. Sènèque nous apprend que Démétrius se présentoit quelquefois tout nu à ses regards. *Illum vidi nudum. Ep. 20.* Leurs entretiens étoient souvent conformes à cette indécente pratique. « Mon maître *Demetrius* , dit Sènèque , a coutume de dire *fort élégamment* , qu'il ne fait pas plus de cas des discours des ignorants , que des vents qui lui sortent du corps ; car , ajoute-t-il , qu'importe que le bruit me vienne d'en haut ou d'en bas ? Quelle folie de craindre d'être diffamé par des infâmes ! » (1) Il est inutile de faire observer qu'il y a plus d'indécence , quoiqu'en dise Sènèque , que d'*élégance* dans ces propos ; mais nos mœurs sont différentes de celles de Romains , dont les yeux & les esprits étoient familiarisés avec les nudités de leurs temples , de leurs bains , de leurs spectacles de Gladiateurs , & de leurs Philosophes Cyniques. Celui dont il est ici question , malgré son impudence , fut fort estimé à Rome. Il composa quelques ouvrages de morale qui servoient de *veni mecum* à Sènèque , comme il le dit à son ami Lucilius. « Ceux qui prétextent que la multiplicité de leurs affaires les empêche de s'appliquer à l'étude , sont des imposteurs. Quel-

(1) « *Eleganter Demetrius noster solet dicere , eodem loco sibi esse voces imperitorum , quo ventre redditos crepitus. Quid enim , inquit , meâ refert , sursùm isti an deorsùm sonent ? Quanta dementia est vereri , ne infameris ab infamibus ?* » *Epist. XCIX.*

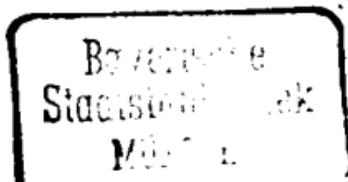
» que part que je me trouve, je suis à moi; car
 » je ne me livre pas aux affaires, mais je m'y
 » prête seulement. Je porte par-tout avec moi
 » les excellents ouvrages de *Démétrius.*» (1)

Tels furent les maîtres célèbres sous lesquels Sènèque apprit les premiers éléments de l'éloquence & de la philosophie; car il paroît que ces deux sciences ne s'enseignoient pas alors par des maîtres différens; mais peu satisfait de posséder la théorie de la dernière, il s'en fit des règles de conduite, & il songea sérieusement à les pratiquer. Ce furent ces principes qui lui servirent de consolation pendant son exil, & au milieu des traverses & des disgrâces qu'il eut à essuyer dans toutes les circonstances critiques de sa vie. (2)

Quoiqu'il penchât vers le Stoïcisme, cependant il n'adoptoit pas à l'aveugle les sentiments de cette école. Il osoit la blâmer, en ce qu'elle avoit de trop rigide & de peu raisonnable; & sans s'attacher à aucun des chefs de la secte, il avoit sa façon de penser à lui. « Je ne veux, dit-il, être esclave de personne. J'ai mon droit

(1) « Mentiuntur qui, sibi obstare ad studia liberalia turbam negotiorum videri volunt. Ubi cumque sum, meus sum; rebus enim non me trado, sed commodo. Demetrium, virorum optimum, mecum circumfero. *Epist.* 62.

(2) « Studia mihi nostra salutis fuerunt. Philosophiæ acceptum refero quod surrexi. Illi vitam debco. » *Epist.* 78.



de suffrage comme les autres. (1) Ainsi il n'approuvoit pas l'insensibilité des Stoïciens pour les malheureux, leur indifférence pour leurs proches, leur oubli des lois de la pudeur, leur grossière incivilité, ni leur mépris outré des richesses. Il prit de Zénon, de Pythagore & d'Epicure même, ce qu'ils avoient de meilleur. (2) Il mit, pour ainsi dire, leur morale & leurs systêmes dans la balance de la raison, qui lui servit de juge pour en décider en dernier ressort. C'est par cette sage méthode, qu'il est parvenu à cette grande célébrité, qui le fait passer, avec raison, pour le Philosophe le plus sensé qui ait jamais paru.

Ainsi, bien loin d'affecter une dureté féroce pour ses parents, il aima tendrement les auteurs de ses jours, & leur témoigna toute leur vie le respect le plus affectueux & la plus parfaite déférence à leurs volontés. Son pere ayant exigé de lui qu'il sacrifiât son goût pour la Philosophie aux exercices du barreau, il lui obéit sans murmure, & sans se plaindre de la peine que devoit lui occasionner ce changement d'études. Un jour qu'un asthme violent, auquel il étoit sujet, accompagné d'une fièvre ardente, le faisoit souffrir plus qu'à l'or-

(1) « Non alligo me ad unum aliquem ex Stoicis » proceribus. Est & mihi censendi jus. » *De beatâ vitâ.*

(2) « Ex consuetudine meâ circumspicere cœpi, » an aliquid illic invenirem, quod mihi bono posset » esse. » *Epist. 35.*

dinaire, il résolut de se défaire lui-même, dans un désespoir de jeune Stoïcien; mais le regret que sa mort auroit causé à son pere le retint, & le fit renoncer à ce funeste & criminel projet. « Je m'ordonnai donc de vivre, » dit-il; car il y a souvent du courage à souffrir la vie. » (1) Quant à sa mere *Helvie*, le Livre de la *Consolation* que Sénèque lui adressa, le plus beau monument que l'antiquité nous ait laissé de la piété filiale, nous atteste combien il avoit d'estime, de tendresse & de vénération pour elle. Après avoir employé tous les moyens possibles pour la consoler de l'exil de son fils dans l'île de Corse, & l'avoir souvent appelée, sa très-chere mere, la meilleure des meres, *mater optima*, *mater carissima*, il consacre le reste de son ouvrage à lui prodiguer les louanges les plus flatteuses & les plus touchantes. « Vous nous avez toujours aimés, lui dit-il, avec une tendresse vraiment maternelle. La noblesse de vos procédés égale la bonté de votre cœur. Vous avez eu plus de soin des biens de vos enfants que des vôtres. Vous avez contribué de votre revenu à notre avancement, quoique nous fussions déjà assez riches de notre patrimoine. Vous avez toujours été économe, dans la vue d'être utile à vos enfants. Point chez vous de ces fantaisies

(1) « Patris me indulgentissimi Senectus retinuit; itaque imperavi mihi ut viverem; aliquando enim & vivere, fortiter facere est. » *Epist.* 78.

» de femme, si vainement dispendieuses. Con-
 » tente de votre beauté naturelle, vous n'avez
 » point cherché à lui donner du relief par des
 » couleurs empruntées, ou en la surchargeant
 » de ces bijoux d'or, & de ces pierreries qui
 » ne servent qu'à flatter l'orgueil & à entre-
 » tenir l'amour propre. Jamais vous n'avez
 » rougi de votre fécondité, comme si elle
 » vous eût reproché votre âge. Jamais, comme
 » tant de femmes qui n'ont d'autre mérite que
 » leur taille & leur figure, vous n'avez pensé,
 » sous prétexte d'indécence, à cacher le far-
 » deau précieux que la nature vous avoit don-
 » né. La pudeur & la chasteté conjugale ont
 » toujours été votre unique parure, votre seul
 » ornement, & l'exemple n'a pu vous entraî-
 » ner, je ne dis pas dans les désordres, mais
 » dans les frivolités qu'on reproche à votre
 » sexe, dont vous n'avez pas un seul des dé-
 » fauts. Que de motifs pour respecter, pour
 » chérir, pour adorer la meilleure de toutes
 » les meres! » (1) Après de si doux témoi-
 gnages de piété filiale, qui oseroit accuser
 Sénèque de Stoïcisme pour ses parents?

S'il fut bon fils, il fut encore pere tendre,
 bon époux, bon frere & bon ami. Voici ce
 qu'il mandoit pendant son exil à sa mere, au

(1) « Non te fœcunditatis tuæ, quasi exprobraret
 » atatem, puduit. Nunquam more aliarum, quibus
 » omnis commendatio ex formâ petitur, tumescentem
 » uterum abscondisti, quasi indecens onus. = A quâ
 » omnia vitia muliebria abfuerunt. » *Consol. ad Helv.*

fujet de son fils *Marcus*, qu'il avoit eu de sa premiere femme. « Hélas ! je suis privé des » careffes & des embrassemens de mon cher » fils. Je ne puis jouir ni de ses regards ni » de ses discours. Où est cet aimable enfant » dont la vue dissipoit ma tristesse, ce tendre » objet de mes soins & de mes inquiétudes ? » Où sont ces petits entretiens qui me char- » moient si fort, que je ne pouvois m'en ras- » sasier ? Que sont devenues ces études, aux- » quelles je présidois avec plus de complai- » sance qu'une femme, avec plus d'affiduité » qu'une mere ? Où est cette joie innocente, » qu'il fesoit paroître en m'abordant, ou en » voyant arriver sa mere ? (1) Grands Dieux ! » faites que ce cher fils me survive, & que » toute la cruauté des destins s'épuise sur » moi. » (2) Et en parlant de sa fille *Novatilla* qu'il avoit eue de sa premiere femme, morte pendant son exil, il dit à *Helvie* sa mere :

(1) *Ego complexu filii carissimi careo, &c. Ibid.* Sènèque ne parle nulle part de sa premiere femme. Il est constant néanmoins qu'il en eut une qui fut la mere de son fils *Marcus*. *Dion* le dit positivement. D'ailleurs, en voici les preuves. Il avoit un fils lors de son exil, & il n'épousa que dans un âge fort avancé *Pauline*, qui étoit alors fort jeune ; donc elle n'avoit pu être la mere de *Marcus*, qui devoit avoir vingt ans à la mort de son pere.

(2) « Deos oro, contingat hunc habere nobis su- » perstitem. In me omnis fatorum crudelitas lassata » consistat. » *Ibid.*

« Serrez contre votre sein ma chere *Novatilla*, qui vous donnera bientôt de petits
 » neveux. Aimez-la pour moi. Un sort fun-
 » neste vient de lui enlever sa mere. Par votre
 » tendresse pour elle, vous pouvez faire en-
 » sorte qu'elle n'ait qu'à pleurer celle qui lui
 » a donné le jour, & qu'elle n'en sente pas
 » la perte. Commencez dès-à-présent à pren-
 » dre soin de ses mœurs, de son maintien &
 » de sa figure. Les leçons que l'on reçoit dans
 » un âge encore tendre, se gravent plus pro-
 » fondément dans l'esprit & dans le cœur.
 » Qu'elle s'accoutume à vos aimables discours.
 » Formez-la à votre fantaisie. Ce sera beau-
 » coup lui donner, quand vous ne lui don-
 » nerez autre chose que votre exemple. » (1)

(1) « Tene in gremio tuo, citò tibi daturam pro-
 » nepotes, Novatillam. Hanc & pro me dilige. Abs-
 » tulit illi nuper fortuna matrem. Tua potest efficere
 » pietas, ut perdidisse se matrem doleat tantùm, non
 » & sentiat. Nunc mores ejus compone, nunc for-
 » mam. Altiùs præcepta descendunt, quæ teneris
 » imprimuntur ætatibus. Tuis assuescat sermonibus.
 » Ad tuum fingatur arbitrium. Multùm illi dabis,
 » etiam si nihil dederis præter exemplum. » *Conf. ad Helv.*

Quelques Commentateurs prétendent que *Novatilla* n'étoit pas la fille de notre Sénèque, mais celle de *Novatus* son frere aîné, comme le nom de cette enfant semble l'insinuer. Cependant, si l'on consulte le Livre de la Consolation à Helvie, l'unique endroit où il soit question de cette *Novatilla*, on sera

Peut-on rien dire de plus gracieux & de plus engageant ?

Sénèque se maria deux fois. On ne fait point le nom de sa première femme, qui mourut pendant l'exil de son mari. La seconde femme qu'il eut, s'appeloit *Pauline*. Elle étoit belle, jeune, riche, d'une haute naissance, & ce qui est encore plus estimable, pleine d'esprit & de sentiment. Quoique notre Philosophe fût âgé de soixante ans lorsqu'il l'épousa, elle aima tendrement son mari, qui la paya de retour. Elle voulut même mourir avec lui, comme nous l'avons dit ailleurs. Il parle avec éloge de *Pauline* dans l'Épître 104; mais après la marque d'attachement & de fidé-

forcé de suspendre son jugement. Voici la phrase latine où Sénèque paroît la qualifier : *Novatillam, quam sic in me transfuleram, sic mihi ascripseram, ut possit videri, quòd me amisit, quamvis salvo patre, pupilla*. Ceux qui soutiennent qu'elle n'étoit que niece de Sénèque, & fille de *Novatus*, traduisent : = « Je vous recommande *Novatilla*, que j'avois tellement adoptée, que je m'étois si bien appropriée, » qu'elle semble être orpheline, aujourd'hui qu'elle » m'a perdu ; quoique son pere jouisse d'une parfaite » santé ; » = Et par ce *pere*, ils entendent *Novatus*. Il faut convenir que cette version paroît la plus simple & la plus vraisemblable. Ceux qui croient qu'elle étoit fille de Sénèque, traduisent de la sorte : = « Je » vous recommande *Novatilla*, à laquelle j'étois si » attaché, que j'aimois si tendrement, qu'elle peut » paroître orpheline, après m'avoir perdu, quoique, » grâces au Ciel, je sois encore en vie. » = Ils

lité que donna cette Héroïne de l'amour conjugal à son mari, en prenant la courageuse résolution de le suivre au tombeau ; il est inutile de rapporter d'autres preuves des égards, des attentions & des complaisances de Sénèque pour elle. L'exemple de notre Philosophe, qui se fit aimer dans sa vieillesse par une jeune femme charmante, telle que Pauline, prouve qu'il dépend toujours des époux de gagner le cœur de leurs épouses.

Sénèque eut deux freres ; l'ainé, *Annaeus Novatus*, appelé communément *Junius Gallion*, parce qu'il fut adopté par un Orateur de ce nom, parvint aux dignités de l'Empire,

appuient leur sentiment sur les circonstances : Sénèque dit que c'est la fille d'une mere morte depuis peu : or Sénèque perdit sa premiere femme dans ce temps-là. En second lieu, ajoutent-ils, on ne recommande pas une niece aussi vivement que le fait ici Sénèque ; on ne l'appelle pas orpheline, quand son pere vit encore, & qu'il est libre, comme étoit *Novatus*. Quant au nom de *Novatilla* que portoit cette enfant, c'étoit, ou le nom de sa mere, premiere femme de Sénèque, ou bien un surnom de famille qu'on lui avoit donné, comme Sénèque le Philosophe qui portoit le nom de *Lucius*, appelle son propre fils *Marcus*, qui étoit le nom de Sénèque le pere ou le Rhéteur. Après avoir exposé l'état de la controverse, nous la laissons juger au Lecteur, sans prendre de parti ni pour ni contre, la chose étant dans le fond de médiocre importance. Ceux qui croiront que le nom de *fille* de Sénèque ne convient point à *Novatilla*, peuvent y substituer celui de *nicce*.

& fut Proconsul en Achaïe. Il paroît , par ce qu'on en lit dans les Actes des Apôtres , que c'étoit un homme sage , qui ne se mêloit que des affaires propres à sa place , & qui cherchoit plutôt à pacifier les esprits qu'à les aigrir. Lorsqu'il étoit Proconsul en Achaïe , tous les Juifs de la Province se souleverent contre *Saint Paul* , & le traînerent au Tribunal du Proconsul , où ils accusèrent l'Apôtre de vouloir introduire une Religion nouvelle , une façon d'honorer Dieu , contraire à leur Loi. *Saint Paul* se préparoit à se défendre , lorsque *Gallion* dit aux Juifs : « Si cet homme » étoit coupable de quelque injustice ou d'un » crime , je vous soutiendrois contre lui de » toute mon autorité ; mais puisqu'il ne s'agit » que du texte de votre Loi , d'une dispute » de mots & de noms , vous n'avez qu'à » décider la question vous-mêmes. Je ne » m'ingere point de juger dans ces sortes de » matieres qui ne sont pas de mon ressort. » Et après ce discours , il les fit sortir du lieu de son Tribunal. Comme ils ne se pressoient pas de sortir , tous les Grecs gentils , qui naturellement n'aimoient pas les Juifs , ayant saisi *Sosthène* chef de la Synagogue , qui portoit la parole contre Paul , ils le battoient devant le Tribunal , sans que Gallion s'en mit en peine. (1) Sènèque dédia à son frere

(1) Actes des Apôt. chap. XVIII. vers. 12, 13, 14, 15, 16, 17.

Gallion les *Traité*s de la Colère & de la Vie Heureuse. Il estimoit beaucoup ce frere, comme il le témoigne dans son quatrieme livre de ses *Questions Naturelles*, en disant que » Gallion étoit singulièrement aimé de tout » le monde : « *Quem nemo non parùm amat* ; « qu'il ne connoissoit aucun vice, qu'il dé- » testoit sur-tout la flaterie : » *Alia vitia non nosse, hoc etiam odisse*, « & qu'il ne pou- » voit souffrir qu'on le louât sur ses talents » & sur ses vertus, sur son esprit, son savoir, » sa frugalité, sa prudence, sa bonté, sa dou- » ceur, & son honnêteté à l'égard des grands » & des petits. »

Le frere puiné de Sénèque s'appeloit *Annaus Méla*, qui donna le jour au Poète *Lucain*. Sénèque le pere, ou le Rhéteur, avoit une grande idée de son fils *Méla*, qu'il prétendoit avoir plus d'esprit que ses deux autres freres. (1) Il le jugeoit capable de réussir en tout, & néanmoins il ne fit rien. Né sans ambition, *Annaus Méla* se borna au simple rang de Chevalier Romain, que son pere avoit eu avant lui. *Paterno contentus ordine*. Il vécut tranquillement dans la maison paternelle, (2) en partageant ses loirs entre l'étude de la Phi-

(1) . . . » *Erat quidem tibi majus ingenium, quàm fratribus tuis, omnium bonarum artium capacissimum.* » L. 2. des *Controverses de Sénèque le pere.*

(2) *Hoc unum concupiscentem nihil concupiscere.* Ib.

Sans autre passion que celle de les vaincre.

losophie , & les soins qu'exigeoit de lui la
 vieillesse de son pere & de sa mere , qu'il aimoit
 trop pour s'en séparer. Sénèque le Philosophe
 n'avoit pas moins d'affection pour son frere
Méla que pour *Gallion*. Voici comme il les
 rassemble tous les deux dans son Livre de la
Consolation à Helvie. « Au lieu de vous affli-
 » ger de mon éloignement , ma très-chere
 » mere , jetez les yeux sur mes deux freres ,
 » dont l'état de prospérité ne vous permet pas
 » de vous plaindre de la fortune. Leurs différen-
 » tes vertus doivent vous charmer également :
 » l'un par son habileté est parvenu aux hon-
 » neurs ; l'autre a été assez sage pour les mé-
 » priser. Réjouissez - vous de l'avancement du
 » premier , du caractère paisible du second ,
 » & de l'affection de tous les deux. Je connois
 » toute la tendresse de mes freres pour vous.
 » L'un n'aspire à la grandeur que pour vous
 » procurer de la gloire : l'autre a préféré les
 » douceurs & la tranquillité de la vie privée ,
 » pour être tout entier à vous. La fortune
 » a placé heureusement vos deux enfants pour
 » être votre appui & votre consolation. Le
 » premier est votre soutien par sa dignité ,
 » & vous jouissez de la vie retirée du se-
 » cond. Ils s'empresseront à l'envi de vous
 » plaire , & ils adouciront , par leur amour
 » pour vous , le regret que vous cause mon
 » absence. » On voit , par ce morceau ,
 que la belle ame de Sénèque n'étoit point
 susceptible du moindre soupçon de jalousie ,
 & qu'il avoit pour ses freres des sentiments

vraiment fraternels. Parmi ses Poésies, on trouve une pièce de vers qu'il composa en forme de vœux ou de souhait, pour marquer l'union intime qui régnoit entre lui & ses frères. Elle est intitulée : *Vau*. « Puissent mes » deux freres me survivre. Puissé - je ne leur » donner jamais d'autre sujet de chagrin que » celui de ma mort. Qu'il y ait sans cesse entre » nous un agréable débat à qui s'aimera le » mieux, & vivons toujours ensemble dans la » plus parfaite union. Puisse mon cher fils » *Marcus*, qui commence déjà à babiller si » joliment, égaler un jour l'éloquence de ses » deux oncles. » (1)

Sénèque n'étoit pas moins sensible aux douceurs de l'amitié, qu'à l'affection naturelle qu'inspirent les liens du sang & de la naissance ; mais persuadé, avec raison, qu'il falloit faire un choix, il se borna à un petit nombre d'hommes vertueux, ayant pour principe que l'amitié ne pouvoit durer long-temps, que chez les partisans de la sagesse. Quand il aimoit une fois, ce n'étoit pas seulement pour la vie, mais il portoit son amitié au-delà du tombeau. Il goûtoit une espèce de plaisir à penser aux

(1) V O T U M.

*Sic mihi sit frater, majorque, minorque superstes,
Et de me doleat nil, nisi morte meâ.*

*Sic illos vincam, sic vincar rursus amando ;
Mutuus inter nos sic bene certet amor.*

*Sic dulci Marcus qui nunc sermone fritinnit,
Facundo patruos provocet ore duos.*

amis que la mort lui avoit enlevés, en se rappelant leurs vertus & les agréments de leurs entretiens. (1) Dans sa jeunesse, où son ame n'étoit pas encore assez affermie par des principes de raison, il perdit un ami nommé *Annaeus Sérénus*, qu'il pleura avec tant d'excès & de marques de désespoir, qu'il pouvoit servir d'exemple parmi ceux qui s'étoient laissé vaincre par une douleur immodérée. Dans la suite, il condamna lui-même cette foiblesse bien pardonnable, qui provenoit de la bonté de son cœur, & qu'il attribuoit, comme Philosophe, à son ignorance, parce qu'il n'avoit pas, dit-il, réfléchi sérieusement sur la nécessité de la mort pour tous les hommes. (2) Parmi ceux de ses amis dont le nom est parvenu jusqu'à nous, il y en a deux qui occupoient dans son cœur une place distinguée. Ces deux amis sont, *Liberális Ebucius*, auquel il dédia son *Traité des Bienfaits*, & *Lucilius Balbus*, auquel il adresse le *Recueil de ses Lettres*. Au commencement de son cinquieme Livre des Bienfaits, il nous peint *Ebucius* comme le plus généreux & le plus bienfaisant de tous les hommes. D'ailleurs on ne fait aucun détail sur la personne d'*Ebucius*, qui paroît avoir possédé de grandes

(1) « Mihi amicorum defunctorum cogitatio dulcis ac blanda est. » *Epist.* 63.

(2) « Annæum Serenum, carissimum mihi, tam immodicè flevi, ut, quod minimè velim, inter exempla sim eorum, quos dolor vicit. Hodiè tamen factum meum damno. » *Ibidem*.

richesses, dont il fesoit un emploi bien louable, puisqu'il les consacroit à faire des heureux. Sénèque nous apprend seulement, qu'il étoit originaire de la ville de Lyon, colonie Romaine, & que cette ville ayant été brûlée en ce temps-là, *Liberalis*, (1) qui aimoit sa patrie, en conçut un chagrin mortel : ce qui est bien aisé à croire dans un homme qui avoit le cœur naturellement sensible. « Il n'y » eut, dit Sénèque au sujet de ce terrible » incendie, il n'y eut qu'une seule nuit entre » une très-grande ville, & rien. » *Una nox interfuit inter urbem maximam & nullam. Ep. xci.*

Son autre ami intime, *Lucilius Balbus*, étoit Procurateur, ou Gouverneur de Sicile. C'étoit un homme de grand esprit, qui, par un caprice singulier, aimant beaucoup la Philosophie, ne s'amusoit, dans ses moments de loisir, qu'à faire des vers, en quoi il réussissoit parfaitement. Il composa un Poème intitulé l'*Etna*, & d'autres vers dont Sénèque cite quelques-uns, comme les suivans, où l'on trouve l'empreinte d'un génie philosophique.

Non est tuum, fortuna quod fecit tuum.

» Ce que vous avez reçu de la fortune, ne vous » appartient pas. »

(1) « *Liberalis noster nunc tristis est, nuntiato incendio, quo Lugdunensis Colonia exusta est. Mo- » vere hic casus quemlibet posset, nedum hominem » patriæ suæ amantissimum. » Epist. 91.*

Dari bonum quod potuit, auferri potest.

» Un bien qu'on a pu nous donner, peut nous
» être enlevé. » *Epit 8.*

Lucilius étoit né sans fortune, & n'étoit pas d'une naissance fort relevée. Il parvint aux honneurs par son seul mérite, & Sènèque ose l'en faire ressouvenir sans craindre de lui déplaire & d'offenser son amour propre. « C'est, » lui dit-il, par la force de votre génie, par » l'élégance de vos ouvrages, & par le crédit de » vos illustres amis, que vous avez su vous tirer » de l'obscurité. » (1) Et dans un autre endroit, il le fait parler de la sorte. « Je me suis adonné » aux Beaux-Arts, quoique ma pauvreté sem- » bloit exiger que je prisse un autre parti, » & que j'embrassasse une profession plus lu- » crative que celle des Lettres. J'ai fait voir » que la vertu est de tous les états, & m'éle- » vant au-dessus de ma condition, je me suis » mis de niveau avec les plus nobles. J'ai bravé » la fureur des méchants, & les menaces de » Caligula n'ont pu ébranler mon attachement » à la vertu. Je ne me suis rien permis d'in- » digne d'un homme & d'un homme de bien. » J'ai couronné toutes ces belles qualités, » par un refus généreux des présents & des » emplois qu'on m'a offerts pour me corrom- » pre : par ma frugalité, par la modestie de » mes discours, par mon humanité pour les

(1) « In medium te protulit ingenii vigor, scrip-
torum elegantia, claræ & nobiles amicitia. » *Ep. 19.*

» petits, & par mon respect pour les grands. »
 (1) Outre les conseils philosophiques que Sénèque lui prodigue en mille endroits de ses Epîtres, il lui en donne d'autres relatifs à sa charge de Gouverneur de la Sicile. « Souve-
 » nez-vous que ce n'est qu'une commission
 » que vous avez, & n'en faites point un petit
 » Empire. » *Nec efficere Imperium, quod est
 procuratio. L. 4 Quæst. Nat.* « Je fais, ajoutez-
 » t-il, mon cher Lucilius, combien vous êtes
 » éloigné aujourd'hui de toute ambition, com-
 » bien vous aimez l'étude & les lettres. Laissez
 » ceux qui ne peuvent se supporter, se plon-
 » ger dans le tourbillon du grand monde. Pour
 » vous, vous savez vivre avec vous-même.
 » Fuyez, tant que vous pourrez, la multitude,
 » & gardez-vous sur-tout d'écouter les flat-
 » teurs, qui tendent sans cesse des embûches
 » aux personnes en place. » (2) C'est ainsi.

(1) « Liberalibus me studiis tradidi, quanquam
 » paupertas alia suaderet, & ingenium eò duceret
 » ubi præsens studii pretium est. Ostendi in omne
 » pectus cadere virtutem, & eluctatus natalium an-
 » gustias, par maximis steti. Nihil indecorum, nec
 » bono, nec viro feci. Adjice nunc invictum mune-
 » ribus animum, victus parsimoniam, sermonis mo-
 » destiam, adversus minores humanitatem, adversus
 » majores reverentiam. » *Quæst. Nat. l. 4.*

(2) « Scio quàm sis ambitioni alienus, quàm fami-
 » liaris otio & litteris. Turbam rerum, hominumque
 » desiderant, qui se pa i nesciunt. Tibi tecum optimè
 » convenit. A turbâ, mi Lucili, quantum potes, te
 » separa, nec adulatoribus latus præbeas; artifices
 » sunt ad captandos superiores. » *Quæst. Nat. l. 4.*

que Sénèque, en rendant justice à son ami, tâchoit en même temps de le précautionner contre les abus & les dangers de la partie du pouvoir Souverain qu'on lui avoit confiée.

On voit que par rapport au cœur, on n'a aucun reproche à faire à Sénèque. Sa conduite envers ses parents & ses amis, est digne des plus grands éloges; mais la grandeur & la sensibilité de son ame ne se bornoient pas à ses contemporains & aux limites de son siècle. Il avoit la postérité en vue dans ses travaux. C'est pour lui être utile qu'il passoit les nuits à composer des ouvrages, à pâlir sur les livres, & à recueillir, après les avoir d'abord essayés sur lui-même, les remèdes les plus efficaces & les plus propres à guérir les maladies de l'ame. (1) Aussi comptoit-il sur l'immortalité, & sur la reconnoissance que la postérité auroit pour lui. Voici comme il se flatte de cette glorieuse espérance dans une de ses Lettres à son ami Lucilius. « Qui connoît
» *Idoménée*, disciple d'*Epicure*, si *Epicure*
» n'avoit éternisé le nom de son Disciple dans
» ses écrits? Les Epîtres de Cicéron ne laissè-
» rent pas périr le nom d'*Atticus*. Le temps
» nous couvrira tous de ses ailes ténébreuses,
» & peu de génies élèveront leurs têtes au-

(1) « *Posterorum negotium ago. Illis aliqua, quæ
» possint prodesse conscribo. Salutares admonitiones,
» velut medicamentorum utilium compositiones, lit-
» teris mando: esse illas efficaces in meis ulceribus
» expertus.* » *Epist. 8.*

» dessus de cette obscurité. Néanmoins j'ose ;
 » vous promettre , mon cher Lucilius , ce qu'*E-*
 » *picure* promet à son ami. J'ai du crédit chez
 » la postérité , & je pourai immortaliser d'au-
 » tres noms que le mien. » (1) Sénèque n'a
 pas été trompé dans son attente , & la posté-
 rité l'a payé de retour. Il n'a pas heureusement
 perdu le fruit de ses travaux. Combien de
 milliers d'hommes ont profité de ses lumières
 philosophiques , qu'il a consignées dans ses
 excellents ouvrages , qui seront lus & juste-
 ment estimés , tant que les Beaux-Arts seront
 cultivés , & qu'il y aura sur la terre des êtres
 raisonnables.

C'étoit une noble émulation , & non l'or-
 gueuil , qui lui faisoit tenir ce magnifique lan-
 gage. Il reconnoissoit hautement qu'il y avoit
 eu avant lui d'autres célèbres Philosophes ,
 d'autant plus estimables , qu'ils avoient , sui-
 vant son expression , ouvert les premiers le
 Temple de la Sagesse. Tels avoient été *Ca-*
ton , *Lélius* , *Socrate* , *Platon* , *Zénon* , &
Cléanthe , auxquels Sénèque , en les nom-
 mant , rend l'hommage qui leur étoit dû.
 « Je suis pénétré , » dit-il , de la plus pro-
 » fonde vénération pour les inventions & les

(1) « Quis *Idomenæa* , nisi *Epicurus* illum suis litteris
 » incidisset ? Nomen *Attici* perire *Ciceronis* epistolæ
 » non sinunt. Quod *Epicurus* amico suo promittere ,
 » hoc tibi promitto , *Lucili*. Habeo apud posteros
 » gratiam. Possum mecum duratura nomina educere. »
Epist. 23.

» inventeurs de la sagesse; mais nous devons
 » nous comporter comme un bon pere de fa-
 » mille. (1) Faisons valoir & augmentons les
 » biens que nous avons reçus. Améliorons cet
 » héritage pour le faire passer à nos descendants.
 » Il reste encore beaucoup à faire, & il en
 » restera toujours, même après des milliers de
 » siècles. Nos devanciers ont trouvé les remè-
 » des de l'ame; cherchons maintenant la maniè-
 » re de les administrer, & le temps propre à les
 » appliquer. Ceux qui nous ont précédés ont
 » beaucoup fait; mais ils n'ont pas tout fait.
 » Nous leur devons notre admiration & nos
 » adorations, pour ainsi dire, comme à des
 » Dieux. Pour moi, je ne fais pas difficulté
 » d'honorer leurs images, & je célèbre avec
 » pompe le jour de la naissance de ces pre-

(1) « Veneror itaque inventa sapientiæ inventores-
 » que; sed agamus bonum patrem familiæ: faciamus
 » ampliora quæ accepimus. Major ista hereditas à me
 » ad posteros transeat. Multùm adhuc restat operis,
 » multùmque restabit: nec ulli nato post mille secula
 » præcludetur occasio aliquid adhuc adjiciendi. Animi
 » remedia inventa sunt ab antiquis; quomodo autem
 » admoveantur, aut quando, nostri operis est quærere.
 » Multùm egerunt, qui ante nos fuerunt, sed non
 » peregerunt. Suspiciendi tamen sunt, & ritu deo-
 » rum colendi. Quidni ego magnorum virorum &
 » imagines habeam, incitamenta animi, & natales
 » celebrem? Quam venerationem præceptoribus meis,
 » debeo eandem illis præceptoribus generis humani,
 » à quibus tanti boni initia fluxerunt. Ego verò illos
 » veneror, & tantis nominibus semper assurgo.»
Ép. 64.

» miers Précepteurs du genre humain, qui
 » nous ont transmis tant de biens d'un prix
 » inestimable. Je ne prononce leurs noms
 » qu'avec les plus grandes marques de res-
 » pect; & mes sentiments de reconnoissance
 » pour eux sont au-dessus de toute expres-
 » sion.» C'est ainsi qu'en mêlant la modestie
 au courage, Sènèque a excité les esprits de
 tous les siècles à faire de nouvelles décou-
 vertes dans l'immense carrière de la Philosophie.

Telle fut la conduite de notre Philosophe,
 dans ses rapports avec les autres hommes.
 Entrons maintenant dans sa maison pour obser-
 ver sa personne, sa maniere de vivre & ses
 occupations domestiques.

Sènèque étoit d'une complexion délicate &
 valétudinaire. Il étoit fort sujet à un asthme,
 aux hémorroïdes, à la fièvre, à la phthisie,
 & à plusieurs autres fâcheuses incommodités
 qui auroient désespéré tout autre que lui, &
 qui ne fesoient qu'exercer sa patience. Assié-
 gé de tant de maux, il les souffroit avec courage,
 & jamais il ne lui arriva qu'une seule fois de
 songer qu'il pouvoit s'en délivrer par une
 mort volontaire; encore étoit-il jeune alors,
 & nouveau disciple des Stoïciens, grands
 partisans du suicide. Dans la suite, quand il
 eut une façon de penser à lui, il prit le sage
 parti de braver ses douleurs, & de se fami-
 liariser avec elles. Il se fit là-dessus des prin-
 cipes qui alloient jusqu'à l'héroïsme. « Je suis
 » d'une nature plus élevée, disoit-il, & né
 » pour des fonctions plus sublimes, que pour

» être l'esclave de mon corps, qui est l'enve-
 » loppe, le supplice, & la prison de mon
 » ame. (1) Nous ne devons pas vivre pour
 » soigner notre corps; mais nous devons le sou-
 » tenir seulement, parce que nous ne pouvons
 » pas vivre sans lui. (2) Il faut le traiter du-
 » rement, pour qu'il ne se soulève pas contre
 » l'esprit. (3) La cupidité est insatiable; mais
 » peu de chose suffit à la nature. » (4) Il se
 conduisit conformément à ces maximes en ce
 qui concernoit sa personne. Quoiqu'il fût
 puissamment riche, & en état par conséquent
 de se procurer toutes les aises & les commo-
 dités de la vie, il aima mieux vivre en hom-
 me sage, qu'en voluptueux. Il travailloit con-
 tinuellement, & on le trouvoit toujours oc-
 cupé à lire ou à composer. Il honoroit du
 beau nom d'oracle cet ancien proverbe: *Tem-
 pori parce.* « Ménagez le temps. » *Epist. 94.*
 Le plus grand bruit ne le troubloit pas dans
 ses études. Quand il étoit dans les rues, ou
 aux spectacles du Cirque, il y étoit aussi maître

(1) » Major sum, & ad majora genitus, quam ut
 » mancipium mei sim corporis. » *Epist. 65.*

(2) » Sic gerere nos debemus, non tanquam propter:
 » corpus vivere debeamus, sed tanquam non possimus
 » sine corpore. » *Epist. 14.*

(3) » Durius tractandum est, ne animo malè pa-
 » reat. » *Epist. 8.*

(4) » Cupiditati nihil fatis est. Naturæ fatis est
 » etiam parùm. » *Ibid.*

de ses pensées, que dans son cabinet. Rien ne pouvoit le détourner du cours de ses idées. (1) Avantage singulier qui rend moins étonnant le grand nombre de ses ouvrages Philosophiques & Littéraires. Il dormoit peu, & d'un sommeil fort léger. « Il me suffit, » disoit-il ingénieusement, d'avoir cessé de » veiller. Quelquefois je m'aperçois que j'ai » dormi, quelquefois je ne fais que le soup- » çonner. (2) Mon Maître Attale, poursuit-il, » vantoit beaucoup les matelas & les lits qui » résistoient au corps. Quoique je ne sois plus » jeune, je me fers d'un semblable lit, où » les traces du corps ne paroissent point. (3) Comme il étoit convaincu que l'excès de la nourriture nuit aux fonctions de l'esprit, & abrège le cours de la vie, (4) sa table étoit des plus frugales pour sa personne; mais il la fesoit garnir magnifiquement pour ses amis, qu'il ne prétendoit pas astreindre à son systé-

(1) « Nec cogitationem meam excutiunt, nec in- » terrumpunt quidem multæ voces. Fremitum patien- » tissimè fero.» *Epist.* 83.

(2) « Dormio mínimum. Brevissimo somno utor. » Satis est mihi vigilare defuisse. Aliquandò dormisse » me scio, aliquandò suspicor.» *Epist.* 83.

(3) « Laudare solebat Attalus culcitram quæ resis- » teret corpori; tali utor etiam fenex, in quâ ves- » tigiùm apparere non possit.» *Epist.* 108.

(4) « Copiâ ciborum, subtilitas animi impeditur.» *Epist.* 15.

me d'abstinence. La providence lui ayant donné des richesses, il ne crut pas devoir les enfouir, en affichant une fardide avarice, dont la seule idée lui fesoit horreur. Il savoit sacrifier à la bienséance son goût particulier pour les mêts les plus communs, dont il se contentoit avec plaisir dans l'occasion. Quand il mangeoit à son petit couvert, il avoit auprès de lui ses tablettes qu'il ne quittoit jamais. Elles lui servoient, comme il le dit agréablement, de ragoût & de bonne chere, quand il n'avoit que du pain; & de pain, quand il en manquoit, comme il lui arriva un jour qu'il avoit fait naufrage. (1) Il avoit un grand soin de ses Domestiques, qu'il fesoit bien nourrir & bien vêtir, & qu'il ne laissoit manquer de rien. Il les traitoit comme ses amis, & les fesoit manger à sa table, quand il n'avoit pas d'étrangers pour convives. Il se moquoit de ceux qui, par orgueil, n'approuvoient pas cette familiarité de pere de famille, dont il se fesoit gloire de remplir le titre dans toute son étendue. « Il faut, dit-il, vivre avec nos gens, comme nous voudrions que nos supérieurs véçussent avec nous. Comme c'est être insensé que de ne faire attention qu'à la bride & à la selle d'un cheval, quand on l'achete; de même, c'est le comble de la folie, de

(1) « Nusquam sine pugillaribus. Illæ, si panem habeo, pro pulmentario sunt: si non, pro pane. »
Epist. 87.

» n'estimer les hommes que selon leurs habits
 » & leur condition. » (1)

Quoiqu'obligé le plus souvent de vivre à la cour d'un Empereur, seul Maître de l'univers, d'y faire par conséquent, en sa qualité de Ministre, une figure proportionnée à ses dignités & à son opulence, d'y tenir une table somptueuse, de porter de magnifiques habits, & d'avoir un grand train, de superbes équipages, & un grand nombre de Domestiques richement vêtus, tout ce faste lui déplaisoit véritablement; & s'il avoit été le maître de suivre son goût, il auroit volontiers renoncé à ce genre de vie pour en mener une autre moins éclatante, & plus heureuse à son avis. Voici comme il fait part à un de ses amis de ses sentiments à cet égard. » J'aime naturellement l'économie, » parce qu'elle est du nombre des vertus. Je » voudrois me coucher dans un lit tout simple. Rien ne me déplaît comme ces habits » chamarrés d'or, qui vous gênent plus qu'ils » ne vous servent. Une table où je pourois » manger à ma fantaisie, un dîner sans apprêt » suffiroit à mon appétit, qui n'en seroit que

(1) . . « Rideo illos qui turpe existimant cum servo
 » suo cœnare. Sic cum inferiore vivas, quemadmo-
 » dum tecum superiorem velles vivere. Vive cum
 » servo clementer. Quemadmodum stultus est, qui,
 » equum empturus, non ipsum inspicit, sed stratum
 » ejus ac frænos; sic stultissimus est, qui hominem
 » aut ex veste, aut ex conditione æstimat. » *Ep.* 47.
 » meilleur.

» meilleur. Il ne me faudroit qu'un seul Do-
 » mestique sans airs & sans élégance. La pour-
 » pre & les faisceaux n'ont de charmes pour
 » moi, qu'autant qu'ils me mettent à même de
 » rendre service à mes proches, à mes amis,
 » à mes concitoyens, & d'être, en un mot,
 » plus utile à tous les hommes en général.» (1)
 Quelle belle ame que celle de Sénèque, & qu'il
 est dommage qu'il n'ait pu inspirer ces derniers
 sentimens au Souverain qu'il eut pour Elève!

Sénèque devoit la plupart de ses vertus
 & sa persévérance dans le bien, à une ex-
 cellente coutume qu'il avoit prise dans sa
 jeunesse d'un Philosophe nommé *Sextius*, (1)
 car il imitoit tout ce qu'il voyoit de bon

(1) « Tenet me summus amor parsimonie, fateor.
 » Placet, non in ambitionem cubile compositum, non
 » ex arcula prolata vestis. Placet cibus parabilis;
 » placet minister incultus, & mensa in usum posita.
 » Placet honores fascesque capeffere, ut amicis,
 » propinquisque, & omnibus civibus, omnibus deinde
 » mortalibus paratior utiliorque sim. » *L. de Tranq. vit.*

(2) « Faciebat hoc Sextius, ut consummato die,
 » cum se ad nocturnam quietem recepisset, interro-
 » garet animum suum: quod hodie malum tuum fa-
 » nasti? Cui vitio obstitisti? Quâ parte melior es?
 » Quid ergo pulchrius hâc consuetudine excutiendi
 » totum diem? Utor hâc potestate, & quotidie apud
 » me causam dico. Cum sublatum è conspectu lumen
 » est, & conticuit uxor, moris jam mei conscia,
 » totum diem mecum scrutor, facta, ac dicta mea
 » remetior. Nihil mihi ipse abscondo, nihil transeo,
 » cum possim dicere: Vide ne istud amplius facias.

dans les autres. Cette coutume consistoit à faire tous les soirs une espece d'examen de conscience, à repasser en revue dans son esprit toutes les actions de la journée, à les examiner au tribunal de la raison, où il se condamnoit lui-même, quand il avoit eu tort, & s'animoit de plus en plus à la vertu, quand il avoit fait quelque action louable. Il faut l'entendre raconter lui-même cette particularité si intéressante de sa vie. Il commence par faire honneur de cette pratique à son inventeur. « A la fin du jour, dit-il, » avant que de s'endormir, *Sextius* ne mar- » quoit jamais de s'interroger ainsi lui-même :

» Nunc tibi ignosco. In illâ disputatione pugnaciùs
 » locutus es. Noli postea congredi cum imperitis.
 » Nolunt discere, qui nunquam didicerunt. Illum li-
 » beriùs admonuisti quàm debebas : itaque non emer-
 » dasti, sed offendisti. In convivio quorundam te
 » sales tetigerunt. Vitare vulgarem convictum me-
 » mento. Solutior est post vinum licentia. Minùs
 » honorato loco positus, irasci cœpisti convivatori.
 » Demens : quid interest quam lecti premas partem ?
 » Non æquis quemdam oculis vidisti, quia de inge-
 » nio tuo malè locutus est. Recipis hanc legem ?
 » Ergo & Cicero, si derideres carmina ejus, inimi-
 » cus esset. Contumeliam tibi fecit aliquis. Nunquid
 » majorem quàm Catoni ? Cui cùm causam agenti,
 » in frontem mediam, quantum poterat attractâ pin-
 » gui salivâ, inspississet Lentulus, ille patrum nostro-
 » rum memoriâ factiosus & impotens, absterfit faciem,
 » & affirmabo, inquit, omnibus, Lentule, falli eos
 » qui te negant os habere. » *De irâ, l. 3.*

» De quel défaut me suis-je corrigé aujourd'hui ? Quel vice ai-je combattu ? En quoi es-tu devenu meilleur ? Rien de mieux que cette coutume, ajoute Sénèque, d'éplucher ainsi toutes les actions de la journée ? C'est la méthode que je suis fidèlement, & je m'en trouve bien. Voici comme je plaide tous les jours avec moi-même. Quand la lumière est éteinte dans mon appartement, & que ma femme, qui est au fait de mon usage, commence à reposer, je parcours toutes les occupations de ma journée, toutes les situations & tous les lieux où je me suis trouvé ; je sonde toutes mes paroles & mes actions. Je ne me cache rien, je ne me passe pas la moindre circonstance, & je me dis à moi-même : Ne fais plus telle chose. Je te le pardonne pour cette fois. Tu as montré trop de vivacité dans cette dispute. Ne cherche plus désormais à endoctriner des ignorants. Ceux qui n'ont rien appris, ne veulent rien apprendre. Tu as averti cet homme avec plus de liberté qu'il ne convenoit ; aussi l'as-tu offensé, au lieu de le corriger. Dans ce festin on a lancé contre toi des sarcasmes qui t'ont piqué jusqu'au vif. Puisque tu es si sensible à la raillerie, évite les cohues, les assemblées tumultueuses, & ces grands repas où le vin fait dire des vérités désagréables. A telle table on t'a donné une place moins honorable que tu ne méritois ; tu en as eu du ressentiment contre le Maître de la maison. Insensé que tu es,

» que t'importe? c'est l'homme qui fait la place ;
 » & non pas la place qui honore l'homme.
 » Tu as regardé de mauvais euil cet autre qui
 » parloit mal de tes ouvrages. Si tu crois être
 » en droit de t'en fâcher, on doit donc te re-
 » garder comme l'ennemi personnel de *Cicéron*,
 » dont tu as si souvent critiqué & baffoué les
 » détestables poésies. Un tel t'a fait un outrage ;
 » mais cet outrage est-il plus grand que celui
 » que l'on fit à *Caton*? Tandis qu'il plaidoit,
 » *Lentulus*, homme factieux & colère, poussa
 » l'impudence jusqu'à lui cracher au visage.
 » *Caton* s'essuya tranquillement, & se contenta
 » de lui dire : *Lentulus*, si quelqu'un s'avise
 » de soutenir que tu n'as point de bouche,
 » je suis à présent en état de témoigner en ta
 » faveur, & de certifier le contraire.»

Tel étoit le fameux examen de conscience de Sènèque, qui parut si avantageux pour le progrès des bonnes mœurs, que les premiers Chrétiens l'adoptèrent, & l'ont transmis à leurs Disciples jusqu'à nos jours, où il est encore en usage parmi les personnes qui veulent tendre à la perfection évangélique.

On fait combien les exercices du corps étoient estimés chez les Anciens. Ils croyoient, avec raison, que le mouvement est nécessaire à la santé. Quoique Sènèque ne ménageât pas trop la sienne, cependant il en prenoit un soin raisonnable. Il n'alloit pas, comme la plupart des Romains de son temps, prendre des leçons des Athlètes, se mesurer avec eux, & vivre dans leur compagnie pour se fortifier

les membres, pour se donner des grâces & de belles manières. Il croyoit qu'un soin excessif de son individu ne convenoit point à un homme de Lettres, & encore moins à ceux qui fesoient profession de Philosophie. (1) Mais il recommançoit à ses amis les exercices qu'il pratiquoit, comme les promenades, les voyages, les courses modérées, & le travail de la terre: il cultivoit lui-même sa vigne, & il avoit observé en bêchant, que la plus grande pluie ne pénètre point au-delà de dix pieds de profondeur. L'eau se perd dans cet intervalle, & ne descend jamais plus bas: d'où il conclut que ce n'est pas l'eau de pluie qui forme les fleuves & les rivières. (2) L'exercice lui paroïssoit si essentiel pour sa conservation, qu'à

(1) « Stulta est enim, mi Lucili, & minimè con-
 » veniens litterato viro occupatio exercendi lacertos,
 » & dilatandi cervicem, ac latera firmandi. *Ep. 15.*

(2) « Ego tibi vinearum diligens fossor affirmo,
 » nullam pluviam esse tam magnam, quæ terram ultrà
 » decem pedes in altitudinem madefaciat. Omnis hu-
 » mor intrà primam crustam consumitur, nec in infe-
 » riora descendit. Quomodò ergo potest imber sug-
 » gerere annibus vires, qui summam humum tingit? »
L. 3, Quæst. Nat.

Le Pere *Frisi*, Barnabite, Professeur de Mathématiques à Milan, pense, sur cet article, autrement que Sénèque. « Il est visible, dit-il dans son *Traité des Rivières & des Torrents*, que c'est de la croûte même de la terre, que sortent petit à petit & par tous les points de sa superficie, toutes les eaux courantes. »

l'âge de soixante ans il s'amusoit à disputer le prix de la course à un enfant nommé *Earinus*. Ce trait seul témoigne qu'il n'étoit pas myfanthrope, ni d'un caractère sombre & sauvage. Il aimoit la joie & les plaisirs honnêtes de la société, & il disoit que la solitude lui rendoit la compagnie agréable, & que la compagnie lui fesoit mieux goûter les douceurs de la solitude. Il mêloit sagement l'un à l'autre, pour éviter les ennuis & les dangers réciproques. (1)

Quand il fut parvenu à un âge avancé, (car il vieillit de bonne heure, vu ses grands travaux & sa foible complexion,) il devint si sensible à la température de l'air, qu'il étoit obligé de passer les trois mois de l'hiver dans son lit. « Mon âge, écrivoit-il à son cher » Lucile, se contente de sa glæe. C'est pour- » quoi j'en passe la plus grande partie étendu » sur mon grabat. Mais je rends grâces à ma » vieilleffe de ce qu'elle me condamne à rester » couché. Pourquoi, en effet, ne la remercie- » rois-je pas ? Elle m'empêche de faire tout » ce que j'aurois dû ne pas vouloir. Mon prin- » cipal entretien est celui que j'ai avec mes » livres. » (2) Au retour de la belle saison,

(1) « *Odium turbæ sanabit solitudo, tædium solitudinis turba.* » *De Tranq. ani.*

(2) « *Ætas mea contenta est suo frigore. Itaque major pars in stramentis degitur. Ago gratias senectuti quòd me lectule affixit. Quidni gratias illi hoc*

ses forces lui revenoient, & lui permettoient de jouir du plaisir de la promenade. La vieille n'ayant rien pris sur son esprit, & n'ayant affoibli, comme il le dit lui-même, que ses organes materiels, & les instruments de ses passions, le terme de ses petites courses étoit ordinairement une maison de ses amis de choix, ou quelqu'Académie de Philosophes. (1) « Ju- » gez, disoit-il à son cher Lucilius, de ma » confiance en vous, par l'aveu ingénu que » je vais vous faire. (2) Je me suis rangé » parmi les Auditeurs d'un Philosophe. Voici » déjà le cinquieme jour que je vais à l'école. » A votre âge, me direz-vous ! Oui, à mon » âge ; car y a-t-il rien de plus sot que de » ne vouloir pas apprendre, parce qu'on n'a » rien appris depuis long-temps ? L'école de

» nomine agam ? Quidquid debebam nolle non pos- » sum. Cum libellis mihi plurimus sermo est. » *Ep. 67.*

(1) « Non sentio in animo injuriam, cum sentiam » in corpore. Tantum vitia, & vitiorum ministeria » senuerunt. » *Ep. 26.*

(2) « Vide quam simpliciter tecum vivam. Hoc » quoque tibi committam. Philosophum audio, & » quidem quintum jam diem habeo, ex quo in scho- » lam eo. Bonâ, inquis, ætate ! Quidni bonâ ? Quid » autem stultius quam, quia diu non didiceris, non » discere ? Omnis ætatis homines hæc schola admittit. » In theatrum senex ibo, ad Philosophum ire eru- » bescam ? Tamdiu discendum est, quamdiu nescias, » &, si proverbio credimus, tamdiu discendum est

» la sagesse admet les personnes de tout âge.
 » Quoi ! il me sera permis d'aller au théâtre
 » dans ma vieillesse, & je rougirai d'aller en-
 » tendre un Philosophe ? Il faut s'instruire tant
 » que l'on ignore, &, comme dit le proverbe :
 » il faut apprendre à vivre, tant que l'on vit.
 » J'enseigne moi-même en parlant ainsi. Me
 » demandez-vous ce que j'enseigne ? Le voici :
 » c'est qu'un vieillard peut & doit toujours
 » apprendre. Oui, j'en ai honte pour le genre
 » humain. Toutes les fois que j'entre dans la
 » maison de mon Philosophe, je n'y trouve
 » presque personne, tandis que les portes de
 » tous nos joueurs d'instruments sont assiégées
 » d'une foule de monde.»

Les écoles des Philosophes étoient ouvertes au public ; alloit les entendre qui vouloit, à peu-près comme les Prédicateurs de nos jours. A Rome néanmoins les femmes se trouvoient rarement dans ces assemblées, à cause des jeunes gens qui composoient la majeure partie des Auditeurs. Il est à croire que Sénèque n'y alloit, sur le retour de l'âge, que pour encourager la jeunesse par son exemple, ou pour en imposer aux Maîtres qui s'observoient en sa présence, & qui n'auroient pas osé devant lui débiter une morale irrégulière. Ces amusements philosophiques avoient tant d'attraits

» quemadmodum vivas, quamdiu vivis. Ego tamen
 » hinc & aliquid doceo. Quæris quid doceam ? Etiam
 » seni esse discendum. Pudet autem me generis hu-
 » mani, &c. &c. *Epist.* 76.

pour Sénèque, qu'il est vraisemblable qu'au milieu de ses innocens loisirs, il auroit poussé encore fort loin la carrière de sa vie, si le barbare *Néron* ne l'avoit forcé de l'abréger. Au reste, quand ce malheur arriva à la Philosophie, il y avoit long-temps que notre Philosophe s'étoit armé de fermeté contre la crainte de la mort, par les réflexions les plus solides. « Je ne crois pas, disoit-il à son ami Lucilius, que je témoigne de la foiblesse à » mon dernier moment. J'y suis déjà tout pré- » paré. Peu m'importe le jour. » (1) En effet, quoique sa mort fût violente, il finit avec beaucoup de courage, comme nous l'avons dit ailleurs, à l'âge de soixante-quatre ans, la onzième année du regne de *Néron*, & la soixante-sixième de l'Ère Chrétienne. On nous a conservé son Epitaphe, faite par lui-même. Le célèbre *Muret*, dans ses notes sur les Œuvres de Sénèque, dit qu'il la trouve d'un très-beau sens, & qu'il y reconnoît l'empreinte de l'antiquité : *Antiquum sane est, egregium sensus*. Ce Savant, & les autres Commentateurs, conjecturent que cette Epitaphe fut un des morceaux précieux dont il est parlé dans Tacite, que Sénèque dicta à ses Secrétaires, peu de moments avant de mourir. On croit faire plaisir au Lecteur de l'ajouter ici.

(1) « Non trepidabo ad extrema : jam præparatus sum. Nihil cogito de die. » *Epist.* 54.

EPITAPHE DE SÉNÈQUE,
faite par lui-même. (1)

Soins, travaux, dignités, honneurs dus à l'emploi
Que j'occupai n'aguère, & qu'un autre possède,
Allez, vous n'avez plus aucuns charmes pour moi;
A de nouveaux Acteurs fans regret je vous cède.
Loin de vous, Dieu m'appelle à l'éternel repos.
Adieu, monde, séjour où tout est périssable.
Toi, terre, couvre-moi de quelques grains de sable:
Je rends mon âme au Ciel, & te laisse mes os.

Après des témoignages si authentiques d'une âme naturellement chrétienne, *animæ naturaliter christianæ*, pour me servir de l'expression de Tertullien, qui oseroit contester à Sénèque le titre de *Prince des Philosophes*, dont il fut honoré dans son siècle? Quelle pureté dans sa morale! Quelle sublimité dans ses sentimens! Quelle sagesse dans sa conduite, soit publique, soit particulière! *Socrate* n'avoit rien écrit; mais *Platon*, son Disciple, qui avoit recœuilli sa doctrine, ne nous a rien

(1).. EPITAPHIUM SENECAE.

*Cura, labor, meritum, sumpti pro munere honores,
Ite, alias posthac sollicitate animas.
Me procul à vobis Deus avocatur; ilicet aëris
Rebus terrenis, hospita terra, vale.
Corpus avara tamen solemnibus excipere saxis;
Namque animam Cælo reddimus, ossa tibi.*

transmis qui soit comparable, pour la morale, aux écrits de Sénèque. Les pensées sont rares dans *Platon*. Quand il a établi un principe, il le noie, pour ainsi dire, dans une mer d'arguments & de syllogismes qui font perdre de vue l'objet principal; l'ennui vous prend à coup sûr, avant que vous ayez saisi la vérité que le raisonneur Philosophe a prétendu vous démontrer. *Aristote* est encore plus sujet à ce défaut. Le goût de la dialectique l'emporte presque toujours au-delà du but qu'il s'étoit proposé. Ce sont des raisonnements sans fin, qui embrouillent la matière au lieu de l'éclaircir. L'un & l'autre font tous leurs efforts pour vous convaincre; mais ils n'en viennent jamais à bout, qu'après avoir épuisé votre patience. Il n'en est pas ainsi de Sénèque. Il présente toujours sa pensée dans le jour le plus lumineux. Dans la crainte qu'il a de s'être exprimé trop obscurément, & que vous ne l'avez pas compris, il redouble quelquefois, il prend un tour différent; & une seconde idée identique venant à l'appui de la première, vous fait aisément concevoir l'une & l'autre. Les maximes semblent couler de son âme, comme d'une source intarissable. A peine avez-vous eu le temps d'admirer une de ses réflexions, qu'il en survient une autre encore plus admirable. *Sénèque est très-beau entre deux points*, a dit un de ses critiques modernes, qui, sans le vouloir, en a fait, par cet aveu, un éloge accompli. Il s'exprime toujours avec autant de noblesse &

d'énergie, que de vérité. Pour corriger la sécheresse naturelle de son sujet, il a soin d'entremêler à ses préceptes des traits d'histoire curieux, qui amusent & qui instruisent en même temps. Il appelle l'esprit & la science au secours de la raison, & il semble avoir pris pour devise ce vers d'Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Heureux qui fait mêler l'utile à l'agréable !

Quant à nos Moralistes modernes, il n'en est aucun qui ne soit forcé de baisser pavillon devant lui. Le fameux recueil des *Essais* de Montagne, n'est qu'un centon perpétuel d'Aristote, de Plutarque & de Sénèque, desquels il n'est encore qu'un très-foible copiste. Le Livre de *la Sagesse de Charron*, doit être placé dans la même catégorie. D'ailleurs ces deux Moralistes, quoiqu'ils aient écrit dans notre langue, ne sont presque plus intelligibles, & ne le seront jamais davantage, parce qu'en leur ôtant la naïveté de leur style, on leur ôteroit les trois quarts de leur mérite. Pour trouver deux ou trois pensées dans les *Essais de Morale de Nicole*, il faut dévorer des volumes entiers, dont la lecture fastidieuse porte dans l'âme la tristesse & l'ennui. Ce qu'on appelle les *Pensées de Pascal*, n'est qu'un recueil posthume de Pensées sur des matières disparates. Celles qui regardent la Religion, pouroient être utiles, si elles étoient moins alambiquées, & qu'on les eût présentées dans un jour plus lumineux. Les autres, qui ont

pour objet la Philosophie & les Bellès-Lettres, sont, pour la plupart, informes, souvent fausses, toujours obscures. Elles inspirent la myanthropie & le mépris des Beaux-Arts. Ces deux derniers Ecrivains ont, dans leurs ouvrages de Morale, un défaut très-sensible, dont leurs plus zélés partisans ne fauroient les excuser. Par le mélange bizarre qu'ils ont fait du sacré & du profane, ils jettent l'esprit, à chaque instant, dans une incertitude fâcheuse, une perplexité pénible. Ils confondent tellement les objets de foi & de raison, en les faisant succéder alternativement les uns aux autres, qu'on ne fait, le plus souvent, s'ils parlent d'autorité, ou en simples Philosophes, c'est-à-dire, si l'on est obligé de les croire ou non. Toutes nos connoissances ont des limites distinctes qu'il faut garder fidèlement. Si on les outre-passe, on tombe nécessairement dans le désordre, le galimatias & l'obscurité.

Les ingénieuses *Maximes de la Rochefoucault* ne roulent que sur cette pensée unique, que l'intérêt ou l'amour-propre est le mobile de toutes nos actions. Assertion triviale, qui est heureusement plutôt un paradoxe improbable, qu'une vérité constante. Pourquoi occuper son esprit à faire valoir un principe hasardé, qui ne peut que décourager, que dégrader l'homme, & qu'il faudroit lui cacher avec le plus grand soin, si l'on parvenoit jamais à en trouver la démonstration.

La Bruyere est donc le seul qui puisse soutenir un moment de comparaison : mais qui

ne fait qu'il s'étoit proposé *Théophraste* & non *Sénèque* pour modèle ? En effet, on trouve dans ses *caractères* peu de ces pensées fortes, sublimes, originales, qui caractérisent un Philosophe du premier ordre. Il tient le milieu entre le Poète comique & le moraliste. Ses portraits sont extrêmement ingénieux ; mais, par cette raison même, ils ne s'éroient pas à la gravité philosophique. Il cherche moins à instruire qu'à plaire. La finesse de ses pensées décèle un Auteur qui a voulu se faire lire, sans se soucier d'être utile. Il sacrifie à l'esprit la raison & le sentiment, qui constituent un vrai maître de sagesse. Cette envie de briller, qui est trop sensible dans ses ouvrages, suffit seule pour l'éliminer du portique. Il y a plus de pensées, plus de substance dans dix pages de *Sénèque*, que dans tout le livre de *La Bruyère*. Ce n'est pas qu'il ne soit très-estimable dans son genre & digne des plus grands éloges, puisqu'il a servi à corriger les ridicules de son siècle ; mais il est incapable de joûter contre *Sénèque*, qui a attaqué tous les vices à la fois, qui les a poursuivis jusques dans leurs derniers retranchements, qui est toujours plein de son sujet, qui dédaigne les petites cajoleries du style, qui veut convaincre, parce qu'il est convaincu lui-même, & qui joint aux plus vastes connoissances une façon de penser toujours grande & soutenue, qui doit lui conserver à jamais sa haute supériorité sur tous ses antagonistes.

Nous ne parlerons point ici de *Cicéron*,

dont les livres de Morale se ressentent trop fort de son style Oratoire ; ni de l'illustre Auteur de l'*Esprit des Lois*, plus politique que moraliste, ni de *Descartes* & de *Malebranche*, qui appartiennent plus à la métaphysique, qu'à la philosophie proprement dite. Ces deux célèbres Fabricateurs de systèmes peuvent être justement comparés à ces comètes, qui apparoissent de temps en temps, sur lesquelles on raisonne beaucoup, tandis qu'elles brillent, & dont il n'est plus question, quand une fois elles ont disparu. Sénèque a sur eux tous cet avantage ; c'est que ses ouvrages sont applicables à tous les hommes, en tous temps & en tous lieux, parce qu'il a écrit sous la dictée de la raison, & que la raison est toujours la même dans tous les individus & dans tous les siècles.

Il est vrai que l'envie, qui ne trouvoit rien à mordre dans les écrits de Sénèque, s'est acharnée constamment à décrier sa personne. On lui a fait un reproche fort grave d'avoir excessivement loué la pauvreté, tandis qu'il paroissoit nager dans l'opulence. De son temps même, on lui chercha chicane sur cet article, comme il en convient dans son *Traité de la Vie heureuse*. « Pourquoi cet homme se dit-il » disciple de la sagesse, tandis qu'il jouit d'une » grande fortune ? Pourquoi nous conseille-t-il » de mépriser les richesses, tandis qu'il en » regorge ? (1) Tels étoient les cris injurieux

(1) « Quare ille Philosophiæ studiosus, & tam

que ses importuns & méprisables Zoïles ne cessioient de faire retentir à ses oreilles. Rien de plus satisfaisant que ses réponses, dont voici les principales. « Le sage, leur répondoit-il » avec son ingénuité ordinaire, ne court pas » après les richesses; il ne s'y attache pas, » il n'en fait pas son unique bonheur; mais » quand il se trouve en avoir, il les aime mieux » que l'indigence. *Non amat divitias, sed ma-* » *vult.* Pourquoi voudroit-on condamner la » sagesse à être toujours la compagne de la » pauvreté? Oui, le Philosophe pourra possé- » der des biens considérables, pourvu qu'il » les ait acquis sans faire de tort à personne; » il aura même droit de s'en glorifier, s'il » peut ouvrir ses coffres sans rien craindre, » & dire à la multitude: Que chacun prenne » ici ce qu'il croit lui appartenir, ce qu'il » reconnoît être à lui. (1) Il pourra en faire » des largesses, témoigner sa reconnoissance à » ceux qui l'ont obligé, soulager l'indigence » des gens de bien, rendre service à ses amis, » tirer de peine des étrangers, mettre de » jeunes Citoyens à même de faire leurs

» dives vitam agit? Quare opes contemnendas dicit, » & habet? » *De beat. vit.*

(1) « Nemo sapientiam paupertate damnavit. Ha- » bibit Philosophus amplas opes, sed nulli detractas, » sine cujusquam injuriâ partas. Habebit etiam qua » gloriatur, si apertâ domo, & admissâ in res suas » civitate poterit dicere: Quod quisque suum agror » verit, tollat. » *De beat. vit.*

» études, de cultiver leurs talents, & d'être
 » utiles à leur patrie : voilà, ajoute Sénèque,
 » puisque par vos clameurs insultantes & scan-
 » daleuses vous me forcez de publier le peu
 » de bien que je puis faire, & de révéler
 » des secrets que j'aurois voulu vous cacher;
 » voilà à quoi j'ai employé & j'emploie encore
 » aujourd'hui la plus grande partie de mes
 » richesses. *Hunc promereor, illi reddo, huic*
 » *succurro, hujus misereor, illum instruo.* La
 » nature nous ordonne d'être utiles à nos sem-
 » blables. Qu'ils soient esclaves ou libres,
 » peu importe. La bienfaisance peut avoir
 » lieu par-tout où il y a des hommes. La for-
 » tune d'un homme riche n'est à désirer qu'au-
 » tant qu'elle nous met en état de faire du
 » bien & des heureux. (1) Pourquoi donc
 » calomniez-vous les sages, sous prétexte qu'ils
 » paroissent jouir de grands revenus? Ce n'est
 » pas, continue-t-il avec modestie, que je
 » prétende être du nombre de ces disciples
 » chéris de la philosophie, mais j'aspire de
 » loin à le devenir un jour; & à ce titre je ne
 » puis m'empêcher de défendre ses véritables
 » partisans. De plus, dit-il dans un autre
 » endroit, pourquoi vous en prendre à mon
 » extérieur. Pour apprécier un homme, il
 » n'est pas question de connoître combien il

(1) « Quid domus ipsa divitis viri, quantam habet
 » beneficiendi materiam? Hominibus prodesse natura
 » jubet. Servi liberine sint, quid refert? Ubicunque
 » homo est, ibi beneficio locus est. » *De beat. vitâ.*

» possède d'arpens de terre , à quoi montent
 » ses revenus , quel nombre de Cliens lui font
 » la cour , quelle est la magnificence du lit
 » où il couche , ou la beauté de la coupe
 » dans laquelle il boit. Il suffit de savoir s'il
 » est véritablement homme de bien. » (1)

Toutes ces raisons paroissent sans replique. En effet , que nous importe la conduite particulière d'un Ecrivain , Philosophe ou autre , pourvu que sa doctrine soit pure & saine , & que ses écrits soient propres à former l'esprit & le cœur ? Mais Sènèque n'est pas dans le cas qu'on ferme les yeux sur ses actions. Il n'a pas besoin de solliciter notre indulgence à cet égard. Quiconque lira ses écrits avec impartialité & sans préjugé , reconnoitra qu'un homme qui a si bien parlé de toutes les vertus , doit en avoir eu beaucoup lui-même. A qui persuadera-t-on qu'un Ecrivain , qui avoit consacré son temps , son repos , sa fortune à louer tout ce qu'il y a de louable , à rendre odieux tout ce qui doit être haï , n'a été qu'un lâche hypocrite , un indigne charlatan qui n'a cherché qu'à en imposer à son siècle & à toute la postérité ? C'est néanmoins d'après cette idée si défavorable , d'après ce jugement faux & calomnieux qu'on a si longtemps persisté à ne pas témoigner une grande

(1) « In homine nihil ad rem pertinet , quantum
 » aret , quantum fœneret , à quam multis salutetur ,
 » quam pretioso incumbat lecto , quam pellucido
 » poculo bibat , sed quam bonus sit. » *Epist.* 76.

estime pour la personne & pour les ouvrages de notre Philosophe. (1) Nous avons plusieurs traductions des harangues de Cicéron qui n'ont plus aucun intérêt pour nous ; & la belle morale de Sénèque, si capable de nous intéresser personnellement , reste encore ensevelie dans l'oubli , au grand déshonneur d'un siècle philosophique comme le nôtre. (2)

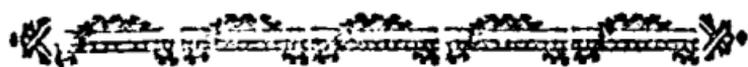
(1) Nous avons en France un moyen très-facile pour nous approprier tous les chefs-d'œuvre des Auteurs anciens. Il n'y auroit qu'à proposer tous les ans , pour sujets de nos prix Académiques , les traductions de leurs ouvrages ; par exemple , la traduction d'une Tragédie de *Sophocle* ou d'*Euripide* , d'un Livre de *Plutarque* , d'un Traité de *Sénèque* , d'un Chant de l'*Arioste* , du *Tasse* ou de *Milton*. Il est étonnant qu'on n'ait pas encore profité jusqu'ici d'une méthode si simple & si commode , pour rendre en notre langue tous les trésors des langues mortes ou étrangères. Au bout de quelques années notre littérature se trouveroit enrichie de mille productions précieuses , qui , produites au grand jour , contribueroient infiniment aux progrès du bon goût & des Belles-Lettres nationales. Il est vrai que nous y perdriions une multitude de petites Epîtres bien frivoles , bien glaçantes & bien alambiquées , beaucoup d'Eloges & de Panégyriques bien fades , bien emphatiques , & bien somnifères , dont le public est exactement régalaé tous les douze mois. Nous croyons néanmoins qu'on en seroit amplement dédommagé par les beaux ouvrages qui résulteroient de l'excellente pratique que nous prenons la liberté de proposer.

(2) Car on compte pour rien la traduction de

Depuis quelques années seulement, deux hommes de lettres, bien dignes de ce nom, ont essayé de déterrer ce précieux trésor, qu'un barbare préjugé avoit indignement enfoui. M. l'Abbé de Carmoi donna au public, en 1761, un petit choix françois & latin des Sentences de Sénèque qui l'avoient frappé le plus vivement. L'accœuil distingué qu'on fit à son ouvrage, engagea feu M. Anglivier de la Beaumelle de publier, en 1768, un volume *in-12* des *Pensées de Sénèque*, qui a achevé de faire connoître avantageusement ce coryphée des Philosophes. Puisse l'Essai que nous présentons aujourd'hui à nos Lecteurs, produire un effet aussi heureux, & contrihuer au progrès de la philosophie & des bonnes mœurs, & à la gloire d'un des plus grands hommes & des plus illustres écrivains de l'antiquité !

Sénèque par du *Ryer*, qui *magis fami quàm famæ inserviebat*. Malherbe faisoit un grand cas de Sénèque. Il en traduisit le *Traité des Bienfaits*; mais les beaux vers de cet illustre Poëte ont fait oublier sa prose, qui paroîtroit surannée aujourd'hui. On a fait de vaines recherches pour trouver cette traduction du coryphée de nos Muses lyriques.





A B R É G É

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE SÉNÈQUE LE PERE.

Au juste éloge que nous venons de faire du fils, la reconnoissance nous oblige de faire succéder au moins une courte notice de la vie du pere. M. *Annæus Sénèque*, pere de notre Philosophe, ne mérite pas l'obscurité à laquelle il semble avoir été long-temps condamné. (1) Il étoit Chevalier Romain, &

(1) *De hoc Senecæ patre apud antiquos altum silentium*, dit un de ses Scoliaſtes. Les Rhéteurs étoient des hommes de Lettres qui faiſoient profeſſion d'enseigner l'Eloquence. Les Rhéteurs les plus connus parmi les Grecs, ſont *Platon*, *Aristote*, *Longin*, & *Denys d'Halycarnasse*; & parmi les Latins, *Cicéron*, *Quintilien*, & *Sénèque le pere*. Plusieurs peres de l'Eglise ont aussi enseigné la Rhétorique, tels que *S. Cyprien*, *S. Grégoire de Nazianze*, & *S. Augustin*. — Les PP. *Jouvenci*, de *Colonia*, *Porée*, de *la Sante*, de *Baudori*, *le Jay*, *Coffart*, de *la Rue*, *Geoffroi*, Jésuites, *M. Rollin*, *M. le Beau*, &c. se ſont distingués parmi les Rhéteurs modernes.

La déclamation se prend aujourd'hui pour l'art de prononcer un discours, avec les tons & les gestes

homme de beaucoup d'esprit & de savoir. Il avoit fait un recueil de toutes les Harangues grecques & latines de plus de cent Orateurs qui ont illustré le siècle d'*Auguste*, & il avoit ajouté à la fin une critique sévère & raisonnée de chaque piece.

Cet ouvrage de goût, qui n'est point malheureusement parvenu jusqu'à nos jours, lui avoit fait une grande réputation de Maître en Eloquence. Il avoit encore composé dix Livres de Controverses, qui nous restent si mutilés, qu'ils ne peuvent gueres s'appeler que des fragments. Il travailla à ces Controverses dans un âge fort avancé, & par pure complaisance pour

convenables; mais ce n'est pas là ce que les Anciens indiquoient par ce mot. Sénèque le Rhéteur entend par *déclamation*, un discours ou une harangue sur un sujet de pure invention, que les anciens Rhéteurs faisoient prononcer en public à leurs Ecoliers, afin de les exercer. Il est beaucoup question de ces déclamations dans Horace & dans Juvénal. *Cicéron*, dans sa jeunesse, se forma à l'Eloquence par ces sortes d'exercices, qui étoient tantôt dans le genre délibératif, tantôt dans le judiciaire, rarement dans le démonstratif.

La controverse se traitoit aussi par les Rhéteurs. Elle consistoit à parler pour & contre, sur un sujet proposé. Ce genre d'éloquence étoit fort propre à exercer la subtilité de l'esprit; mais par l'abus qu'en firent les Sophistes, en y mêlant des pointes, des équivoques & des jeux de mots, l'art de controverter tomba dans un mépris général, dont il ne s'est relevé que dans les siècles d'ignorance.

ses trois fils, *Novatus* ou *Gallion*, *Sénèque* le Philosophe, & *Méla*, auxquels il en fit une espèce de dédicace. A la tête de la plupart de ses Controverses, on trouve un avant-propos où il s'entretient avec ses enfants, soit pour leur faire connoître les personnages qu'il introduit sur la scène, soit pour donner à ses fils des préceptes de conduite ou d'éloquence. On regrette en lisant ces petits discours qu'ils ne soient pas plus longs, parce qu'ils sont mieux écrits que les Controverses, & qu'ils sont remplis d'anecdotes assez curieuses. Par exemple, dans le premier avant-propos, il nous apprend qu'il avoit dans sa jeunesse une mémoire si heureuse, qu'elle alloit jusqu'au prodige. Il répétoit deux mille noms dans le même ordre qu'on venoit de les lui dire, & il retenoit très-long-temps ce qu'il avoit appris. (1)

Il paroît qu'il étoit bon pere & qu'il aimoit tendrement ses enfants, avec lesquels il ne

(1) « *Memoriam aliquando in me floruisse, ut*
 » *non tantum ad usum sufficeret, sed in miraculum*
 » *usque procederet, non nego; nam & duo millia*
 » *nominum recitata, quo ordine erant dicta, redde-*
 » *bam; & ab his qui ad audiendum præceptorem nos-*
 » *trum convenerant, singulos versus à singulis datos,*
 » *cum plures quam ducenti efficerentur, ab ultimo*
 » *incipiens usque ad primum recitabam; nec ad com-*
 » *plectenda tantum quæ vellem, velox erat mihi me-*
 » *moriam, sed etiam ad continenda quæ acceperat.* »
Proam. 1. L. Controv.

craignoit pas de se familiariser. « Je veux bien » faire ce que vous me demandez, leur dit-il; » & par complaisance pour vous, tout vieux » que je suis, je vais retourner à l'école. *Fiat » quod vultis : mittatur senex in scholas.* Il con- » tinue de la sorte.

» Je ne trouve pas une pensée, lorsque je » la cherche, & elle me vient, lorsque je ne » la cherche pas & que je suis occupé à » autre chose. (1)

» Vous faites très-bien, mes enfants, de » ne pas vous contenter des exemples de » votre siècle, & de vouloir connoître encore » le siècle précédent. C'est une curiosité loua- » ble, qui peut vous être très-utile. (2)

» Il ne faut pas s'attacher à ne copier qu'un » seul; quoiqu'il semble exceller dans son » genre; car l'imitateur n'égale jamais son » modèle. Telle est la nature des choses. La » ressemblance est toujours au-dessous de la » réalité. (3)

» J'ai pu connoître Cicéron, le seul génie

(1) « Non enim dum quæro aliquid invenio; sed » sæpè quod quærenti non comparuit, aliud agentis » præsto est. » *Ibid.*

(2) « Facitis autem, juvenes mei, rem necessa- » riam, & utilem, quòd non contenti exemplis se- » culi vestri, prioris quoque vultis cognoscere. » *Ib.*

(3) « Non est unus, quamvis præcipuus sit, imi- » tandus; quia nunquam par fit imitator auctori. Hæc » est natura rei. Semper citrà veritatem est similitudo. » *Ibid.*

» qu'ait

» qu'ait eu le peuple Romain, qui fût égal à
 » son Empire.» (1) *De l'avant-propos du second
 Livre.*

Le Rhéteur *Blandus* étoit Chevalier Ro-
 main : avant lui les seuls Affranchis ensei-
 gnoient l'art de l'Eloquence ; & par un pré-
 jugé bizarre que je ne saurois approuver, il
 étoit honteux d'enseigner ce qu'il étoit hon-
 nête d'apprendre. (2)

Lorsque *Cassius Sévère* parloit en public,
 on étoit si charmé de l'entendre, que tous ses
 Auditeurs craignoient qu'il ne finit son dis-
 cours. Il ne faut pas que vous en jugiez par
 les Harangues qu'il a données au public ; ce
 n'est pas qu'il ne s'y trouve des morceaux très-
 agréables, mais il valoit mieux l'entendre,
 & il perd beaucoup à la lecture. (3) Il avoit

(1) « Potui illud ingenium, quod solum populus
 » Romanus par Imperio suo habuit, cognoscere.»
Ibid.

(2) « Habuit etiam Blandum Rhetorem præcepto-
 » rem, qui eques Romanus Romæ docuit. Ante illum
 » intra libertinos, præceptores pulcherrimæ disci-
 » plinæ continebantur; & minime probabili more,
 » turpe erat docere, quod honestum erat discere.»
Proam. 2. l.

(3) « Nemo non illo dicente timebat ne desineret.
 » Non est quod illum ex his quæ edidit, æstimetis.
 » Sunt quidem & hæc quibusdam grata. Verùm elo-
 » quentia ejus longè major erat, quàm lectio. Vir
 » majoris ingenii quàm studii. Ipsa quæ dicebat,
 » meliora erant quàm quæ sciebat. Ex tempore coac-

plus d'esprit que de science ; & ce qu'il disoit de son cru , étoit meilleur que tout ce qu'il pouvoit avoir appris. Forcé de parler sur le champ , il se surpassoit lui-même. Souvent il lui étoit plus avantageux d'être surpris que de s'être préparé. (1) Cependant lorsqu'il s'avisoit de déclamer , il n'étoit pas seulement au-dessous de lui-même , mais encore au-dessous du plus grand nombre. Un jour que je lui demandai pourquoi il ne réussissoit pas dans la déclamation , il me répondit in-

» tus dicere , infinitè se antecedebat. Nunquam non
 » utilius erat illi deprehendi , quàm præparari. »
Proëm. 2. l. Contr.

(1) « Tamen , non tantùm infrà se , cùm decla-
 » maret , sed etiam infrà multos erat ; sed quærenti
 » mihi quare in declamationibus impar esset sibi , hoc
 » aiebat : Quod in me miraris , pœnè omnibus evenit.
 » Magna quoque ingenia , à quibus multùm abesse me
 » scio , quando plusquàm in uno opere eminuerunt ?
 » Virgilium illa felicitas ingenii , in oratione solutâ
 » reliquit. Ciceronem eloquentia sua in carminibus
 » destituit. Orationes Sallustii in honorem historia-
 » rum leguntur. Hoc non ingeniis tantùm , sed cor-
 » poribus videmus accidere ; & ut ad morbum te
 » meum vocem , Pylades in Comoediâ , Batyllus in
 » Tragœdiâ , multùm à se aberant. *Passienus* noster ,
 » qui nunc primo loco stat , cùm cœpit dicere , se-
 » cundùm principium statim fuga fit ; ad Epilogum
 » omnes revertuntur. Magna & varia res eloquentia ,
 » nec adhuc ulli sic indulsit , ut tota contingeret. Satis
 » felix est qui in aliquam ejus partem est receptus. »
Ibid.

gément : « Ce qui vous étonne en moi ,
 » arrive à presque tout le monde. Les plus
 » grands esprits , au nombre desquels je n'ai
 » garde assurément de me compter , n'ont ja-
 » mais excellé qu'en un genre. » Cet heureux
 génie , qui animoit *Virgile* dans sa poésie ,
 l'abandonnoit dans sa prose. L'éloquence de
Cicéron se fesoit chercher dans ses vers. On
 lit les plaidoyers de *Salluste* , en faveur de
 son volume d'histoires. Ce qu'on observe dans
 les esprits se fait remarquer de même dans les
 corps , dont les dispositions sont partagées iné-
 galement ; mais pour ne parler que de mon
 inaptitude à la déclamation , *Pylade* dans la
 Comédie , *Batyllé* dans la Tragédie , n'étoient
 plus les mêmes Acteurs. *Passienus* , qu'on re-
 garde aujourd'hui comme le premier de nos
 Orateurs , quand il commence un discours ,
 met tous ses Auditeurs en fuite. On ne re-
 vient que pour entendre sa peroraison. L'élo-
 quence demande bien des qualités différentes.
 Jusqu'ici on n'a vu encore personne les réu-
 nir toutes ensemble ; & l'on doit se croire
 assez heureux , quand on en possède quelques-
 unes.

Nos personnages les plus éloquents , me
 disoit encore *Cassius Sévérus* , les *Messala Cor-
 vinus* , les *Asinius Pollion* , & les *Passienus* ,
 n'ont pas autant de vogue que *Cestius* , qui
 n'a pour tout talent que beaucoup de suffi-
 sance. Est-ce la faute (1) de ces Orateurs ,

(1) « *Utrum ergò putas hoc dicentium vitium esse,*
 G ij

ou celle des Auditeurs ? Les premiers parlent toujours avec la même éloquence ; mais les derniers ont le goût dépravé. Il n'y a plus que des enfants ou des jeunes-gens qui fréquentent nos Académies d'Eloquence. S'ils ne craignoient d'être lapidés, ces pitoyables Juges auroient le front de préférer *Cestius*, non-seulement aux grands Orateurs que je viens de nommer, mais à Cicéron lui-même. Je me rappelle qu'un jour que *Cestius* avoit entrepris de réfuter la Miloniene de Cicéron, j'entrai par hasard dans son école. Après avoir jeté sur lui-même un regard de complaisance, selon sa louable coutume, il débuta magnifiquement de la sorte : « Si j'étois Gladiateur, je serois *Fuscus* : si j'étois

» an audientium ? Non illi pejus dicunt ; sed hi corruptius judicant. Pueri fere, aut juvenes scholas frequentant. Hi, non tantum disertissimis viris, quos paulò antè retuli, sed etiam Ciceroni Cestium suum præferrent, nisi lapides timerent. Memini me intrare scholas, cum, recitaturus in Milonem Cestius, ex consuetudine, sua miratus, dicebat : Si Thrax essem, *Fuscus* essem : si pantomimus essem, *Batyllus* essem : si equus, *Melissio*. Non continubilem, exclamavi : *Et si Cloaca esses, magna esses.* Rîsus omnium ingens. Scholastici intueri me quis essem qui tam crassas cervices haberem. *Cestius* Ciceroni responsurus, mihi quid responderet, non invenit. Intervenientibus amicis & rogantibus dixi, molestum me amplius non futurum, si jurasset disertiorum esse Ciceronem quam se ; verum nec ut hoc faceret, vel ferio effici potuit. *Ibid.*

» Pantomime, je ferois *Bathylle* : si j'étois
 » Cheval, je ferois *Mélistion*. » A ces mots
 je ne pus retenir ma bile, & je m'écriai : *Et*
comme tu es un fat, tu en es un grand. Tout
 l'auditoire d'éclater de rire, & les disciples
 de regarder qui pouvoit être cette tête sans
 cervelle qui avoit eu l'audace de manquer à
 leur Maître. *Cestius*, qui s'étoit cru en état
 de répondre à Cicéron, ne trouva pas de
 quoi me faire une riposte. Comme les amis
 de *Cestius* me prioient de ne plus le molester,
 je leur promis de me tenir tranquille, à con-
 dition que *Cestius* déclareroit juridiquement,
 que Cicéron étoit plus éloquent que lui, &
 jamais on ne put venir à bout de lui arracher
 l'aveu de cette vérité si évidente.

Les choses que nous ne connoissons pas,
 piquent bien (1) autrement nos désirs & notre
 curiosité, que celles qui nous sont déjà con-
 nues. C'est ce que nous éprouvons en toutes
 choses & en tous lieux, aux théâtres, dans
 les combats de Gladiateurs, & au barreau.
 Tout le monde court à la nouveauté. C'est
 pour aller la voir ou l'entendre, que la foule
 se rassemble. *Avant-pr. du 4. liv.*

Pollion Asinius ne déclamoit jamais en pu-
 blic. C'est le premier des Romains qui ait

(1) « *Acrior est cupiditas ignota cognoscendi,*
 » *quàm nota repetendi. Hoc in Histrionibus, in Gla-*
 » *diatoribus, in Oratoribus, omnibus denique rebus*
 » *videmus accidere. Ad nova omnes concurrunt, ad*
 » *nova conveniunt. Proœm. 4. l.*

invité des amis de choix à venir l'entendre réciter ses ouvrages. (1)

Haterius se servoit souvent de termes surannés que Cicéron avoit déjà employés avant lui ; & malgré la rapidité de sa déclamation, tout le monde remarquoit de vieux mots dans ses discours. Tant il est vrai que l'extraordinaire n'échappe jamais à la multitude. (2)

Quand l'esprit est plein de son sujet, & qu'il en est bien pénétré, les mots nécessaires pour exprimer les pensées, arrivent en foule, & semblent se disputer à qui viendront les premiers. (3)

Les Belles-Lettres sont agréables, tandis qu'on ne s'en fait qu'un amusement ; mais quand elles deviennent une étude, une occupation & un devoir, elles ennuient comme tout le reste. (4)

Labiénius étoit un grand Orateur, qui, for-

(1) « *Pollio Afinius* nunquam admissâ multitudine declamavit. Primus enim omnium Romanorum advocatis hominibus scripta sua recitavit. » *Ib.*

(2) *Haterius* quædam antiqua & à Cicerone dicta, à ceteris deinde deserta dicebat, quæ nec ille quidem orationis citatissimæ cursus poterat abscondere. Adeò quiddam insolitum est, etiam in turbâ, notabile est. »

(3) « Cùm rem animus occupavit, verba ambiunt. » *Proæm. l. 7.*

(4) « Scholastica studia leviter tractata delectant : contrectata & propius admota fastidio sunt. » *Proæm. l. 10.*

çant mille obstacles, vint à bout d'illustrer son génie, plutôt de l'aveu, qu'au gré du public. Il étoit très-pauvre, de très-mauvaises mœurs, & généralement très-détesté; mais son éloquence devoit être bien grande, puisqu'elle charmoit ses auditeurs malgré eux. Après avoir bien invektivé contre sa personne, on finissoit par convenir qu'il avoit infiniment d'esprit. La liberté qu'il se donnoit dans ses écrits, étoit si outrée, qu'elle passoit le nom de liberté; (1) & on l'appeloit *Rabiénus*, par le changement de la première lettre de son nom, parce qu'il avoit la fureur de dé-

(1) « *Labienus*, magnus orator, qui, per multa
 » impedimenta eluctatus, ad famam ingenii, consiten-
 » tibus magis hominibus, pervenerat, quam volenti-
 » bus. Summa egestas erat, summa infamia, summum
 » odium. Magna autem debet esse eloquentia, quæ
 » invitis placeat. Nemo erat, quin, cum homini omnia
 » objecerat, ingenio multum tribueret. Libertas tanta,
 » ut libertatis nomen excederet; ut, quia passim or-
 » dines, hominesque laniabat, *Rabiénus* vocaretur. In
 » hunc primum excogitata est nova poena. Effectum
 » est enim per inimicos, ut omnes ejus libri incen-
 » derentur. Res nova & insueta, supplicia de studiis
 » sumi! bono, herculè, publico ista in poenas inge-
 » niosa crudelitas post Ciceronem inventa est. Quid
 » enim futurum fuit, si ingenium Ciceronis, Triam-
 » viris libuisset proscribere? Dii melius quod eo se-
 » culo ista ingeniorum supplicia cœperunt, quo &
 » ingenia desierunt. Cassii Severi, hominis Labieno
 » junctissimi, bellè dicta res ferebatur. Illo tempore,
 » quo libri Labieni ex S. C. urebantur: nunc me,
 » inquit, vivum uri oportet, qui illos edidici. » *Ibid.*

chirer tout le monde , sans respecter ni le sexe ni le rang. On inventa pour lui un nouveau genre de châtimement. Ses ennemis eurent le crédit de faire brûler tous ses livres : nouveauté singulière de punir les lettres & les études ! Heureusement pour le public , que cette espèce de supplice n'a été inventée qu'après le temps de Cicéron ; car , quel malheur s'il eût pris fantaisie aux Triumvirs de profaner le génie de ce grand homme ! Grâce aux Dieux , cette punition des esprits n'a commencé à être mise en usage , qu'après que les esprits eurent sensiblement dégénéré. On raconte à ce sujet un bon mot de *Cassius Sévère* , intime ami de Labiénus. Au moment où l'on brûloit les livres de ce dernier en vertu du décret du Sénat : « Maintenant , dit » *Cassius* , il ne vous reste plus qu'à me brûler aussi tout vif , moi qui fais par cœur tous » les ouvrages. »

Le Rhéteur *Musa* étoit plein d'esprit , & n'avoit pas ombre de goût. Qui pourroit , par exemple , approuver cette ridicule exclamation que je l'entendis faire un jour en parlant des morts subites ? « Tout ce qu'il y a » d'oiseaux qui volent dans les airs , de poissons qui nagent dans les eaux , de bêtes » qui courent dans les forêts , est enseveli dans » le gouffre de nos estomacs. Pourquoi donc » s'étonner que nous mourions subitement ? » nous ne vivons que de cadavres. » (1)

(1) « *Musa* Rhetor multum habuit ingenii , nihil

Il n'y a rien de plus ridicule & de plus mal-adroit qu'un apprenti écrivain qui veut imiter ce qu'il ne comprend pas. (1)

Ce petit extrait des avant-propos de Sénèque le Rhéteur, suffit pour donner une légère idée de la trempe de son génie. Passons à ses controverses, où il fait parler plusieurs Rhéteurs de son temps, qui nous sont presque tous inconnus. En voici quelques pensées pour la satisfaction des curieux.

Nos affections ne dépendent pas de nous. Nous ne sommes pas les maîtres de nos sentiments. (2)

Il y a des lois non écrites, qui sont plus sûres que celles qui sont gravées sur l'airain. (3)

C'est une injustice cruelle de ne pas tendre la main à ceux qui sont tombés dans un précipice ou dans le malheur. La loi, qui nous ordonne de secourir nos semblables, est la loi fondamentale de l'humanité. (4)

» cordis. Quis enim ferret illud quod de subitis mortibus memini eum dicentem? Quidquid avi im volitat, quidquid piscium natat, quidquid ferarum discurret nostris sepelitur ventribus. Quære nunc cur subito moriamur. Mortibus vivimus.» *Ibid.*

(1) Nihil indecentius quam ubi scholasticus, quod non novit, imitatur.» *Ibid.*

(2) Affectus nostri in nostrâ potestate non sunt.» *L. 1. Controv.*

(3) «Quædam enim jura non scripta, sed omnibus scriptis certiora sunt.» *Ib.*

(4) «Iniquum est collapsis manum non porrigere, commune hoc jus generis humani est.» *Ibid.*

Jugez, Messieurs, par ce seul trait, combien ma misere a été grande. J'ai été réduit à l'affreuse nécessité de m'adresser à mon frere, & d'implorer ses secours. (1)

Devant un Prêtre ou une Vestale, on n'ose prononcer un mot contraire à la pudeur. (2)

Dans les plaidoyers où il s'agit des mœurs, l'Avocat doit éviter toute équivoque, toute obscénité de mots & de sens. Il vaut mieux taire certains faits au préjudice de sa cause, que d'en parler au détriment de la pudeur. (3)

Nous ne sommes estimables qu'autant que notre illustration nous appartient. *Marius*, après tant de Consulats, n'a rien d'aussi glorieux que d'avoir été le premier homme célèbre de sa famille. Si *Pompée* avoit eu une longue suite d'aïeux illustres, on ne lui donneroît pas le titre de *grand*. Examinez la noblesse de qui que ce soit, vous lui trouverez toujours une origine obscure. (4)

(1) « Vos, judices, audite quam valde eguerim :
» fratrem rogavi. » *Ibid.*

(2) « Coram sacerdote obscœnis homines abstinent. » *Contr.* 2.

(3) « Longè recedendum est ab omni obscœnitate
» & verborum & sensuum. Quædam satiùs est causæ
» detrimento tacere, quàm verecundiæ dicere. » *C.* 6.

(4) « Sumus æstimandi cùm sumus nostri. *Marius*,
» in tot consulatibus, nihil habet clarius quàm se
» auctorem. *Pompeium*, si hereditariæ extali ent ima-
» gines, nemo magnum dixisset. Quemcunque volue-

Toute femme qu'on épouse pour ses richesses, rend toujours son mari esclave. (1)

Les grands crimes font perdre les droits de la nature. (2)

Sparfus étoit homme sage parmi les jeunes gens, & jeune homme parmi les sages. (3)

La meilleure fin que puisse faire un vaillant homme, c'est de renoncer à l'exercice de sa bravoure, avant qu'il vienne à la perdre. Un Sénateur, quand il a passé soixante cinq ans, n'est plus obligé d'assister au Sénat; mais on ne l'empêche pas d'y venir. (4)

Notre premier goût, notre premier penchant, est toujours celui qui nous domine toute la vie. (5)

»ris revolve nobilem, ad humilitatem pervenies.»
C. 6.

(1) «Omnes uxores divites servitutem exigunt.»
C. 6. Juvénal a dit de même :

Intolerabilius nihil est quàm femina dives.

Que je plains le mari d'une femme opulente !

(2) «Magnis sceleribus jura naturæ intereunt.»
C. 7.

(3) «Hominem inter scholasticos sanum, inter sanos
»scholasticum.» C. 8.

(4) «Optimus virtutis finis est, antequam deficiat, desinere. Senator post sexagesimum & quintum annum in curiam venire non cogitur, nec vetatur.» C. 8.

(5) «Ille in nos dominatur affectus, qui animum
»primus intravit.» *Ib.*

Quelquefois un travail continu rend plus robuste, & l'inaction a souvent abattu ceux que la fatigue avoit endurcis. (1)

Les riches ont des vices sans nombre. Un des principaux, c'est de ne pas aimer leurs enfans. (2)

L'adoption est un remède contre l'injustice de la fortune. (3)

Les Orateurs arides & stériles suivent plus fidèlement que les autres le fil de leurs discours. Rien ne les détourne, rien ne les amuse en chemin, rien ne les embarrasse, ni les figures, ni le choix des mots, ni la manie de dire des sentences; ainsi les filles qui sont laides, sont plus chastes que les autres. Ce n'est pas que le désir leur manque, mais elles manquent de galants. (4)

Il n'y a rien de plus insolent qu'un nouveau parvenu. (5)

(1) « Interdum continuatus labor firmiores facit. »
 » Sæpè quos labor roboraverat, desidiam consumpsit. »
Ibid.

(2) « Aiunt multa vitia divites habere istos, &
 » hoc gravissimum, quòd suos non amant. » L. 2, c. 1.

(3) « Adoptio fortunæ remedium est. »

(4) « Aridi declamatores fidelius quos proposuerunt
 » colores tuentur. Nihil enim eos sollicitat, nullum
 » schema, nulla dulcedo sententiæ subrepat; sic quæ
 » malam faciem habent, sæpius pudicæ sunt. Non
 » animus illis deest, sed corruptor. »

(5) « Nihil est insolentius novitio divite. »

Fabricius refuse & dédaigne les présents des Rois. Il craint de recevoir un Maître avec les richesses. (1)

Riches, orgueilleux favoris de la fortune, oui, tel est votre grossier & lâche artifice, vous vous plaignez qu'on vous manque essentiellement, vous criez à l'outrage, quand on veut se rendre à soi-même, en rompant les liens de l'indigne esclavage où vous prétendez nous tenir enchainés pour toujours. Vous ne nous ménagez que pour votre intérêt; vous n'avez d'égards & d'amitié pour nous, qu'autant que nous pouvons vous être utiles, & vous aider à satisfaire vos passions criminelles. (2)

Ovide n'ignoroit pas les défauts qui se trouvoient dans sa poésie; mais il ne pouvoit les haïr, il les aimoit. Il disoit quelquefois à ce sujet, « *Qu'un visage où il y avoit quelque petite tache, n'en étoit que plus honnête.* » Une beauté un peu négligée, n'en est que plus aimable. (3)

Personne n'est parfait en ce monde, nul n'est sans défauts. *Caton* a manqué de modé-

(1) « *Fabricius munera regia respuit. Cum auro dominum timet accipere.* »

(2) « *Sed hæc consuetudo vestra, divites: injuriam vocatis finem servitutis. Tamdiu vobis cordi sumus, quamdiu usui.* »

(3) « *Non ignoravit vitia sua, sed amavit Ovidius. Aiebat interim, decentiorem faciem esse, in quâ aliquis nævus esset.* » c. 2.

ration, & Cicéron de constance. (1)

Messala joignoit à un goût exquis pour les choses, le purisme des mots. Ayant un jour entendu *Porcius Latro* déclamer : « Il est, » dit-il, *fort éloquent dans son jargon, dans son patois.* » En lui accordant de l'esprit, il critiquoit son style. (2)

Je ne saurois avoir pitié de ceux qui aiment mieux perdre la vie, que de perdre un bon mot. C'est être cruel envers soi-même, que de blesser des gens qui peuvent vous blesser encore plus dangereusement, s'ils se livrent aux mouvements de leur vengeance. (3)

Quand on roule de grands projets dans son esprit, il est difficile de les bien cacher sur son visage. (4)

Une cohorte de cruels bourreaux, dont la figure atroce respiroit les tourments, arrive dans sa maison. Une malheureuse femme est jetée dans les bras de ces barbares Satellites. Dans toute la route, jusqu'à la prison, ils ne la conduisent pas, mais ils la traînent. (5)

(1) « Nemo sine vitio est. In Catone moderatio, » in Cicerone constantia desideratur. » C. 4.

(2) « *Messala*, cum audisset *Latronem* declamantem, » dixit : *Sua lingua disertus est. Ingenium illi concessit, sermonem objecit.* »

(3) « Horum non possum misereri, qui tanti putant, caput potius quam dictum perdere. Nihil est autem crudelius, quam sic offendere, ut magis sis offensurus, si satisfeceris. C. 4.

(4) « Magna consilia non bene vultus tegit. » C. 5.

(5) « Veniunt in domum crudelissimi carnifices, »

Une femme ne peut taire que les choses qu'elle ne fait point. (1)

Ce n'est pas un bienfait, mais un devoir, que de faire ce qu'on doit. (2)

Luc. Vicinius plaidoit toujours sur le champ, & plaidoit bien; mais loin de tirer gloire de ce talent singulier, il y paroissoit peu sensible. Il y a à son sujet ce bon mot d'Auguste. « *Vicinius est le seul, disoit ce Prince, qui ait reçu son esprit argent comptant, en espèces sonantes.* » (3)

L'avarice est la source de tous les désordres des femmes. (4)

Il est plus cruel d'être toujours dans la crainte de la mort, que de mourir. (5)

» in quorum vultibus erant tormenta. Jactatur mi-
» sera inter satellitum manus, & toto itinere non
» ducitur, sed trahitur.» *Ib. Quel tableau ! Quelle
peinture énergique !*

(1) « Mulier id solum potest tacere quod nescit. »
Ibid.

(2) « Non est beneficium, sed officium facere quod
» debeas. »

(3) « L. Vicinius ex tempore causas agebat, sed
» non desiderabat hanc commendationem, ut ex tem-
» pore agere videretur. De hoc eleganter dixit divus
» Augustus : *Unus Vicinius ingenium in numerato
hab.* »

(4) « Muliebrum vitiorum fundamentum avaritia
» est. » *L. 3, c. 5.*

(5) « Crudelius est quam mori, semper timere
» mortem. »

Celui qui a reçu la récompense & le profit, doit supporter le dommage. (1)

On ne commande pas à la douleur; on ne peut la forcer de se taire. (2)

Il y a des lois écrites pour punir tous les délits, pour venger toutes les injures. (3)

Quand la populace est une fois ameutée, elle ne garde plus de mesure. (4)

Quand même la mort seroit un remède aux maux de la vie, ce seroit toujours un crime de la donner. (5)

Un Esclave n'est pas fait pour censurer son Maître, mais pour le servir. (6)

C'est forcer de pleurer, que de ne pas le permettre. (7)

Rien n'est plus salutaire pour un malade, que d'être traité par un Médecin de son choix, que d'être soigné par une main qui lui est agréable. (8)

(1) «Ejus debet esse damnum, cujus est præmium.» C. 6.

(2) «Imperari dolori silentium non potest.»

(3) «Sunt scriptæ ad vindictam injuriarum omnium leges.»

(4) «Mota semel multitudo modum non servat.»

(5) «Eriam ubi remedium est mori, scelus est occidere.»

(6) «Servus herilis imperii non censor est, sed Minister.» C. 9.

(7) «Cogit flere, qui non finit.» L. 4, Contr. 1.

(8) «Nihil magis ægris prodest, quam ab eo curari, à quo volunt.» C. 5.

Les grandes maladies se guérissent quelquefois par des remèdes hasardés témérairement. (1)

C'est la volonté qui commence toutes les bonnes actions, & l'occasion qui les couronne. Souvent on a honoré la vertu, ou la valeur qui n'avoit pas eu le bonheur de réussir. On punit de même les criminels, quoiqu'ils aient manqué leurs coups. (2)

Une épée entre deux hommes appartient au plus fort. (3)

Il n'y a rien de plus honteux qu'une pitié vénale. (4)

J'ai perdu, dites-vous, ma femme, mes enfants, mon patrimoine. Vous imaginez-vous donc les avoir reçus pour ne jamais les perdre? La fortune se joue de ses présents. Elle ne suit que ses caprices. Elle enlève ce qu'elle a donné, & elle rend ce qu'elle a enlevé. (5)

On a de la peine à croire les nouvelles affligeantes. (6)

(1) "Temerariis remediis graves morbi curantur."

(2) "Omnia honesta opera voluntas inchoat, occasio perficit. Sæpè honorata virtus est, etiam ubi eam sefellit exitus. Scelera quoque, quamvis citra exitum subsederunt, puniuntur." c. 7.

(3) "Gladius inter duos fortioris est."

(4) "Nihil est venali misericordiâ turpius. C. 8.

(5) "Amisi, inquis, uxorem liberos, patrimonium. Tu putabis eâ te conditione accepisse, ne perderes. Ludit de suis fortuna muneribus, & quæ decit, aufert, & quæ abstulit, reddit." L. 5. c. 1.

(6) "Nemo quidquam facile credit, quo credito

Le mépris des richesses est une espèce de gloire, qui a la vanité pour principe. (1)

Les inimitiés ne doivent pas être éternelles, durer toujours. (2)

J'ai toujours regardé *Senianus* comme un homme mort, c'est-à-dire, incapable de se tirer de l'obscurité par ses talents. (3)

Une Vestale fut accusée de mauvaises mœurs pour avoir écrit ce vers :

D'avoir un tendre époux, qu'une femme est heureuse ! (4)

Varius Geminus adressa un jour ces paroles à César : « Seigneur, ceux qui osent parler devant vous, ne connoissent pas votre grandeur & votre puissance ; & ceux qui ne l'osent point, ne savent pas quelle est votre douceur & votre humanité. (5)

Pour une marâtre, jamais son beau-fils n'est assez bien tué. (6)

» dolendum sit. *Ovide a dit de même* : Tardè quæ
» credita lædunt credimus. » *Le contraire est tout aussi*
vrai. C. 2.

(1) Vanum gloriæ genus, odium divitiarum. »

(2) « Mortales esse inimicitia debent. »

(3) « *Senianum* semper pro mortuo habui. »

(4) « *Virgo Vestalis*, quia scripsit hunc versum :

» Felices nuptiæ ! moriar nisi nubere dulce est.

» *Rea incesti* habita est. »

(5) « *Varius Geminus* apud Cæsarem dixit : *Cæsar*,

» qui apud te audent dicere, magnitudinem tuam igno-

» rant : qui non audent, humanitatem. »

(6) « *Novercæ* quidem nunquam satis privignus

» occiditur. » *L. 7. Controv. 1.*

L'innocence est une bonne sauve-garde dans les dangers. (1)

Vinitius étoit un homme de goût qui ne pouvoit ni dire ni souffrir des fadaïses & des balivernes. (2)

C'est à cause des homicides d'eux-mêmes, qu'on a imaginé une autre vie, pour faire craindre quelque chose après leur mort, à ceux qui ne craignent pas la mort. (3) [*C'est un Païen qui parle.*]

Il n'y a rien dont ne fût capable celui qui a pu se tuer lui-même. (4)

Les larmes sont des signes de refus & de violence. On ne pleure pas de ce qu'on désire. (5)

Un amour, que la compassion a allumé dans le cœur, est toujours violent. (6)

Il y a des choses permises, qui cessent de

(1) « *Magnum est præsidium in periculis innocentia.* »

(2) « *Vinitius, exactissimi vir ingenii, qui nec dicere res ineptas, nec ferre poterat.* » *L. 7, Contr. 5.*

(3) « *Contrà hos inventum est, ut aliquid post mortem timerent, qui nec mortem timent.* » *Lib. 8, Controv. 4.*

(4) « *Nihil non aufurus fuit, qui se potuit occidere.* » *Ibid.*

(5) « *Lacryma est indicium inoptatæ rei. Lacrymæ pignora sunt nolentium. Nemo unquam quod cupit, deflet.* »

(6) « *Magnus est amor, qui ex misericordiâ venit.* »

l'être, quand on change le temps & le lieu. (1)

La nécessité fait excuser les fautes les plus graves de l'humanité. (2)

Un témoin appelé par un accusé, & qui dépose contre lui, est un terrible préjugé contre son innocence. (3)

Gardez-vous d'écouter avec orgueil un homme qui est dans le malheur. Tel qui a été à même de pardonner, se trouve souvent dans le cas lui-même de solliciter son pardon. (4)

Qu'il est difficile de ne pas retomber dans son naturel ! (5)

Galla fut accusée d'avoir empoisonné son pere, qui ne la fit héritière de ses biens que pour un douzième. *Montanus* dit dans son plaidoyer pour la fille, qu'un pere ne devoit pas laisser un douzième de ses biens, ni à sa fille, ni à une empoisonneuse : que c'étoit trop pour une fille coupable, & trop peu pour une fille innocente. *Montanus* a le défaut de gâter ses pensées à force de les répéter. Non content de bien dire une chose une seule fois, il fait tant qu'il la dit mal. De-là vient que

(1) « Quædam quæ licent, tempore & loco mutato, non licent. *L. 9, Controv. 2*

(2) « Necessitas magnum humanæ infelicitatis patrocinium est. » *C. 4.*

(3) « Gravior testis esse solet qui à reo surgit. »

(4) « Nolite superbè audire hominem calamitosum.

» Sæpè qui misereri potuit, misericordiam rogat.

(5) « Quam difficile est naturam suam effugere ! »

Scaurus l'appeloit l'*Ovide des Orateurs*, en ajoutant qu'il ne falloit pas moins d'art & de talent pour savoir bien finir, que pour savoir bien commencer & bien continuer. (1)

Il n'y a point d'ennemi plus à craindre que celui qui, ne pouvant soutenir le poids de la vie, peut l'ôter aux autres. (2)

Il y a tant de désordres, de contradictions & d'erreurs de toute espèce dans nos études, principalement dans celle de l'Eloquence, dont les règles sont incertaines, qu'on voit des Orateurs qui reconnoissent parfaitement leurs défauts, & qui les aiment. (3)

(1) « *Unciam nec filiæ deberi, nec venificæ. Relin-*
 » *quis nocenti nimiùm, innocenti parum. Habet hoc*
 » *Montanus vitium. Sententias suas repetendo corrup-*
 » *pit. Dum non est contentus unam rem semel bene*
 » *dicere, efficit ne bene dixerit. Hinc Scaurus illum*
 » *vocabat inter Oratores Ovidium. Idem aiebat Scaurus*
 » *rem veram: non minus magnam virtutem esse, scire*
 » *desinere, quàm scire dicere. » L. 9, C. 5. Senèque ne*
 » *blâme pas les deux pensées de Montanus, citées au*
 » *commencement de cet article. Il dit, au contraire,*
 » *qu'elles sont très-belles, & dignes de passer à la*
 » *postérité. Rem disertissimam, & omnibus seculis dura-*
 » *turam. Sa critique ne tombe que sur l'ensemble des*
 » *ouvrages de Montanus qui ne sont point venus jus-*
 » *qu'à nous.*

(2) « *Nullum magis adversarium timeas, quàm*
 » *qui vivere non potest, occidere potest. » C. 6.*

(3) « *Tantus autem error est in omnibus studiis,*
 » *maxime in eloquentiâ, cujus regula incerta est, ut*
 » *vitia quidam sua & intelligant & ament. »*

J'avance bien des choses, disoit *Cestius*, non pas qu'elles me plaisent, mais parce que je fais qu'elles plairont à mes Auditeurs. (1)

Haterius nous a promis un Orateur dans sa personne, & nous l'a donné. (2)

L'exemple fait beaucoup dans les combats. (3)

Il y des Souverains qui font de leurs richesses un usage abominable qui est contre nature. Ils entretiennent dans leurs palais des troupes d'Eunuques. (4)

L'honneur du public ne peut être fouillé par le crime d'un seul homme. (5)

Il y a des Ecrivains qui s'imaginent que pour avoir droit de s'approprier les ouvrages d'autrui, il suffit d'en retrancher, d'en changer ou d'y ajouter quelques mots. *Cassius Séverus* comparoit ces plagiaires aux voleurs qui se contentent de changer l'anse des coupes qu'ils ont volées. (6)

(1) « Multa autem dico, non quia mihi placent, » sed quia audientibus placitura sunt. »

(2) « In se *Haterius*, & promisit Oratorem, & » præstitit. »

(3) « Multum est pugnare cum exemplo. *L. 10, c. 2.*

(4) « Principes viri contra naturam divitias suas » exercent. Excisorum greges habent. » *Contr. 4.*

(5) « Nunquam unius factio publica fama corrup- » pitur. »

(6) « Multi sunt qui, detracto verbo, aut mutato, » aut adjecto, putant se alienas sententias lucrife- » cisse. Aiebat *Severus Cassius*, qui hoc facerent, si- » miles sibi videri furibus, alienis poculis ansas mu- » tantibus. » *L. 10, c. 6.*

Timagènes, célèbre Historien, qui de Captif devint Cuisinier, de Cuisinier porteur de Chaises, de porteur de Chaises, favori de César-Auguste, bravoit à un tel point l'une & l'autre fortune, & celle où il étoit & celle où il avoit été, que l'Empereur, irrité contre lui pour plusieurs raisons, lui ayant interdit son Palais, *Timagènes* brûla l'histoire de ce Prince, qu'il avoit composée, comme pour interdire à l'Empereur la jouissance de son génie historique. (1)

On raconte que *Zeuxis* avoit peint un enfant tenant en main une grappe de raisin, & que cette grappe étoit si bien imitée du naturel, que des oiseaux venoient la béqueter. Un des Spectateurs dit, que les oiseaux eux-mêmes faisoient la critique du tableau; car, ajouta-t-il, si l'enfant étoit bien ressemblant, les oiseaux en auroient peur, & ne viendroient pas béqueter le raisin. (2)

(1) « *Timagenes ex captivo coqus, ex coquo le-*
 » *ticarius, ex lepticario usque ad amicitiam Cæsaris*
 » *felix, usque eò utramque fortunam contempfit, &*
 » *in quâ erat, & in quâ fuerat, ut cùm illi multis*
 » *de causis iratus Cæsar interdixisset domo, combu-*
 » *reret historias rerum ab illo gestarum, quasi & ipse*
 » *illi ingenio suo interdiceret.* »

(2) « *Traditur Zeuxin pinxisse puerum, uvam te-*
 » *nentem; & cùm tanta effet similitudo uvæ, etiam*
 » *aves advolarent operi, quemdam ex præsentibus*
 » *dixisse, aves malè existimare de tabulâ: non fuisse*
 » *enim advolaturas, si puer similis effet.* » *Lib. 10,*
 » *c. 5.*

Extrait du livre intitulé : *Liber Suasoriarum* ; du genre persuasif, ou de l'art de persuader.

Dans les conseils que l'on donne aux Rois, il faut joindre l'agréable à l'utile. (1)

Sénécion affectoit tellement de dire de grands mots & de grandes phrases, que cette manie le rendit, sur la fin de ses jours, la risée du public. Il n'avoit que de grands Domestiques & de grandes coupes. Il étoit si fou sur l'article de la grandeur, qu'il portoit (je ne plaisante pas) des souliers plus grands que ses pieds, & qu'il ne mangeoit que les grosses figues, quoique les plus mauvaises. Il avoit une maîtresse d'une taille prodigieuse. Il louoit tout ce qui étoit grand, ce qui lui fit donner le sobriquet de *Grandio*. (2)

La prospérité est insupportable dans un méchant esprit. (3)

(1) « Regibus, etiam quæ profunt, ita tamen ut delectent, suadenda sunt. » *Suas. 1.* Les conseils que l'on donne aux Souverains doivent être assaisonnés d'un peu de flatteries.

(2) « Senecio fuit qui cupiebat grandia dicere, adeo ut novissime hujus rei verbo & teneretur & rideretur; nam & servos nolebat habere nisi grandes. Credatis mihi non jocanti, eò pervenit infamia ejus, ut calceos quoque majores fumeret, sicutus non esset nisi mariscas; concubinam ingentis staturæ habebat. Omnia grandia probabat. Ei impositum cognomen, vel, ut Messala ait, cognomentum, & vocari cœpit, *Senecio Grandio*. »

(3) « Intolerabilis in malo ingenio felicitas est. » 7. S.

Mourir,

Mourir, est un terme fixé par la nature , & non pas une punition. (1)

Quelques Savants ont attribué à Sénèque le fils ou le Philosophe, un livre de *Déclamations*, dont les thèses & les pensées sont exactement les mêmes que celles des Controverses de Sénèque le pere, excepté que les pieces sont plus courtes. Il est évident que ce mal-entendu n'est arrivé que par l'erreur ou la fantaisie des Copistes. On en pourra juger par les pensées suivantes, qu'on lit également dans les Controverses de Sénèque le pere.

Il est plus facile de louer la pauvreté que de la souffrir. (2)

Le respect qu'un accusé témoigne pour les Lois, en les réclamant, est un fort préjugé en faveur de son innocence. (3)

Il y a des causes où l'on peut défendre sa partie, quoiqu'on ne puisse se flatter de la faire absoudre. (4)

Un accusé peut absolument n'être pas honnête homme, & être innocent du crime dont on l'accuse. (5)

(1) "Mori enim naturæ finis est, non pœna."

(2) "Facilius est paupertatem laudare, quam ferre." *C. L. 2.*

(3) "Est quædam proxima innocentia verecundia, præbere se legibus." *L. 7, Controv. 8.*

(4) "Quædam Controversiæ sunt, in quibus factum defendi potest, excusari non potest." *L. 9. C. 2.*

(5) "Potest enim aliquis & non esse homo honestus, & esse innocens reus." *Contr. 4, L. 10.*

Les exemples font connoître plus facilement, & ce qu'il faut imiter, & ce qu'il faut éviter. (1)

Les crimes de nos Dieux sont peints dans tous nos Temples, sans qu'on en fasse un crime aux Peintres. De tout temps on a accordé aux Arts des privilèges singuliers. On permet aux Chirurgiens-Anatomistes de disséquer les cadavres, pour connoître la cause interne & cachée des maladies. (2)

On terminera ici l'extrait de l'histoire des deux Sénèques. L'un & l'autre furent des personnages d'un rare mérite ; & si le pere est moins connu que le fils, c'est un effet de cette déplorable fatalité, qui nous a privés de mille autres chefs-d'œuvre des Anciens, que le temps a plongés dans des ténèbres éternelles.

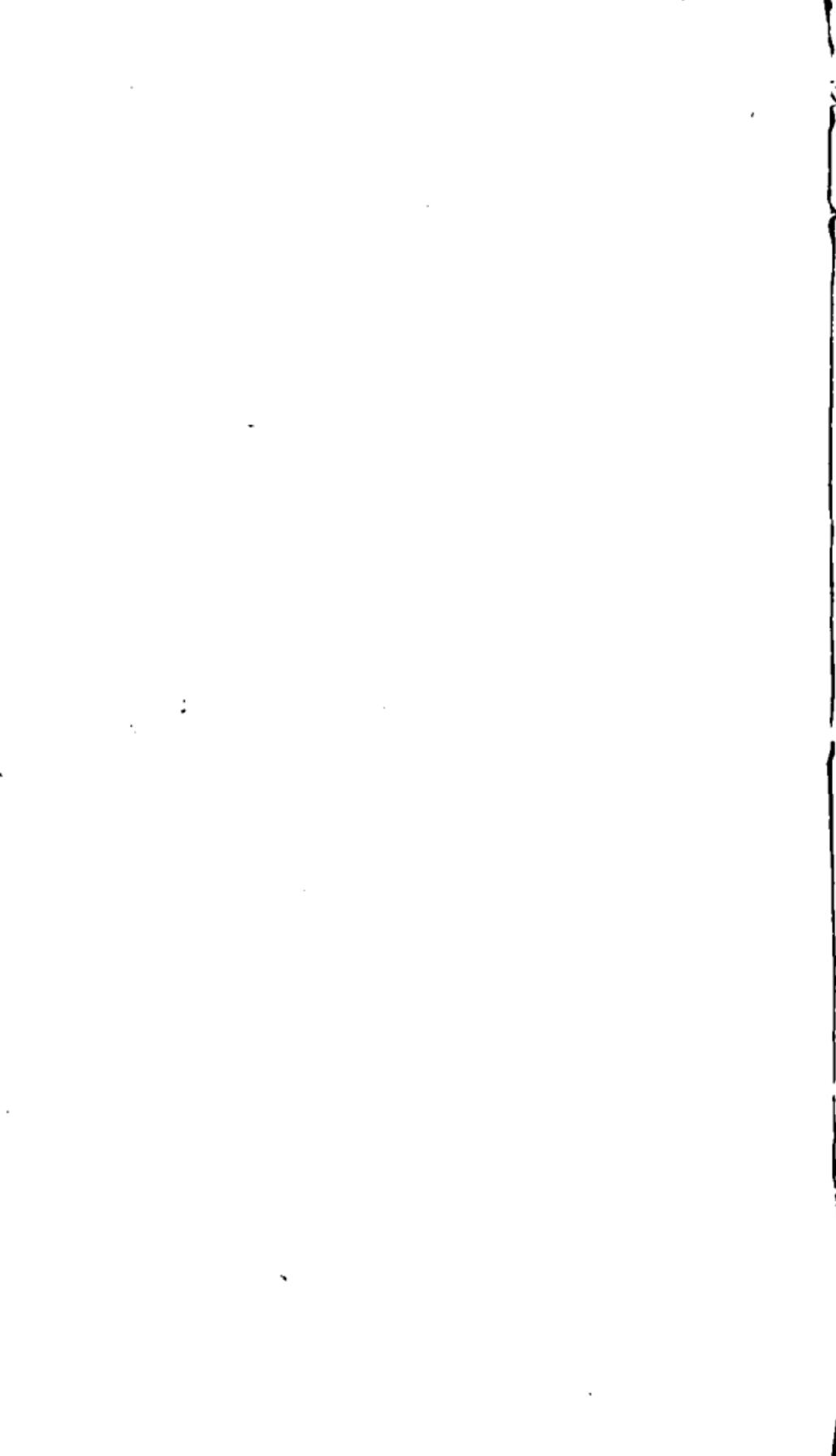
Omnia tempus edax depascitur, omnia carpit. Sénèq.
Le temps eng'outit tout dans ses vastes abîmes.

(1) « Facilius & quid imitandum & quid vitandum » fit, docemur exemplo. » *Contr. 2, L. 9.*

(2) « Deorum crimina in templis picta sunt. Mul- » tum semper artibus licuit. Medici ut vim ignotam » morbi cognoscerent, viscera hominum resciderunt. » *Contr. 5, L. 10.*



A N A L Y S E
D U
TRAITÉ DES BIENFAITS
DE SÉNEQUE.





AVANT-PROPOS.

Nous entendons communément par le mot *Traité*, un ouvrage qui commence par la définition de la chose, qui se divise ensuite, & se subdivise, qui se distribue en différentes parties régulières, & qui procède toujours, jusqu'à la fin, avec ordre & méthode. Telle étoit la maniere de composer d'*Aristote*, & des autres Dialecticiens. Il ne faut pas s'attendre à trouver cet arrangement dans *Sénèque*. C'est un Philosophe moraliste qui ne daigne pas s'affujétir à cet appareil trop minutieux. Après avoir choisi son sujet, il se contente de jeter ses pensées sur le papier, telles qu'elles lui viennent à l'esprit, & comme autant de perles, sans se donner la peine de les enfiler. Il croit son Lecteur assez éclairé pour connoître la définition & la force des termes, & pour ranger chaque chose à la place qui lui convient. S'il eût écrit de nos jours,

il est à croire qu'il eût simplement intitulé ces deux ouvrages : *Pensées Morales*, ou *Philosophiques*, sur les *Bienfaits* & sur la *Clémence*, sans leur donner le nom de *Traité*, qui semble demander plus d'exactitude, de liaison & de symétrie. Pour n'avoir pas fait cette réflexion qui résulte évidemment de la lecture de Sénèque, plusieurs critiques modernes ont porté de faux jugemens sur les ouvrages de ce Philosophe. *Desideres enim fere in hujus scriptis ordinem & compositionem*, dit le savant *Erasme*, qui l'accuse, par ces mots, de n'avoir pas su l'art de composer un Livre. C'est comme si quelqu'un reprochoit à *la Bruyere* de n'avoir pas lié ensemble toutes ses réflexions, & tous les portraits admirables qu'il nous trace des ridicules de son siècle. Il ne faut pas s'imaginer néanmoins que les *Traités* de Sénèque soient aussi découfus que voudroient nous le persuader ses Censeurs. Quoiqu'il ne soit pas esclave de l'ordre, il en observe toujours un, imperceptible, il est vrai, au plus grand nombre de ses

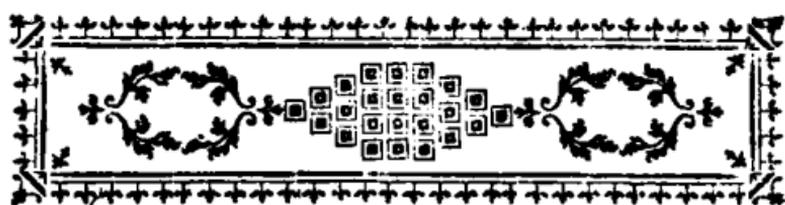
Lecteurs , mais qui n'échape pas aux esprits attentifs. S'il revient de temps en temps sur ses pas , s'il place quelques réflexions en des endroits où la matiere semble ne pas les demander , c'est qu'il aime mieux les employer hors de leur lieu naturel , que de les perdre entièrement. D'ailleurs , les copies innombrables qu'on a faites de ses ouvrages , n'ont pas peu contribué au désordre qui y règne. Ses Aristarques les plus sévères n'ont pu s'empêcher de lui rendre cette justice. Erasme lui-même (1)

(1) *Erasme a épluché Sénèque , ad calumniam usque , dit un des Editeurs du Philosophe. Muret a de même attribué les transpositions qui se trouvent dans Sénèque à la négligence de ses Copistes. De-là il est arrivé , dit-il , que des sots ont prétendu qu'il n'y avoit point d'ordre ni de suite dans les écrits de ce Philosophe ; mais si on maltraitoit de la sorte les écrits d'Aristote , si on le morceloit , comme on a éparpillé Sénèque , les ouvrages d'Aristote n'auroient plus cette liaison admirable , par laquelle toutes les parties de ses livres sont comme enchaînées les unes avec les autres. *Eâ re fit , ut quibusdam insulsis hominibus Seneca scripta parùm inter se coherere videantur. Non Aristotelis scripta , in quo omnia alia ex aliis apta & connexa sunt , inter se cohaerint , si quis ad hunc modum ea dilaniaverit. Mur. Comment. in L. de beat. vitâ.**

convient que les Scribes & les demi-Savants des siècles d'ignorance, lui ont fait beaucoup de tort en transposant & en changeant dans ses écrits tout ce que leur impéritie ne leur permettoit pas d'y comprendre. *Incuriam inscitiamque Scribarum, temeritatem sciolorum mutantium quidquid non assequuntur.* Au reste, on est bien dédommagé de tous ces petits défauts d'économie, par la qualité de ses pensées, qui sont généralement vraies, sublimes, énergiques, & marquées, pour ainsi dire, au coin de la sagesse & de la vertu. Si elles n'ont pas tout l'ordre dont elles étoient susceptibles, on sera beaucoup moins surpris de cette confusion par le soin qu'on prend ici d'en avertir d'avance. Ainsi, par exemple, ce n'est point la faute du Traducteur, si l'on trouve au second livre de *la Clémence*, la définition de cette vertu, que l'Auteur auroit dû placer naturellement au commencement de son premier livre. Voilà jusqu'à quel point Sénèque brave les règles de cette méthode si chérie

des partisans de la dialectique. Comme cette traduction n'est qu'une Analyse, elle doit sans doute se ressentir un peu du mépris de Sénèque pour la liaison des idées & pour les transitions artificielles; mais on ose assurer qu'on y trouvera autant, & peut-être plus de suite que dans l'original, attendu qu'on n'a supprimé du texte que les pensées les moins faillantes, & les digressions qui ont paru tout-à-fait étrangères au sujet.





A N A L Y S E
DU TRAITÉ DES BIENFAITS
D E S Ê N Ê Q U E .

D U L I V R E P R E M I E R .

Nous ne savons, ni être bienfaiteurs, ni recevoir les bienfaits; il ne faut donc pas s'étonner si l'ingratitude est le plus commun de tous les vices qui déshonorent la société. J'en trouve plusieurs raisons: la première, c'est que dans la distribution de nos bienfaits, nous ne donnons point la préférence aux plus dignes; au lieu d'accorder les bienfaits avec sagesse, nous les jetons, pour ainsi dire, sans choix & sans discernement.

C'est rendre un bienfait, que de s'en reconnoître volontiers redevable. Si nous trouvons plusieurs ingrats, nous en faisons encore plus par nos plaintes éternelles, par nos reproches & nos chicanes. Nous paroissions trop exigeants à l'égard de ceux que nous avons



ANALYSIS

L. ANNÆI SENECAE

TRACTATUS DE BENEFICIIS.

EX LIBRO PRIMO.

BENEFICIA nec dare scimus, nec accipere; nec mirum est, inter plurima maximaque vitia, nullum esse frequentius, quàm ingrati animi. Id evenire ex pluribus causis video. Prima illa est, quòd non eligimus dignos, quibus tribuamus. Beneficia sine ullo delectu magis projicimus, quàm damus.

Reddit beneficium, qui libenter debet: Multos experimur ingratos, plures facimus: quia aliàs graves exprobratores, exactoresque sumus, aliàs leves, & quos paulò post muneris sui poeniteat: aliàs queruli, & mi-

obligés : il semble que nous nous repentions de leur avoir fait du bien. Ainsi nous gâtons nos bienfaits, nous en perdons tout le mérite, non-seulement après les avoir accordés, mais au moment même que nous les accordons ; car, qui de nous se contente d'être prié légèrement, ou de ne se faire prier qu'une seule fois ?

On ne se croit point redevable à autrui, pour ce qu'on a plutôt arraché que reçu. Quelle reconnoissance doit-on à un homme qui vous a jeté son bienfait avec dédain, comme du haut de sa grandeur, qui ne vous l'a accordé que malgré lui, forcément, & uniquement pour se débarrasser de vos importunités ? C'est se tromper, que de compter sur la gratitude de celui qu'on a fatigué par une longue attente, & tourmenté par des délais insupportables. (1)

La monnoie dont on paie le bienfait, est le sentiment ; mais on n'en doit qu'autant qu'on en a reçu. C'est pourquoi il faut éviter de donner avec froideur ou négligence ; car chacun croit ne devoir qu'à soi-même, ce qui a été donné d'un air indifférent. Il faut encore donner avec promptitude ; car, comme dans tout service, la volonté de celui qui le rend, est comptée pour beaucoup ; celui qui l'a rendu tard est présumé avoir été long-temps sans vouloir le rendre. Il ne faut donner, ni avec fierté, ni avec mépris. Quel retour peut-on

(1) C'est ce qui fit dire à un bel esprit Italien,

nima momenta calumniantes. Ita gratiam omnem corrumpimus, non tantum postquam dedimus beneficia, sed dum damus. Quis enim nostrum contentus fuit, aut leviter rogari, aut semel?

Nemo libenter debet quod non accepit, sed expressit. Gratus esse adversus eum quisquam potest, qui beneficium aut superbe injecit, aut iratus impegit, aut fatigatus, ut molestiam careret, dedit? Errat, si quis sperat responsurum sibi, quem dilatione lassavit, expectatione torfit.

Eodem animo beneficium debetur quod datur; & ideo non est negligenter dandum: sibi enim quisque debet, quod à negligente accepit. Nec tardè quidem; quia, cum in omni officio magni æstimetur dantis voluntas, qui tardè fecit, diu noluit. Utique non contumeliosè. Quid expectat qui offendit, dum obligat? Satis adversus

à qui l'on avoit accordé une grâce tardive: « Ne
 » soyez pas surpris si je ne m'étends pas en actions
 » de grâces. J'ai usé mes forces à demander; il ne
 » m'en reste plus pour remercier. »

attendre, quand on offense en obligeant ? Dans de pareils cas, c'est assez témoigner de reconnaissance à celui qui oblige, que de lui pardonner son bienfait.

Le grand nombre des ingrats ne doit point ralentir le cours de notre bienfaisance. Le bienfait se donne, & ne se prête point à usure. Celui qui en donnant a pensé à être payé de retour, mérite bien d'être trompé dans son attente. Combien d'hommes sont indignes de jouir de la lumière, pour qui le soleil se lève tous les jours ! Qu'y auroit-il de si grand à obliger plusieurs personnes, si aucune d'elles ne trompoit son bienfaiteur ?

Il ne faut pas cependant verser ses bienfaits à l'aveugle sur la multitude. L'excès n'est une vertu en rien, & encore moins en matière de bienfaisance. Les bienfaits cessent d'être tels, dès qu'ils sont prodigués sans discernement.

Un homme honnête ne pense au bien qu'il a fait, que lorsqu'il en est averti par la reconnaissance de celui qu'il a obligé. En agir autrement, ce seroit mettre les bienfaits au rang des dettes & des emprunts.

Ne vous laissez point de rendre service ; acquittez-vous de votre charge ; remplissez exactement le devoir d'un homme de bien. Employez-y votre argent, votre crédit, votre autorité, vos talents, vos conseils & vos avis salutaires. N'épargnez rien pour être utile aux autres.

L'un avoue devoir de l'argent qu'il a reçu ; l'autre, le Consulat ; celui-ci, le Sa-

lum gratus est, si quis beneficio ejus gnoscat. (1)

Non est autem quòd tardiores faciat ad bene merendum turba ingratorum. Demus beneficia, non feneremus. Dignus est decipi, qui de recipiendo cogitavit, cum daret. Quàm multi indigni luce sunt, & tamen dies oritur? Quid magnifici erat multis prodesse, si nemo deciperet?

Nec in vulgus effundenda sunt beneficia; & nullius rei, minimè beneficiorum, honesta largitio est: quibus si detraxeris judicium, desinunt esse beneficia.

Nunquam illa vir bonus cogitat, nisi admonitus à reddente. Alioquin in formam crediti transeunt.

Ne cessaveris dare: opus tuum perage, & partes boni viri exequere. Alium re, alium fide, alium gratiâ, alium consilio, alium præceptis salutaribus adjuva.

Debere dicit se, alius pecuniam quam accepit, alius Consulatum, alius Sacerdo-

(1) Un bienfait reproché, tint toujours lieu d'offense. *Racine,*

cerdoce; (1) celui-là, un Gouvernement; cependant tous ces biens ne font que les signes des bienfaits, & non les bienfaits mêmes. Un bienfait ne peut se toucher de la main; il n'est sensible qu'à l'âme. Il y a beaucoup de différence entre le bienfait, & ce qui en fait la matière. Ce n'est ni l'or ni l'argent, ni rien de tout ce qu'on peut recevoir de ses amis, qui constitue le bienfait: c'est la volonté de celui qui donne, c'est le cœur qui en fait l'essence. Le vulgaire néanmoins ne fait d'attention qu'à l'objet qui lui frappe les yeux, qu'à la chose qui lui est donnée & qu'il possède, & il estime fort peu ce qu'il y a dans le bienfait de plus précieux & de plus estimable. Ces biens, que nous tenons, que nous voyons, & qui servent de matière à notre cupidité, sont des choses caduques & périssables. La fortune & l'injustice peuvent nous les enlever; mais le bienfait dure, même après la perte de ce qu'on a donné; car c'est une bonne action que rien ne peut anéantir. Par exemple, j'ai racheté un ami des Pirates: un autre ennemi l'a pris & emprisonné. Cet ennemi ne m'a ôté par là, que l'usage de mon bienfait, & non mon bienfait lui-même qui subsiste toujours. J'ai sauvé quelques personnes d'un naufrage ou d'un incendie: une maladie ou quelque autre fâcheux accident a fait périr ces mêmes personnes. Quoiqu'elles n'existent plus, mon bienfait

(1) A Rome, le Sacerdoce formoit un corps

tium, alius Provinciam. Ista autem sunt meritorum signa, non merita. Non potest beneficium manu tangi: animo cernitur. Multum interest inter materiam beneficii & beneficium. Itaque nec aurum, nec argentum, nec quicquam eorum quæ à proximis accipiuntur, beneficium est, sed ipsa tribuentis voluntas. Imperiti autem id, quod oculis incurrit, & quod traditur possideturque, solum notant: contra, illud quod in re carum atque pretiosum est, parvi pendunt: hæc quæ tenemus, quæ aspicimus, in quibus cupiditas nostra hæret, caduca sunt. Auferre ea nobis & fortuna, & injuria potest; beneficium verò, etiam amisso eo quod datum est, durat. Est enim rectè factum, quod irritum nulla vis efficit. Amicum à Piratis redemi: hunc alius hostis excepit, & in carcerem condidit. Non beneficium, sed usum beneficii mei sustulit. Ex naufragio rap-

distingué, qui avoit à sa tête un Grand Pontife dont l'autorité embrassoit toutes les parties de la Religion. Du temps de Sénèque, c'étoit l'Empereur qui dispoisoit, à son gré, de cette dignité, ainsi que de la plupart des autres.

envers elles n'en existe pas moins. Toutes ces choses donc qui usurpent le faux nom de bienfaits, ne sont que des moyens & des secours dont la volonté se sert pour se manifester, & se déclarer au dehors. C'est ainsi que dans tout, la chose est distinguée de son apparence. Qu'un Empereur honore quelqu'un d'un collier, (1) ou d'une couronne civique ou murale, qu'est-ce qu'une telle couronne a de précieux par elle-même? Qu'y a-t-il d'honorable dans la prétexte, (2) dans les faisceaux, dans un siège ou un char? Rien de tout cela n'est l'honneur même; ce n'est que la marque de l'honneur. Ainsi l'on ne doit pas regarder comme le bienfait ce qui tombe sous nos sens, c'est seulement le signe & le témoignage du bienfait. Qu'est-ce donc que le bienfait? C'est un acte libre & volontaire de bienveillance, qui procure du plaisir à celui qui reçoit, & à celui qui donne. Conséquemment

(1) *Le Collier* fut chez les Romains une des récompenses attachées au service Militaire, & l'on en donnoit un à celui qui avoit tué & dépouillé son ennemi dans un combat singulier. *La Couronne civique* se donnoit à celui qui avoit sauvé la vie à un Citoyen dans un combat. Le Général la faisoit donner d'abord à celui à qui on avoit sauvé la vie, qui la présentoit lui-même à son Libérateur. Elle étoit de simples branches de chêne. *La Couronne murale*, étoit d'or ou d'argent, faite en forme de mur, avec des tours & des mantelets. On la donnoit à quiconque montoit le premier à l'assaut, fautoit dans la ville ennemie, ou y entroit par la brèche.

tos, vel ex incendio liberos reddidi : hos vel morbus, vel aliqua fortuita injuria eripuit. Manet etiam sine illis quod in illos datum est. Omnia itaque, quæ falsum beneficii nomen usurpant, ministeria sunt per quæ se voluntas amica explicat. Hoc quoque in aliis rebus evenit, ut aliubi fit species rei, aliubi ipsa res. Imperator aliquem torquibus, murali, & civicâ donat. Quid habet per se corona pretiosum? Quid prætexta? quid fasces? quid tribunal & currus. Nihil horum honor est, sed honoris insigne. Sic non est beneficium id quod sub oculos venit, sed beneficii vestigium & nota. Quid ergo est beneficium? Benevola actio tribuens gaudium, capiensque tribuendo, id quod facit prona & sponte suâ parata. Itaque non quid fiat, aut quid detur refert,

(2) *La Prætexte* étoit une robe bordée d'une bande de pourpre que portoient les Dictateurs, les Consuls, les Augures, & les Enfants de qualité de l'un & de l'autre sexe. *Les Fasces* étoient des verges ou de petites baguettes liées avec une courroie, du milieu desquelles s'élevoit une hache. Les Listeurs portoient ces faisceaux devant les Magistrats Romains, pour marques d'honneur & de puissance.

l'essenciel n'est point l'acte ou le don ; c'est la volonté, qui constitue le bienfait proprement dit.

Si les bienfaits consistoient dans les choses & non dans la volonté, les bienfaits seroient d'autant plus grands, que les choses données seroient plus considérables. Ce qui est faux évidemment ; car il arrive souvent que celui-là oblige le plus, qui donne de petites choses avec générosité ; qui fait éгалer les richesses des Rois, par sa grandeur d'âme ; qui donne peu, mais de bon cœur ; qui a oublié sa pauvreté, pour ne se souvenir que de la mienne ; qui a eu non-seulement la simple volonté, mais un ardent désir de me soulager ; qui a cru recevoir le bienfait en le donnant ; qui l'a donné sans espoir de retour ; qui a saisi & cherché l'occasion d'être utile. Au contraire, il y a des bienfaits, comme je l'ai dit, qui, quoique très- considérables en apparence par leurs objets, n'obligent que très-foiblement, n'ont aucune valeur intrinsèque, parce qu'ils sont comme surpris ou arrachés au bienfaiteur. Ce qui touche le plus, n'est pas la grandeur du don, mais le cœur de celui qui donne. Celui-ci m'a rendu un petit service ; mais il ne pouvoit m'en rendre un plus grand : celui-là m'en a rendu un grand, il est vrai ; mais il a balancé, il a tergiversé, il m'a traîné en longueur ; il s'est plaint de mes importunités, il m'a traité avec hauteur ; il a publié sur les toits ce qu'il a fait pour moi : il n'a pas eu l'intention de m'obliger ; ce n'est pas

sed quâ mente ; quia beneficium non in eo quod fit aut datur consistit, sed in ipso dantis aut facientis animo.

Si beneficia in rebus, non in ipsâ beneficiendi voluntate consistenterent, eò majora essent, quò majora sunt, quæ accepimus. Id autem falsum est. Nonnunquam enim magis nos obligat, qui dedit parva magnificè : qui regum æquavit opes animo : qui exiguum tribuit, sed libenter : qui paupertatis suæ oblitus est, dum meam respicit : qui non voluntatem tantum juvandi habuit, sed cupiditatem : qui accipere se putavit beneficium, cum daret : qui dedit tanquam non recepturus : qui occasionem quâ prodesset & occupavit & quæsivit. Contrà ingrata sunt, (ut dixi) licet re ac specie magna videantur, quæ danti aut extorquentur, aut excidunt ; multoque gratius venit, quod facili, quam quod plenâ manu datur. Exiguum est quod in me contulit, sed amplius non potuit. At is quod dedit, magnum est. Sed dubitavit, sed distulit, sed cum daret, gemit, sed superbè dedit, sed cir-

ma personne , c'est son intérêt & sa vanité qu'il a eu en vue. Il ne faut pas tant considérer , ce qu'on reçoit , que la personne de qui on reçoit. (1)

Parlons maintenant , en peu de mots , de ce qu'il faut donner , & de la maniere dont il faut donner. Premièrement , il faut donner des choses nécessaires : En second lieu , des choses utiles ; enfin , des choses agréables. Il faut commencer par les nécessaires. Ce qui a rapport au soutien de la vie , intéresse tout autrement que ce qui peut servir à l'utilité ou à l'agrément. Parmi les choses nécessaires , il faut placer , en premier lieu , celles sans les-

(1) Les *Grâces* présidoient aux bienfaits & à la reconnoissance. Les Peintres représentent ces Déeses avec un visage riant , pour marquer que nous devons également nous faire un plaisir de rendre de bons offices , & de reconnoître ceux qu'on nous rend. Elles sont nues , parce qu'il faut obliger ses amis avec sincérité & sans affectation. Elles sont jeunes : la mémoire d'un bienfait ne doit jamais vieillir. Elles sont vierges. Quelle vertu demande plus de prudence & de retenue , que l'inclination bienfaisante ? *Socrate* voyant un homme qui prodiguoit ses bienfaits sans distinction & à tout venant : « Que les Dieux te confondent , s'écria-t-il : les » Grâces sont vierges , & tu en fais des Courtisanes. » Elles sont vives & légères ; ce qui signifie qu'un bienfait ne doit pas se faire attendre. Enfin elles se tiennent par la main , pour apprendre aux hommes , qu'ils doivent , par des bienfaits récipro-

cumtulit, & placere ei, cui præstabat, noluit. Ambitioni dedit, non mihi. Non quanti quæque sint, sed à quali dentur, perspicendum.

Sequitur ut dicamus, quæ beneficia danda sint, & quemadmodum. Primò demus necessaria, deinde utilia, deinde jucunda. Incipiendum est autem à necessariis. Aliter enim ad animum pervenit, quod vitam continet; aliter quod exornat, aut instruit. Ex his quæ necessaria sunt, quædam pri-

ques, ferrer les nœuds qui les attachent les uns aux autres, & que par le moyen de la reconnaissance, le bienfait doit naturellement retourner à ce ui qui nous en a gratifiés. Cette belle & ingénieuse allégorie est tirée de Sénèque. = *Quid ille confertis manibus in se redeuntium gratiarum chorus? Quia ordo beneficii per manum transeuntis ad dantem revertitur. Ideò ridentes, quia promerentium vultus hilares sunt. Juvenes, quia non debet beneficiorum memoria senescere. Virgines, quia incorrupta sunt & sincera beneficia, & omnibus sancta: in quibus nihil esse alligati decet nec astricti; solutis itaque tunicis utuntur: pellucidis autem, quia beneficia conspici volunt. De Benef. l. 1, c. 3.*

On n'auroit pas pu inférer ce morceau dans le texte, sans le faire suivre d'une discussion trop étrangère au sujet; c'est pourquoi on l'a placé dans les notes.

quelles nous ne pouvons pas vivre ; en second lieu , celles sans lesquelles nous ne devons pas vivre ; & en troisieme lieu , celles sans lesquelles nous ne voulons pas vivre.

Les présents doivent se faire en temps & lieu ; ainsi nous prendrons garde de ne pas envoyer des présents inutiles , comme des armes & des équipages de chasse , aux femmes & aux vieillards ; ou des livres à un ignorant ; ou des rêts & des filets à un homme qui s'applique aux Lettres & aux Sciences. Il faut sur-tout avoir l'attention , si nous voulons faire des présents agréables , de ne pas envoyer aux autres des choses qui peuvent leur reprocher leurs passions favorites , comme du vin à un homme sujet à la boisson , & des drogues & des remèdes à un Cacochyme qui a trop de soin de sa fanté ; car c'est un outrage & non un présent , qu'une chose qui fait reconnoître le vice de la personne qui la reçoit.

Il y en a bien peu qui pensent à ce qu'ils ont reçu , quand l'objet n'est plus sous leurs yeux. La reconnoissance survit rarement à son objet. Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'il ne faut pas envoyer (1) des Gladiateurs & des instruments de chasse , quand les jeux

(1) Les *Gladiateurs* étoient des hommes qui s'entretuoient avec art , pour les plaisirs du public. Du temps des Empereurs ils étoient devenus si communs , que les Particuliers en louoient pour combattre pendant leur repas , & s'en fesoient présent de quelques paires les uns aux autres.

num obtinent locum, sine quibus non possumus vivere; quædam secundum, sine quibus non debemus: quædam tertium, sine quibus nolumus.

Tempore aut loco fiant. Utique cavebimus ne munera supervacua mittamus: ut sceminæ aut seni arma venatoria, aut rustico libros, aut studiis ac litteris dedito retia. Æquè ex contrario circumspiciemus, ne, dum grata mittere volumus, suum cuique morbum exprobratura mittamus, sicut ebrioso vina, & valetudinario medicamenta. Maledictum enim incipit esse, non munus, in quo vitium accipientis agnoscitur. \

Pauci sunt tam grati, ut quod acceperint, etiam si non vident, cogitent. Apud paucos, post rem, manet gratia. Nemo tam stultus est, ut monendus sit, ne cui gladiatores aut venationem, jam munere edito, mittat, & vestimenta æstiva, brumâ, hiberna solstitio. Sit in beneficio sensus communis: tempus, locum, personam observet; quia momentis quædam grata & ingrata sunt. Quantò acceptius est, si

font finis ; ni des habits d'été en hiver , ni des habits d'hiver en été. Le bon sens doit présider au bienfait. Ayez égard au temps , au lieu & à la personne. Il ne faut que peu de chose pour rendre un présent agréable ou désagréable. Qui ne voit qu'il est plus à propos de donner les choses qui manquent , que celles dont on est pourvu abondamment ? celles qu'on a long-temps cherchées inutilement , que celles qui se trouvent sous la main ? Comme les fruits les plus communs , dont le goût devient insipide en peu de jours , font plaisir quand ils sont précoces ; ainsi les présents ne feront pas sans mérite , quand ils seront faits exclusivement , & par préférence à tout autre. Lorsqu'Alexandre , Roi de Macédoine , vainqueur de l'Orient , formoit des projets plus qu'humains , les Corinthiens lui envoyèrent des Ambassadeurs pour le féliciter de ses conquêtes , & pour lui offrir le droit de bourgeoisie dans leur ville. Alexandre ne put s'empêcher de rire de cet hommage singulier , lorsqu'un des Ambassadeurs lui dit : *Prince , nous n'avons jamais accordé cet honneur à d'autres qu'à vous & à Hercule.* Alors le Conquérant accepta leur offre , les traita avec distinction , & les remercia affectueusement , en considérant , non ceux qui lui offroient cet honneur , mais celui à qui il avoit déjà été offert.

Un bienfait qu'on offre au premier venu , ne flatte personne. C'est la rareté qui le rend agréable. Il faut savoir donner , de manière

id damus, quod quis non habet, quàm
 cujus copiâ abundat? quod diu quærit,
 nec invenit, quàm quod ubique visurus
 est? sicut gregalia quoque poma, etiam
 post paucos dies itura in fastidium, de-
 lectant, si provenêre maturiùs; illa quo-
 que non erunt sine honore, quæ aut ne-
 mo illis alius dedit, aut nos nulli alii.
 Alexandro Macedoni, cùm victor orien-
 tis, animos supra humana tolleret, Corin-
 thii per legatos gratulati sunt, & civitate
 illum suâ donaverunt. Cùm risisset Alexan-
 der hoc officii genus, unus ex legatis :
Nulli, inquit, civitatem unquam dedimus
alii quàm tibi & Herculi. Libens accepit
 delatum honorem, & legatos invitatione
 aliâque humanitate profecutus, cogitavit,
 non qui sibi civitatem darent, sed cui de-
 dissent.

Beneficium quod quibuslibet datur, nulli
 gratum est. Quod voles gratum esse, ra-
 rum effice. Licet ita largiri, ut unusquis-

que celui qui a reçu, quoiqu'il ait reçu avec plusieurs, ait lieu de penser qu'on l'a distingué de la foule. Que chacun ait une marque particuliere qui lui fasse croire qu'il a été honoré de la préférence, & qui lui fasse dire: J'ai reçu la même chose qu'un tel; mais ce que j'ai reçu est un pur effet de la bienveillance. J'ai reçu la même chose que lui, mais sur le champ, tandis que celui-là a employé beaucoup de temps & de service pour l'obtenir. D'autres ont reçu le même présent; mais non de la même maniere. Quel compliment il m'a fait! De quelle politesse ne l'a-t-il pas accompagné! Mon voisin a reçu après avoir demandé; & moi sans avoir demandé. Il a reçu, parce qu'il lui est facile de rendre; moi, j'en ai reçu davantage, quoique la même chose, parce qu'on me l'a donnée sans espérance de retour. Celui qui veut rendre ses bienfaits agréables, & s'en servir pour gagner les cœurs, doit apprendre l'art d'obliger plusieurs, de maniere que chacun reçoive quelque chose qui lui persuade qu'on ne l'a pas confondu avec la multitude. Cependant il faut en ceci du discernement. Car, comme je l'ai déjà dit, un bienfait touche peu, quand il est accordé sans choix, & jeté comme au hasard à tout venant. Qu'on n'aille pas néanmoins s'imaginer, que par cette réflexion, je veuille resserrer les bornes de la bienfaisance, & l'empêcher de s'étendre. Ce seroit mal interpréter mes sentiments; car il n'est point de vertu que nous respections davan-

que, etiam si cum multis accepit, in populo se esse non putet. Nemo non habeat aliquam familiarem notam, per quam speret se propitiis admissum. Dicat: Accepi idem quod ille, sed ultrò: accepi quod ille, sed ego intra breve tempus, cum ille diu meruisset. Sunt, qui idem habeant; sed non eisdem verbis datum, non eadem comitate tribuentis. Ille accepit, cum rogasset, ego, cum rogarer. Ille accepit, sed facilè redditurus; mihi plus dedit, quamvis idem dederit, quia sine spe recipiendi dedit. Qui beneficia sua amabilia vult esse, excogitet quomodo & multi obligentur, & tamen singuli habeant aliquid, quo se ceteris præferant. Adfit tamen iudicium; neque enim cordi esse cuiquam possunt beneficia fortè ac temerè data. Si quis existimat, nos, cum ista præcipimus, benignitatis fines introrsùs referre, & illi minùs laxum limitem aperire, ne perperam monitiones nostras exaudiat. Quam enim virtutem magis veneramus? Cui magis stimulos addimus?

tage , nous autres Philosophes , qui nous soit plus à cœur , & dont nous recommandions plus soigneusement la pratique. Et à qui cette exhortation convient-elle mieux qu'à nous qui faisons profession d'être les amis , les soutiens & les propagateurs de la société humaine ? Quel est donc mon dessein en exigeant de la prudence ? Comme il n'y a point de vertu là où l'on ne garde point de mesure , je ne veux point que la libéralité aille jusqu'à l'excès. Le bienfait n'a rien de glorieux & de flatteur , qu'autant que la raison l'adjudge aux plus dignes. Il ne mérite pas , selon moi , d'exciter le plus foible de nos desirs , quand il nous vient d'un homme , dont le suffrage est méprisable. Un bienfait cesse de l'être , quand il lui manque un de ses principaux caractères , qui est d'être accordé avec raison & discernement.

D U L I V R E S E C O N D .

EXAMINONS comment il faut offrir le bienfait. Donnons-le de la manière dont nous voudrions le recevoir. En premier lieu , de bon cœur , promptement , & sans hésiter. Le bienfait perd tout son prix & son agrément , quand il a été long-temps arrêté entre les mains du bienfaiteur , quand il a paru le laisser aller avec peine , & qu'il ne l'a accordé que comme une chose qu'on lui arrachoit. Lors

Quibus verò tam convenit hæc adhortatio, quàm nobis, societatem humani generis fancientibus? Quid ergo est? Cùm sit nulla honesta vis animi, nisi quam virtutem modus fecit, veto liberalitatem nepotari. Tunc juvat accepisse beneficium, ubi illud ratio ad dignos perducit. Ego nullius puto expetendum esse beneficium, cujus vile iudicium est. Non est beneficium, cui deest pars optima, datum esse iudicio.

EX LIBRO SECUNDO.

INSPICIAMUS quemadmodum dandum sit beneficium. Sic demus quomodo vellemus accipere. Ante omnia, libenter, citò, sine ullâ dubitatione. Ingratum est beneficium, quod diu inter manus dantis hæsit, quod quis ægrè dimittere visus est, & sic dare, tamquam si sibi præriperet. Etiam si quid

même que le délai a été nécessaire , il faut éviter de paroître avoir délibéré. En cette matière , le doute n'est pas loin du refus , & dispense de la gratitude. La première règle , c'est de prévenir les désirs d'autrui ; la seconde , de les accomplir. Il vaut mieux aller au-devant des prières & les anticiper ; parce qu'un homme honnête qui demande , a coutume de bégayer & de rougir. Lui épargner cette honte , c'est multiplier son bienfait. Le bienfait n'est plus gratuit , quand on ne l'obtient qu'après l'avoir demandé. C'est un mot fâcheux , difficile à prononcer , & qui coûte beaucoup à dire , que le mot , *je demande*. Il faut donc en faire grâce à votre ami , & à tout autre dont vous voulez gagner l'amitié par vos services. On a beau se presser , le bienfait accordé à celui qui demande , est toujours accordé trop tard. C'est pourquoi il faut deviner , s'il se peut , les désirs ; & dès qu'on les connoît , les exaucer sur le champ. Soyez persuadé que le bienfait anticipé est le plus agréable & le plus assuré de la reconnoissance. S'il n'est pas possible de le prévenir , il faut interrompre celui qui demande , pour ne point paroître s'être laissé prier. Le silence , ou le délai de la réponse , a souvent gâté les plus grands bienfaits. Le bon systême est d'ajouter quelque compliment à la grâce qu'on accorde , pour lui donner un peu de relief. Pour punir quelqu'un d'avoir été trop lent à demander , on peut employer ces plaintes amicales , ou autres semblables : « Je suis au dé-

moræ intervenit, evitemus omni modo ne
 deliberasse videamur. Proximus est neganti,
 qui dubitavit; nullamque meretur gratiam.
 Primum est antecedere desiderium cujus-
 que; proximum, sequi. Illud melius, oc-
 cupare antequam rogemur: quia cùm ho-
 mini probo ad rogandum os corruat, &
 suffundatur rubore; qui hoc tormentum
 remittit, multiplicat munus suum. Non
 tulit gratis, qui cùm rogasset, accepit.
 Molestum verbum est, onerosum & de-
 missio vultu dicendum, *rogo*. Hujus fa-
 cienda est gratia amico, & cuicumque,
 quem amicum sis promerendo facturus.
 Properet licet, serò beneficium dedit, qui
 roganti dedit. Ideo divinanda est cujusque
 voluntas & cùm intellecta est, necessitate
 gravissimâ liberanda est. Illud beneficium
 jucundum, victurumque in animo scias,
 quod obviâ venit. Si non contingit præ-
 venire, plura rogantis verba intercidamus,
 ne rogati videamur. Ingentia quorundam
 beneficia silentium aut loquendi tarditas
 corruptit. Quantò melius, adjicere bona

» l'espoir que vous ne m'avez pas informé
 » plutôt de vos désirs. Je suis mécontent de
 » ce que vous avez mis tant d'importance à
 » cette bagatelle, & de ce que vous avez
 » cru avoir besoin de recommandation auprès
 » de moi. Je suis charmé de la confiance que
 » vous me témoignez. Dans la suite, je vous
 » prie de disposer plus librement de moi. Je
 » veux bien, pour cette fois, excuser votre
 » timidité. » Par ces manières affables, vous
 ferez en sorte qu'il sortira d'auprès de vous
 plus content de la réception que vous lui au-
 rez faite, que d'avoir obtenu le service qu'il
 désiroit.

Cependant la plupart font haïr leurs bien-
 faits par leur ton brusque, & par leurs ma-
 nières hautaines & méprisantes; ils font si
 bien par leurs propos orgueilleux, & leurs
 airs insolents, qu'à ce prix on a honte de les
 avoir sollicités, & qu'on se repent même
 d'avoir obtenu ce qu'on leur demandoit.

Rien de si cruel que de rester long-temps
 en suspens entre le oui & le non. Bien des
 gens aiment mieux que l'on coupe court à leur
 espérance par un refus, que de la voir pro-
 longée par des remises. C'est cependant un
 défaut fort commun parmi les ambitieux, que
 de traîner méchamment les promesses en lon-
 gueur, de peur que le nombre de leurs solli-
 citeurs ne diminue. Tels sont les Ministres
 des Rois, qui font parade de leur orgueil,
 en prolongeant le spectacle de leurs audien-
 ces. Ces importants personnages s'imaginent

verba rebus bonis, & prædicatione humanâ benignâque commendare quæ præstes! Ut illum castiges, quòd tardior in rogando fuit, adjicias licet familiarem querelam. « Irascor tibi, quòd cum aliquid » desideraffes, non olim scire me voluisti, » quòd tam diligenter rogasti, quòd quem- » quam adhibuisti. Ego verò gratulor mihi, » quòd experiri animum nostrum libuit: » postea, quidquid desiderabis, tuo jure » exiges. Semel rusticitati tuæ ignoscitur. » Sic efficies, ut animum tuum pluris æstimet, quàm illud quidquid est ad quod petendum venerat.

At plerique sunt, qui beneficia asperitate verborum & supercilio in odium adducunt, eo sermone usi, eâ superbiâ, ut impetrasse pœniteat.

Nihil æquè amarum quàm diu pendere. Æquiore quidam animo ferunt præcidi spem suam, quàm trahi. Plerisque autem hoc vitium est, ambitione pravâ differendi promissa, ne minor sit rogantium turba. Quales regię potentiæ Ministri sunt,

que leur pouvoir paroîtroit moins grand aux particuliers, s'il avoit moins de faste & d'appareil; & ils croient qu'en nous forçant à des supplices réitérées, ils donnent plus de relief à leur crédit. De-là vient qu'ils n'accordent rien sur le champ, & dans une seule audience. Ils se pressent pour faire du mal, & ils sont lents pour faire du bien. Le Poète comique avoit donc bien raison de dire : *Quoi, vous ne voyez pas que ce que vous donnez au délai, vous l'ôtez à la reconnoissance?* De-là encore ces phrases que nous arrache quelquefois un dépit sincère : *Faites, si vous avez quelque chose à faire.* Et encore celles-ci : *Le plaisir n'en vaut pas l'attente. J'aime mieux être refusé tout d'un coup.* C'est ainsi, quand l'ennui prend, qu'on déteste le bienfait à force de l'attendre.

Moins le bienfait s'est fait attendre, & plus on en doit de reconnoissance. La bienfaisance est toujours pressée, & c'est le propre de celui qui agit volontiers, d'agir vite. Celui qui a donné tard, & qui vous a servi lentement, est censé ne l'avoir pas fait de bon cœur. Il a perdu deux choses infiniment précieuses, son temps, & l'occasion de faire plaisir. La volonté tardive approche beaucoup du refus.

Il importe beaucoup de savoir comment il faut donner. Qu'un service est doux & agréable, quand celui qui l'a rendu n'a pas souffert qu'on lui en fit des remerciements; & s'il l'a oublié au moment même qu'il l'a

quos delectat superbiam suam longum spectaculum: minusque se judicant posse, nisi diu multumque singulis quid possint ostendant. Nihil confestim, nihil semel faciunt. Injuriam illorum precipites, lenta beneficia sunt. Quare verissimum existima, quod ille Comicus dixit: *Quid? non intelligis, tantum te gratiam demere, quantum moram adjicis?* Inde illae voces quas ingenuus dolor exprimit: *Fac, si quid facis: & Nihil est tanti. Malo mihi jam neges;* ubi in tedium adductus animus, incipit beneficium odifese, dum expectat.

Major est muneris gratia, quod minus diu pependit. Omnis benignitas properat; & proprium est libenter facientis, cito facere. Qui tarde dedit, & diem extrahens profuit, non ex animo fecit. Ita duas res maximas perdidit, & tempus, & argumentum amicæ voluntatis. Tardè velle, nolentis est.

Interest quomodo derur. Quam dulce, quam pretiosum est, si gratias sibi agi non est passus qui dedit: si dedisse, dum dat,

rendu ! Réprimander quelqu'un , à l'occasion d'un service qu'on lui rend , c'est une insigne folie ; c'est faire un ridicule mélange de la douceur avec la dureté. Il ne faut donc pas aigrir les bienfaits , en y mêlant du noir & de l'amertume. Quand même vous auriez quelqu'avis à donner , choisissez un moment plus favorable. *Fabius Verrucosus* (1) appeloit *pain de pierre* , un bienfait accordé durement par un homme rébarbatif.

Tous les Philosophes enseignent qu'il y a des bienfaits qu'on doit accorder publiquement , & d'autres en secret : publiquement , ceux qu'il est glorieux d'obtenir , comme les dons & les grades militaires , & toutes les choses auxquelles la publicité ne peut donner que du lustre ; mais les bienfaits qui n'ont pour objet ni l'honneur ni l'avancement , & qui ne tendent qu'à soulager les infirmités & la misère , & qu'à sauver quelqu'un de l'ignominie , doivent s'accorder en secret , de manière qu'ils ne soient connus que des intéressés. Il faut même user de ruses pour tromper celui qu'on a dessein de secourir , & pour lui faire tenir ce qu'on veut lui donner , sans qu'il sache de quelle part cela lui vient. Quoi donc , me direz-vous , il ne saura pas de qui il a reçu ? Non , il ne le saura pas , si cette ignorance même fait partie du bienfait. Il ne saura pas même qu'il a reçu : il me suffit à moi de savoir que je lui ai donné. C'est bien peu ,

(1) *Verrucosus*. Ce mot veut dire , qui a des ver-

oblitus est ! Nam corripere eum, cui cum maximè aliquid præstes, dementia est, & inferere contumeliam meritis. Itaque non sunt exasperanda beneficia, nec quicquam illis triste miscendum. Etiam si quid erit, de quo velis admonere, aliud tempus eligo. *Fabius Verrucosus* beneficium ab homine duro asperè datum, *panem lapidosum* vocabat.

Præcipiunt omnes Auctores sapientiæ, quædam beneficia palam danda, quædam secretò : palam, quæ consequi gloriosum est, ut militaria dona, & honores & quidquid aliud notitiâ pulchrius fit. Rursum quæ non producant, nec honestiorem faciunt, sed occurrunt infirmitati, egestati, ignominia, tacitè danda sunt, ut nota sint solis quibus profunt. Interdum & ipse qui juvatur, fallendus est, ut habeat, nec à quo acceperit, sciat. Quid

rués, raboteux ; c'est un nom ou sobriquet donné à un Fabius, & qu'on n'a pas cru qu'il fût nécessaire de franciser.

ajoutez-vous. C'est peu sans doute, si vous avez dessein de placer à usure ; mais si vous voulez donner de la manière la plus convenable à celui que vous obligez, vous devez vous contenter de vous avoir vous seul pour témoin ; autrement vous ne faites pas le bien pour le plaisir de le faire, mais pour paroître l'avoir fait. = Je veux, poursuivez-vous, qu'il le sache. = A ce compte, vous ne voudriez pas sauver la vie à un homme dans les ténèbres de la nuit. Je ne nie point que lorsque la circonstance le permet, on ne puisse jouir du plaisir d'être remercié, ou de voir un autre homme content ; mais s'il est nécessaire qu'il soit aidé, & qu'il ait honte de l'être, si le service que nous lui rendons doit offenser son amour-propre, à moins qu'il ne soit caché, alors un bienfait découvert cesse d'être bienfait. Quoi ! j'irai lui indiquer son bienfaiteur, tandis que le premier précepte de la bienfaisance exige que jamais je ne reproche mon bienfait, & que jamais même je ne touche cette corde devant celui que j'ai obligé ? Car voici la loi qui est établie entre le bienfaiteur & celui qu'il oblige. L'un doit oublier sur-le-champ ce qu'il a donné ; l'autre ne doit jamais oublier ce qu'il a reçu. Rien de si déplaisant & de si importun, qu'un rappel trop fréquent des services qu'on a rendus. Alors je suis tenté de m'écrier avec cet honnête citoyen, qui ayant été sauvé de la proscription des Triumvirs, par un des partisans de César Auguste, & poussé à bout par l'in-

ergo? Ille nesciet à quo acceperit? Primum nesciat, si hoc ipsum beneficii pars est. Ille nesciet accepisse se, ego sciam me dedisse. Parum est, inquis. Parum, si fenerare cogitas; sed si dare quo genere accipienti maximè profuturum erit, contentus eris te teste. Alioquin non benefacere delectat, sed videri bene fecisse. Volo ut sciat. Ita tu hominem non servabis in tenebris? Non nego, quoties patitur res, percipiendum gaudium ex accipientis voluntate. Sin adjuvari illum & oportet & pudet, si quod præstamus offendit, nisi absconditur, beneficium in acta non mitto. Quid? Ego illi sum indicaturus me dedisse, cum inter prima præcepta ac maximè necessaria sit, ne unquam exprobrem, immo, ne admoneam quidem? Hæc enim beneficii inter duos lex est: alter statim oblivisci debet dati, alter accepti nunquam. Lacerat animum & premit frequens meritorum commemoratio. Libet exclamare, quod ille triumvirali proscriptione servatus à quodam Cæsaris amico exclama-

folent orgueil de son prétendu fauveur , lui dit un jour avec colère : *Rends-moi à César.*

Il ne faut donc pas se vanter du bien qu'on a fait. En parler, c'est le redemander. Encore moins doit-on le dire aux étrangers. Le bienfaiteur doit se taire ; & l'autre , publier le bienfait qu'il a reçu. Si le premier ne garde pas le silence , il méritera le même remerciement qu'on fit à un homme qui s'en alloit criant par-tout , qu'il en avoit obligé un autre. Celui-ci dit un jour à son faux bienfaiteur : *Pouvez-vous nier que vous n'ayez reçu ce que vous m'avez donné ?* Quand , répondit l'autre ? *Souvent* , reprit-il , *& en plusieurs lieux , c'est-à-dire , autant de fois , & en autant de lieux que vous vous êtes vanté de m'avoir rendu service.* Loin de commettre cette faute , si quelqu'un nous parle du bon office que nous avons pu rendre , il faut lui répondre modestement : « L'honnête homme que vous venez de nommer est digne de recevoir des bienfaits bien plus considérables. »

Si vous voulez trouver des cœurs reconnoissants , les bienfaits ne suffisent pas ; il faut y ajouter le sentiment. Sur-tout , je le répète , soyons de la plus grande discrétion. Les réprimandes engendrent l'ennui ; & les reproches , la haine. En matière de bienfaits , on ne doit rien éviter avec plus de soin , que l'orgueil. Qu'est-il besoin de prendre un air arrogant , & de parler avec emphase ? Le bienfait vous élève assez par lui-même. Point de vanterie , point de faüte. La chose parlera

vit, cùm superbiam ejus ferre non posset:
Redde me Cæsari.

Non est dicendum quid tribuerimus. Qui admonet, repetit. Ne aliis quidem narrare debemus. Qui dedit beneficium, taceat: narret, qui accepit. Dicitur enim quod illi ubique jactanti beneficium suum: *Num negabis*, inquit, *te recepisse?* Et cùm respondisset, *Quando?* *Sæpe quidem*, inquit, *& multis locis: id est, quoties & ubicumque narraſti.* Quod adeo non est committendum, ut etiam si quis coram nobis narra- bit, ei respondendum sit: *Dignissimus quidem ille est majoribus beneficiis.*

Si gratos vis habere quos obligas, non tantùm des oportet beneficia, sed & ames. Præcipuè, ut dixi, parcamus auribus. Admonitio tædium facit, exprobratio odium. Nihil æquè in beneficio dando vitandum est, quàm superbia. Quid opus arrogantiâ vultûs? Quid tumore verborum? Ipsa res te extollit. Detrahenda est inanis jactatio. Res loquentur, nobis tacentibus.

pour nous, si nous gardons le silence. Un bienfait accompagné d'orgueil, fait non-seulement des ingrats, mais des ennemis. *Caligula* accorda la vie à *Pompée Pennus*, si toutefois celui qui n'ôte pas, est censé donner; ensuite, après l'avoir absous, le prétendu criminel s'étant présenté pour le remercier, cet indigne Prince lui tendit son pied gauche à baiser; n'étoit-ce pas là fouler aux pieds la République? O détestable orgueil de la grandeur! O méchante folie! Qu'il est doux de n'avoir rien à attendre de toi! Comme tu dénatures les bienfaits, en les changeant en outrages! Comme tu fais tout déshonorer! Tu fais bien voir que tu ne connois point la valeur de ces biens dont tu te glorifies si fort. Tu corromps tout, jusqu'au peu de bien que tu peux faire.

Les bienfaits sont agréables, quand ils sont accordés avec cet air de bonté, de douceur & d'humanité qui nous égale, pour ainsi dire, à nos supérieurs. Un Prince qui fait donner de la sorte, ne dédaigne pas de descendre jusqu'à nous, pour nous mettre de niveau avec lui; il se rabaisse, tant qu'il peut, de peur de nous humilier & de nous éblouir par l'éclat de sa grandeur. Il oblige sans faste, & il fait observer le moment favorable, afin de paroître venir à notre secours, moins par nécessité que par occasion.

Il y a des choses qui pouroient nuire à ceux qui les demandent, si on les leur accorde. Alors c'est un bienfait que de refuser.

Non tantùm ingratum , sed invifum eft beneficium superbè datum. Caius Cæfar (*Caligula*) dedit vitam Pompeio Penno, fi dat qui non aufert : deinde absoluto & agenti gratias , porrexit ofculandum finiftrum pedem. Non hoc eft Rempublicam calcare ? O superbia magnæ fortunæ ! O ftultiffimum malum ! Ut à te nihil accipere juvat ! Ut omne beneficium in injuriam convertis ! Ut te omnia dedecent ! Ostendis te non agnofcere ifta bona , quibus tantùm inflaris. Quidquid das corrumpis.

Jucunda funt quæ humanâ fronte , leni , placidâque tribuuntur : quæ cùm daret mihi superior , non exultavit fupra me , fed quàm potuit benigniffimus fuit , descenditque in æquum , & detraxit muneri fuo pompam : obfervavit idoneum tempus , ut in occasione potiùs , quàm in neceffitate fuccurreret.

Sunt quædam nocitura impetrantibus : quæ non dare , fed negare , beneficium eft. Æftimabimus itaque utilitatem potiùs ,

Il faut plutôt considérer l'avantage que le désir des sollicitateurs ; car souvent nous souhaitons ardemment des choses nuisibles, & il ne dépend pas de nous de voir combien elles nous seroient pernicieuses, parce que la passion offusque la raison, & trouble le jugement ; mais quand la cupidité a eu le temps de se ralentir, quand cette première ardeur qui ne nous permet pas de réfléchir, s'est entièrement refroidie, nous prenons en aversion & en horreur ceux qui nous ont fait des présents funestes. Comme nous refusons de l'eau froide à des malades qui sont dans un accès de fièvre, & un fer à des désespérés ou à des amants malheureux qui voudroient attenter sur eux-mêmes ; ainsi nous devons refuser opiniâtrément les grâces qui pourroient porter préjudice aux demandeurs, quelques prières, quelques instances qu'ils nous fassent pour les obtenir. Il faut examiner le principe & le terme de nos bienfaits, afin de ne donner que des choses qu'on soit bien aise, non-seulement de recevoir, mais encore d'avoir reçu. Il y en a qui disent : *Je sais bien que ce qu'il me demande est contre son intérêt ; mais qu'y faire ? Il me supplie de le lui accorder. Je ne puis résister à ses prières : c'est son affaire, après tout. Ce n'est pas de moi qu'il aura droit de se plaindre, mais de lui-même.* = Et de vous encore plus, & avec grande raison. Quand il sera retourné en son bon sens, quand il sera sorti de ce transport, de cet accès de passion qui le tourmente, pourquoi ne haïroit-

quàm voluntatem petentium. Sæpè enim noxia concupiscimus , nec dispicere quàm perniciofa sint licet , quia iudicium interpellat affectus. Sed cùm subsedit cupiditas , cùm impetus ille flagrantis animi , qui consilia fugat , cecidit , detestamur perniciosos malorum munerum Auctores. Ut frigidam ægris negamus , & lugentibus ac sibi iratis ferrum , aut amantibus , quidquid contra se ufurus ardor petit : sic ea quæ nocitura sunt impensè ac submissè , nonnunquam etiam miserabiliter rogantibus , perseverabimus non dare. Tum initia beneficiorum suorum spectare , tum etiam exitus decet : & ea dare , quæ non tantùm accipere , sed etiam accepisse delectet. Multi sunt qui dicant : *Scio hoc illi non profuturum ; sed quid faciam ? Rogat , resistere precibus ejus non possum : viderit. De se , non de me queretur.* Immo de te , & meritò quidem , cùm ad mentem bonam redierit , cùm accessio illa quæ animum inflammabat , se remisit. Quidni eum oderit , à quo in damnum ac periculum suum adju-

il point celui qui l'a aidé à se jeter dans le précipice ? C'est une cruelle bonté que d'exaucer les vœux de quelqu'un pour son malheur. Comme c'est une action très-louable que de sauver malgré eux ceux qui veulent périr, de même c'est une haine traîtresse & dangereuse, que d'accorder des bienfaits empoisonnés à ceux qui les demandent. Ne donnons rien qui puisse faire du mal. Je refuserai de l'argent à mon meilleur ami, de peur de participer à sa mauvaise action, si je fais qu'il ne me le demande que pour acheter les faveurs d'une courtisane. Si je pais, je l'en détournerai ; mais du moins je ne serai point complice de son crime. Soit que la colère le transporte, soit que l'ambition lui suggère un projet dangereux, je ne le mettrai pas dans le cas de pouvoir dire un jour : *C'est l'amitié de cet homme pour moi, qui m'a perdu.*

Ne donnons jamais rien qui puisse tourner à notre honte. Comme c'est le comble de l'amitié que d'égaliser son ami à soi-même, il faut veiller également aux intérêts de l'un & de l'autre. Je donnerai à un indigent, mais de manière à ne pas devenir indigent moi-même. Je tendrai la main à un homme qui est sur le point de périr, mais de façon que je ne périsse pas moi-même, à moins que la personne ou la chose ne soit d'une importance à exiger le sacrifice de ma vie. Je n'accorderai aucun bienfait, que je rougirois de demander. Comme celui qui compte sur le retour d'un bienfait, n'en mérite aucun ; de

tus est? Exorari in perniciem rogantium, sæva bonitas est. Quemadmodum pulcherrimum opus est, etiam invitos nolentesque servare; ita rogantibus pestifera largiri, blandum & affabile odium est. Beneficium demus quod nunquam in malum vertat. Pecuniam non dabo, quam numeraturum adulteræ sciam, ne in societatem turpis facti aut consilii veniam. Si potero, revocabo. Sin minus, non adjuvabo scelus. Sive illum ira, quò non debebat, impellit, sive illum ambitionis calor abducit à tutis, non committam ut possit quandoque dicere: *Ille amando me occidit.*

Nunquam in turpitudinem nostram reditura tribuamus. Cùm summa amicitia sit, amicum sibi æquare, utrique simul consulendum est. Dabo egenti, sed ut ipse non egeam. Succurram perituro, sed ut ipse non peream, nisi futurus ero magni hominis aut magnæ rei merces. Nullum beneficium dabo quod turpiter peterem. Ut qui quod dedit, imputat, gratiam destruit,

même celui qui appuie sur la grandeur de la somme qu'il donne, loin d'en augmenter le prix, semble la reprocher.

Chacun doit avoir égard à ses facultés & à ses forces, pour ne donner ni plus ni moins qu'il ne peut. Il faut considérer la personne à qui l'on donne. Il y a des choses de trop peu de conséquence pour être données ou reçues par des personnes de haut rang, ou d'un mérite distingué. Comparez donc entre elles, & la personne qui donne, & celle qui reçoit. Ce fou d'Alexandre, qui n'avoit que des idées gigantesques, donna une ville à un particulier. Celui-ci, assez modeste pour refuser un présent si considérable, remercia ce Prince, en lui disant qu'un si beau don ne convenoit point à un homme comme lui. *Je ne te demande pas*, lui repartit Alexandre, *ce qu'il te convient de recevoir; mais je considère ce qu'il me sied de te donner.*

Il importe de savoir ce qu'il faut donner, à qui, dans quel temps, pourquoi, dans quel lieu, & le reste. Toutes ces conditions sont absolument requises pour bien placer un bienfait. Il faut avoir égard au mérite & à la qualité des personnes, & comme la vertu garde un sage milieu, on peut pécher également par le trop & par le peu. Un Philosophe Cynique (1) demanda un talent au Roi Antigonus. Le Prince répondit, que

(1) Ce Philosophe s'appeloit *Thrasille*. Il y a eu plusieurs Princes du nom d'*Antigonus*. Celui-ci fut un des Généraux d'Alexandre-le-Grand, & devint

Ita qui quantum det , ostendit , munus suum non commendat , sed exprobrat.

Respiciendæ sunt cuique facultates suæ , viresque , ne aut plus præstemus quàm possumus , aut minùs. Æstimanda est ejus persona , cui damus ; quædam enim minora sunt , quàm ut exire à magnis viris debeant : quædam accipiente minora sunt. Utriusque itaque personam confer tecum. Urbem cuidam Alexander donabat vesanus , ut qui nihil animo nisi grande conciperet. Cùm ille , cui donabatur , se ipsum mensus , tanti muneris invidiam refugisset , dicens non convenire fortunæ suæ : *Non quæro* , inquit , *quid te accipere deceat , sed quid me dare.*

Refert quid , cui , quando , quare , ubi , & cetera , sine quibus facti ratio non constabit. Habeatur personarum ac dignitatum ratio , & cùm sit utrinque virtutis modus , æquè peccat quod excedit , quàm quod deficit. Ab Antigono Cynicus petiit talentum : respondit *plus esse , quàm quod Cynicus*

Roi d'une partie de l'Asie. Une dragme sefoit environ 8 sous de notre monnoie ; & un talent , cent louis.

c'étoit trop pour un Cynique. Se voyant refusé , il demanda une dragme : *C'est trop peu pour un Roi*, repartit encore Antigonus. C'étoit faire une mauvaise plaisanterie. Par-là il trouva le moyen de ne donner ni l'un ni l'autre. Il n'est point de don si petit , que la bonté d'un Roi ne puisse ennoblir.

On en voit qui non-seulement accordent les bienfaits avec orgueil , mais encore qui les reçoivent de même. C'est ce qu'il faut éviter avec soin. Prenons de-là occasion de passer à la maniere dont nous devons recevoir les bienfaits.

Il ne suffit pas , comme nous l'avons dit , de donner des bienfaits. Il faut de plus que la raison y préside : c'est la raison qui doit nous servir de conductrice dans tout le cours de notre vie. Elle nous conseille d'abord de ne pas recevoir de tout le monde. De qui faut-il donc recevoir ? Pour vous répondre en peu de mots , de ceux à qui nous voudrions avoir donné ; car c'est un cruel tourment que d'être redevable contre sa volonté , & à des gens à qui l'on n'est pas curieux d'avoir obligation ; au contraire , il est très-doux de recevoir un bienfait de quelqu'un que l'on aime ; mais quel malheur pour une âme honnête , que d'être obligée d'aimer à contre-cœur ! Il faut donc choisir ses bienfaiteurs. Mais , me direz-vous , il ne dépend pas toujours de moi de dire , je n'en veux point. On est souvent forcé de recevoir un bienfait malgré soi. C'est

petere deberet. Repulsus, petiit denarium: respondit *minùs esse quàm, quod regem deceret dare.* Turpissima est ejusmodi cavillatio. Invenit quomodo neutrum daret. Nihil tam exiguum est, quod non honestet regia humanitas.

Quidam non tantùm dant beneficium superbè, sed etiam accipiunt; quod non est committendum. Jam enim transeamus ad aliam partem, tractaturi quomodo se gerere homines in accipiendis beneficiis debeant.

Non enim tantùm fieri debet beneficium, sed ratione fieri. Hâc duce, per totam vitam eundem est. Hâc autem hoc primum censebit, non ab omnibus accipiendum. A quibus ergo accipiemus? Ut breviter tibi respondeam, ab his quibus dedisse vellemus. Nam grave tormentum est debere, cui nolis. Contrà jucundissimum est ab eo accepisse beneficium, quem amare possis. Illud verò homini verecundo & probò miserrimum est, si eum amare oportet, quem non juvat. Itaque eligendus est à quo beneficium accipiam. Non semper, inquis, mihi licet

un tyran cruel & colère qui m'offre un présent, & qui s'offensera de mon refus. Que faire? Il n'est pas digne que je lui sois redevable. = Quand je dis qu'il faut choisir ses bienfaiteurs, j'en excepte les cas où la crainte & la force majeure ne laissent point la liberté du choix. Si la nécessité ôte le libre arbitre, en recevant, vous ne recevez point réellement, vous ne faites qu'obéir. Personne n'est redevable, en recevant ce qu'il ne lui est pas permis de refuser. = Cependant, me direz-vous, il m'a donné la vie. = Qu'importe ce que l'on donne, si la volonté n'est pas réciproque? Pour m'avoir sauvé, vous n'êtes pas pour cela mon sauveur. Un homme qui étoit venu pour tuer un tyran, lui fit crever un abcès d'un coup de poignard. Cependant le tyran ne le remercia point de l'avoir guéri d'un mal que les Médecins regardoient comme incurable, par la raison que l'intention de cet homme étoit de lui nuire. Il est vrai qu'il donna la vie au tyran; mais ce n'étoit point un bienfait de sa part, parce que ce n'est point un bienfait que d'être forcé de recevoir. Ce n'est point un bienfait que d'être redevable malgré soi, à qui l'on ne veut pas l'être. Il faut commencer par me rendre ma liberté, & y ajouter ensuite le bienfait.

Un autre cas qui souffre plus de difficulté, & qui peut servir de matière à une discussion, c'est de savoir ce que doit faire un Captif, à qui un scélérat offre de payer sa rançon. Souf-

dicere, nolo. Aliquando beneficium accipiendum est & invito. Dat tyrannus crudelis & iracundus, qui munus suum fastidire te, injuriam judicaturus est. Quid faciam? Parum dignus est, cui debeam. Cùm eligendum dico cui debeas, vim majorem & metum excipio, quibus adhibitis, electio perit. Si necessitas tollit arbitrium, scies te non accipere, sed parère. Nemo id accipendo obligatur, quod illi repudiare non licuit. Vitam tamen tibi dedit. Non refert quid sit quod datur, nisi à volente volenti detur. Si servasti me, non ideo servator es. Tuber quidam tyranni gladio divisit, qui ad eum occidendum venerat; non ideo illi tyrannus gratias egit, quòd rem, quam medicorum manus reformidaverant, nocendo sanavit. Vitam dedit, non beneficium, quia non est beneficium accipere cogi. Non est beneficium debere cui nolis. Antè des oportet mihi arbitrium mei, deinde beneficium.

Illud magis venire in disputationem potest aliquam, quid faciendum sit Captivo,

frirai-je que je doive la vie à un brigand ? S'il me la sauve , quelle reconnoissance lui témoigner ? Faut-il que je vive avec un mal-facteur ? Ne vivrai-je point avec celui qui m'a racheté ? Voici mon sentiment là-dessus. Je recevrai d'un tel homme de quoi payer ma rançon ; mais je le recevrai comme un emprunt , & non comme un bienfait. Je lui rendrai la somme qu'il m'aura prêtée , & dans l'occasion où il courroit risque de sa vie , je tâcherai de la lui sauver. Je ne m'abaissurai pas jusqu'à contracter amitié avec lui , parce que l'amitié veut des égaux ; je ne le regarderai pas comme mon sauveur , mais comme un usurier à qui je dois rendre ce que j'en ai reçu.

Je suppose un homme qui soit digne de m'obliger ; mais le service qu'il veut me rendre peut lui être nuisible à lui-même. Par conséquent , je ne le recevrai point. Il s'offre à me défendre , quand je suis accusé d'un crime capital ; mais en me servant d'Avocat , il s'expose à perdre les bonnes grâces d'un Prince ou d'un puissant patron. Ce seroit me comporter en ennemi à son égard , si , tandis qu'il veut s'exposer à un danger pour moi , je n'aurois mieux , ce qui est bien plus facile , le courir tout seul & sans lui.

Ajoutons à tout ce que nous venons de dire , un bel exemple de grandeur d'âme , qui vient bien à notre sujet. C'est celui que nous a laissé *Grécinus Julius* , cet illustre personnage

cui redemptionis pretium homo improbus promittit. Patiar me à latrone servari ? Servatus denique, quam illi gratiam referam ? Vivam cum fure ? Non vivam cum redemptore ? Quid ergo placeat, dicam. Etiam ab aliquo tali accipiam pecuniam, quam pro capite dependam. Accipiam autem tanquam creditum, non tanquam beneficium. Solvam illi pecuniam, & si occasio fuerit servandi, periclitantem servabo. In amicitiam quæ similes jungit, non descendam; nec servatoris illum loco numerabo, sed feneratoris, cui sciam reddendum quod accepi.

Est aliquis dignus, à quo beneficium accipiam: sed danti nociturum est. Ideo non accipiam. Defensurus est me reum: sed illo patrocinio, regem sibi est facturus inimicum. Inimicus sim, si cum ille pro me periclitari velit, ego, quod facilius est, non facio, ut sine illo periclitem.

Si exemplo magni animi opus est, utamur Græcini Julii viri egregii, quem C. Cæsar (*Caligula*) occidit ob hoc unum,

que *Caligula* (1) fit mourir sans autre raison, si ce n'est qu'il étoit plus homme de bien qu'il ne convenoit de l'être sous le règne d'un Tyran. Ses amis lui envoyant de l'argent de tous côtés, pour contribuer aux dépenses des jeux qu'il devoit donner au public, il refusa de recevoir une grosse somme qui venoit de la part de *Fabius Persicus*; & comme ses amis qui ne confidéroient point celui qui envoyoit, mais la somme envoyée, paroissoient le blâmer de ce refus; *Voulez-vous*, leur dit-il, *que je reçoive un bienfait d'un homme de qui je ne voudrois point recevoir le salut à table?* (2) Et *Rébilus*, homme Consulaire qui ne valoit guères mieux que *Persicus*, lui ayant envoyé une somme encore plus considérable, qu'il le pressoit instamment de recevoir, *Dispensez-moi, je vous prie*, lui dit-il, *d'accepter cette somme. J'en ai refusé une pareille de Persicus.* (3)

Quand nous jugeons à propos de recevoir, il faut recevoir avec un air de satisfaction &

(1) *Caligula*, ce monstre, indigne du nom d'homme & de Prince, s'appeloit *Caius Julius Casar Germanicus*. Le sobriquet de *Caligula* lui fut donné d'une chaussure militaire, appelée *Caliga*, qu'il avoit coutume de porter. Tous les anciens Ecrivains ne l'appellent que *Caius César*, comme Sénèque; mais l'usage a prévalu dans notre langue de le nommer *Caligula*.

(2) Il y a dans le latin, *propinationem*. Chez les Romains, la maniere de porter une santé, étoit de boire le premier, & de présenter ensuite la coupe à celui qu'on vouloit saluer; ce qui s'appeloit, *propinare*.

quòd melior vir erat , quàm esse quemquam Tyranno expediret. Is cùm amicis conferentibus ad impensam ludorum pecunias acciperet , magnam pecuniam à Fabio Perfico missam non accepit ; & objurgantibus his , qui non æstimabant mittentem , sed missa , quòd repudiasset : *Ego , inquit , ab eo beneficium accipiam , à quo propinationem accepturus non sim ?* Cùmque illi Rebilus Consularis , homo ejusdem infamiæ , majorem summam misisset , instaretque ut acciperet : *Rogo , inquit , ignoscas ; & à Perfico non accipi.*

Cùm accipiendum judicaverimus , hilares accipiamus , profitentes gaudium , &

(3) « Un homme de bien , dit Cicéron , se fait un devoir de refuser les biens d'un méchant homme ; » parce qu'en les recevant , il craindrait de passer pour son ami , son complice & son approbateur. *Vir nemo bonus ab improbo se donari vult.* Ulpien disoit dans le même sens : *Nec passim , nec omnia , nec ab omnibus.* Il ne faut pas recevoir toutes sortes de présens , de tous côtés & de tout le monde. Un Philosophe moderne a dit de même avec un noble orgueil : *Ne me fait pas de présens qui veut.*

de joie, qui puisse se communiquer à celui qui donne, afin qu'il en retire le fruit le plus précieux de son bienfait, qui est de savoir qu'il a obligé. Voir son ami joyeux, est un juste sujet de joie. Un autre encore plus juste, c'est de le rendre tel. Témoignons, par une effusion de sentiments, que le bienfait nous a été agréable. Témoignons-le, non-seulement en présence de notre bienfaiteur, mais par-tout ailleurs. Un bienfait reçu d'un air gracieux & reconnoissant, est à demi payé.

Il y en a qui ne veulent recevoir qu'en secret : ils craignent d'avoir des témoins du bien qu'on leur fait. Ces gens-là n'ont pas une bonne façon de penser. Il ne faut pas recevoir ce qu'on a honte de devoir. Quelques-uns ne remercient qu'en particulier & en cachète. Ils vous tirent dans un coin pour vous parler tout bas à l'oreille. C'est une maniere de dénier ce qu'ils ont reçu, plutôt que respect humain de leur part. Quiconque ne remercie qu'en secret, est un ingrat. D'autres usent d'adresse & d'artifice, pour laisser ignorer à tout le monde le service qu'on leur a rendu. Ils craignent de paroître avoir obtenu telle grâce, plutôt par le crédit d'autrui, que par leur mérite personnel. Ils ne font que rarement leur cour à ceux à qui ils doivent leur conservation ou la place qu'ils occupent ; & tandis qu'ils veulent éviter de passer pour des courtisans, ils passent, ce qui est encore plus honteux, pour des ingrats. D'autres enfin affectent de mal parler de leurs bienfaiteurs.

id danti manifestum sit , ut fructum præsentem capiat. Justa enim causa lætitiæ est lætum amicum videre ; justior , fecisse. Gratè ad nos pervenisse indicemus , effusis affectibus : quod non ipso tantum audiente , sed ubique testemur. Qui gratè beneficium accepit , primam ejus pensionem solvit.

Sunt quidam , qui nolunt nisi secretò accipere : testem beneficii & conscium vident : quos scias licet malè cogitare. Quod pudet debere , ne acceperis. Quidam furtivè agunt gratias , & in angulo & ad aurem. Non est ista verecundia , sed infitiandi genus. Ingratus est , qui remotis arbitris , agit gratias. Quidam dant operam , ut beneficium , in ipsos collatum , quàm ignotissimum sit. Verentur palam ferre , ut suâ potiùs virtute , quàm alieno adjutorio consecuti dicantur. Rariores in eorum officiis sunt , quibus aut vitam aut dignitatem debent ; & dum opinionem clientium timent , graviorem subeunt ingratorum. Alii pessimè loquuntur de optimè meritis. Tu-

Il est plus sûr d'offenser certaines gens, que de les servir. Ils font profession de vous haïr, pour tâcher de prouver au public qu'ils ne vous doivent rien. (1)

Cependant il n'est rien de plus juste & de plus raisonnable, que de se souvenir des bienfaits qu'on a reçus. Celui qui reçoit avec indifférence, tandis que tout bienfait, encore récent, doit plaire, que fera-t-il donc quand ce premier plaisir sera refroidi ? L'un reçoit avec dédain, comme s'il disoit : « En vérité » je n'ai pas besoin de ce que vous me donnez ; » mais puisque vous prétendez absolument que » je l'accepte, je veux bien me prêter à votre » fantaisie. » L'autre reçoit avec indifférence, de manière qu'il laisse douter au bienfaiteur s'il a été sensible à la grâce qu'on lui a accordée. Un troisième daigne à peine desserrer les lèvres, & paroît ainsi plus ingrat que s'il avoit tout-à-fait gardé le silence. Il faut donc parler selon le prix de la chose, & répondre à-peu-près en ces termes : *Je ne pourai jamais reconnoître ce que vous avez bien voulu faire pour moi ; mais au moins je ne cesserai de publier en tous lieux, que je ne suis pas en état de le reconnoître.* Furnius ne fut jamais mieux dans l'esprit d'Auguste, que, lorsqu'après avoir obtenu la grâce de son pere, qui avoit suivi le parti d'Antoine, il dit à ce Prince : *César, le seul mal que vous m'ayez jamais fait, c'est de*

(1) Sénèque éprouva ce mauvais procédé de la part de Néron.

tius est quosdam offendere, quàm demeruisse. Argumentum nihil debentium, odio quærunt.

Atqui nihil magis præstandum est, quàm ut memoria nobis meritorum hæreat. Qui negligens est in accipiendo, cùm omne beneficium recens placeat, quid faciet, cùm prima ejus voluptas refrixerit? Alius accipit fastidiosè, tanquam qui dicat: « Non » quidem mihi opus est, sed quia tam valde vis, faciam tibi mei potestatem. » Alius supinè, ut dubium præstanti relinquat, an senserit. Alius vix labra diduxi, & ingrator, quàm si tacuisset, fuit. Loquendum pro magnitudine rei impensius, & illa adjicienda: *Nunquam tibi gratiam referre poterò; illud certè non desinam ubique confiteri, me referre non posse.* Nullo magis Cæsarem Augustum demeruit, & ad alia impetranda facilem sibi reddidit Furnius, quàm, quòd, cùm patri Antonianas partes secuto veniam impetrasset, dixit: *Hanc unam Cæsar habeo injuriam tuam; effecisti ut viverem, & morerer ingratus.* Quid est tam

me forcer à vivre & à mourir ingrat. Quelle plus grande marque de reconnoissance, que d'être toujours mécontent de soi, & de n'oser se flatter d'égaliser jamais le bienfait qu'on a reçu ! C'est par de semblables compliments qu'on doit témoigner & faire éclater sa reconnoissance. Quand même on garderoit le silence, si nous avons les sentiments que nous devons avoir, le fond du cœur se peindra sur la physionomie.

Voyons maintenant les principales causes qui rendent les ingrats si communs. Ce sont l'amour-propre, la cupidité & l'envie. Commençons par le premier. Chacun juge de soi avec une extrême indulgence ; de-là vient que l'on croit mériter toutes les grâces à la fois. « Il m'a donné cela, se dit-on, mais après » un siècle d'attente, & des travaux sans fin. » J'aurois pu en gagner davantage, si j'avois » voulu m'attacher à tel ou tel autre Seigneur. » Ce n'est pas là mon compte. J'ai été servi » dans la foule. Il ne m'a jugé digne que » de cette bagatelle. Il m'auroit fait plus » d'honneur de ne pas penser à moi, & de » me laisser pour ce que je vaux. » *Cneius Lentulus* l'Augure, étoit un homme d'un esprit aussi mince que stérile. Quoiqu'il fût fort avare, il fortoit de chez lui plus d'écus que de paroles, tant il étoit chiche de la langue ; cependant ce personnage, qui devoit sa première fortune à *Auguste*, à la cour duquel il n'avoit apporté qu'une extrême pauvreté, aggravée sous le poids d'une anti-

grati animi, quàm nullo modo sibi satisfacere, nec ad spem quidem exæquandi unquam beneficii accedere? His atque ejusmodi vocibus id agamus, ut voluntas non lateat, sed aperiatur, ut luceat. Verba cessent licet, si quemadmodum debemus affecti sumus, conscientia eminebit in vultu.

Videndum est nunc quid maximè faciat ingratos. Aut nimius sui suspectus, aut aviditas & invidia. Incipiamus à primo. Nemo non benignus est sui judex; inde est, ut omnia meruisse se existimet. « Hoc » mihi dedit: sed quàm serò, sed post tot » labores! Quantò consequi plura potuissim, si illum aut illum me colere maluissim? Non hoc speraveram. In turbam » coniectus sum. Tam exiguo dignum me » judicavit. Honestiùs præteriri fuit.» Cn. Lentulus Augur, ingenii fuit tam sterilis quàm pusilli. Cùm esset avarissimus, nummos citiùs emittebat, quàm verba, tanta illi inopia erat sermonis. Hic tamen, cùm omnia incrementa sua D. Augusto deberet, ad quem attulerat paupertatem, sub ho-

que noblesse, étant devenu dans la suite un des principaux de Rome par ses richesses & son crédit, ne rougissoit pas de se plaindre souvent d'Auguste, en disant que ce Prince l'avoit détourné de ses études, & qu'il n'en avoit pas reçu autant de biens qu'il en avoit perdus en renonçant à la carrière de l'Eloquence. Le vrai, cependant, c'est qu'entre autres services qu'*Auguste* lui avoit rendus, le plus grand peut-être étoit de lui avoir épargné un travail inutile, & de l'avoir empêché par-là de devenir la risée du public.

La cupidité est incompatible avec la reconnaissance. Plus il nous vient de biens, plus nous en souhaitons.

De même l'ambition ne nous permet pas de borner nos désirs à une certaine mesure de richesses, qu'autrefois nous n'aurions pas osé espérer. Personne ne s'avise de remercier du tribunat, mais on se plaint de ce qu'on n'est point parvenu à la Préture. Cette dignité ne mérite pas de remerciement, si elle n'est pas suivie du Consulat; ni même le Consulat, s'il n'est multiplié. La cupidité va toujours en avant, & elle est incapable de faire son bonheur, parce qu'elle ne considère pas d'où elle est venue, mais où elle veut aller.

Un mal pire que tous ceux-là, plus incommodé & presque incurable, c'est l'envie qui nous tourmente par ses comparaisons. « Il m'a » gratifié de ce don, dit l'envieux; mais à celui-ci il en a donné davantage, & à celui-là » beaucoup plutôt. » = Il est bien plus hon-

nore nobilitatis laborantem, Princeps jam civitatis & pecuniâ & gratiâ, subinde de Augusto solebat queri, dicens à studiis se abductum, nihil tantum in se congestum esse, quantum perdidisset, relictâ eloquentiâ. At illi, inter alia, hoc quoque Divus Augustus præstiterat, quòd illum de risu ac labore irritò liberaverat.

Non patitur aviditas quemquam esse gratum. Eò majora cupimus quòd majora venerunt.

Æquè ambitio non patitur quemquam in eâ mensurâ bonorum conquiescere, quæ quondam ejus fuit impudens votum. Nemo agit de tribunatu gratias; sed queritur quòd non est ad præturam usque perductus. Nec hæc grata est, si deest Consulatus. Ne hic quidem satis, si unus est. Ultra se cupiditas porrigit, & felicitatem suam non intelligit; quia non unde venerit, respicit, sed quò tendat.

Omnibus his vehementius & importunius malum est invidia, quæ nos inquietat, dum comparat. « Hoc mihi præstitit,

nête & bien plus louable d'amplifier les bienfaits qu'on a reçus. « J'aurois dû peut-être » en recevoir davantage ; mais il ne lui étoit » pas aisé d'augmenter ma part. Il faisoit que » ses libéralités fussent partagées entre plusieurs. Voilà du moins un commencement. » Il a peu fait pour moi ; mais il fera plus souvent. Il a préféré un tel à moi ; mais il m'a » préféré à plusieurs autres. Celui-là ne m'égalé point par ses vertus & ses services ; » mais il a eu plus de bonheur. Il a peut-être un mérite particulier que je ne connois » point. Par mes plaintes, je ne me rendrai » pas digne d'obtenir de nouvelles grâces ; » mais je me rendrai indigne de celles que j'ai obtenues. On a mieux partagé des hommes vicieux, des malfaiteurs, des scélérats. » Qu'importe ? la fortune est aveugle, & rarement elle est équitable dans ses jugements. » Il n'est point de bienfait si grand & si bien placé auquel la malignité ne puisse trouver à redire. Il n'en est point de si petit, qu'un bon interprète ne puisse grossir & étendre. Jamais on ne cessera de se plaindre, si on prend les bienfaits du mauvais côté.

Celui qui a reçu un bienfait de bon cœur, l'a rendu. Quel but se propose un bienfaiteur ? d'être utile à celui à qui il donne, & de se procurer un plaisir à lui-même. S'il a agi de son plein gré, si sa bonne volonté est parvenue jusqu'à moi, si elle nous a causé une joie réciproque, il a atteint son but, il a obtenu ce qu'il désiroit. Son intention n'étoit pas d'être

» sed illi plus , sed illi maturius. Quantò
 » est simplicius , quantò purius benefi-
 » cium acceptum augere ! Plus accipere
 » debuiffem , sed illi facilè non fuit plus
 » dare. In multos dividenda liberalitas erat.
 » Hoc initium est. Parùm fecit , sed sæ-
 » piùs faciet. Illum mihi prætulit , & me
 » multis. Ille non est mihi par virtuti-
 » bus , nec officiis : sed habuit suam Vene-
 » rem. Querendo non efficiam , ut majori-
 » bus dignus fim , sed ut datis indignus.
 » Plura illis hominibus turpiffimis data sunt.
 » Quid ad rem ? Quàm rarò fortuna judi-
 » cat ! » Nullum est tam plenum beneficium ,
 quod non vellicare malignitas possit. Nullum
 tam angustum , quod non bonus interpret
 extendat. Nunquam deerunt causæ queren-
 di , si beneficia à deteriore parte spectaveris.

Qui libenter beneficium accepit , reddi-
 dit. Qui beneficium dat , quid proponit ?
 Prodesse ei cui dat , & voluptati sibi esse.
 Si quod voluit , effecit , pervenitque ad
 me animus ejus , ac mutuo gaudio affecit ,
 tulit quod petiit. Non enim sibi invicem

payé de retour, ou bien l'action qu'il a faite n'étoit pas un bienfait, mais un négoce. Celui qui fait un don, veut qu'on le reçoive avec plaisir. Il a ce qu'il a voulu avoir, si le don a été accepté tel qu'il convient. Mais il a espéré d'en tirer quelque profit ? Dès-lors ce n'est plus un bienfait dont le caractère distinctif est de ne pas songer au retour. Pour être reconnoissant, on m'envoie à la Fortune. Si je ne puis répondre malgré elle, le sentiment doit payer le sentiment; car il s'agit ici d'une affaire de cœur. En effet, qu'on y prenne garde : nous satisfesons la volonté par la volonté. A une chose, nous en devons une autre. Quoique nous disions que celui qui a reçu un bienfait de bon cœur, ait été déjà reconnoissant, nous voulons cependant qu'il rende quelque chose de semblable à ce qu'il a reçu. Voulez-vous rendre un bienfait ? recevez-le avec joie & de bonne grâce, vous avez déjà payé de reconnoissance, non de maniere que vous en foyez tout-à-fait quitte, mais de maniere à devoir avec plus de tranquillité. (1)

(1) Quelqu'un a dit fort ingénieusement : « Que » celui qui a rendu l'argent qu'on lui a prêté, ne » l'a plus; & que celui qui l'a encore, ne l'a pas » rendu; mais que pour la reconnoissance, elle paie » dès qu'elle est, & que cependant elle doit encore,



aliquid reddi voluit : aut non fuit beneficium , sed negotiatio. Beneficium qui dat , vult excipi gratè. Habet hoc quod voluit , si bene acceptum est. Sed speravit emolumentum aliquod. Non fuit hoc beneficium , cujus proprium est nihil de redditu cogitare. Ut gratus sum , ad fortunam mittor ; si illâ invitâ respondere non possum , sufficit animus animo. Res inter animos agitur. Itaque attende. Voluntati voluntate satisfecimus , rei rem debemus. Quamvis retulisse illum gratiam dicamus qui beneficium libenter accepit , jubemus tamen aliquid simile ei quod accepit reddere. Vis reddere beneficium ? Benignè accipe , retulisti gratiam , non ut solutum te putes , sed ut securior debeas.

» quoiqu'elle ait une fois payé. » *Commodè autem , quicumque dixit , pecuniam qui habeat , non reddidisse ; qui reddiderit , non habere : gratiam autem & qui retulerit habere ; & qui habeat , retulisse.* Cicer. de Off. l. 2 , c. 20.



DU LIVRE TROISIEME.

IL est honteux de ne point payer les bienfaits de retour. Tout le monde en convient généralement. Les ingrats mêmes se plaignent des ingrats. Il y a plusieurs espèces d'ingrats, dont le délit est le même, & qui ne varient que dans la maniere. Celui qui nie avoir reçu un bienfait, est un ingrat. Celui qui dissimule le bienfait, est un ingrat. Celui qui ne le paie pas de retour, est un ingrat; mais le plus ingrat de tous, est celui qui l'oublie. Celui qui a laissé échapper le bienfait en entier, ne peut jamais le reconnoître. Puisque l'oubli s'est emparé de son esprit, il paroît qu'il ne s'est guère occupé du retour. La reconnoissance demande du sentiment, du temps, des facultés, & l'occasion favorable. Celui qui se souvient du bien qu'on lui a fait, est reconnoissant à peu de frais. Celui qui se refuse à une chose qui n'exige ni peine, ni argent, ni bonheur, n'a aucune bonne excuse à donner; car celui qui a jeté le bienfait si loin, qu'il l'a mis hors de sa portée, n'a jamais eu dessein de le reconnoître.

EX LIBRO TERTIO.

NON referre beneficiis gratiam, & est turpe, & apud omnes habetur. Ideo de ingratis etiam ingrati queruntur. Multa sunt genera ingratorum, quorum una culpa est, ceterum in partibus varietas magna. Ingratus est qui beneficium accepisse se negat, quod accepit: ingratus est qui dissimulat. Ingratus, qui non reddit, ingrattissimus omnium qui oblitus est. Hic nunquam fieri gratus potest, cui totum beneficium elapsum est. Apparet illum non sæpe de reddendo cogitasse, cui obrepfit oblivio. Ad reddendam gratiam, & virtute opus est, & tempore, & facultate, & aspirante fortunâ. Qui meminit, sine impendio gratus est. Hoc quod non operam exigit, non opes, non felicitatem, qui non præstat, nullum habet quo lateat patrociniûm. Nunquam enim voluit gratus esse, qui beneficium tam longè projecit, ut extra conspectum suum poneret.

Plusieurs raisons contribuent à nous faire souvent oublier les plus grands services. La principale, c'est que toujours occupés de nouveaux désirs, nous ne considérons pas ce que nous avons, mais ce que nous voudrions avoir, plus attentifs aux choses que nous souhaitons, qu'à celles que nous possédons; car nous estimons peu les biens que nous avons sous la main. Delà il arrive que nous regardons comme des bagatelles les choses que nous avons reçues, au prix de celles que la cupidité nous laisse entrevoir. Delà vient notre oubli pour les auteurs des premiers bienfaits que nous devons aux autres. Nous aimons & nous respectons un homme qui nous a procuré un état, tant que cet état nous plaît. Un autre état plus considérable vient-il à exciter notre cupidité, nous nous y portons avec ardeur, parce qu'il est dans notre nature de désirer toujours de nous agrandir de plus en plus. Aussi-tôt ce que nous regardions d'abord comme un bienfait, cesse de nous paroître tel. La plupart ne connoissent que le temps présent; bien peu reviennent sur le passé. Delà notre peu de reconnoissance pour nos premiers maîtres, parce que notre enfance n'existe plus pour nous. Delà notre oubli des bienfaits reçus dans notre jeunesse, parce qu'une fois passée, nous n'y pensons plus. Personne ne

Multæ sunt causæ quæ nobis merita nonnunquam maxima velant. Prima omnium ac potissima, quòd novis semper cupiditatibus occupati, non quid habeamus, sed quid petamus, inspicimus; non in id quod est, sed in id quod appetimus, intenti. Quidquid enim domi est, vile est. Sequitur autem, ut ubi quod acceperis, leve novorum cupiditas fecit, auctor quoque eorum non fit in pretio. Amavimus aliquem, & suspeximus, & fundatum ab illo statum nostrum professi sumus, quamdiu nobis placebant ea quæ consecuti sumus. Deinde irrumpit in animum aliorum admiratio, & ad ea impetus factus est, uti mortalibus mos est, ex magnis majora cupiendi: protinùs excidit, quidquid antè apud nos beneficium vocabatur. Nemo nostrum novit, nisi id tempus quod cum maximè transit. Ad præterita rari animum retorquent: sic fit ut præceptores, eorumque beneficia intercidant, quia totam pueritiam relinquimus. Sic fit, ut in adolescentiam nostram collata pe-

244 *TRAITÉ DES BIENFAITS*

regarde le temps passé comme simplement passé, mais comme un temps tout-à-fait perdu. Il faut rendre ici justice à *Epicure* qui se plaint souvent de notre ingratitude pour le passé. Il voudroit qu'on se rappelât les bienfaits reçus, & qu'on les mît au nombre de ses plaisirs. Il n'est point, selon lui, de volupté plus assurée que celle-là, vu qu'elle ne peut plus nous être enlevée. Les biens présents ne sont pas tout-à-fait solides; un accident peut nous en priver. L'avenir est incertain. Le bien passé est le seul qui soit sûr. Le souvenir des bienfaits passés, n'est pas moins propre à exciter la reconnoissance, que la vue des bienfaits présents.

Ecoutez le langage des demandeurs. A les en croire, aucun d'eux ne doit jamais perdre le souvenir du bienfait. Ils le conserveront, disent-ils, éternellement dans leurs cœurs. Il n'en est aucun qui ne vous assure de son attachement le plus inviolable. Ils sont tout à vous: ils vous prient de disposer de leurs personnes. Tels sont les termes dont ils se servent pour vous persuader de la sincérité de leurs sentiments. La grâce accordée, ils ne tardent point à rétracter ces formules respectueuses qui leur paroissent trop humbles & trop suppliantes, & insensiblement ils parviennent à oublier votre bienfait, & à se faire inscrire au nombre des ingrats.

reant, quia ipsa nunquam retractatur. Nemo quod fuit, tanquam in præterito, sed tanquam in perduto ponit. Hoc loco reddendum est Epicuro testimonium, qui assidue queritur, quod adversus præterita finis ingrati, quod quæcumque percepimus bona, non in memoriam reducimus, nec inter voluptates numeremus: cum certior nulla sit voluptas, quam quæ jam eripi non potest. Præsentia bona nondum tota in solido sunt; potest illa casus aliquis incidere. Futura pendent & incerta sunt. Quod præterit inter tuta sepositum est. Præsentium intuitus, ac præteritorum memoria gratum facit.

Audi voces petentium. Nemo non viceturam semper in animo suo memoriam dixit: nemo non deditum se & devotum professus est, & si quod aliud verbum, quo se oppigneraret, invenit. Post exiguum tempus, iidem illi verba priora quasi fordida & parum libera evitant. Perveniant deinde eò, quò, ut ego existimo, pessimus quisque atque ingratissimus pervenit, ut obliviscantur.

On demande si on doit laisser impuni un vice aussi odieux que l'ingratitude, & s'il ne seroit pas à propos de porter une loi qui permit d'intenter action en Justice contre les ingrats. Nos Ancêtres savoient perdre leurs bienfaits avec la même grandeur d'âme qu'ils les accordoient. Si l'on en excepte la nation des *Mèdes*, (1) aucune autre n'a poursuivi les ingrats en justice réglée; ce qui prouveroit qu'une telle loi ne doit point se porter. Il n'y a qu'une voix contre les malfaiteurs. On a décerné contre les homicides, les empoisonneurs & les parricides, une peine diverse, il est vrai, selon les lieux; mais en tous lieux il y en a une. Quant à ce crime si commun, qu'on nomme ingratitude, nulle part on ne le punit, quoique par-tout désapprouvé. Cependant on n'a eu garde de l'absoudre; mais comme on ne pouvoit faire une juste estimation d'une chose si incertaine, on s'est contenté de condamner ce crime à la haine publique, & de le ranger parmi les délits dont on abandonne la vengeance aux Dieux. Je vais exposer quelques-unes des raisons qui ont pu soustraire ce crime à l'animadversion des lois. Si l'on permet action contre lui, on perd ce qu'il y a de meilleur dans le bienfait. Si j'ai droit d'en appeler au Juge, ce qui étoit un bienfait, n'est plus

(1) A Athènes, il y avoit action contre les ingrats, dit Valere Maxime. *Athenis adversus ingratos actio constituta est. L. 5, C. 3.*

Hoc tam invisum vitium, an impunitum esse debeat, quæritur, & an hæc lex ponenda sit, quâ ingrati datur actio. Nostri majores beneficia magno animo dabant, magno perdebant. Exceptâ Medorum gente, non est in ullâ data adversus ingratum actio, magnumque hoc argumentum, dandam non fuisse: quia adversus maleficium omne consensimus, & homicidii, veneficii, parricidii aliubi atque aliubi diversa pœna est, sed ubique aliqua. Hoc frequentissimum crimen nusquam punitur, ubique improbat. Neque absolvimus illud, sed cùm difficilis esset incertæ rei æstimatio, tantùm odio damnavimus, & inter ea reliquimus, quæ ad vindices Deos mittimus. Rationes autem multæ mihi occurrunt, propter quas crimen hoc in legem cadere non debeat. Pars optima beneficii perit, si actio datur. Si appello, si ad judicem voco, incipit non beneficium esse, sed creditum. Deinde, cùm res honestissima sit, referre gratiam, desinit esse honesta, si necessaria est. Non enim magis laudabit quisquam gratum ho-

qu'un prêt de ma part. De plus, la reconnaissance étant une action honnête, un procédé d'honneur, elle cesse d'être telle, si elle devient nécessaire; car un homme reconnoissant ne fera pas plus louable que celui qui a payé une dette sans avoir recours au Juge. Ainsi l'on gâteroit deux choses très-précieuses dans la société, le bienfait, & la reconnoissance. Il n'y a de gloire à être reconnoissant, qu'autant qu'il y a de la sûreté à être ingrat. Le bienfait est une chose indéfinissable, ainsi que l'ingratitude. Aucune loi ne peut en fixer au juste la nature. Souvent celui qui a rendu ce qu'il avoit reçu, est un ingrat, & celui qui ne l'a pas rendu, est reconnoissant. Quelqu'un m'a donné une grosse somme d'argent; mais il est riche, & il ne se ressentira point de cette dépense: un autre m'en a donné autant; mais c'est tout son revenu. La somme est la même, mais le bienfait est tout différent. Faisons un autre supposition. Celui-ci a payé pour moi; mais il a tiré la somme de son coffre. Celui-là m'a rendu le même service; mais il a été obligé d'emprunter la somme. C'est un bienfait que le don d'une terre. Un pain donné dans la disette, est un bienfait. C'est un bienfait que le don d'un Royaume. Indiquer une fontaine à des gens qui meurent de soif, est un bienfait. Comment comparer toutes ces choses entr'elles? Qui pourra, au juste, en peser la valeur? Il est difficile de porter son jugement sur une chose qui a pour objet, non la

minem, quàm eum qui quod debebat, citra
 iudicium solvit. Ita duas res, quibus in vitâ
 humanâ nihil pulchrius est, corrumpimus,
 gratum animum & beneficium. Non est
 gloriosa res gratum esse, nisi tutum est
 ingratum fuisse. Quid sit beneficium non
 constat. Quid sit ingratus nulla lex mon-
 trat. Sæpe & qui reddidit quod accepit,
 ingratus est; & qui non reddidit, gratus.
 Donavit aliquis magnam pecuniam, sed di-
 ves, sed non sensurus impendium: donavi
 alius, sed toto patrimonio cessurus. Summa
 eadem est, beneficium idem non est. Etiam
 nunc adjice. Hic pecuniam pro addicto de-
 pendit, sed cùm illam domo protulisset. Ille
 dedit eandem, sed mutuam sumpsit. Benefi-
 cium est, donata possessio: beneficium est,
 unus in fame panis. Beneficium est donare
 regiones; beneficium est arenibus siti
 monstrare fontem. Quis inter se ista com-
 parabit? Quis expendet? Difficilis est
 sententia, quæ non rem, sed vim rei
 quærit. Eadem cùm sint, aliter data non
 idem pendent. Dedit mihi hic beneficium:

chose même , mais la force ou le prix de la chose. Les mêmes choses , données d'une façon différente , doivent s'apprécier différemment. L'un m'a rendu un service , mais à contre cœur , de mauvaise grâce , & en rechignant. Il m'a regardé avec dédain , & il m'a obligé si lentement , qu'il m'auroit plus obligé par un prompt refus. Comment un Juge pourra-t-il distinguer toutes ces nuances , attendu que le doute , l'air , le maintien & le discours affoiblissent le prix du service. Que dirai-je de certaines choses auxquelles nous donnons le titre de bienfaits , parce que nous les désirons avec une ardeur immodérée. Il y a de bons offices qui n'ont rien d'éclatant , mais qui sont fort utiles , quoiqu'ils n'aient pas grande apparence. Vous appelez bienfaits , donner le droit de Bourgeoisie (1) , faire asseoir quelqu'un aux quatorze degrés , & défendre un homme accusé d'un crime capital. Qu'est-ce donc que de donner de bons conseils , de détourner du crime , d'arracher le fer à un forcené qui veut attenter sur lui-même ? Qui pourra apprécier ces sortes de services ? Comment les payer de retour ? Un tel vous a fait présent d'une maison ; mais moi je vous ai prédit que la vôtre étoit sur le point de s'écrouler sur vous : il vous a donné

(1) *Le droit de Bourgeoisie* , ou de Citoyen Romain , ne s'accordoit , du temps de la République , que rarement & pour des services signalés. Dans la suite les Empereurs s'emparèrent de ce droit , & l'accorderent à leur fantaisie , ou pour de l'argent

sed non libenter, sed dedisse se questus est, sed superbitis me quàm solebat aspexit; sed tam tardè dedit, ut plus præstiturus fuerit, si citò negasset. Horum quomodo iudex inibit æstimationem, cùm sermo, & dubitatio, & vultus, meritì gratiam destruant. Quid quòd quædam beneficia vocantur, quia nimis concupiscuntur: quædam non sunt ex hâc vulgari notâ, sed majora, etiam si minùs apparent? Beneficium vocas dedisse civitatem, in quatuordecim gradus deduxisse, & defendisse capitis reum. Quid utilia suafisse? Quid retinuisse, ne in scelus rueret? Quid gladium excussisse morituro? Hæc quis æstimabit? Quis similibus beneficiis jubebit beneficia pensari? Donavit tibi domum; sed ego tuam supra te ruere prædixi. Dedit tibi patrimonium; sed ego naufrago tabulam. Pugnavit pro te,

*Les quatorze degrés, c'est-à-dire, la dignité de Chevalier Romain. Les Chevaliers avoient au théâtre quatorze rangs de sièges, qu'on appeloit *gradus*. Ce mot est ici, au figuré, pour signifier les cinquante mille livres qu'il falloit avoir pour entrer dans l'ordre des Chevaliers.*

un héritage ; mais moi je vous ai tendu une planche pour vous sauver d'un naufrage. Il a combattu , & il s'est fait blesser pour vous ; mais moi je vous ai sauvé la vie par mon silence. Comme le bienfait se donne & se rend différemment , il n'est pas aisé d'observer l'égalité de part & d'autre. Outre cela , on ne peut assigner de jour au bienfait , comme à un argent prêté. Celui qui n'a pas encore été reconnoissant , peut le devenir. Dites-moi , comment prendre un ingrat sur le fait ? Les plus grands bienfaits ne peuvent se prouver. Souvent ils sont cachés au fond du cœur des intéressés. Quoique le bienfait soit le même , il est plus grand , s'il est accordé à un homme que vous n'avez commencé à connoître que du moment que vous l'avez obligé. Souvent on peut m'obliger sans que je le veuille , & à mon insu. Que ferez-vous ? appellerez-vous ingrat , celui qui a reçu un bienfait sans le savoir , & qui ne l'auroit pas accepté , s'il avoit su votre dessein ? Tel m'a servi dans l'occasion , qui m'a fait tort dans la suite. Pour un seul bienfait , suis-je obligé de souffrir plusieurs outrages ? Je ne finirois point s'il faloit détailler ici toutes les difficultés qui se présentent.

Il est d'une âme grande & généreuse d'aider les autres , & de leur rendre service. Un homme bienfaisant ressemble aux Dieux , & celui qui exige du retour , ressemble aux usuriers. Mais , me direz-vous , il y aura beaucoup plus d'ingrats , si l'on ne permet point

& vulnera excepit : at ego vitam tibi silentio dedi. Cùm aliter beneficium detur, aliter reddatur, paria facere difficile est. Dies prætereà beneficio reddendo non dicitur, sicut pecuniæ creditæ. Itaque potest, qui nondum reddidit, reddere. Dic enim intrà quod tempus deprehendatur ingratus. Maxima beneficia probationem non habent. Sæpe intra tacitam duorum conscientiam latent. Plus est, quamvis idem detur, si ei detur, quem nosse à tuo beneficio incipis. Beneficium sæpe ab eo accipio, à quo nolo, & aliquando ignorans obligor. Quid facies? Ingratum vocabis eum cui beneficium incio, & si scivisset, non accepturo, impositum est? Aliquis dedit mihi beneficium, sed idem postea fecit injuriam. Utrum uno munere ad patientiam omnium injuriarum astringor? Dies me deficiet, omnes difficultates persequi tentantem.

Generosi animi & magnifici est, juvare & prodesse. Qui dat beneficia, Deos imitatur. Qui repetit, feneratores. Plures, inquis, ingrati erunt, si nulla adversus in-

d'action contre eux. Au contraire, il y en aura moins, parce que les bienfaits seront dispensés avec plus de discernement. On ne sauroit être trop attentif à choisir les objets de sa bienfaisance. De plus, il ne convient pas de découvrir au public le grand nombre des ingrats. La grande quantité des coupables effaceroit la honte du crime, & ce vice, s'il étoit censé commun, cesseroit de paroître un opprobre. Voyons-nous maintenant une femme rougir du divorce ? On ne l'a craint que tant qu'il a été rare. Nos femmes ont appris à le faire, à force d'en entendre parler. La pudeur n'est plus que l'enseigne & le partage de la laideur. Comme on ne rougit plus de ces sortes de délits, depuis qu'ils sont devenus si communs, ce seroit tout de même augmenter le nombre & l'audace des ingrats, que de les compter. Hé quoi ! me direz-vous, faut-il laisser les ingrats impunis ? Hé quoi ! vous dirai-je à mon tour, faut-il laisser impunis les impies, les méchants, les avares, les gens colères & d'un caractère féroce ? Croyez-vous que les crimes qui sont odieux, soient impunis ? Y a-t-il supplice plus cruel que la haine publique ? N'est-ce point déjà une punition pour l'ingrat, que d'avoir perdu le goût & le sentiment de la chose la plus douce & la plus agréable qui soit au monde ? Son cœur est tourmenté & déchiré par le remors que lui cause le bienfait qu'il a si mal reconnu. Croyez-moi, c'est un assez grand châtement pour lui, comme

gratum datur actio. Immo pauciores, quia majore delectu dabuntur beneficia. Etiam atque etiam, cui des, considera. Deinde non expedit notum omnibus fieri, quàm multi ingrati sint. Pudorem enim rei tollet multitudo peccantium, & desinet esse probri loco commune maledictum. Numquid jam ulla repudio erubescit? Tam diu istud timebatur, quàm diu rarum erat. Quod sæpe audiebant, facere didicerunt. Argumentum est deformitatis pudicitia. Quemadmodum horum delictorum jam evanuit pudor, postquam res latius evagata est, ita ingratos plures efficies & audaciores, si numerare se cœperint. Quid ergo? Impunitus erit ingratus? Quid ergo? Impunitus erit impius? Quid malignus? Quid avarus? Quid impotens? Quid crudelis? Impunita tu credis esse, quæ invisa sunt? Aut ullum supplicium gravius existimas publico odio? Pœna est, quòd intellectum optimæ rei ac dulcissimæ amisit. Urit illum & angit intercepti beneficii conscientia. Satis hæc ipsa pœna magna est, quòd rei, ut dicebam,

je viens de le dire, que de ne pas goûter les douceurs de la reconnoissance. L'ingrat ne sent qu'une seule fois le plaisir du bienfait, & un cœur reconnoissant goûte ce plaisir à tout moment.

On demande si un esclave peut devenir le bienfaiteur de son maître. Quiconque ose le nier, ignore les premiers principes du droit humain. C'est le cœur, & non l'état, qu'il faut considérer en matière de bienfaits. La vertu ne donne l'exclusion à personne. Elle est accessible à tous. Elle admet, elle invite tout le monde; les personnes libres, les Affranchis, les Esclaves, les Rois & les Exilés; elle n'a égard ni au rang, ni à la noblesse: elle se contente de l'homme isolé & tout nu. Un esclave peut être juste, courageux, magnanime; il peut donc mériter le titre de bienfaiteur. Il n'est pas douteux qu'un esclave ne puisse obliger le premier venu. Pourquoi ne pourroit-il pas tout de même obliger son maître? Dites-le moi, si je vous montre un esclave combattant pour la vie de son maître, sans prendre garde à lui-même tout couvert de blessures, & versant jusqu'à la dernière goutte de son sang, afin de donner, par sa propre mort, le temps à son maître de chercher son salut dans la fuite; oseriez-vous nier qu'un tel homme soit un bienfaiteur, quoiqu'il soit esclave? Si je vous en fais voir un autre que l'on voudroit forcer à révéler les secrets de son maître, & qu'un tyran ne peut ni corrompre par la gran-

jucundissimæ fructum non percipit. Gratum hominem semper beneficium delectat, ingratum semel.

Quæritur à quibusdam an beneficium dare servus domino possit. Servos qui negat dare aliquando domino beneficium, ignarus est juris humani. Refert enim cujus animi sit, qui præstat, non cujus statûs. Nulli præclusa virtus est, omnibus patet, omnes admittit, omnes invitat, ingenuos, libertinos, servos, reges, & exules. Non eligit domum, nec censum; nudo homine contenta est. Potest servus justus esse, potest fortis, potest magnanimus: ergo & beneficium dare potest. Non est dubium, an servus beneficium dare possit cuilibet; quare ergo non & domino suo possit? Dic mihi, si tibi ostendero aliquem servum pro salute domini sui sine respectu suæ dimicantem, & confossum vulneribus, reliquias tamen sanguinis ab ipsis vitalibus fundentem, & ut ille effugierdi tempus habeat, moram suâ morte quærentem: hunc tu negabis beneficium dedisse, quia servus est? Si tibi

deur de ses promesses, ni effrayer par ses terribles menaces, ni vaincre par les tourments les plus horribles, qui élude & qui écarte tous les soupçons, en sacrifiant sa vie à sa fidélité, nierez-vous qu'un tel homme soit un bienfaiteur, sous prétexte qu'il est esclave? C'est se tromper, que de croire que la servitude s'empare de l'homme tout entier. La meilleure partie de l'individu en est exceptée. Les corps sont engagés aux maîtres, & en dépendent; mais l'âme est tellement libre & indépendante, que l'espèce de prison où elle est renfermée ne peut l'empêcher de prendre son essor, de faire de grandes actions, & de s'élever jusqu'à la sphère des Héros & des Dieux, qui s'étend jusqu'à l'infini. C'est donc le corps que la Fortune a livré au maître; c'est lui que l'on achète & que l'on vend; mais la partie intrinsèque de l'individu ne peut être réduite en esclavage. Nous ne sommes pas en droit de commander tout ce qu'il nous plaît à nos esclaves, & eux ne sont pas obligés de nous obéir en tout. Ainsi ils n'exécuteront pas des ordres contraires aux intérêts de la République, & ils ne prêteront jamais leurs mains à aucun crime. Il y a des choses qui ne sont ni ordonnées, ni défendues par la loi. Celles-ci peuvent servir aux esclaves de matière de bienfaits. Tandis qu'ils s'acquittent de ce qui est de leur devoir, cela s'appelle ministère; quand ils vont au-delà, c'est un bienfait de leur part. Il y a certaines choses qu'un maître est tenu de

ostendero aliquem, ut secreta domini prodatur, nullâ tyranni pollicitatione corruptum, nullis territum minis, nullis cruciatibus victum, avertisse, quantum potuit, suspensiones quærentis, & impendisse spiritum fidei: hunc tu negabis beneficium domino dedisse, quia servus est? Errat, si quis existimat servitutem in totum hominem descendere. Pars melior ejus excepta est. Corpora obnoxia sunt & adscripta dominis: mens quidem sui juris, quæ adeò libera est, ut ne ab hoc quidem carcere cui inclusa est, teneri queat, quominus impetu suo utatur, & ingentia agat, & in infinitum comes cœlestibus exeat. Corpus itaque est quod domino fortuna tradidit. Hoc emitur, hoc venditur. Interior illa pars mancipio dari non potest. Non enim aut nos omnia jubere possumus, aut in omnia servi parère coguntur. Contra Rempublicam imperata non facient, nulli sceleri manus commodabunt. Quædam sunt quæ leges nec jubent, nec vetant facere. In his servus materiam beneficii habet. Quamdiu præsta-

fournir à son esclave , comme la nourriture & le vestiaire. Personne ne s'avise de donner à ces choses le nom de bienfaits ; mais lorsqu'un maître est indulgent envers son esclave, lorsqu'il lui procure une belle éducation , & qu'il le fait instruire des arts qu'on apprend aux personnes libres , c'est alors un bienfait. Il en est de même du côté de l'esclave. Tout ce qui excède son service ordinaire , tout ce qu'il fait au-delà de son devoir , sans qu'on puisse l'y contraindre , & par pure bonne volonté , est aussi un bienfait. Voulez-vous savoir quand le bienfait n'a pas lieu ? Lorsqu'on peut dire , qu'en arriveroit-il , s'il ne le vouloit pas ? Mais toutes les fois qu'il fait ce qu'il lui est permis de ne pas faire , on doit lui savoir gré de sa bonne volonté. Quoi donc , me direz-vous , un maître peut recevoir un bienfait de son esclave ? Oui , comme tout homme d'un autre homme. Il dépend de vous de ne pas le recevoir de votre esclave ; mais y a-t-il sur terre un seul homme qui puisse se passer des services des individus les plus méprisables , & qui ne soit jamais dans le cas d'en avoir besoin ? Je vais citer quelques exemples d'esclaves vraiment bienfaiteurs : l'un a sauvé la vie à son maître , en sacrifiant la sienne pour lui ; l'autre lui a procuré une mort glorieuse , ou l'a aidé à se la donner , ou l'a trompé à son avantage.

tur, quod à servis exigi solet, ministerium est: ubi plus, quàm quod servo necesse est, beneficium est. Est aliquid quod dominus præstare servo suo debeat, ut cibaria, vestiarius. Nemo hoc dixit beneficium. At indulgit, liberaliùs educavit, artes quibus erudiuntur iægeni, tradidit, beneficium est. Idem e contrario fit in personâ servi. Quidquid est quod servilis officii formulam excedit, quod non ex imperio, sed ex voluntate præstatur, beneficium est. Vis scire, quando non sit beneficium? Ubi dici potest: quid, si nollet? Ubi verò id præstat, quod nolle licuit, voluisse laudandum est. Quid ergo? Beneficium dominus a servo accipit? Immo homo ab homine. Ne a servo acceperis, in tua potestate est. Quis autem tantus est, quem non fortuna indigere etiam infimis cogat? Multa jam beneficiorum exempla referam. Dedit aliquis domino suo vitam, dedit mortem, servavit periturum, & pereundo servavit. Alius mortem domini adjuvit, alius decipit.

Claudius Quadrigarius, (1) dans le dix-huitième Livre de ses Annales, raconte qu'au siège d'Adrumente, lorsque les assiégés, réduits aux dernières extrémités, étoient sur le point de se rendre, deux esclaves passèrent du côté des ennemis, & y firent offre de leurs services, qu'on accepta. En effet, ils se distinguèrent par leur bravoure; & la ville ayant été prise, tandis que les vainqueurs la parcouroient pour piller & égorger, nos deux transfuges se rendirent, par des routes détournées, à la maison où ils avoient servi, se saisirent de la dame qui avoit été leur maîtresse, la firent marcher devant eux comme une captive; & comme on leur demanda qui étoit cette dame, ils répondirent que c'étoit leur maîtresse, femme dure & féroce, qu'ils conduisoient au lieu du supplice, pour la punir de sa cruauté envers eux. L'ayant fait sortir de la ville, ils la cachèrent, avec grand soin, dans un lieu sûr, jusqu'à ce que le pillage fût fini. Quand nos soldats, rassasiés de carnage, eurent repris leur caractère Romain, nos deux transfuges reprirent aussi le leur, & allèrent se remettre volontairement entre les mains de leur maîtresse. Celle-ci affranchit sur-le-champ ses deux libérateurs, & ne rougit pas de devoir la vie à deux esclaves sur lesquels

(1) *Quadrigarius*, veut dire, celui qui conduit un char à quatre chevaux de front; mais il est vraisemblable que c'est un nom d'homme, ou un surnom.

Claudius Quadrigarius in duodevicesimo Annalium tradidit, cùm obsideretur Adrummentum, & jam ad summam desperationem ventum esset, duos servos ad hostem transfugisse, & operæ pretium fecisse. Deinde urbe captâ, passim discurrente victore, illos per nota itinera ad domum, in quâ servierant, præcucurrisse, & dominam suam ante se egisse; & quærentibus quænam esset, dominam & quidem crudelissimam, ad supplicium ab ipsis duci, professos esse: eductam deinde extra muros summâ curâ celasse, donec hostilis ira consideret. Deinde, ut fatiatus miles ad Romanos mores citò rediit, illos quoque ad suos rediisse, & dominam sibi ipsos dedisse. Mirum est utrumque è vestigio illa, nec indignata est ab his se vitam accepisse, in quos vitæ necisque potestatem habuisset. Potuit sibi hoc vel magis gratulari. Aliter enim servata minus notæ & vulgaris clementiæ habuisset:

Adrumente, s'écrit de cinq ou six manières dans les anciens Auteurs. C'est une ville d'Afrique, qu'on appelle aujourd'hui *Sassa-Nigra*.

elle avoit eu droit de vie & de mort. L'action de ses domestiques ne lui fesoit qu'honneur. Sauvée d'une autre maniere, elle n'auroit dû son salut qu'aux sentiments connus d'une clémence ordinaire ; au lieu que ses esclaves, en s'y prenant de la sorte, la rendirent célèbre, & lui méritèrent d'être proposée pour modèle aux autres maîtresses. Dans le sac de la ville, tandis que chacun ne songeoit qu'à pourvoir à sa propre sûreté, tous les amis & parents de la dame l'avoient abandonnée, excepté ces deux transfuges. Ceux-ci, pour faire voir à quel dessein ils étoient passés d'abord du côté des ennemis, quitterent le parti des vainqueurs, pour embrasser celui d'une captive. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce bienfait, c'est qu'ils ne craignirent pas de jouer le rôle de parricides, comptant pour rien de passer pour les assassins de leur maîtresse, pourvu qu'ils en fussent les sauveurs. Non, non, croyez-moi, il n'est pas d'une âme servile de faire une si belle action, au risque de passer pour des criminels.

C. Vettius, Gouverneur des Marses, ayant été pris, on le conduisoit à un Général Romain : son domestique tira l'épée du soldat qui l'entraînoit, & en tua d'abord son maître. *Il est temps*, dit-il ensuite, *que je pense à moi, après avoir affranchi mon maître ;* & il s'enfonça le même fer au milieu du corps. Citez-moi quelqu'un qui ait sauvé son maître avec plus de grandeur d'âme ? (1)

sic

fic servata, nobilis fabula, & exemplum dominarum fuit. In tantâ confusione captæ civitatis, cùm sibi quisque confuleret, omnes ab illâ, præter transfugas, fugerunt. At hi, ut ostenderent, quo animo facta esset prior illa transitio, à victoribus ad captivam transfugerunt, personam parricidarum ferentes: quod in illo beneficio maximum fuit, tanti judicaverunt, ne domina occideretur, videri dominam occidisse. Non est servilis animi, egregium factum famâ sceleris emisse.

C. Vettius Prætor Marforum ducebatur ad Romanum Imperatorem. Servus ejus gladium militi ipsi, à quo trahebatur, eduxit, & primùm dominum occidit. Deinde, *tempus est, inquit, me & mihi consulere: jam dominum manumisi*: atque ita se uno ictu transegit. Da mihi quemquam, qui magnificentius dominum servaverit.

(1) C'est dommage que Sénèque soit un peu fanatique sur l'article du suicide. Il étoit de la secte Stoïcienne, qui faisoit profession de mépriser la vie, & de braver la mort. C'est pourquoi il exalte si fort

César assiégeoit *Corfinium*. *Domitius* y étoit renfermé : celui-ci ordonna à son Médecin, qui étoit en même temps son domestique, de lui donner un poison. Voyant qu'il balançoit, *Que tardes-tu*, lui dit-il, *comme s'il dépendoit de toi de ne pas m'obéir ? C'est le fer à la main que je demande la mort.* Alors le Médecin feignant d'être effrayé, promit de le satisfaire, & lui donna une médecine qui ne pouvoit lui faire d'autre mal que de l'endormir. L'Esclave-Médecin voyant son maître plongé dans un profond sommeil, alla trouver le fils de *Domitius*, & lui dit : « Faites-moi garder à vue, jusqu'à ce que l'évènement vous fasse connoître, si j'ai eu intention d'empoisonner votre pere. » En effet, *Domitius* en revint, & *César* lui laissa la vie ; mais il la devoit d'abord à son esclave.

Durant les horreurs d'une guerre civile, un esclave cacha son maître, qui étoit du nombre des proscrits. Il se mit au doigt l'anneau de son maître, se revêtit de ses habits, & s'alla présenter aux soldats inquisiteurs qu'on avoit envoyés à la poursuite : *Faites ce qu'on vous a ordonné*, leur dit-il, & il leur tendit son cou à couper. Quel homme que celui qui voulut mourir pour son maître dans un temps où c'étoit un prodige de fidélité, que de ne pas souhaiter la mort de son maître !

l'action de cet Esclave, qui n'étoit rien moins que raisonnable. Qui avoit dit à cet Esclave, que le

Corfinium Cæsar obsidebat. Tenebatur inclusus Domitius. Imperavit medico, eisdemque servo suo, ut sibi venenum daret. Cùm tergiversantem videret, *Quid cunctaris*, inquit, *tanquam tuâ in potestate totum istud sit? Mortem rogo armatus.* Tum ille promisit, & medicamentum innoxium illi dedit: quo cùm sopitus esset, accessit ad filium ejus. *« Jube me, inquit, adservari, dum ex eventu intelligis, an venenum patri tuo de-
» derim. »* Vixit Domitius, & servatus à Cæsare est. Prior tamen illum servus servaverat.

Bello civili proscripsum dominum servus abscondit; & cùm annulos ejus sibi aptasset, ac vestem induisset, speculatoribus occurrit: nihil se deprecari, quominus imperata peragerent, dixit, & deinde cervicem porrexit. Quanti viri est, pro domino eo tempore mori velle, quo erat rara fides dominum mori nolle!

Général Romain n'useroit pas de clémence, & ne lui conserveroit pas la vie ainsi qu'à son Maître? C'étoit donc commettre *insensément* deux meurtres à la fois.

Je ne dois point passer sous silence les exemples donnés dans notre siècle. Sous Auguste, une parole indiscrette n'étoit pas encore un crime, mais il ne s'en faloit guères. A l'occasion d'un voyage que devoit faire Auguste, Rufus, homme Consulaire, s'avisa de dire dans un repas, qu'il souhaitoit que l'Empereur n'en revînt jamais; & plaisantant sur la multitude des victimes qu'on avoit coutume d'immoler en actions de grâces de son retour, il ajouta que *tous les taureaux & tous les veaux fesoient le même vœu que lui*. Le mot ne tomba pas à terre, & fut recœuilli soigneusement par quelques-uns des convives. Le lendemain, à la pointe du jour, un des esclaves de Rufus fit ressouvenir son maître de ce qui lui étoit échappé la veille, pendant qu'il avoit la tête échauffée par le vin. Il lui conseilla de prévenir l'Empereur, & d'aller se dénoncer lui-même. Rufus suivit ce conseil; il courut au palais, se présenta devant Auguste, & lui ayant conté son imprudence, le pria de la lui pardonner. Auguste y consentit. *César*, reprit Rufus, *personne ne croira que vous m'ayez rendu votre amitié, si vous ne me faites une gratification*, & il lui demanda une somme qui n'eût pas été un don médiocre, si Auguste eût eu à le récompenser. Le Prince la lui accorda; il ajouta seulement en riant: *Pour mon intérêt, je me donnerai de garde une autrefois de me mettre en colère contre vous*. Auguste fit une belle action en pardonnant, & en ajoutant la libéralité à

Nostri seculi exempla non præteribo. Sub Divo Augusto, nondum hominibus verba sua periculosa erant, jam molesta. Rufus, vir ordinis Senatorii, inter cœnam optaverat, ne Cæsar salvus rediret ex eâ peregrinatione quam parabat, & adjecerat *idem omnes & tauros & vitulos optare*. Fuerunt qui illa diligenter audirent. Ut primùm diluxit, servus qui cœnanti ad pedes steterat, narrat quæ inter cœnam ebrius dixisset. Hortatur eum ut Cæsarem occupet, atque ipse se deferat. Usus consilio, descendenti Cæsari occurrit, & Cæsarem, ut ignosceret sibi, rediretque in gratiam secum rogavit. Cùm dixisset se Cæsar facere: *Nemo, inquit, credet te mecum in gratiam rediisse, nisi aliquid mihi donaveris*; petitque non fastidiendam à propitio summam, & impetravit. Cæsar ait: *Meâ causâ dabo operam, ne unquam tibi irascar*. Honestè Cæsar, quòd ignovit, quòd liberalitatem clementiæ adjecit. Quicumque hoc audiverit exemplum, necesse est Cæsarem laudet, sed cùm servum antè laudaverit. Non expectas, ut tibi narrem manu missum,

la clémence. Quiconque entendra raconter ce trait admirable, sera forcé de louer ce Prince, mais après avoir loué l'esclave auparavant. Vous n'attendez pas que je vous dise que cet esclave fut mis en liberté, non pas néanmoins gratuitement. L'Empereur qui avoit appris comment la chose s'étoit passée, voulut payer lui-même le prix de sa rançon.

Après tant d'exemples, il n'est plus douteux qu'un esclave ne puisse devenir le bienfaiteur de son maître. Pourquoi faut-il que la personne diminue le prix de la chose, plutôt que la chose n'honore la personne? Nous avons tous la même origine. Personne n'est plus noble qu'un autre, si ce n'est celui qui a plus de vertus & de lumieres. Ceux qui exposent les portraits de leurs ancêtres dans leurs vestibules, & qui placent l'arbre généalogique de leur famille dans la première salle de leurs hôtels, sont plus des hommes illustres qu'illustres. Quel indigne orgueil que celui qui nous porte à dédaigner les bienfaits de nos esclaves, & qui nous fait considérer leur état en oubliant leurs bons offices! Osez-vous appeler quelqu'un esclave, vous qui êtes esclaves de la gourmandise, de la volupté, & d'une courtisane? Quoi! vous avez le front de qualifier quelqu'un du titre d'esclave? Où vous entraînent, où vous mènent donc ces portefaix? N'est-ce point à la porte de quelque portier de nos grands Seigneurs? Vous niez que vous puissiez recevoir un bienfait de votre domestique, tandis que

qui hoc fecerat. Nec tamen gratis. Pecuniam pro libertate ejus Cæsar numeravit.

Post tot exempla non est dubium, quin beneficium aliquando à servo dominus accipiat. Quare potius persona rem minuat, quàm personam res ipsa cohonestet? Eadem omnibus origo. Nemo altero nobilior, nisi cui rectius ingenium, & artibus bonis aptius. Qui imagines in atrio exponunt, & nomina familiæ suæ longo ordine ac multis stemmatum illigata flexuris in parte primâ ædium collocant, noti magis quàm nobiles sunt. Quid superbiâ in tantam vanitatem attollimur, ut beneficia à servis indignemur accipere, & fortem eorum spectemus, obliti meritorum? Servum tu quemquam vocas, libidinis & gulæ servus, & adulteræ mancipium? Servum vocas quemquam? Quò tandem ab istis gerulis raperis? Quò te isti efferunt? Ad ostium alicujus ostiarii: & deinde negas tibi beneficium à servo tuo

vous regardez comme un bienfait le baiser (1) que vous donne le domestique d'autrui. Quelle contradiction entre votre conduite & vos sentimens ! Vous méprisez , & vous honorez en même temps les esclaves , haut & impérieux dans votre propre maison , humble hors de chez vous , & aussi méprisé que méprisant. Il n'y en a point qui aiment tant à abaisser les autres , que ceux qui n'ont aucun droit de s'élever. Il n'y en a point qui soient plus disposés à humilier les autres & à les fouler aux pieds , que ceux qui ont appris à faire des outrages à force d'en recevoir eux-mêmes. J'ai cru que cette sortie feroit ici bien placée pour rabattre un peu l'insolence de ces colosses imbéciles qui ont la foiblesse de s'enorgueillir des biens qui dépendent absolument des caprices de la fortune.

On demande si les enfants peuvent quelquefois rendre à leurs parents de plus grands services qu'ils n'en ont reçus. On convient que certains enfants ont surpassé leurs peres en grandeur , en puissance , & même en vertu. Si c'est là une chose incontestable , il peut se faire aussi qu'ils aient fait plus de bien aux auteurs de leurs jours , ayant eu une meilleure volonté & une fortune plus considérable. Vous me direz peut-être : Quelque chose qu'un fils

(1) On fait que les baisers à la bouche & sur les yeux , étoient en usage chez les Romains pour sa-

posse dari, cui osculum alieni servi beneficium est? Quæ est tanta animi discordia? Eodem tempore servos despicias & colis. Imperiosus intra limen atque impotens, humilis foris, & tam contemptus quàm contemnens. Neque enim ulli magis abjiciunt animos, quàm qui improbè tollunt, nullique ad calcandos alios paratiores, quàm qui contumelias facere, accipiendo didicerunt. Dicenda hæc fuerunt ad contunden-
dam insolentiam hominum ex fortunâ pendendum.

Quæritur, an aliquando liberi majora beneficia dare parentibus suis possint, quàm acceperint. Istud conceditur multos filios majores potentioresque extitisse, quàm parentes suos, æquè illud, meliores fuisse. Quod si constat, potest fieri, ut meliora tribuerint, cum & fortuna illis major esset, & melior voluntas. Quidquid, inquis, est, quod dat patri filius, utique minus est :

saluer ou se complimenter. Ainsi les clients, pour faire leur cour au patron, étoient obligés de baiser leurs domestiques.

donne à son pere , il donne toujours moins qu'il n'a reçu , puisqu'il doit à son pere cette faculté même qu'il a de donner. Par conséquent , le pere ne peut jamais être vaincu , parce qu'en supposant même qu'il le fût , la victoire du fils seroit toujours un bienfait du pere. Pour répondre à ce raisonnement spécieux , établissons d'abord quelques principes. Il y a des choses qui doivent leur origine à d'autres , & qui sont néanmoins plus grandes que celles auxquelles elles doivent leur origine. Qu'on ne dise pas qu'une chose n'est pas plus grande que celle qui lui a donné commencement , parce qu'elle n'auroit pu prendre d'accroissement , si elle n'avoit commencé. Plusieurs choses surpassent de beaucoup celles dont elle tirent leurs principes : les semences sont la cause de toutes choses , & elles sont cependant les plus petites parties des choses qu'elles produisent. Voyez le Rhin , voyez l'Euphrate , & tous les fleuves les plus célèbres , quelle est leur grandeur , si on les compare à leurs sources ? Retranchez la racine , les forêts ne s'élèveront point , & toutes ces hautes montagnes ne seront plus revêtues. Il en est de même de toutes les autres choses.

Il est temps que nous tirions , pour ainsi dire , quelque chose de notre cru. Celui qui a donné la vie à un autre , si on la lui a sauvée deux fois , a reçu un plus grand bienfait qu'il n'a donné. Le pere a donné la vie , mais si son fils la lui sauve deux fois , il aura plus rendu qu'il n'a reçu. Un bienfait

quia hanc ipsam dandi facultatem patri debet. Ita nunquam beneficio vincitur, cujus beneficium est ipsum, quòd vincitur. Primum, quædam initium ab aliis trahunt, & tamen initiis suis majora sunt: nec ideo aliquid non est majus eo à quo cœpit, quia non potuisset in tantum procedere, nisi cœpisset. Nulla non res principia sua magno gradu transit. Semina omnium rerum causa sunt, & tamen minimæ partes sunt eorum quæ gignunt. Aspice Rhenum, aspice Euphratem, omnes denique inclytos amnes quid sunt, si illos illic unde effluant, æstimes? Tolle radicem, nemora non surgent, nec tanti montes vestientur. Idem in ceteris evenit.

Jam tempus est ut ex nostrâ, ut ita dicam, monetâ aliquid proferamus. Qui dedit alicui vitam, si semel & iterum liberatus est mortis periculo, majus accepit beneficium quàm dedit. Pater autem vitam dedit. Potest ergo, si sæpius periculo mortis liberatus à filio fuerit, majus beneficium accipere quàm dedit. Qui beneficium acce-

est d'autant plus grand, que celui qui l'a reçu en avoit plus de besoin ; or celui qui vit a plus besoin de la vie que celui qui n'est pas né, & qui est dans le néant où il ne peut avoir besoin de rien. On voit par-là, qu'un pere qui reçoit la vie de son fils, lui est plus redevable que le fils en recevant la vie de son pere : d'un autre côté, par la raison qu'il est né, les bienfaits du fils ne peuvent jamais surpasser ceux du pere. Pourquoi ? parce qu'il a reçu la vie de son pere, & que s'il ne l'avoit pas reçue, il n'auroit été capable d'aucun bienfait.

Ces réflexions ne sauroient altérer le respect que les enfants doivent à leurs peres. Les mots & les pensées nous manquent pour exprimer combien il est beau, louable & glorieux à jamais, de pouvoir dire : J'ai obéi à mes pere & mere ; je leur ai été soumis en tout ; j'ai exécuté leurs volontés, quelque severes & fâcheuses qu'elles aient été pour moi, avec le plus grand respect & la plus parfaite déférence. Ils n'ont éprouvé de résistance de ma part, que sur l'article des bienfaits, par lesquels j'ai tâché de les surpasser. Heureux les enfants victorieux ! heureux les peres qui seront vaincus ! Quel sort plus digne d'envie que celui d'un jeune homme qui peut se dire à lui-même, car il ne doit pas le dire à d'autres : J'ai vaincu mon pere par mes bienfaits. Quel bonheur que celui d'un vieillard, qui peut aller publier en tous lieux, qu'il a été vaincu par les bienfaits de son fils !

p̄it, majus accepit, quò magis eo indiget. Magis autem indiget vitâ qui vivit, quàm qui natus non est, ut qui ne indigere quidem omnino possit. Majus ergo beneficium accipit pater, si vitam à filio accepit, quàm filius à patre. Eo quòd natus est, patris beneficia vinci à filii beneficiis non possunt. Quare? quia vitam accepit à patre, quam nisi accepisset, nulla dare beneficia potuisset.

Hæc non destruunt parentum venerationem. Nullâ vi verborum, nullâ ingenii facultate exprimi potest, quantum opus sit, quàm laudabile, quàmque nunquam à memoriâ hominum exiturum, posse hoc dicere: Parentibus meis parui, cessi: imperium eorum sive æquum, sive iniquum fuit ac durum, obsequentem, submissumque me præbui. Ad hoc unum contumax fui, ne beneficiis vincerer. Felices, qui vicerint: felices, qui vincentur! Quid eo adolescente præclarius qui sibi ipsi dicere potuerit, neque enim fas est alteri dicere.: Patrem meum beneficiis vici? Quid eo fortunatius sene, qui omnibus ubique prædicabit, à filio suo se beneficiis victum.!

DU QUATRIÈME LIVRE.

QUE m'en reviendra-t-il si je suis reconnoissant ? De l'avoir été. La récompense des actions honnêtes est en elles-mêmes. Ce n'est point un bienfait, c'est une usure qu'un bienfait intéressé.

Dieu, (1) dites-vous, ne vous a rien donné. Mais ce que vous possédez, ce que vous gardez pour vous, ce que vous donnez à d'autres, ce que vous leur enlevez quelque fois, de qui le tenez-vous ? D'où sont venus tant d'objets qui flattent vos yeux, vos oreilles, votre esprit ? D'où part cette abondance qui sert à votre luxe, & qui vous fournit bien au-delà du nécessaire ? Dieu ne s'est pas seulement arrêté à nos besoins ; sa tendresse pour nous va jusqu'à pourvoir à nos plaisirs : témoins tant de fruits de différent goût, tant de plantes utiles à la santé, tant de mêts diversifiés à chaque saison de l'année ; parmi lesquels il en est que la terre produit sans culture, en faveur des hommes peu laborieux. Quelle multitude d'animaux

(1) J'ignore pourquoi feu M. de la Beaumelle, dans sa traduction des Pensées de Sénèque, a rendu ainsi cette phrase : « *Quoi ! vous ne devez rien à la faveur des Dieux !* » tandis qu'il y a *Deus* dans le latin. Au surplus, j'ai suivi dans ce morceau, à peu de

EX LIBRO QUARTO.

QUID consequar, inquis, si hoc gratè fecero? Quod feceris. Rerum honestarum pretium in ipsis est. Non est beneficium, quod fortunam spectat, sed fenus.

Non dat Deus beneficia. Unde ergo ista quæ possides, quæ das, quæ servas, quæ rapis? Undè hæc innumerabilia, oculos, aures, & animum mulcentia? Undè illa luxuriam quoque instruens copia? Neque enim necessitatibus tantummodo nostris provisum est; usque in delicias amamur. Tot arbuta, non uno modo frugifera, tot herbæ salutare, tot varietates ciborum, per totum annum digestæ, ut inertis quoque fortuita terræ alimenta præberent. Jam animalia

chose près, le françois de cet estimable Traducteur, jusqu'à ces mots : *Oui, c'est à Dieu que je dois ces loifirs.* Il est inutile de se donner la peine de refaire ce qui a déjà été bien fait par un autre.

Quidquid bene dictum est ab ullo, meum est, dicit Sênèque, Ep. 16.

de toute espèce, dont les uns sont répandus sur la terre ferme, les autres habitent dans l'eau, ou vivent en l'air, comme si chaque partie du monde nous devoit un tribut particulier ! Que dirai-je de ces rivières qui serpentent agréablement dans les campagnes qu'elles fertilisent, de ces fleuves dont le lit vaste & profond ouvre une voie commode à la navigation & au commerce ? Si quelqu'un vous avoit cédé quelques arpents de terrain, vous appelleriez cela un bienfait, & vous refuserez le titre de bienfaiteur à celui qui vous abandonne la vaste étendue de la terre ? Si quelqu'un vous donnoit de l'argent, s'il en remplissoit votre coffre-fort, vous croiriez lui avoir obligation ; & vous méconnoissez la main qui vous prodigue les métaux renfermés dans le sein de la terre ? Combien de fleuves roulent un sable couvert de paillettes d'or ? Combien de mines d'argent, de cuivre, de fer, d'un volume immense, se trouvent presque par-tout ! C'est Dieu qui vous a appris à chercher & à connoître ces richesses, en imprimant certains signes sur la surface du sol qui les cache ; & vous osez nier ses bontés pour vous ? Si quelqu'un vous fesoit présent d'une maison revêtue de marbre, ornée de lambris dorés & de peintures exquisés, vous regarderiez ce présent comme l'effet d'une insigne libéralité ; & vous ne rendez pas grâces à Dieu de vous avoir logé dans le vaste palais de l'univers, qui ne peut jamais crouler, ni des-

omnis generis, alia in ficco folidoque, alia in humido nascentia, alia per sublime dimissa, ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret. Flumina hæc amœnissimis flexibus campos cingentia, illa præbitura commerciis viam, vasto & navigabili cursu vadentia. Si pauca quis tibi donasset jugera, accepisse te diceres beneficium; immensa terrarum latè patentium spatia negas esse beneficium? Si pecuniam tibi aliquis donaverit, & arcam tuam impleverit, beneficium vocabis. Tot metalla defodit, tot flumina emisit in aera, super quæ decurrunt sola aurum vehentia: argenti, æris, ferri immane pondus omnibus locis obrutum, cujus investigandi tibi facultatem dedit, ac latentium divitiarum in summâ terrâ signa disposuit: negas te accepisse beneficium? Si domus tibi donetur, in quâ marmoris aliquid resplendeat, & tectum nitidius, auro, aut coloribus sparsum, num mediocre munus vocabis? Ingens tibi domicilium sine ullo incendii aut ruinæ metu fluxit, in quo vides non tenues crustas,

venir la proie des flâmes ? Parcourez ce somptueux édifice, vous n'y verrez pas des pierres encastrées plus minces que la lame dont on se sert pour les tailler, mais des carrières de la pierre la plus précieuse, des blocs solides de différentes espèces, dont les plus petits fragments vous paroissent dignes d'admiration. Que peut-on comparer à la voûte céleste qui lui sert de toit, dont la décoration brille d'un éclat différent pendant le jour & pendant la nuit ? Vous estimez beaucoup ce que vous possédez ; mais vous devenez ingrat en croyant ne le devoir à personne. D'où vient l'air que vous respirez, la lumière qui vous éclaire dans tous vos mouvements & dans toutes vos actions, le sang dont la circulation porte la chaleur & la vie dans toutes les parties de votre corps ? D'où viennent les saveurs qui flattent votre goût & qui irritent votre appétit, lors même que vous êtes rassasié, les délices qui excitent encore vos desirs après la jouissance, le loisir même dont vous abusez, & qui vous fait croupir dans une honteuse paresse ? Ah ! si vous aviez des sentimens, ne diriez-vous pas :

Oui, c'est à Dieu que je dois ces loisirs.

C'est ce Dieu qui a répandu sur la terre, non pas un petit nombre de brebis, mais des animaux de toute espèce ; qui fournit la nourriture à tous les troupeaux errants dans l'immensité des campagnes, & qui fait pousser en été des pâturages pour l'hiver.

& ipsâ quâ secantur laminâ graciliores, sed integras lapidis pretiosissimi moles, sed totas variæ distinctæque materiæ, cujus tu parvula frustra miraris, tectum verò aliter nocte, aliter interdiu fulgens: negas te ullum munus accepisse? Et cùm ista quæ habes magno æstimes, quod est ingrati hominis, nulli debere te judicas? Unde tibi istum quem trahis spiritum? Unde istam, per quam actus vitæ tuæ disponis, atque ordinas, lucem? Unde sanguinem, cujus cursu vitalis continetur calor? Unde ista palatum tuum saporibus exquisitis ultrâ satietatem laceffentia? Unde hæc irritamenta jam lassæ voluptatis? Unde ista quies, in quâ putrescis, ac marces? Nonne si gratus es, dices:

Deus nobis hæc otia fecit.

Ille Deus est, non qui paucas boves, sed qui per totum orbem armenta dimisit, qui gregibus ubique passim vagantibus pabulum præstat, qui pascua hibernis æstiva substituit.

Nous avons au dedans de nous le germe des hommes futurs, & le principe de tous les arts. Dieu est le maître secret qui produit & qui excite tous les génies. = C'est à la Nature, me direz-vous, que je dois tous ces biens. Ne voyez-vous pas qu'en changeant de terme, vous ne faites que changer le nom de Dieu; car la Nature n'est autre chose que Dieu même. De quelque côté que vous vous tourniez, vous le verrez toujours, vous le trouverez par-tout sur vos pas. Rien n'existe sans lui, il remplit lui-même son ouvrage. Vous avez donc beau faire, homme ingrat, vous avez beau dire que vous ne devez rien à Dieu, mais que vous devez tout à la Nature. Il faut que vous soyez reconnoissant malgré vous, puisque la Nature n'est rien sans Dieu qui en est l'auteur. Mais pour ne pas trop m'écarter de mon sujet, concluons que Dieu nous comble de mille bienfaits insignes, sans espérance de retour.

J'aurai donc soin d'examiner quand il faut donner, à qui, de quelle manière, & pourquoi; car on ne doit rien faire sans consulter la raison. Il n'y a point de bienfait là où la raison ne se trouve pas, parce qu'elle est la compagne inséparable de toute action honnête.

Entre les devoirs de l'homme, un des principaux est de faire du bien aux autres. Pourquoi faire du bien? Pour le plaisir d'en faire, pour ne pas perdre l'occasion de le faire. Vous autres, riches & grands Seigneurs, vous

Infita sunt nobis omnium ætatum, omniumque artium semina, magisterque ex occulto Deus producit ingenia. Natura, inquis, hæc mihi præstat. Non intelligis tecum hoc dicis, mutare nomen Deo. Quid enim aliud est natura, quam Deus. Quocumque te flexeris, ibi illum videbis occurrentem tibi. Nihil ab illo vacat. Opus suum ipse implet. Ergo nihil agis, ingrattissime mortalium, qui te negas Deo debere, sed naturæ, quia nec natura sine Deo est. Sed ne in aliam disputationem ex obliquo abeam, plurima beneficia ac maxima in nos Deus confert sine spe recipiendi.

Videbo quando dem, cui dem, quem admodum, quare. Nihil enim sine ratione faciendum est. Non est autem beneficium, nisi quod ratione datur, quoniam ratio omnis honesti comes est.

Viri officium est, inter alia, & beneficium dare. Quare ergo dat? Ne non det, ne occasionem benefaciendi perdat. Vobis voluptas est, inerti otio assuefacere cor-

faites consister votre plaisir à vous dorloter ; à ménager , à soigner votre individu , à le traiter délicatement , à éviter la peine & le travail , à croupir dans un doux repos qui ressemble au sommeil , à vous cacher à l'ombre sous des berceaux touffus , à vous livrer , pour récréer l'inertie de vos âmes , à des réflexions voluptueuses qui constituent , selon vous , le bonheur , à engraisser dans les grottes de vos magnifiques jardins à force de boisson & de nourriture , le volume de vos corps que la mollesse a fait pâlir. Pour nous , nous mettons notre plaisir à rendre des services , quelquefois pénibles , pourvu que nous soulagions le travail d'autrui ; quelquefois périlleux , pourvu que nous retirions les autres du danger ; quelquefois dispendieux , pourvu qu'ils diminuent la misère de nos semblables. Que m'importe de recevoir des bienfaits ? après que je les aurai reçus il faudra que je les distribue. Le bienfait a pour objet l'avantage d'autrui , & non le nôtre : autrement ce n'est point aux autres , c'est à nous-mêmes que nous donnons.

Y a-t-il quelqu'un qui ne déteste un homme ingrat ? (1) Qu'y a-t-il de plus louable que de rendre la pareille ? Qui ne voudroit passer pour bienfaisant ? Si vous voulez imiter les Dieux , versez vos bienfaits , même sur

(1) « L'ingratitude , dit de même Cicéron , est un vice odieux qui semble nuire à tout le monde. » On regarde les ingrats comme les ennemis des

pusculum, & securitatem soporis fimillimam appetere, & sub densâ umbrâ latitare, tennerrimisq; cogitationibus, quas tranquillitatem vocatis, animi marcentis oblectare torporem, & cibus potionibusq; intrâ horrtorum latebras corpora ignaviâ pallentia faginare. Nobis voluptas est dare beneficia vel laboriosa, dum aliorum labores levent; vel periculosa, dum alios à periculis extrahant; vel rationes nostras aggravatura, dum aliorum necessitates & angustias laxent. Quid mea interest an recipiam beneficia? Etiam cùm recepero, danda sunt. Beneficium, ejus commodum spectat cui præstatur, non nostrum; alioquin nobis, non illi damus.

Quis non ingratum detestatur hominem?
 Quid tam laudabile quàm referre meritis gratiam? Quis est qui non beneficis vi-

« malheureux. » *Omnes enim immemorem beneficii oderrunt; eamque injuriam in deterrendâ liberalitate sibi etiam fieri; eumque, qui faciat, communem hostem tenuiorum putant.* *Off. l. 2, n. 63.*

les ingrats. Le soleil se lève pour les scélérats comme pour les hommes vertueux.

Philippe, Roi de Macédoine, avoit dans ses troupes un soldat courageux, & propre aux coups de main. Comme ce Prince l'avoit quelquefois employé pour des expéditions périlleuses, il lui avoit laissé de temps en temps une partie du butin pour récompenser sa bravoure, & pour animer de plus en plus cette âme vénale, par le motif de l'intérêt. Il arriva un jour que ce soldat fit naufrage, & qu'il fut jeté par la tempête sur une petite terre qui appartenoit à un certain Macédonien : celui-ci ayant appris le malheureux accident du soldat, accourut lui-même sur les lieux, tâcha de consoler cet infortuné, le fit transporter dans sa maison, lui céda son propre lit, lui rendit, pour ainsi dire, la vie, car il étoit à demi-mort, & lui procura enfin tous les secours nécessaires en pareil cas. Après l'avoir soigné pendant trente jours, & l'avoir entièrement rétabli, il lui donna encore amplement de quoi poursuivre son voyage ; le soldat qui avoit paru sensible à toutes ses attentions, n'avoit cessé de lui dire : « Vous éprouverez bientôt ma reconnoissance, pourvu que j'aie le bonheur de voir le Roi mon Général. » En effet, il alla trouver Philippe, il lui raconta son naufrage, sans lui dire un seul mot du secours qu'il avoit reçu, & finit par lui demander un petit bien qui appartenoit à un certain particulier. Ce particulier étoit son hôte, celui-là même qui l'avoit
deri

deri velit? Si Deos imitaris, da & ingratia beneficia; nam & sceleratis sol oritur.

Philippus Macedonum Rex habebat militem manu fortem, cujus in multis expeditionibus utilem expertus operam, subindè ex prædâ aliquid illi virtutis causâ donaverat, & hominem venalis animæ crebris auctoramentis accendebat. Hic naufragus in possessiones cujusdam Macedonis expulsus est. Quod ut Macedoni illi nuntiatum est, accurrit, spiritum ejus recolligit, in villam illum suam transtulit, lectulo suo cessit, affectum, semianimemque recreavit, diebus triginta impensâ suâ curavit, refecit, viatico instruxit, subindè dicentem: « Gratiam tibi referam, videre tantum mihi » Imperatorem meum contingat. » Narravit Philippo naufragium suum, auxilium tacuit, & protinùs petiit, ut sibi prædia cujusdam donaret. Ille quidam erat hospes ejus, is ipse à quo receptus erat, à quo sanatus. Multa interim Reges, in bello præsertim,

si bien accœuilli, & qui n'avoit rien épargné pour le remettre en bon état. Souvent les Rois sur-tout en temps de guerre, sont obligés de fermer les yeux sur ce qu'on leur demande, & de l'accorder sans trop d'examen. Un seul homme, quelque juste qu'on le suppose, ne sauroit se précautionner contre la convoitise de tant d'hommes qui ont les armes à la main. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'être en même temps bon Général & homme de bien. Le moyen d'affouvir la cupidité de tant de milliers d'individus dont les désirs sont insatiables? Que leur donner, si on laisse à chacun le sien? Voilà sans doute ce que Philippe se dit en lui-même, en ordonnant de mettre ce soldat en possession du terrain qu'il demandoit. Cependant le Macédonien, chassé de son petit domaine, ne se tint pas les bras croisés. Il ne souffrit pas le tort qu'on lui fesoit, comme un villageois imbécile qui se seroit cru trop heureux de n'avoir pas été donné lui-même avec sa terre. Il écrivit à Philippe une lettre courte & pleine de liberté, où il lui exposoit les choses comme elles s'étoient passées. Le Prince ayant lu sa lettre, en fut si indigné, & se mit dans une si furieuse colère, qu'il manda sur le champ à Pausanias de restituer le bien à son premier maître. De plus, il lui donna ordre de faire imprimer avec un fer chaud, sur le front de ce soldat, méchant & avide, qui avoit fait naufrage, & qui avoit violé les lois sacrées

òpertis oculis donant. Non sufficit homo
 justus unus tot armatis cupiditatibus. Non
 potest quisquam eodem tempore & bonum
 virum, & bonum ducem agere. Quomodo
 tot millia hominum infatiabilia fatiabunt?
 Quid habebunt, si suum quisque habuerit?
 Hoc Philippus sibi dixit, cùm illum inducì
 in bona quæ petebat, jussit. Expulsus bo-
 nis suis ille, non, ut rusticus, injuriam
 tacitus tulit, contentus quòd non & ipse
 donatus esset: sed Philippo epistolam stric-
 tam ac liberam scripsit: quâ acceptâ ita
 exarsit, ut statim Pausaniæ mandaret, ut
 bona priori domino restitueret; ceterum
 improbissimo militi, avidissimo naufrago,
 ingratisimo hospiti, stigmata inscriberet,
 ingratum hospitem testantia. Dignus qui-
 dem fuit, cui non inscriberentur illæ lit-
 teræ, sed insculperentur, qui hospitem
 suum, nudo & naufrago similem, in id,
 in quo jacuerat ipse, littus expulerat. Non
 est levitas à cognito & damnato errore
 discedere, & ingenuè fatendum est: Aliud
 putavi, deceptus sum. Hæc verò super-

de l'hospitalité, ces deux mots en gros caractères : *L'HÔTE INGRAT*. En effet, ce misérable méritoit, non-seulement que ces lettres fussent écrites, mais qu'elles fussent mêmes gravées & sculptées sur sa face, pour avoir voulu dépouiller son hôte, & le jeter tout nu sur le rivage où il avoit été lui-même étendu. Ce n'est point inconstance & légèreté d'esprit, que de sortir d'une erreur que l'on condamne après l'avoir reconnue. Il faut alors avoir le courage de se rétracter, & faire cet aveu ingénu : *Je ne croyois pas les choses telles, j'ai été trompé*. Mais c'est l'effet d'un sot orgueil, que de persévérer dans sa faute, & de s'écrier avec emphase : *Ce que j'ai une fois dit, quoi qu'il en puisse être, est dit pour toujours. Ma volonté est immuable*. Il n'y a point de honte à changer de volonté, quand la chose est changée elle-même.

Il y en a qui, dès qu'ils ont reçu le moindre présent, en renvoient un autre sur le champ sans attendre l'*apropos*, pour témoigner qu'ils ne veulent rien devoir. C'est une façon de refuser, que de rendre à l'heure même, & d'effacer un présent par un autre. Celui qui se presse tant de rendre, joue le rôle d'un débiteur, & non celui d'un homme reconnoissant. En matière de bienfaits, celui qui veut payer trop tôt, fait voir qu'il doit malgré lui; & celui qui doit malgré lui, est un ingrat.



bæ stultitiæ perseverantia est : Quod semel dixi, qualecunque est, fixum ratumque fit. Non est turpe, cum re, mutare consilium.

Quidam, cum aliquod illis missum est munusculum, subindè aliud intempestivè remittunt, & nihil se debere testantur. Rejiciendi genus est, protinùs aliud invicem mittere, & munus munere expungere. Qui festinat utique reddere, non habet animum grati hominis, sed debitoris. Qui nimis citò cupit solvere, invitus debet; qui invitus debet, ingratus est.



DU CINQUIÈME LIVRE.

JE n'ai jamais vu personne (1) témoigner autant d'estime que vous, des moindres bienfaits. Votre bienfaisance est parvenue à un tel point, que vous croyez avoir reçu vous-même les bienfaits que les autres ont reçus. Dans la crainte que quelqu'un ne se repente de son bienfait, vous vous feriez volontiers vous-même caution pour les ingrats. Vous êtes si éloigné de vanter le bien que vous faites, vous êtes si empressé à délivrer de la reconnoissance ceux que vous obligez, qu'en obligeant vous voulez paroître, non donner une chose, mais rendre celle qu'on vous a prêtée. C'est ainsi que vos dons vous reviennent tout entiers; car les bienfaits suivent ceux qui ne les redemandent pas: & comme la gloire suit fidèlement ceux qui cherchent à la fuir, ainsi le fruit des bienfaits retourne plus exactement à ceux qui se prêtent le plus à l'ingratitude.

Il est honteux, dit-on, de se laisser vaincre en bienfaits. On a raison de douter de la vérité de cette proposition; car il n'est jamais honteux d'être vaincu dans un combat où il ne s'agit que de choses honnêtes, pourvu que vous ne mettiez point les armes bas, & que vous vouliez vaincre après avoir

(1) Ce Livre débute par un compliment que fait Sénèque à son ami *Libéralis*.

EX LIBRO QUINTO.

NEMINEM unquam vidi tam benignum, etiam levissimorum officiorum, æstimatorem. Jam bonitas tua eò usque prolapsa est, ut tibi dari putes beneficium quod ulli datur. Paratus es, ne quem beneficii pœniteat, pro ingratis dependere. Ipse usque eò abes ab omni jactatione, usque eò statim exonerare cupis quos obligas, ut quidquid in aliquem confers, velis videri non præstare, sed reddere: ideòque pleniùs ad te sic data revertuntur. Nam ferè sequuntur beneficia non reposcentem: & ut gloria fugientes magis ac magis sequitur, ita fructus beneficiorum gratiùs respondet illis, per quos etiam esse ingratis licet.

Turpe est beneficiis vinci. Quod an sit verum, non immeritò quæri solet. Nunquam enim in rerum honestarum certamine superari turpe est, dummodò arma non projicias, & victus quoque velis vincere. Nemo vinci potest beneficiis, si scit debe-

été vaincu. Personne ne peut être vaincu en bienfaits, s'il fait devoir comme il faut, s'il a la volonté de rendre, s'il supplée, par le cœur, à ce qu'il ne peut en effets. Vous, vous pouvez me donner beaucoup de choses ; mais moi, je ne puis que recevoir. La Fortune est de votre côté : du mien, la bonne volonté ; nous sommes égaux. Ainsi personne n'est vaincu en bienfaits, parce que chacun est d'autant plus reconnoissant qu'il a voulu l'être. D'ailleurs, s'il y a de la honte à être vaincu en bienfaits, il n'en faut pas recevoir des *Grands* auxquels on ne peut rendre la pareille. J'entends par les *Grands*, les Princes & les Rois que la fortune a placés dans un rang élevé d'où ils peuvent répandre beaucoup de largesses, sans qu'ils puissent recevoir l'équivalent. Cependant les Princes & les Rois peuvent du moins recevoir quelques services, comme nous le dirons ailleurs ; mais il y a des personnages qui paroissent au-dessus de toute cupidité, des âmes qui sont à peine effleurées par les désirs humains, & sur lesquelles la Fortune n'a aucun pouvoir. Il est nécessaire, par exemple, que je me laisse vaincre en bienfaits par Socrate. Il faut que je le cede à Diogène, qui marcha tout nu sur les trésors des Macédoniens, en foulant aux pieds les richesses de leur puissant Monarque. Il n'est pas honteux d'être vaincu par des hommes de ce caractère ; car je n'en suis pas moins brave pour avoir affaire à un ennemi invul-

re, si vult referre, si quod rebus non potest, animo æquat. Tu multa dare potes: at ego tantum accipere possum. Tecum stat fortuna: mecum bona voluntas. Par tibi sum. Nemo itaque beneficiis vincitur, quia tam gratus est quisque, quam voluit. Nam si turpe est beneficiis vinci, non oportet à præpotentibus viris accipere beneficium, quibus gratiam referre non possis. A principibus dico, à regibus, quos eo loco fortuna posuit, ex quo largiri multa possent, pauca admodum & imparia datis accepturi. Reges & Principes dixi, quibus tamen potest opera navari. Sunt quidam extra omnem subducti cupiditatem, qui vix ullis humanis desideriiis continguntur, quibus nihil potest præstare ipsa fortuna. Neesse est à Socrate beneficio vincar. Neesse est à Diogene qui per medias Macedonum gazas nudus incessit, calcatis Regiis opibus. Non est turpe ab his vinci. Neque enim minus fortis sum, si cum invulnerabili me hoste committis. Idem tibi de homine grato respondeo. Non

néral. Il en est de même d'un homme reconnoissant. Sa défaite n'est point honteuse, s'il a reçu des services de ceux que la grandeur de leur fortune, ou leur mérite extraordinaire ne rend pas susceptibles du retour.

Nous sommes presque toujours vaincus en bienfaits par ceux qui nous ont donné le jour; car nous les haïssons tandis que nous croyons qu'ils nous sont fâcheux & incommodés, tandis que nous ne sommes pas en état de juger de leurs bienfaits. Quand l'âge a muri notre raison, & que nous commençons à penser solidement, quand nous reconnoissons que nous devons les aimer par les raisons mêmes qui nous les fesoient haïr, à cause de leurs avis, de leur sévérité, de leurs soins à veiller sur notre éducation & à nous préserver des égarements de la jeunesse; alors ils nous sont enlevés pour toujours. Bien peu parviennent à un âge où ils puissent jouir des plaisirs & des avantages de la paternité. Les enfants ne sont qu'à charge au plus grand nombre. Il n'y a donc aucune honte à être vaincu en bienfaits par son pere.

Quoi qu'il en soit, soyons reconnoissants envers les Dieux & envers les hommes, & envers tous ceux qui font du bien & à nous & aux nôtres. C'est obliger un pere que d'obliger son fils.



turpiter vincitur beneficiis, si ab his obligatus est, ad quos aut fortunæ magnitudo, aut eximia virtus aditum redituris ad se beneficiis claudit.

A parentibus ferè vincimur. Nam tamdiu illos odio habemus, quamdiu graves judicamus, & quamdiu beneficia illorum non intelligimus. Cùm jam ætas aliquid prudentiæ collegit, & apparere cœpit, propter illa ipsa eos amari à nobis debere, propter quæ non amabantur, admonitiones, severitatem, & inconsultæ adolescentiæ diligentem custodiam, rapiuntur nobis. Paucos usque ad verum fructum à liberis percipiendum perduxit ætas. Ceteri liberos onere fenserunt. Non est tamen turpe vinci beneficiis à parente.

Grati sumus adversùs Deos, grati adversùs homines, grati adversùs eos qui nobis aliquid præstiterunt, grati etiam adversùs eos qui nostris præstiterunt. Qui filio beneficium dat, & patri ejus dat.



DU SIXIÈME LIVRE.

J'AIME à entendre *Marc-Antoine*, chez le Poète *Rabirius*, après avoir vu tout son bien passer en des mains étrangères, & n'ayant plus rien à lui; j'aime, dis-je, à l'entendre s'écrier : *J'ai maintenant tout ce que j'ai donné.* Voilà les richesses assurées qui sont à l'abri des vicissitudes de la fortune. Pourquoi épargner votre bien, comme s'il étoit à vous; vous n'en êtes que le procureur. Tous ces biens qui flattent si fort votre orgueil, qui semblent vous élever au-dessus de l'humanité, & qui vous font oublier votre foiblesse, non, tous ces biens ne sont pas réellement à vous : c'est un dépôt que vous avez reçu, & qui va bientôt appartenir à un autre maître; un ennemi ou un héritier, qui ne vaut guères mieux, se prépare déjà à s'en emparer. Me demandez-vous comment vous pourrez vous les approprier? En les donnant, en les convertissant en largesses. Ce que vous admirez, ce qui vous fait croire que vous êtes puissant & riche, tandis que vous le possédez, ne porte qu'un nom vil & méprisable : c'est une maison, c'est un esclave, c'est de la monnoie; après que vous l'avez donné, c'est un bienfait.

Il y a des circonstances qui nous dispensent de rendre un bienfait, non qu'il soit anéanti; mais parce qu'il a été gâté & cor

EX LIBRO SEXTO.

EGREGIE mihi videtur M. Antonius, apud Rabirium Poetam, cum Fortunam suam transeuntem aliò videat, & sibi nihil relictum, exclamare! *Hoc habeo quodcumque dedi.* Hæ sunt divitiæ certæ, in quâcumque fortis humanæ levitate uno loco permanfuræ. Quid tanquam tuo parcis? Procurator es. Omnia ista quæ vos tumidos, & supra humana elatos, oblivisci cogunt vestræ fragilitatis, non sunt vestra: in depositi causâ sunt, jam jamque ad alium dominum spectantia: aut hostis illa, aut hostilis animi successor, invadet. Quæris quomodo illa tua facias? Donando. Illud quod suspicis, quo te divitem ac potentem putas, quamdiu possides, sub nomine sordido jacet. Domus est, servus est, nummi sunt; cum donasti, beneficium est.

Multa sunt propter quæ beneficium debere definimus: non quia ablatum, sed quia

rompu. Quelqu'un m'a défendu accusé en Justice ; mais il a attenté à l'honneur de ma femme. Il n'a point fait cesser le bienfait , mais en lui opposant un égal dommage , il m'a rendu quitte envers lui. Ce n'est point le bienfait qui a disparu ; c'est son mérite. Un autre m'a prêté de l'argent ; mais il a mis le feu à ma maison. Le tort qu'il m'a fait a payé ma dette. Je ne lui ai rien rendu , & cependant je ne lui dois rien. Il en est de même à l'égard d'un homme qui m'a fait quelque bien , qui m'a rendu quelques services , & qui , dans la suite , m'a offensé grièvement , & m'a traité avec mépris. Il m'a mis dans le cas d'être absolument quitte envers lui , comme s'il ne m'avoit obligé en rien : il a violé son bienfait. Le bienfait peut encore exister sans qu'il soit dû , si le bienfaiteur s'en est repenti , s'il s'est plaint en l'accordant , de la violence qu'on lui faisoit , s'il a témoigné de la mauvaise humeur , s'il a cru perdre ce qu'il donnoit , & non pas le donner , s'il a eu son intérêt en vue , & non le mien , s'il n'a cessé de s'en vanter , de le publier par-tout , & de me faire sentir qu'il m'a obligé .

Quand nous disons , *Je lui ai rendu son bienfait* , cela ne veut pas dire que nous avons rendu précisément ce que nous avons reçu , mais l'équivalent ; car rendre , c'est donner une chose pour une chose , quoique tout paiement ne rende pas la même chose , mais une chose égale ; car nous sommes censés

corruptum est. Aliquis reum me defendit : sed uxorem meam per vim stupro violavit. Non abstulit beneficium, sed opponendo illi parem injuriam, solvit me debito. Non beneficium tollitur, sed beneficii gratia. Pecuniam aliquis mihi credidit : sed domum meam incendit : pensatum est creditum damno. Nec reddidi illi, nec tamen debeo. Eodem modo & hic, qui aliquid benignè adversus me fecit, aliquid liberaliter, sed postea multa superbè, contumeliosè, eo loco me posuit, ut perindè liber adversus eum sim, quasi non accepissem. Vim beneficium suis attulit.

Sæpe etiam beneficium manet, nec debetur, si secuta est dantem poenitentia; si miserum se dixit quòd dedisset; si cùm daret, suspiravit, vultum obduxit, perdere se credidit, non donare : si suâ causâ, aut certè non meâ dedit; si non desinit insultare, gloriari, & ubique jactare, & acerbum munus suum facere. Cùm dicimus, beneficium illi reddi;

avoir rendu une somme d'argent, quoique nous l'ayons comptée en espèces d'or.

C'est l'intention, & non l'événement, qui distingue le bienfait de l'injure ou du dommage. C'est la volonté qui fait les amis & les ennemis. Tout bienfait doit partir du cœur, & doit être reconnu par celui qui oblige. Quelqu'un m'a rendu service sans le savoir; je ne lui dois rien.

La volonté toute nue ne constitue point le bienfait. Il ne suffit pas que vous m'ayez été utile, pour que je vous sois obligé. Il faut de plus que vous ayez eu intention de m'être utile. *Cléanthe* (1) se sert d'un exemple à ce sujet: J'ai envoyé, dit-il, deux laquais chercher *Platon* à l'Académie, & le prier de venir ici. L'un de ces laquais a parcouru avec soin tout le portique & tous les autres lieux où il pouvoit espérer de trouver *Platon*, & il est revenu à la maison bien fatigué, après avoir cherché inutilement. L'autre laquais s'est arrêté chez un bâteleur du voisinage, & tandis qu'il s'amusoit à valeter çà & là, & à jouer avec d'autres camarades, il a rencontré par hasard dans son chemin *Platon*, qu'il ne cherchoit pas. De ces deux laquais, celui qui a fait autant qu'il a dépendu de lui, ce qu'on lui avoit commandé, est digne de louanges, & l'autre est un heureux fainéant qui mérite

(1) *Cléanthe*, Philosophe Stoïcien, fameux disciple de *Zénon*.

di : non hoc dicimus, illud nos quod acceperamus reddidisse, sed aliud pro illo.

Reddere enim est, rem pro re dare, cum omnis solutio non idem reddat, sed tantumdem : nam & pecuniam dicimur reddidisse, quamvis numeravimus pro argenteis aureos.

Beneficium ab injuriâ distinguit, non eventus, sed animus, & amicum & inimicum voluntas facit. Non est beneficium, nisi quod à bonâ voluntate proficiscitur, nisi illud agnoscit, qui dedit. Profuit aliquis mihi dum nescit, nihil illi debeo.

Beneficium voluntas nuda non efficit. Non profuisse te mihi sufficit, ut ob hoc tibi obliger, sed ex destinato profuisse. Cleanthes exemplo ejusmodi utitur : Ad quærendum, inquit, & accersendum ex Academiâ Platonem, duos pueros misi. Alter totam porticum perscrutatus est, alia quoque loca in quibus inveniri illum posse sperabat, percurrit, & domum non minùs lassus quàm irritus rediit. Alter apud proximum circulatorum resedit, & dum vagus atque erro vernaculis congregatur & lu-

les étrivieres. C'est , encore une fois , la volonté qui caractérise le service. Elle exige néanmoins une condition pour remplir son objet. C'est peu de vouloir , si l'effet ne s'ensuit pas ; & l'effet est peu de chose , si la volonté n'y est pas. Supposez quelqu'un qui veuille me donner quelque chose , & qui ne me donne rien. J'ai , à la vérité , sa bonne intention ; mais je n'ai point le bienfait , qui pour être complet & consommé , demande la chose & la volonté.

Si quelqu'un nous a rendu service pour son intérêt , & à cause de lui-même , lui doit-on quelque chose ? Celui qui n'a eu que lui seul en vue , & qui nous a servi parce qu'autrement il ne pouvoit se servir lui-même , peut être comparé au maître d'un troupeau qui fournit à ses brebis des pâturages d'hiver & d'été. Je ne suis pas néanmoins assez injuste pour ne rien devoir absolument à celui qui a trouvé son avantage dans le mien ; car je n'exige pas qu'il me serve sans aucun retour sur lui-même. Bien plus , je souhaite que son bienfait lui soit plus utile qu'à moi , pourvu que celui qui donne ait eu deux personnes en vue , & qu'il ait réellement partagé entre nous deux. Quoiqu'il jouisse de la meilleure part , s'il est vrai qu'il m'ait associé à lui , & qu'il ait pensé à deux , je suis un ingrat & un injuste , si je ne suis point

dit, transeuntem Platonem, quem non quæsierat, invenit. Illum, inquit, laudabimus puerum, qui, quantum in se erat, quod jussus est, fecit: hunc feliciter inertem castigabimus. Voluntas est quæ apud nos ponit officium, cujus vide quæ conditio sit, ut me debito obstringat. Parum est illi velle, nisi profuit: parum est profuisse, nisi voluit. Puta enim aliquem donare voluisse, nec donasse. Animum quidem ejus habeo, sed beneficium non habeo, quod consummat & res & animus.

Si quis suâ causâ nobis profuit, eine, inquis, debetur aliquid? Ille qui totus ad se spectat, & nobis prodest, quia aliter sibi prodesse non potest, eo loco mihi est, quo qui pecori suo hibernum & æstivum pabulum prospicit. Non sum tam iniquus, ut nihil ei debeam, qui cum mihi utilis esset, fuit & sibi. Non enim exigo, ut sine respectu sui mihi consulat. Immo etiam opto, ut beneficium mihi datum, vel magis danti profuerit: dummodo id qui dabat duos intuens dederit, & inter me seque diviserit.

charmé qu'il ait profité du profit qu'il m'a procuré. C'est le comble de la méchanceté, de n'appeler bienfait, qu'une chose qui peut causer quelque dommage ou préjudice au donateur.

Je passerai entièrement sous silence les bienfaits mercenaires. En pareil cas, celui qui donne, ne considère pas à qui, mais pour combien il donne; & il n'a exclusivement que son seul intérêt en vue. Quelqu'un m'a vendu du blé; je ne puis vivre si je n'en achète; mais je ne lui dois pas la vie, par la raison que j'ai acheté. En l'apportant au marché, le marchand n'a point pensé au secours que son blé pouroit me procurer, mais au profit qu'il pouroit en retirer. Je ne dois point ce que j'ai acheté. Si cela est ainsi, me direz-vous, vous ne devez à votre Médecin qu'un foible salaire, de même qu'à votre Maître d'Etudes, parce que vous leur avez compté quelques espèces. Cependant il est d'usage parmi nous d'avoir beaucoup d'amitié & de respect pour ces deux sortes de personnes (1). A cela je réponds, qu'il y a certaines choses qui valent plus qu'on ne les achète. Ce que vous achetez d'un Médecin est d'un prix inestimable; c'est la vie & la santé. Il en est de même de la culture de l'esprit & de la connoissance des Beaux-Arts

(1) On voit par ces paroles, que les Médecins de l'ame & du corps jouissoient d'une grande considération chez les Anciens.

Licet id ipse ex majore parte possideat, si modò me in consortium admisit, si duos cogitavit, ingratus sum, non solùm injustus, nisi gaudeo hoc illi profuisse quod proderat mihi. Summæ malignitatis est non vocare beneficium, nisi quod dantem aliquo incommodo affecit.

Illos ex toto præteribo, quorum mercenarium beneficium est, quod qui dat, non computat cui, sed quanti daturus sit, quod undique in se conversum est. Vendit mihi aliquis frumentum. Vivere non possum, nisi emero; sed non debeo vitam, quia emi: in quo invehendo mercator non cogitavit quantum auxilii allaturus esset mihi, sed quantum lucri sibi. Quod emi, non debeo. Isto modo, inquis, ne Medico quidem debere te, nisi mercedulam dices: nec Præceptori, quia aliquid numeraveris. Atqui omnium horum apud nos magna charitas, magna reverentia est. Adversus hoc respondetur, quædam pluris esse, quàm emuntur. Emis à Medico rem inæstimabilem, vitam ac valetudinem bonam: à bonarum artium

que vous donne un Précepteur. On ne leur paie pas le prix de la chose, mais celui de leurs peines, parce qu'ils nous consacrent leurs talents, leur temps & leur fortune. Le salaire qu'ils retirent n'est pas proportionné à leurs services, mais à leur travail. = Hé, pourquoi, ajouterez-vous, dois-je plus à mon Médecin & à mon Instituteur, & ne puis-je m'acquitter envers eux par le salaire que je leur donne? Parce que de Médecin & d'Instituteur, ils deviennent nos amis, & que ce n'est point par l'art qu'ils professent qu'ils nous obligent, mais par leur bonne volonté & leurs attentions pour nous. Ainsi je ne dois que son salaire à un Médecin qui se contente de me tâter le pouls, qui me place indifféremment parmi ceux qu'il trouve dans sa tournée, & qui me prescrit des ordonnances sans me témoigner d'affection particulière. Pourquoi? Parce qu'il ne m'a pas visité comme un de ses amis, mais comme un de ses acheteurs. Je n'ai pas plus de raisons pour aimer & respecter mon Maître d'Etudes, s'il ne m'a point distingué de la foule de ses disciples, s'il ne m'a pas jugé digne de ses soins particuliers, s'il n'a rien fait pour moi d'extraordinaire, & si j'ai moins appris qu'attrapé à la volée les leçons & les préceptes qu'il distribuoit à tous les autres en général. Pourquoi donc leur être si redevable? Ce n'est point parce que leurs marchandises valent plus qu'on ne les achète, mais parce qu'ils ont eu pour nous des soins

Præptore studia liberalia & animi cultum. Itaque his non rei pretium, sed operæ solvitur, quòd deserviunt, quòd à rebus suis avocati nobis vacant. Mercedem, non meriti, sed occupationis suæ ferunt. Quid ergo? Quare Medico & Præptori plus quiddam debeo, nec adversùs illos mercede defungor? Quia ex Medico ac Præptore in amicum transeunt, & nos non arte quam vendunt, obligant, sed benignâ & familiari voluntate. Itaque Medico qui nihil ampliùs quàm manum tangit, & me inter eos, quos perambulat, ponit, sine ullo affectu facienda, vitandave præcipiens, nihil ampliùs debeo; quia me non tanquam amicum vidit, sed tanquam emptorem. Ne Præptorem quidem habeo cur venerer, si me in grege discipulorum habuit, si non putavit dignum propriâ & peculiari curâ, si nunquam in me direxit animum, & cum in medium effunderet, quæ sciebat, non didici, sed excepi. Quid ergo est, quare istis debeatur multum? Non quia pluris est quòd vendiderunt, quàm emimus,

particuliers. L'un a plus fait qu'un Médecin n'est obligé de faire. Il a plus craint pour moi que pour sa réputation. Il ne s'est pas contenté de m'indiquer les remèdes, mais lui-même me les a administrés. Il est resté assidument à mes côtés. Il a accouru dans les moments de crise. Aucun service ne lui a coûté, quelque dégoûtant qu'il pût être. Il a été sensible à mes plaintes, il a pris part à mon mal. Dans la foule de ses pratiques, il s'est attaché singulièrement à moi. Il n'a servi les autres qu'autant que ma santé le lui a permis. Voilà pourquoi je lui ai tant d'obligation, non pas comme à un Médecin, mais comme à un ami. L'autre, tout de même, a souffert patiemment en ma faveur les peines & les ennuis de l'enseignement. Outre les préceptes qu'il donnoit en commun, il m'en a inculqué plusieurs en particulier. Par ses exhortations, il a réveillé mon âme, & développé mon caractère. Tantôt il m'a encouragé par ses louanges, tantôt il a secoué ma paresse par ses avis & ses réprimandes. Il a tiré, pour ainsi dire, & produit au grand jour mon esprit qui étoit caché & comme enfoncé dans la matière. Il n'a point malicieusement ménagé ses instructions pour se rendre plus long-temps nécessaire; mais il a souhaité de me communiquer & de me transmettre, s'il l'avoit pu, toutes ses connoissances à la fois. Je serois un ingrat, si je ne regardois pas un tel Maître comme le meilleur de mes amis. Par rapport aux Arts

sed

sed quia nobis ipsis aliquid præstiterunt. Ille plus impendit, quàm Medico necesse est. Pro me, non pro famâ artis, extimuit. Non fuit contentus remedia monstrare, sed admovit. Interea sollicitus affedit, ad suspecta tempora occurrit. Nullum ministerium oneri illi, nullum fastidio fuit. Gemitus meos non securus excepit. In turbâ multorum invocantium, ego illi potissima cura fui. Tantùm aliis vacavit, quantum mea valetudo permiserat. Huic ego non tanquam Medico, sed tanquam amico obligatus sum. Alter rursùs in me docendo & laborem & tædium tulit; præter illa quæ præcipientibus in commune dicuntur, aliqua instillavit ac tradidit; hortando, bonam indolem erexit, & modò laudibus fecit animum, modò admonitionibus discussit desidiam. Tum ingenium latens & pigrum, injectâ, ut ita dicam, manu extraxit; nec quæ sciebat malignè dispensavit, quò diutius esset necessarius: sed cupiit, si posset, universa transfundere. Ingratus sum, nisi illum inter gratissimas necessitudines diligo.

qui ont pour objet de conserver la vie ou de former l'esprit & le cœur, celui qui s'imagine ne rien devoir au-delà de ce qu'il a promis de donner, ne peut donc être excusé d'ingratitude.

Platon ayant traversé une rivière dans un bac, voyant que le batelier ne lui avoit pas demandé le péage, & croyant que c'étoit par honneur pour sa personne, remercia le batelier comme d'une grâce qu'il avoit voulu faire à *Platon*; mais un moment après s'étant aperçu que plusieurs autres avoient été passés gratis ainsi que lui, il se rétracta, & déclara au batelier qu'il ne lui avoit plus aucune obligation; car afin que je vous doive quelque chose pour le service que vous me rendez, vous devez non-seulement me le rendre, mais encore le rendre comme à moi; car vous ne pouvez m'assigner personnellement pour une chose que vous prodiguez généralement à tout le monde. Quoi donc? On ne doit rien pour cela. Non, je ne dois rien en particulier. Je vous paierai avec tout le monde, ce que je vous dois avec tout le monde.

Mais, me direz-vous, si le Souverain donnoit le droit de Bourgeoisie à tous les Gaulois, s'il accordoit quelque immunité à tous les Espagnols, tous les particuliers Gaulois & Espagnols ne lui devroient donc rien? Pourquoi ne lui devroient-ils pas? Mais ils lui devroient, non un bienfait particulier, mais leur portion d'un bienfait public. — Le Prince n'a pas pensé à moi, ajoutez-vous, Dans le

In optimis ergo artibus quæ vitam aut conservant aut excolunt, qui nihil se plus existimat debere, quàm pepigit, ingratus est.

Plato cùm flumen nave transisset, nec ab illo quidquam portitor exegisset, honori hoc suo datum credens, dixit positum illi esse apud Platonem officium. Deinde paulò post, cùm alium atque alium gratis eadem transveheret sedulitate, negavit illi jam apud Platonem positum officium. Nam ut tibi debeam aliquid pro eo quod præstas, debes non tantùm mihi præstare, sed tanquam mihi. Non potes ob id quemquam appellare, quod spargis in populum. Quid ergo? Nihil debetur pro hoc? Nihil, tanquam ab uno. Cum omnibus solvam, quod tibi cum omnibus debeo.

Quid ergo, inquis? Si Princeps civitatem dederit omnibus Gallis, si immunitatem Hispanis, nihil hoc nomine singuli debent? Quidni debeant? Debebunt autem, non tanquam proprium beneficium, sed tanquam publici partem. Nullam, inquis, habuit cogitationem mei. Illo tempore, quo universis proderat, noluit mihi propriè civi-

temps qu'il a obligé le public, son intention n'a pas été de me donner le droit de Bourgeoisie à moi en particulier. Il ne m'a point eu en vue. Ainsi pourquoi lui serois-je redevable, puisqu'il ne m'a pas eu présent à son esprit, étant sur le point de faire ce qu'il a fait ?

Premièrement, quand il a pensé à obliger tous les Gaulois, il a pensé aussi à m'obliger; car j'étois Gaulois : & quoiqu'en particulier je ne doive rien, je suis néanmoins renfermé sous la dénomination du public. Comme un du peuple, je ne paierai pas comme pour moi, mais comme pour la patrie. Si quelqu'un prête de l'argent à ma patrie, je ne me dirai pas son débiteur, & je n'avouerai point cette dette; cependant je fournirai ma quote-part pour la payer; ainsi je nie que je sois débiteur pour un bienfait accordé à la multitude, parce que le Prince m'a fait un don à la vérité, mais non pas à cause de moi; il m'a fait un don, mais sans savoir qu'il me le faisoit. Néanmoins je fais que je dois payer quelque chose, parce qu'il est parvenu à moi par un long circuit. Un fait, pour m'obliger, doit avoir été fait pour moi.

Nous devons être reconnoissants envers les Dieux, parce qu'ils nous ont obligés à dessein, nommément, & non par ignorance, puisqu'ils savoient que nous devions profiter de leurs bienfaits : & quoiqu'ils se soient proposé quelque chose de plus grand & de plus digne de leur puissance, que de conserver des êtres mortels; cependant leur intelligence a daigné s'abaisser jusqu'à nous dès le commen-

tatem dare, nec in me direxit animum. Ita, quare ei debeam qui me sibi non substituit, cum facturus esset, quod fecit?

Primum, cum cogitavit Gallis omnibus prodesse, & mihi cogitavit prodesse. Eram enim Gallus; & me, etiamsi non mea, publica tamen nota comprehendit. Unus e populo, non tanquam pro me solvam, sed tanquam pro patriâ conferam. Si quis patriæ meæ pecuniam credat, non dicam me illius debitorem, nec hoc æs alienum profitebor. Ad exsolvendum tamen hoc, portionem meam dabo. Sic istius muneris, quod universis datur, debitorem me nego: quia mihi dedit quidem, sed non propter me: & mihi quidem, sed nesciens an mihi daret. Nihilominus aliquid mihi dependendum sciam, quia ad me quoque circuitu longo pervenit. Propter me factum debet esse quod me obliget.

Debemus cœlestibus beneficium, quia destinatò nos juvant; ideoque obligati sumus qui non in beneficium ignorantium incidimus, sed hæc quæ accipimus, accepturos scierunt: & quantum majus illis

cement du monde. Ils ont tellement arrangé l'univers, qu'on voit aisément que nous n'avons pas été les derniers objets de leurs soins. On ne peut supposer qu'ils nous aient créés sans dessein, puisqu'ils nous ont préparé d'avance les aliments, & les autres secours dont nous avons besoin. Car la nature a pensé à nous avant de nous donner l'existence; & nous ne sommes pas un ouvrage de si peu d'importance, pour qu'elle nous ait oubliés. L'homme n'a pas été fait au hasard & sans réflexion. La Nature, parmi les meilleurs ouvrages, n'en a aucun dont elle se glorifie davantage.

Combien de choses qui peuvent nous servir à nous acquitter envers les grands & les riches, des bienfaits que nous en recevons ! Les sages conseils, les conversations amusantes & instructives, les discours polis & agréables sans flatterie, sont autant de moyens de soulager notre reconnoissance. Personne n'est élevé si haut, qu'il n'ait d'autant plus de besoin d'un ami, qu'il manque moins de tout le reste. Pour être reconnoissant, faut-il que les Dieux soient irrités ? Qui vous empêche de témoigner votre reconnoissance aux plus puissants Souverains de l'univers ? Vous en trouverez mille sujets & mille occasions favorables. Je vais vous indiquer ce qui manque à ces Dieux de la terre, à qui rien ne paroît manquer : c'est un homme qui leur dise la vérité, qui les tire de cet état d'engourdissement & de stupidité où les plonge la foule des adulateurs

propositum fit, majorque actûs sui fructus quàm fervare mortalia, tamen in nostras quoque utilitates à principio rerum præmissa mens est, & is ordo mundo datus, ut appareat curam nostri non inter ultima habitam. Dii non possunt videri nescisse, quid effecturi essent, cùm omnibus alimenta protinùs, & alia utilia providerint. Cogitavit enim nos ante natura, quàm fecit; nec tam leve opus sumus, ut illi potuerimus excidere. Scias non esse hominem tumultuarium & incogitatum opus. Inter maxima rerum suarum Natura nihil habet quo magis gloriatur.

Quàm multa sunt, per quæ quidquid debemus, reddere etiam felicibus possumus! Fidele consilium, assidua conversatio, sermo comis, & sine adulatione jucundus. Neminem tam altè secunda posuerunt, ut non illi eo magis amicus desit, quia nihil absit. Ut gratus esse possis, iratis Diis opus est? Quid vetat te referre etiam summâ felicitate præditis gratiam? Cujus plena tibi occurret, & varia materia. Monstrabo tibi

qui les environnent ; un homme qui les venge de l'imposture en faisant briller à leurs yeux le flambeau de la vérité ; un homme enfin qui ne cherche point à leur faire indignement sa cour en les entretenant dans l'ignorance de leurs devoirs , & en flattant leurs vices les plus honteux & leurs passions criminelles. Ne voyez-vous point quel précipice s'ouvre sous leurs pas , par l'extinction totale de la liberté ? Voyez comme au tour d'eux la fidélité a dégénéré en bassesse ; voyez comme il n'est personne qui ose leur donner librement un sage conseil , mais comme on se dispute à l'envi à qui saura mieux assaisonner en leur faveur une flatterie lâche & pernicieuse. C'est ainsi qu'ils ignorent leurs forces , ou plutôt leur foiblesse , & qu'en s'imaginant être aussi redoutables qu'on le leur fait accroire , ils rompent les liens sacrés d'une paix utile & nécessaire ; ils se livrent aux transports d'une colère homicide que personne ne se met en devoir d'arrêter ; ils font répandre des flots de sang , pour finir par verser le leur ; (1) ils s'enfouissent eux & leurs peuples sous les ruines de leur Empire ; & au milieu de ce spectacle brillant de biens passagers & fragiles , ils n'ont pas eu assez de raison pour comprendre que du moment où la vérité a été bannie de leurs Cours , ils ont dû s'attendre à toutes les funestes catastrophes qu'ils ont éprouvées.

(1) Il semble que Sénèque ait ici prophétisé ce qui devoit dans la suite arriver à Néron , qui après avoir ensanglanté tout l'Empire Romain , fut forcé de se tuer lui-même.

cujus rei inopiâ laborent magna fastigia, quid omnia possidentibus desit : scilicet ille qui verum dicat, & hominem inter mentientes stupentem, ipsâque consuetudine pro rectis blanda audiendi, ad ignorantiam veri perductum vindicet à consensu concentuque falsorum. Non video quemadmodum illos in præceptis agat extincta libertas, & fides in obsequium servile submissa, dum nemo ex animi sui sententiâ suadet, dissuadetque; sed adulandi certamen est, & unum amicorum omnium officium, una contentio, quis blandissimè fallat? Ignoravere vires suas, & dum se tam magnos, quàm audiunt, credunt, utilem & necessariam rupere concordiam : secuti iram, quam nemo revocabat, multorum sanguinem hauserunt, fufuri novissimè suum; ingentia super se, ac suos regna fregerunt, nec intellexerunt, in illâ scenâ & vanis & citò diffluentibus bonis refulgente, ex eo tempore ipsos nihil non adversi expectare debuisse, ex quo nihil veri audire potuerunt.

Xercès étant sur le point de porter la guerre dans la Grèce, tous ses Courtisans s'efforcèrent à l'envi de l'y engager, en flattant l'orgueil de ce Prince qui avoit oublié la fragilité des choses humaines. L'un lui disoit que les ennemis ne pouroient seulement soutenir sa déclaration de guerre, & qu'ils prendroient tous la fuite au premier bruit de son arrivée : l'autre, qu'il n'étoit pas douteux qu'avec une armée si considérable, il ne vint à bout non-seulement de vaincre, mais encore d'accabler toute la Grèce : que tout ce qu'il y avoit à craindre, c'est qu'ils ne trouvaissent les villes désertes, & en leur place de vastes solitudes, sans rencontrer personne contre qui exercer des forces si nombreuses. D'autres ajoutoient que la Nature toute entière ne pouroit suffire à ce grand Prince; que les mers seroient trop étroites pour contenir ses flottes, les camps trop resserrés pour ses soldats, les campagnes trop bornées pour déployer toute sa cavalerie, & que le ciel n'auroit pas assez d'étendue pour recevoir les javelots qui seroient lancés par tant de bras. Tandis qu'on n'entendoit de tous côtés que des bravades si propres à exciter de plus en plus la vanité d'un homme qui n'avoit déjà qu'une trop grande idée de lui-même; *Démarate*, (1) Lacédémonien, fut le seul qui osa dire à *Xercès*, que cette multitude confuse & incommode sur laquelle

(1) *Démarate*, Roi de Sparte, qui fut chassé de

Cùm bellum Græciæ indiceret Xerxes , animum tumentem , oblitumque quàm caducis confideret , nemo non impulit. Alius aiebat hostes non laturos nuntium belli , & ad primam adventûs famam , terga verfuros. Alius , nihil effe dubii , quin illâ mole non vinci folùm Græcia , fed obrui poffet : magis verendum ne vacuas defertasque urbes invenirent , & profugis hostibus vastæ folitudines relinquerentur , non habituris , ubi tantas vires exercere poffent. Alius illi vix rerum Naturam sufficere , angusta effe classibus maria , militi castra , explicandis equestribus copiis campestria , vix patere cœlum satis ad emittenda omni manu tela. Cùm in hunc modum multa undique jaçtarentur , quæ hominem nimiâ æstimatione sui furentem concitarent , Demaratus Lacedæmonius solus dixit , ipsam illam , quâ sibi placeret , multitudinem indigestam & gravem , metuendam effe du-

son trône par les intrigues de *Cléomènes*. Il se retira en Asie auprès de *Darius* & de *Xercès* , Rois de Perse.

il comptoit si fort, n'étoit redoutable que pour celui qui la commandoit : qu'elle avoit plus de poids que de force ; que les trop grandes armées ne pouvoient se conduire aisément, & que celles qu'on ne pouvoit conduire, étoient bientôt dissipées. A la premiere montagne, ajouta-t-il, les Lacédémoniens se présenteront à vous, & vous feront éprouver de quoi ils sont capables. Trois cents d'entr'eux arrêteront tout court tant de milliers d'hommes : immobiles dans leurs postes, ils défendront avec courage les défilés qu'on leur aura donnés à garder, & ils les fermeront de leurs corps. Toute l'Asie ne les fera pas remuer de place. Une poignée d'hommes soutiendront de si grandes menaces de guerre, & comme le débordement de presque tout le genre humain qui se précipite sur eux. Vous apprendrez que vous pouvez être mis en fuite, quand vous saurez que vous pouvez être arrêté. Il est vrai qu'ils vous céderont d'abord en plusieurs endroits, comme entraînés par un torrent impétueux dont la premiere violence se fait passage avec grand bruit. Ensuite ils vous attaqueront de tous les côtés, & vous ferez accablé sous vos propres forces. On a eu raison de vous dire que votre appareil de guerre est trop grand, pour que le pays que vous allez attaquer puisse le contenir ; mais cela même est contre nous ; c'est parce que la Grèce ne peut vous contenir, que vous en ferez vaincu. Vous ne pouvez étendre toutes vos forces pour vous en servir. Vous serez

centi. Non enim vires, sed pondus habere: immodica nunquam regi posse, nec diu durare, quidquid regi non potest. In primo, inquit, statim monte Lacones objecti, dabunt tibi sui experimentum. Tot ista gentium millia trecenti morabuntur, hærebunt in vestigio fixi, & commissas sibi angustias tuebuntur, & corporibus obstruent. Tota illos Asia non movebit loco. Tantas minas belli, & penè totius generis humani ruentis impetum, paucissimi sustinebunt. Scies te fugari posse, cum scieris posse retineri. Cedent quidem tibi pluribus locis velut torrentis mole ablati, cujus cum magno terrore prima vis defluit. Deinde hinc atque illinc te adorientur, & tuis te viribus prement. Verum est quod dicitur, majorem belli apparatus esse, quam qui recipi ab his regionibus possit, quas oppugnare constituis. Sed hæc res contra nos est. Ob hoc ipsum te Græcia vincet, quia non capit. Uti toto te non potes. Multò antè vinceris, quam victum esse te sentias. Ceterum non est, quòd exercitum tuum

vaincu long-temps avant de vous en apercevoir. Au reste, si votre armée est si nombreuse, que le Général même ne connoisse point le nombre de ses troupes, ce n'est pas une raison pour la croire invincible. Il n'y a rien de si grand qui ne puisse périr : sa grandeur même sera la cause de sa ruine. Tout ce que Démarate avoit prédit arriva. Trois cents hommes arrêterent, dans sa marche, celui qui prétendoit disposer, à son gré, des choses divines & humaines, & qui jusqu'alors avoit triomphé de tous les obstacles qui s'étoient présentés à lui. *Xercès*, abattu sans ressource, & couvrant, pour ainsi dire, toute la Grèce des tristes débris de sa défaite, comprit à la fin combien il y avoit de différence entre un déluge d'hommes & une armée. Sa honte surpassa encore sa perte. Il lui resta néanmoins assez de force d'esprit pour remercier *Démarate* d'avoir été le seul à lui dire la vérité, & il lui permit de demander ce qu'il voudroit. Il demanda d'être conduit dans *Sardes*, grande ville de l'Asie, porté sur un char, & la tiare en tête, honneur qui n'étoit accordé qu'aux Rois. Il méritoit cette récompense (1) avant de l'avoir demandée : mais quelle misérable nation, où il ne se trouva qu'un étranger qui osa dire la vérité au Monarque !

Auguste exila sa fille *Livie*, soupçonnée de galanterie, & il publia lui-même, dans un

(1) Sénèque paroît blâmer la demande de Déma-

ob hoc sustineri putes non posse, quia numerus ejus duci quoque ignotus est. Nihil tam magnum, quod perire non possit, cui nascitur in perniciem, ut alia quiescant, ex ipsâ magnitudine suâ causa. Acciderunt quæ Demaratus prædixerat. Divina atque humana impellentem, & mutantem quidquid obstiterat, trecenti stare jusserunt stratusque per totam passim Græciam Xerxes intellexit, quantum ab exercitu turba distaret. Itaque Xerxes pudore quàm damno miserior. Demarato gratias egit, quòd solus sibi verum dixisset, & permisit petere quod vellet. Petiit ille ut Sardis maximam Asiæ civitatem curru vectus intraret, rectam capite tiaram gerens. Id solis datum regibus. Dignus fuerat præmio antequam peteret: sed quàm miserabilis gens, in quâ vix unus inventus est, qui verum Regi diceret!

Divus Augustus filiam impudicam relegavit, & flagitia principalis domûs in pu-

rate qu'il trouvoit sans doute plus vaine que raisonnable.

accès de colère, le déshonneur de sa maison ; qu'il auroit dû tenir secret ; parce qu'en pareil cas une partie de la honte réjaillit sur celui qui prétend se venger. Quelque temps après, ce Prince revenu à lui-même & reconnoissant sa faute indiscrete, s'écria dans l'amertume de son âme : *Rien de tout cela ne me seroit arrivé, si Agrippa ou Mécène avoient vécu.* (1)

Mais pour revenir à mon sujet, vous voyez combien il est facile de témoigner sa reconnoissance aux Grands & aux Riches ; dites-leur, non ce qu'ils veulent entendre, mais ce qu'ils voudront avoir toujours entendu. Que la vérité entre quelquefois dans leurs oreilles toutes pleines de flatteries. Donnez-leur des conseils utiles. Vous demandez ce que vous pouvez faire pour un Grand ? Faites en sorte qu'il ne compte pas trop sur sa grandeur. Aurez-vous peu fait pour lui, quand vous lui aurez appris que les biens du sort sont sujets à changer de maître, & qu'il n'y a souvent qu'un instant d'intervale, entre une très-grande fortune, & une très-grande misère ?

(1) *Marcus Vipsanius Agrippa* fut un des plus grands hommes du siècle d'Auguste. Ce fut lui qui conseilla à ce Prince d'abdiquer l'Empire & de rétablir la République ; mais l'avis de *Mécène*, qui étoit contraire au sien, prévalut. Ce protecteur des gens de lettres engagea Auguste à conserver le trône, de peur, lui dit-il, que vous ne soyez le dernier des Romains, si vous cessez d'être le premier. Au reste, *Mécène* donna toujours à Auguste de si sages con-

blicum emisit. Hæc non tam vindicanda principi quàm tacenda (quia quarumdam rerum turpitude etiam ad vindicantem redit) parum potens iræ publicaverat. Deinde, cùm interposito tempore, in locum iræ subüisset verecundia, gemens quòd non illa silentio pressisset, sæpe exclamavit : *Horum mihi nihil accidisset, si aut Agrippa, aut Macenas vixisset.*

Sed ut ad propositum me reducam, vides quàm facile sit, gratiam referre felicibus, & in summo humanarum opum positis : dic illis quòd non volunt audire, sed quòd audiïsse semper volent. Plenas aures adulationibus aliquando vera vox intret. Da consilium utile. Quæris quid felici præstare possis ? Effice ne felicitati suæ credat; parum in illum contuleris, si docueris mobilia esse quæ dedit casus, & sæpe inter fortunam maximam & ultimam nihil interesse ?

seils, que cet Empereur convenoit lui devoir la gloire & le bonheur de son règne.

C'est une ancienne coutume particulière aux Rois & à ceux qui jouent le même rôle, de faire une longue liste de leurs amis & courtoisans. C'est une chose bien digne de l'orgueil des Grands, que de mettre à grand prix l'entrée de leurs demeures, de faire passer pour fort honorables de faire sentinelle à leurs portes, d'être le premier à mettre le pied dans leur maison, dans laquelle il y a encore plusieurs autres portes pour exclure même ceux qui sont entrés. Parmi nous, *C. Gracchus* (1) & ensuite *Livius Drusus*, furent les premiers qui commencèrent à faire bande à part, & à se former une petite cour d'amis & de partisans, dont ils voyoient les uns en secret, les autres en petit comité, & d'autres enfin en public. Ils avoient donc des amis par étage, du premier & du second rang, & nuls d'eux n'étoient de vrais amis. Vous appelez ami, celui que vous saluez avec ordre & par étiquette, & qui ne peut vous dire, *bon jour*, que son tour ne soit arrivé. C'est dans le cœur, & non dans le vestibule, qu'il faut chercher un ami ; c'est là qu'il faut le recevoir & le retenir. Pour reconnoître les services des Grands, voilà les maximes qu'il faut leur inculquer.

(1) *Gracchus* & *Drusus* célèbres chez les Romains, par leur attachement aux intérêts du peuple, dont ils furent dans la suite les victimes, malgré le grand nombre de clients qui les environnoient. On lit aussi dans notre histoire, que le *Grand Condé*

Consuetudo ista vetus est Regibus, regesque simulantibus, populum amicorum describere. Est proprium superbiæ, magno aestimare introitum ac tactum sui liminis; pro honore dare, ut ostio suo propius affideas, ut gradum prior intrâ domum ponas, in quâ deinceps multa sunt ostia, quæ receptos quoque excludunt. Apud nos primi omnium C. Gracchus, & mox Livius Drusus instituerunt segregare turbam suam, & alios in secretum recipere, alios cum pluribus, alios cum universis. Habuerunt itaque isti amicos primos, habuerunt & secundos, neutros veros. Amicum vocas, cujus disponitur salutatio, cujus vulgare & publicum verbum, *Ave*, non nisi suo ordine emittitur? In pectore amicus, non in atrio quæritur. Illo recipiendus est, illic retinendus. Hoc doce, gratus es.

étoit toujours suivi d'un nombreux cortège. De-là les jeunes Seigneurs de sa Cour furent appelés *Petits-Mâitres*, parce qu'ils étoient attachés à celui qui paroissoit le Maître de tous les autres.

332 *TRAITÉ DES BIENFAITS*

Etre fâché de n'avoir pas encore rendu un bienfait, c'est se repentir de l'avoir reçu. Celui qui pense trop à rendre un bienfait, croit que le bienfaiteur pense trop au retour. Souvenons-nous que le désir excessif de se libérer au plutôt, tient beaucoup de l'ingratitude; car personne ne rend avec plaisir, ce qu'il doit malgré lui; & il est censé regarder comme un fardeau, & non comme un présent, la chose qu'il ne veut plus conserver. Il vaut mieux se prêter avec complaisance à l'un & à l'autre. S'il veut recevoir son bienfait, fessons-nous un plaisir de le lui rendre. Aime-t-il mieux que nous en soyons les gardiens? Pourquoi découvrir son trésor, & en refuser la garde? Il mérite bien qu'on lui laisse le choix de ces deux espèces de retours.

DU SEPTIEME LIVRE.

ON demande si celui qui a fait tout ce qui dépendoit de lui pour rendre un bienfait, l'a rendu réellement. Un Médecin a rempli son devoir, quand il n'a rien épargné pour guérir. Après qu'un accusé a été condamné, on n'en estime pas moins son Avocat, si celui-ci a fait valoir, en faveur de son client, toutes les ressources de l'éloquence. On ne laisse pas de louer un Général d'armée, quoiqu'il ait été vaincu, quand il a d'ailleurs signalé son courage, & qu'il n'a manqué ni d'habi-

Pœnitet accepti beneficii, quem nondum redditi piget. Qui nimis de beneficio reddendo cogitat, nimis cogitare alterum de recipiendo putat. Hanc cupiditatem primo quoque tempore liberandi se, meminerimus ingrati esse. Nemo enim libenter reddit, quod invitus debet; & quod apud se non vult esse, onus judicat esse, non munus. Præstat esse in utrumque facilem, Si vult recipere beneficium, referamus, reddamusque læti. Illud apud nos custodiri mavult? Quid thesaurum ejus eruimus? Quid custodiam recusamus? Dignus est, cui utrum volet, liceat.

EX LIBRO SEPTIMO.

QUÆRITUR, an qui omnia fecit, ut beneficium redderet, reddiderit. Si omnia fecit, ut sanaret, peregit Medicus partes suas. Etiam damnato reo, Oratori constat eloquentiæ officium, si omni arte usus est. Laus Imperatori etiam victo, & duci redditur, si & prudentia, & industria, & fors

leté ni de prudence. Ainsi tel homme a fait tout ce qu'il a pu raisonnablement pour vous payer de retour. Votre heureuse étoile l'en a empêché. Comme vous êtes riche, il n'a pu vous rien donner ; comme vous vous êtes bien porté, il n'a pu vous visiter fréquemment pendant votre maladie ; comme vous n'avez essuyé aucun malheur, il n'a pu vous offrir ses secours. Il a été reconnoissant, quoique vous n'avez reçu aucun bienfait de sa part. De plus, par la raison qu'il n'a été uniquement occupé que des moyens de vous marquer sa reconnoissance, qu'il en a cherché l'occasion, & qu'il a remué ciel & terre pour cela, il a eu sans contredit beaucoup plus de peine que celui qui vous a rendu votre bienfait sur le champ. Hé quoi ! me direz-vous, si un homme reconnoissant de cette manière est quitte, celui qui a rendu le bienfait, & celui qui ne l'a pas rendu, marchent donc tous deux sur la même ligne. Je rétorque l'argument. S'il avoit oublié le bienfait, s'il n'avoit fait aucune démarche pour le rendre, ne nieriez-vous pas qu'il eût été reconnoissant ? Or celui-ci n'a cessé nuit & jour de chercher des occasions de retour ; vous mettrez donc de niveau, & celui qui n'a jamais voulu rendre, & celui qui a toujours voulu rendre. Vous êtes un injuste, si vous exigez de moi une chose que je ne puis vous donner, tandis que vous savez que j'ai bonne intention. Enfin supposez que vous ayez été réduit en captivité, & que pour vous racheter j'aie emprunté l'argent

titudo muneribus suis functa est. Omnia fecit, ut beneficium redderet. Obstetit illi felicitas tua. Locupleti donare non potuit, sano assidere, felici succurrere. Gratiam retulit, etiam si tu beneficium non recepisti. Præterea huic intentus semper, & hujus rei tempus opperiens, qui in hoc multum curæ, multum sedulitatis impendit, plus laboravit, quàm cui citò referre gratiam contigit. Dic, inquis, mihi: reddidisse beneficium dices illum qui sic gratiam retulit? Eodem ergo loco est, qui reddidit, & qui non reddidit. Contra nunc illud pone: si oblitus esset accepti beneficii, si ne tentasset quidem gratus esse, negares illum gratiam retulisse. At hic diebus noctibusque se lassavit, & omnibus aliis renunciavit officiis, huic uni immittens ne qua se fugeret occasio. Eodem ergo loco erunt, ille qui curam referendæ gratiæ abjecit, & hic qui nunquam ab illâ recessit? Iniquus es, si rem à me exigis, cum videas animum non defuisse. Ad summam, puta, cum captus esses, me pe-

nécessaire , en laissant mes effets entre les mains du créancier. Après avoir essuyé plusieurs tempêtes violentes sur des rivages infestés de voleurs , après m'être exposé à tous les dangers d'une mer irritée , après avoir traversé des déserts immenses , je suis enfin parvenu à rencontrer vos Pirates ; & quand je suis arrivé , un autre vous avoit déjà racheté. Pouvez-vous nier que j'aie été reconnoissant ? Quand même dans le cours de cette navigation , j'eusse fait naufrage , & j'eusse perdu l'argent que j'avois destiné à votre rançon , quand même je serois tombé dans les fers dont j'avois voulu vous délivrer , pourriez-vous douter de ma reconnoissance ? Et certes , les Athéniens ont honoré du nom de Tyrannicides *Harmodius & Aristogiton* ; (1) & la main de *Mucius* (2) laissée sur l'autel ennemi , valoit autant que la mort de *Porfena*. La vertu qui a lutté contre la Fortune , s'est toujours acquis beaucoup de gloire , quoiqu'elle n'ait pas toujours été couronnée du succès. Celui qui a poursuivi les occasions qui fuyoient devant lui , en a plus fait que celui qui , sans aucune peine , a été tout de suite reconnoissant.

(1) *Harmodius & Aristogiton* , qui tuèrent *Hipparque* , tyran d'Athènes. Les Athéniens firent élever dans la place publique des statues à leurs libérateurs , honneur qui jusques-là n'avoit été accordé à personne.

(2) *Mutius Scævola* , qui ayant tenté inutilement de tuer *Porfena* , Roi d'Etrurie , mit sa main dans
curiam

cuniam mutuatum, rebus meis in securitatem creditoris depositis, navigasse hieme tam sævâ, per infesta latrociniis litora, emensum quidquid periculi afferre potest iratum mare, peragratis omnibus solitudinibus, tandem ad Piratas perveni: & jam te alius redemerat. Negabis me gratiam retulisse? Etiam si in illâ navigatione pecuniam, quam saluti tuæ contraxeram, naufragus perdiidi; etiam ubi in vincula, quæ detrahare tibi volui, ipse incidi. Negabis me retulisse gratiam? At mehercle, Athenienses Harmodium & Aristogitonem Tyrannicidas vocant: & Mucii manus in hostili ara relicta, instar occisi Porfenæ fuit: & semper contra fortunam luctata virtus, etiam citra effectum propositi operis enituit. Plus præstitit, qui fugientes occasiones secutus est, & alia atque alia captavit, per quæ referre gratiam posset, quam is quem sine ullo sudore gratum prima fecit occasio.

un brasier ardent pour la punir d'avoir manqué son coup.

Mais, direz-vous, le bienfaiteur vous a donné deux choses ; la volonté, & la chose. Conséquemment vous lui en devez deux à votre tour. = Vous seriez en droit de raisonner ainsi, par rapport à celui qui ne vous auroit donné qu'une volonté oisive ; mais ce raisonnement n'a point lieu à l'égard de celui qui veut, qui tâche, & qui fait tous ses efforts. Il vous donne les deux choses que vous pouvez exiger, autant qu'il est en lui. De plus, il n'est pas toujours nécessaire d'égaliser le nombre par le nombre. Quelquefois une chose en vaut deux. La volonté sincère & constante doit équivaloir à la chose. Que si le cœur, sans l'effet, ne suffit pas pour être reconnoissant, aucun mortel ne peut témoigner sa reconnoissance aux Dieux auxquels on n'offre que la volonté.

Quant aux Dieux, direz-vous, le cas est tout différent. Ils sont obligés de se contenter de notre volonté, vu que nous ne pouvons pas leur offrir autre chose.

Hé bien, la parité a lieu ici. Si je n'ai pas non plus autre chose à offrir à mon bienfaiteur, pourquoi ne m'acquitterois-je pas envers un homme de la même façon que je m'acquitte envers les Dieux ?

Si cependant vous voulez savoir au juste mon sentiment, & que je vous donne une réponse définitive : il faut que l'un croie avoir été payé, & que l'autre se souvienne de ne l'avoir pas payé : que celui-ci se tienne obligé, & que celui-là se tienne acquitté : que l'un

Duas, inquis, res ille tibi præstitit, voluntatem & rem. Tu quoque illi duas debes.

Mérito istud diceres ei qui tibi reddidit voluntatem otiosam; huic verò, qui & vult, & conatur, & nihil intentatum relinquit, non potes idem dicere. Utrumque enim præstat, quantum in se est. Deinde non semper numero numerus æquandus est. Aliquando una res pro duabus valet. Itaque in locum rei succedit tam propensa voluntas, & cupida reddendi. Quòd si animus sine re ad referendam gratiam non valet, nemo adversus Deos gratus est, in quos voluntas sola confertur.

Diis, inquis, nihil aliud præstare possumus. Sed si huic quoque, cui referre gratiam debeo, nihil aliud præstare possum, quid est quare non eo adversus hominem gratus sim, quo nihil ampliùs in Deos confero?

Si tamen quid sentiam quæris, & vis signare responsum: hic beneficium recepisse se judicet; ille se sciat non reddidisse: hic illum dimittat; ille se teneat: hic di-

dise , je lui dois ; & que l'autre dise , il m'a rendu. Il faut toujours se proposer le bien public , & l'avantage général pour objet de ses controverses & de ses décisions , afin de ne pas laisser aux ingrats d'excuses ni de prétextes pour couvrir leur vice détestable. J'ai fait tout ce que j'ai pu , dites-vous ; faites encore. Vous n'avez rien omis pour être reconnoissant. Cela doit suffire à votre bienfaiteur : mais ce n'est point assez pour vous ; car , comme celui qui vous a obligé ne mérite aucun retour de votre part , s'il ne vous tient pas compte des tourments que vous vous donnez pour lui rendre son bienfait ; ainsi vous êtes un ingrat , si vous ne lui en savez pas plus de gré de ce qu'il vous a acquitté en faveur de votre bonne volonté. Encore une fois , cherchez toujours des occasions de rendre. Rendez à l'un , parce qu'il l'exige ; à l'autre , parce qu'il vous le remet ; à celui-ci , parce qu'il est méchant ; à celui-là , parce qu'il est homme de bien.

On demande si l'on est obligé de rendre un bienfait qu'on a reçu d'un homme sage , quand il a cessé d'être sage , & qu'il est devenu méchant. Vous lui rendriez un dépôt que vous en auriez reçu dans le temps de sa sagesse ; & vous rendriez à un fripon un argent qu'il vous auroit prêté : pourquoi ne lui rendriez-vous pas un bienfait ? Faut-il que vous changiez , parce qu'il est changé lui-même ? Quoi donc ? si vous aviez reçu quelque chose

cat, habeo ; ille respondeat, debeo. In omni quæstione propositum sit nobis bonum publicum ; præcludendæ sunt excusationes ingratis, ad quas refugere possint, & sub quibus infitiationem suam tegere. Omnia feci, fac etiam nunc. Omnia fecisti ut redderes. Hoc illi satis sit : tibi parum. Nam quemadmodum ille, si enixam & sedulam operam transire pro irritâ patitur, cui gratia referatur indignus est ; ita tu ingratus es, nisi ei qui voluntatem bonam in solutum accepit, eò libentiùs debes, quia dimitteris. Occasiones reddendi nihilominùs quæras. Redde illi, quia repetit ; huic, quia remittit : illi, quia malus ; huic, quia non malus.

Quæritur, an quod beneficium quis à sapiente acceperit, reddere debeat, si ille definit esse sapiens, & in malum versus est. Redderes enim & depositum, quod à sapiente accepisses, & etiam malo redderes creditum ; quid est, cur non & beneficium ? Quia mutatus est ille, te mutat ? Quid ? si

d'un homme en santé, vous ne le lui rendriez pas s'il devenoit malade? On doit plus à un esprit foible qu'à tout autre : or cet homme est malade de l'esprit. Aidez-le donc, supportez-le avec patience. La folie n'est qu'une maladie de l'âme.

Une distinction rendra la chose plus claire & plus sensible. Il y a deux sortes de bienfaits : l'un, que le sage seul peut donner au sage ; c'est là le bienfait parfait & véritable : l'autre, qui est commun, vulgaire, & qui est en usage parmi nous, gens grossiers & d'une connoissance bornée. Il n'est pas douteux que ce dernier ne doive se rendre à toutes personnes, aux homicides, aux voleurs, aux adultères. Il y a des lois pour punir les crimes. Un Juge est plus propre qu'un ingrat à corriger les abus. Que personne ne vous rende méchant, parce qu'il l'est lui-même. Je rendrai son bienfait à un homme de bien ; je jetterai le sien à un malfaiteur : au premier, parce que je le lui dois ; au second, pour ne pas le lui devoir.

Il y a plus de difficulté pour l'autre espèce de bienfait. Ne l'ayant pu recevoir qu'en qualité de sage, je ne puis non plus le rendre qu'à un sage. En supposant que je le lui rende, il ne sera pas en état de le recevoir. Il a perdu la capacité d'en jouir ; c'est comme si vous m'ordonniez de renvoyer la balle à un manchot.

quid à sano accepiffes , ægro non redderes
 Cùm plus femper imbecillo animo debeamus ; & hic æger est animo. Adjuvetur ,
 feratur. Stultitia morbus est animi.

Distinguendum hoc , quò magis intelligatur , existimo. Duo sunt beneficia : unum , quod dare nisi sapiens sapienti non potest ; hoc est absolutum & verum beneficium : alterum vulgare , plebeium , cujus inter nos imperitos commercium est. De hoc non est dubium , quin illi , qualiscunque est , debeam reddere , five homicida , five fur , five adulter evasit. Habent scelera leges suas. Melius istos judex , quàm ingratus , emendat. Nemo te malum , quia est , faciat. Malo beneficium projiciam ; bono reddam : huic , quia debeo ; illi , ne debeam.

De altero beneficii genere dubitatur ; quod si accipere non potui nisi sapiens , ne reddere quidem nisi sapienti possum. Puta enim me reddere ; ille non potest recipere. Scientiam utendi perdidit. Quid si me re-

Ce seroit une folie de donner à quelqu'un ce qu'il ne pouroit recevoir.

En premier lieu, je ne lui donnerai pas ce qu'il ne pourra recevoir; mais je le lui rendrai, quand même il ne pouroit moralement le recevoir. Je ne puis obliger & servir que celui qui est en état de recevoir; mais pourvu que je rende, je suis libéré. = Mais il ne pourra s'en servir? C'est son affaire; la faute est de son côté, & non du mien.

Rendre, me direz-vous, c'est donner à quelqu'un qui doit recevoir. Si vous deviez du vin à quelqu'un, & qu'il vous ordonnât de verser ce vin dans un réseau ou un crible, diriez-vous lui avoir rendu, ou voudriez-vous lui rendre ainsi, ce qui dès-là même seroit perdu pour vous & pour lui.

Rendre, c'est donner ce que l'on doit à celui auquel il appartient, & qui l'exige. Voilà tout ce que j'ai à faire, à quoi je suis obligé. Qu'il ait, qu'il conserve ce qu'il a reçu de moi, c'est une autre chose. Je ne suis pas tenu de lui garder, mais de lui rendre fidèlement ce qu'il m'a donné. Il vaut mieux qu'il n'ait pas, que moi je ne rende pas. Je rends bien à un créancier un argent qu'il prodigue en repas somptueux dès qu'il l'a reçu; & quand il me délégueroit une courtisane pour lui remettre la somme, je la payerois, quand elle devroit recevoir mon argent dans un tablier percé. Mon affaire est de rendre, & non de conserver ce que j'ai reçu, soit dette, soit bien-

mittere manco pilam jubeas? Stultum est dare alicui, quod accipere non possit.

Ut respondere ab ultimo incipiam; non dabo illi, quod accipere non poterit: reddam, etiam si accipere non poterit. Obligare enim non possum, nisi accipientem. Liberari, tantum si reddo, possum. Ille uti illo non poterit. Viderit. Penes illum erit culpa, non penes me.

Reddere est, inquis, accepturo tradidisse. Quid enim, si cui vinum debeas, & hoc ille infundere reticulo jubeat, aut cribro, reddidisse te dices, aut reddere voles, quod dum redditur, inter duos perit?

Reddere, est id quod debeas, ei cujus est, volenti dare. Hoc unum mihi præstandum est. Ut quidem habeat, quod à me accepit, jam ulterioris est curæ. Non tutelam illi, sed fidem debeo, multoque fatius est, illum non habere, quam me non reddere. Et creditori statim in macellum laturo, quod accepit, reddam. Etiam si mihi adulteram cui numerem, delegaverit, sol-

fait. Tandis qu'il est chez moi , je dois en répondre , & le rendre à celui qui me le demande , dût-il le dissiper & le perdre sur le champ. Je rendrai à un honnête homme , quand il me plaira ; & à un frippon , quand il lui plaira.

Mais vous ne pouvez , me direz-vous , rendre le bienfait tel que vous l'avez reçu ; car vous l'avez reçu d'un homme sensé , & vous le rendez à un insensé.

Je le lui rendrai tel qu'il peut le recevoir. S'il y a du déchet , c'est sa faute , & non la mienne. Je rends ce que j'ai reçu. S'il revient en son bon sens , je le lui rendrai tel que je l'ai reçu. S'il persiste dans sa folie , je le lui rendrai , tel qu'il est en état de le recevoir.

Si votre bienfaiteur , m'ajoutez-vous , n'est pas simplement devenu méchant , s'il est cruel & barbare , tel qu'*Apollodore* (1) & *Phalaris* , rendez-vous son bienfait à un tel monstre ?

Le naturel d'un sage n'est pas susceptible d'un si grand changement ; car en passant de la vertu au crime , il doit nécessairement conserver quelques traces de son ancienne

(1) *Apollodore* est peu connu. Sénèque en parle encore dans son second Livre du *Traité de la Colère*. *Plutarque* & *Suidas* le nomment aussi , dans leurs ouvrages , comme un cruel tyran. *Phalaris* étoit Tyran d'Agriente. Il se rendit fameux par son taureau d'airain dans lequel il fit brûler *Périda* son inventeur.

vam : & si nummos , quos accipiet , in sinum suum distinctum fundet , dabo. Reddendum enim mihi est : non servandum , cum reddidero , aut tuendum. Beneficii accepti , non redditi , custodiam debeo. Dum apud me est , salvum fit. Ceterum , licet accipientis manibus effluat , dandum est reposcenti. Reddam bono , cum expediet : malo , cum petet.

Tale , inquis , beneficium , quale accepisti , non illi potes reddere. Accepisti enim à sapiente : stulto reddis. Immo reddo illi quale nunc potest accipere : nec per me fit deterius , sed per illum. Id quod accepi reddam. Cui , si ad sapientiam redierit , reddam quale accepi : dum malus est , reddam quale ab illo potest accipi.

Quid , inquis , si non tantum malus factus est , sed ferus , sed immanis , qualis Apollodorus aut Phalaris : & huic beneficium , quod acceperas , reddes ?

Mutationem sapientis tantam natura non patitur. Nam in pessima ab optimis lapsus , necesse est etiam in malo vestigia boni teneat

bonté. Quand on a fait quelque temps profession de sagesse, il est impossible de devenir dans la suite méchant à l'excès. En second lieu, je demande si le bienfaiteur qu'on suppose si cruel l'est seulement de caractère, ou s'il l'est pour le malheur public ; car vous m'avez objecté les Tyrans *Apollodore & Phalaris*. Si le bienfaiteur en question a seulement leur caractère, pourquoi ne lui rendrai-je pas son bienfait, pour n'avoir plus rien à démêler avec lui ? S'il ne se contente pas d'aimer à voir couler le sang humain & à s'en repaître, si en outre il exerce son horrible cruauté par des supplices inouïs, il est assez indifférent que je ne lui rende pas son bienfait. Il a rompu, par sa férocité sangui-naire, tous les liens qui m'attachoient à lui. Toute société m'est interdite avec un tel monstre d'inhumanité.

S'il m'avoit rendu quelque service, & qu'ensuite il eût déclaré la guerre à ma patrie, il auroit perdu tout mérite auprès de moi, & je serois criminel de lui témoigner de la reconnoissance. S'il n'attaque point ma patrie, s'il n'en veut qu'à la sienne ; si, séparé de mes Concitoyens, il ne tourmente que les siens, sa méchanceté extrême ne me permet pas néanmoins d'avoir rien de commun avec lui ; & quoiqu'il ne soit pas mon ennemi, il doit être pour moi un objet odieux ; car il faut considérer que je dois plus au genre-humain, qu'à un seul homme. Mais quoiqu'il en soit ainsi, & que je me trouve quitte

Nemo in summam nequitiam incidit, qui unquam hæsit sapientiæ. Deinde interrogo, utrum iste ferus sit animo tantum, an in perniciem publicam excurrat. Proposuisti enim mihi Apollodorum & Phalarim tyrannum, quorum si naturam habet intrâ malus, quidni ego isti beneficium suum reddam, ne quid mihi cum eo sit juris amplius? Si verò sanguine humano non tantum gaudet & pascitur, sed & suppliciis omnium ætatum crudelitatem insatiabilem exercet, parum est huic beneficium non reddere. Quidquid erat, quo mihi cohæreret, intercisa juris humani societas abscidit.

Si præstitisset quidem mihi aliquid, sed arma patriæ meæ inferret, quidquid meruerat, perdidisset, & referre illi gratiam scelus haberetur: si non patriam meam impugnat, sed suæ gravis est, & sepositus à meâ gente, suam exagitat, abscidit nihilominus illum tanta pravitas animi; etiam si non inimicum, invisum mihi efficit: priorque mihi ac potior ejus officii ratio est quod humano generi, quàm quod uni ho-

envers lui, dès lors qu'il a rendu tout mauvais procédé légitime par sa conduite constamment criminelle, j'aurai encore cet égard pour lui, de lui rendre son bienfait, supposé qu'il soit de nature à ne pas contribuer au malheur public, soit en augmentant, soit en affermissant les forces de sa tyrannie. Je sauverai, par exemple, son enfant au berceau; un pareil bienfait ne peut nuire à aucun des objets de sa cruauté. Je ne lui fournirai point d'argent pour soudoyer des Satellites; mais s'il a besoin de marbres ou d'habits, je ne ferai tort à personne, en lui procurant ces objets de luxe. Je ne lui enverrai ni des armes, ni des Soldats; mais s'il aime les spectacles, & que des Acteurs & des Actrices (1) lui fassent plaisir, je lui offrirai volontiers toutes ces choses propres à amollir la dureté de son caractère. Je ne lui enverrai ni vaisseaux ni galères, mais bien des instruments de jeux & de plaisirs, & toutes les bagatelles qui servent dans les Naumachies. (2) Mais une si grande méchanceté est heureu-

(1) Il y a dans le latin *Scorta*, parce que, chez les Romains, les femmes qui dansoient au théâtre n'avoient pas bonne réputation. Il en étoit des Actrices, chez les Romains, comme parmi nous, où les unes sont fort sages, & les autres donnent prise à la médisance.

(2) Les *Naumachies* étoient des représentations de combats navals. Il les appelle des *jeux de Rois*,

mini debeo. Sed quamvis hoc ita sit, & ex eo tempore omnia mihi in illum sint libera, ex quo corrumpendo fas omne, ut nihil in eum nefas esset, effecerit, illum mihi servandum modum credam, ut si beneficium illi meum, neque vires majores daturum est in exitium commune, nec confirmaturum quas habet, id autem erit, quod illi reddi sine pernicie publicâ possit, reddam. Servabo filium ejus infantem. Quid hoc beneficium obest cuiquam eorum quos crudelitas ejus lacerat? Pecuniam, quâ Satellitem stipendio teneat, non subministrabo. Si marmora & vestes desiderabit, nihil oberit cuiquam id quo luxuria ejus instruitur : militem & arma non suggeram. Si pro magno petet munere artifices scenæ & scorta, & quæ feritatem ejus emolliant, libens offeram. Cui triremes & cæstas non mitterem, lusorias & cubiculatas, & alia ludibria regum in mari

parce qu'il falloit être fort riche pour donner ces sortes de spectacles.

sement très-rare parmi les hommes ; c'est une espèce de prodige & de phénomène, comme les tremblements de terre & les volcans qui sortent de la mer. Ainsi laissons-là ces caractères atroces.

Parlons de ceux que nous détestons, sans en avoir une si grande horreur, de cette espèce de méchants qu'on trouve par-tout sous ses pas, & que personne n'est curieux de rencontrer. Je rendrai son bienfait à un homme de cette espèce. Je ne dois pas tirer de sa méchanceté mon avantage particulier. Un petit trait d'histoire ne sera pas déplacé en cet endroit.

Un Disciple de Pythagore (1) avoit acheté à crédit une paire de souliers d'un Cordonnier. Quelques jours après notre acheteur revint à la même boutique, pour rendre le prix de sa marchandise. Ayant frappé longtemps à la porte, un voisin lui dit : « Vous » perdez votre temps & votre peine à heur- » ter à cette porte ; celui que vous cherchez » a été mis sur le bûcher & réduit en cen- » dres. Il n'est plus de ce monde. C'est un » grand malheur pour nous, qui perdons nos » amis pour toujours ; mais ce n'en est pas » un pour vous, qui croyez à la renaissance » des corps. » Par cette raillerie, il faisoit allusion au système de Pythagore. Alors notre Philosophe, charmé de cette bonne

(1) *Pythagore*, Philosophe de Samos, auteur du

lascivientium mittam. Sed hæc rara nequitia est, & semper portenti loco habita fuit; ut hiatus terræ, & de cavernis maris ignium eruptio. Itaque ab illâ recedamus.

De his loquamur quæ detestamur sine horrore. Huic homini malo, quem invenire in quolibet foro possum, quem singuli timent, reddam beneficium quod accèpi. Non oportet mihi nequitiam ejus prodesse. Hic locus fabulam poscit.

Pythagoricus quidam emerat à futore phœcacia, non præsentibus nummis. Post aliquot dies, venit ad tabernam redditurus: & cùm clausam diu pulsaret, fuit qui diceret: « Quid perdis operam tuam? Sutor » ille quem quæris, elatus combustus est. » Quod nobis fortassè molestum est, qui in » æternum nostros amittimus: tibi minimè, » qui scis futurum ut renascatur ». Jocatus in Pythagoricum. At Philosophus noster tres aut quatuor denarios, non invitâ manu;

système de la Métempychose: il enseignoit qu'après la mort d'un homme son âme passoit dans un autre corps que celui qu'elle avoit d'abord animé.

aventure, remporta ces trois ou quatre dragmes (1) chez lui, en les faisant sonner de temps en temps dans la main. Un peu après, se reprochant le plaisir secret qu'il avoit ressenti de ne pas payer cet argent, & comprenant que sa joie provenoit du petit profit qu'il venoit de faire, il retourna à la même boutique, en se disant à lui-même : « Ce Cordonnier vit encore pour toi. Rends-
» lui ce que tu lui dois. » Ensuite il coula dans la boutique, par une fente de la cloison, les quatre dragmes que ses souliers lui avoient coutés, pour se punir de sa mauvaise cupidité, & de peur de s'accoutumer à retenir le bien d'autrui. Cherchez donc à rendre ce que vous devez; & quand même vous ne seriez assigné de personne, appelez-vous vous-même à votre justice particulière. Que votre créancier soit méchant ou homme de bien, que vous importe? Rendez toujours.

J'ai recommandé l'oubli à votre bienfaiteur; & à vous le ressouvenir. Ce seroit néanmoins se tromper, que de s'imaginer qu'en prescrivant l'oubli au bienfaiteur, nous prétendions le priver entièrement du souvenir de l'action la plus honnête. Il y a des choses que l'on force de préceptes, pour les réduire à un terme raisonnable. Quand nous disons, il ne doit pas s'en souvenir, cela veut dire qu'il ne doit pas publier son bienfait, ni s'en vanter, ni se rendre incommode à celui qui l'a reçu. Car il y a des gens qui courent de cercles en cercles raconter la

domum retulit, subinde concutiens. Deinde cum reprehendisset hanc suam non reddendi tacitam voluptatem, intelligens arrisisse sibi illud lucellum, redit ad eandem tabernam, & ait : « Ille tibi vivit. Tu redde quod » debes. » Deinde per claustrum quæ se commissura laxaverat, quatuor denarios in tabernam inseruit ac misit, pœnas à se exigens improbæ cupiditatis, ne alieno assuesceret. Quod debes, quære cui reddas ; & si nemo poscet, ipse te appella. Malus an bonus sit, ad te non pertinet. Redde.

Illi oblivio imperata est, tibi meminisse mandavimus. Errat tamen, si quis existimat, cum dicimus eum qui beneficium dedit, oblivisci oportere, excutere nos illi memoriam rei præfertim honestissimæ. Quædam præcipimus ultra modum, ut ad verum & suum redeant. Cum dicimus, meminisse non debet : hoc volumus intelligi, prædicare non debet, nec jactare, nec gravis esse.

(1) *La dragme* ou *drachme*, valoit sept à huit sous de notre monnoie.

bonne action qu'ils viennent de faire ; ils en parlent à table & hors de table , à leurs amis & aux inconnus ; ils ne cessent de la corner aux oreilles de tout le monde. C'est pour empêcher le mauvais effet de cette mémoire trop fidèle , & qui tient du reproche , que nous avons exigé l'oubli de la part du bienfaiteur , & que nous l'avons condamné à un silence absolu , en lui ordonnant plus qu'il n'en peut faire. Quand on soupçonne la fidélité de ceux à qui l'on commande , on leur demande au-delà du nécessaire , pour en obtenir précisément ce qu'il faut. Tel est le but de l'hyperbole , de conduire à la vérité par le mensonge. Ainsi le Poète qui a dit :

Plus prompt que les zéphirs , & plus blanc que la neige ,
a dit une chose impossible , afin de faire croire
le possible autant qu'il pouvoit. Et celui qui
a dit :

Plus immobile qu'un rocher ,
Et plus impétueux qu'un fleuve ,

n'a pas prétendu persuader qu'un homme pût être aussi immobile qu'un rocher. L'hyperbole ne se flatte pas d'obtenir tout ce qu'elle ose demander ; mais elle affirme l'incroyable pour parvenir au croyable. Quand nous disons : que le bienfaiteur oublie son bienfait , cela veut dire , qu'il se conduise , qu'il fasse comme s'il l'avoit oublié : que sa mémoire ne paroisse point , & ne nuise pas à sa bonne action. De même , quand nous disons , qu'on

Quidam enim beneficium quod dederunt, omnibus circulis narrant : hoc sobrii loquuntur, hoc ebrii non continent : hoc ignotis ingerunt, hoc amicis committunt. Ut hæc nimia & exprobratrix memoria subsideret, oblivisci eum qui dedit, iussimus ; & plus imperando quàm præstari poterat, silentium suafimus. Quoties parùm fiducia est in his quibus imperas, ampliùs est exigendum quàm fatis est, ut præstetur quantum fatis est. In hoc omnis hyperbola excedit, ut ad verum mendacio veniat. Itaque ille cùm dixit :

Qui candore nives anteirent, cursibus auras;

Quod non poterat fieri, dixit : ut crederetur quantum plurimum posset. Et qui dixit :

His immobilior scopulis, violentior amne.

Ne hoc quidem se persuasurum putavit aliquem tam immobilem esse quàm scopulum. Nunquam tantum sperat hyperbola, quantum audet ; sed iacredibilia affirmat, ut ad credibilia perveniat. Cùm dicimus, qui beneficium dedit, obliviscatur : hoc dicimus,

ne doit point répéter un bienfait, nous ne prétendons point exclure toute répétition; car souvent il est nécessaire de l'exiger des ingrats, & d'en rappeler le souvenir aux personnes reconnoissantes. Quoi! je n'indiquerai pas l'occasion à celui qui l'ignore? Je ne lui ferai pas connoître mes besoins? Pourquoi faut-il qu'il en prétende cause d'ignorance, ou que je lui donne le chagrin de n'avoir pas su qu'il pouvoit m'obliger? L'avertissement peut donc quelquefois avoir lieu, pourvu qu'il soit honnête, & qu'il ne se fasse pas d'une manière trop exigeante, comme si l'on appeloit en Justice.

Socrate disoit un jour à ses amis: *J'aurois acheté un manteau, si j'avois eu de l'argent.* Il ne demandoit à personne en particulier, l'avis étoit pour tous. Ce fut à qui lui fourniroit ce qu'il paroïssoit désirer. En effet, ce que demandoit *Socrate*, étoit en soi peu de chose; mais c'étoit un grand avantage que celui d'obliger *Socrate*. Il ne pouvoit leur faire un reproche plus doux. *J'aurois acheté un manteau, si j'avois eu de l'argent.* Après ces mots, celui qui se hâta le plus de donner, donna encore trop tard. Il avoit déjà manqué à *Socrate*. Si nous défendons d'exiger le retour, c'est à cause de ceux qui l'exigent avec trop de rigueur, & non pour l'interdire absolument, puisqu'il est bon quelquefois de le faire. Un jour *Aristippe* (1)

(1) *Aristippe*, disciple de *Socrate*, dont il adoucit beaucoup la morale.

similis fit oblito. Memoria ejus non appareat, nec incurrat. Cùm dicimus, beneficium repeti non oportere, non ex toto repetitionem tollimus: sæpe enim opus est malis, exactore, etiam bonis, admonitore. Quid ergo? Occasionem ignorantibus non ostendam? Neceffitates illi meas non detegam? Quare nescisse se aut mentiatur aut doleat? Interveniatur aliquando admonitio, sed verecunda, quæ non poscat, nec in jus vocet.

Socrates amicis audientibus: *Emissem*, inquit, *pallium*, *si nummos haberem*. Neminem poposcit, omnes admonuit. A quo acciperet, ambitus fuit. Quidni effet? Quantum enim erat, quod Socrates accipiebat. At multum erat, fuisse, à quo Socrates acciperet. Non illos castigare molliùs potuit. *Emissem*, inquit, *pallium*, *si nummos haberem*. Post hæc, quisquis properaverit, fero dat. Jam Socrati defuit. Propter acerbos exactores repetere prohibemus: non ut nunquam fiat, sed ut parcè. Aristippus aliquandò delectatus unguento: Malè, inquit, istis effeminatis eveniat, qui rem

360 TRAITÉ DES BIENFAITS

ayant senti un excellent parfum, *Malheur* ; dit-il, à ces effeminés qui ont gâté une si bonne chose ! On peut dire de même : *Malheur* à ces maudits trafiquans de bienfaits, qui nous ont privés de cette douce liberté de demander le retour à nos amis ! Pour moi, je ne craindrai pas d'user de ce droit que donne l'amitié. Je n'irai pas, à la vérité, jusqu'à me plaindre, & jusqu'à dire : (1)

Honteusement chassé du lieu de ta naissance,
Je t'ai fait partager ma royale opulence.

Ce n'est point là un simple avis, mais un reproche, un outrage. C'est là faire haïr son bienfait ; c'est autoriser l'ingratitude & la justifier. Il suffit de rappeler le souvenir du bienfait, par des paroles douces & amicales.

Si tu n'eus jamais lieu de te plaindre de moi,
Si jamais ma personne eût des charmes pour toi.

Demandez-vous comment il faut en agir envers les ingrats ? Sans rancune, avec mansuétude, avec grandeur d'âme. Que l'ingratitude, quelque grande qu'elle puisse être, ne vous ôte jamais le plaisir d'avoir obligé ; que jamais elle ne vous arrache ces expressions de repentir : *Je voudrois ne lui avoir pas rendu service*. Allez même jusqu'à vous ré-

(1) Les vers latins sont tirés du quatrième Livre de l'Enéide ; les premiers v. 373, & les seconds,

tam bellam infamaverunt ! Idem dicendum est : malè istis improbis & importunis beneficiorum suorum quadruplatoribus eveniat , qui tam bellam admonitionem inter amicos sustulerunt ! Ego tamen utar hoc jure amicitiae. Nunquam , ne querens quidem , dicam.

Ejectum littore egentem

Excepi , & regni demens in parte locavi.

Non est ista admonitio , non : convicium est. Hoc est in odium beneficia perducere. Hoc est efficere , ut ingratum esse , aut liceat , aut juvet. Satis , abundèque est , submissis & familiaribus verbis memoriam revocare :

Si bene quid de te merui , fuit aut tibi quidquam dulce meum.

Quæris quemadmodum ingrati ferendi sint ? Placido animo , mansueto , magno. Nunquam te tam inhumanus , & immemor , & ingratus offendat , ut non tamen dedisse delectet. Nunquam in has voces injuria impellat : *Vellem non fecisse.* Beneficii

v. 317 , dans les prieres & les reproches que Didon fait à Enée , qui est sur le point de la quitter.

Q

jouir de ce que votre bienfait a été malheureux. Gardez-vous bien de marquer de la surprise & du ressentiment de ce qui est arrivé. Vous auriez plus de sujet de vous étonner du contraire. L'un est détourné de la reconnoissance par l'embarras, par la dépense, par le danger, & par le respect humain ; il craint qu'en payant de retour, il ne soit forcé d'avouer qu'il a reçu : l'autre, par l'ignorance de son devoir, par l'indolence, par ses occupations. Voyez quelle foule de passions environnent le cœur humain, & lui demandent à être rassasiées. Vous ne serez plus étonné que personne ne pense à rendre, où personne ne croit recevoir assez. L'un est esclave de ses plaisirs, de sa gourmandise & de son intérêt : l'autre est tourmenté par l'envie, par l'ambition, & par la gloire des armes ; ajoutez-y l'orgueil & l'amour-propre. Parmi tant de passions turbulentes, comment pouvez-vous chercher la fidélité, qui est une vertu si paisible ? Si vous êtes indigné de voir tant d'ingrats dans le monde, foyez-le donc aussi de voir tant de voluptueux, d'avares, de malades, de figures hideuses & de vieillards foibles & décolorés. L'ingratitude, il est vrai, est un vice affreux, (1) insupportable, qui relâche les liens de la société, &

(1) Comme les Grâces, dit ailleurs Sénèque, président à la reconnoissance, & sont filles de Jupiter, on peut regarder un trait d'ingratitude comme un sacrilège, & un outrage que l'on fait à ces aim-

tui etiam infelicitas placeat. Non est, quod indigneris tanquam aliquid novi acciderit. Magis mirari deberes, si non accidisset. Alium labor, alium impensa deterret, alium periculum, alium turpis verecundia, ne dum reddit, fateatur accepisse: alium ignorantia officii, alium pigritia, alium occupatio. Aspice quemadmodum immensæ hominum cupiditates hient semper & poscant. Non miraberis ibi neminem reddere, ubi nemo satis accipit. Alius libidine infant, alius abdomini servit, alius lucrî totus est: alius invidiâ laborat, alius cæcâ ambitione & in gladios ruente. Adjice æstimationem sui nimiam, & tumorem insolentem. Inter affectus inquietissimos, rem quietissimam, fidem quæris? Si indignaris ingratos esse, indignare luxuriosos, indignare avaros, indignare ægros, deformes, fenes pallidos. Est istud grave vitium, est intolerabile, & quod dissociet homines,

bles immortelles. Quia Charites, Jovis filia sunt, parum se gratè gerere, sacrilegium est, & tam bellis puellis fit injuria. De Benef. L. 1, c. 4.

Q ij

qui détruit absolument cette concorde défilable qui soutient notre foiblesse ; mais ce vice est si commun, que celui qui s'en plaint le plus, n'en est pas exempt lui-même. Examinez en vous-même, si vous avez toujours été reconnoissant envers vos bienfaiteurs, si jamais vous n'avez laissé périr aucun bienfait, si vous en avez toujours conservé un fidèle souvenir. Vous verrez que tout ce qu'on a fait pour vous dans votre enfance, vous est échappé avant votre adolescence ; que les bienfaits reçus dans votre jeunesse ne sont point parvenus jusqu'à votre vieillesse. Nous en avons perdu, vous en avons rejeté, nous en avons peu à peu oublié : il en est d'autres dont nous avons détourné les yeux. La mémoire est une faculté fragile, qui ne sauroit suffire à la quantité des choses qu'on lui confie. Il est nécessaire qu'elle renvoie autant d'idées qu'elle en reçoit, & que les pensées nouvelles chassent les plus vieilles. C'est ainsi que vous n'avez plus aucun respect pour celui qui vous a instruit & élevé. (1) Si vous rentriez profondément en vous-même, peut-être trouveriez-vous, dans votre propre cœur, le vice dont vous vous plaignez si amèrement. C'est être injuste que de vous courroucer contre le crime public ; & insensé, que de condamner le vôtre. Pardonnez, si vous voulez être absous vous-même. = *J'ai perdu*

(1) Lorsque *Sénèque* écrivoit cette phrase,

quod concordiam, quâ imbecillitas nostra fulcitur, scindat ac dissipet; sed usque eò vulgare est, ut illud nec qui queritur quidem effugerit. Cogita tecum, an quibuscunque debuisti, gratiam retuleris; an nullum unquam apud te perierit officium; an omnium te beneficiorum memoria commitetur. Videbis quæ puero data sunt, ante adolescentiam elapsa: quæ in juvenem collata sunt, non perdurasse in senectutem. Quædam perdidimus, quædam projecimus, quædam e conspectu nostro paulatim exierunt: a quibusdam oculos avertimus. In primis fragilis est memoria, & rerum turbæ non sufficit. Necessè est quantum recipit, emittat, & antiquissima recentibus obruat. Sic factum est, ut præceptoris tibi non esset ulla veneratio. Fortasse vitium, de quo quereris, si te diligenter excusseris, in sinu invenies. Iniquè publico irasceris crimini, stultè tuo. Ut absolvaris, ignosce.

conjecture qu'il avoit *Néron* en vue, & qu'il commençoit déjà à en être mécontent.

mon bienfait ! Cet homme n'est pas tel que je le croyois. Hé bien , ne l'imitons pas , & soyons tels que nous devons être. Nous ne pouvons sans honte faire le procès à un ingrat ; se plaindre d'avoir perdu un bienfait , c'est témoigner qu'il n'a pas été bien placé. Plaidons de notre mieux la cause de l'ingrat à notre tribunal. Peut-être n'a-t-il pu faire autrement. Peut-être est-ce ignorance de sa part. Peut-être le fera-t-il dans la suite. Une bonté opiniâtre vient à bout de triompher des méchants. Il n'est point de caractère si dur & si insensible , qu'on ne puisse changer à force de bons procédés. On ne m'a payé d'aucun retour. Qu'y faire ? Ce que font les Dieux qui nous comblent de toutes sortes de biens , qui nous préviennent par leurs bienfaits , avant même que nous soyons en état de les connoître , sans que notre ingratitude soit capable d'arrêter leur générosité. Les uns les accusent d'indifférence à notre égard ; les autres les taxent d'injustice ; celui-ci les exclut du monde qu'il a imaginé , & les condamnant aux ténèbres & à l'oïveté , en fait des être lâches & imbéciles. Cependant , semblables à ces bons peres qui rient des inepties de leurs petits enfants , ils ne cessent d'accumuler leurs faveurs sur ceux qui doutent de leur existence , & qui méconnoissent leurs mains libérales. Ils ne laissent pas d'en agir avec eux comme avec le reste du genre-humain , & ils semblent ne s'être réservé que le pouvoir de faire éclater leur bonté infinie. Ils sont descendre

Perdidi beneficium ! Non est ille qualem speravimus. Simus nos quales fuimus, ei diffimiles. Ingratus non sine nostro pudore protrahitur, quoniam quidem querela amissi beneficii, non bene dati signum est. Quantum possumus, causam ejus apud nos agamus : fortasse non potuit, fortasse ignoravit, fortasse facturus est. Vincit malos pertinax bonitas; nec quisquam tam duri infestique adversus diligenda animi est, ut etiam vi tractus bonos non amet. Non est mihi relata gratia. Quid faciam? Quod Dii omnium rerum optimi auctores, qui beneficia ignorantibus dare incipiunt, ingratis perseverant. Alius illis objicit negligentiam nostrî, alius iniquitatem: alius illos extra mundum suum projicit, & ignavos, hebetesque sine luce, sine ullo opere destituit. Nihilominus tamen more optimorum parentum, qui maledictis suorum infantium arrident, non cessant Dii beneficia congerere, de beneficiorum auctore dubitantibus. Sed æquali tenore bona sua per gentes populosque distribuunt, unam

des pluies fécondes sur la terre ; ils soulèvent les flots par l'haleine des vents ; ils marquent la durée du temps par le mouvement des corps célestes ; ils tempèrent la rigueur des hivers & la chaleur des étés par le retour intermédiaire des zéphirs ; ils souffrent patiemment nos murmures , & ils sont toujours prêts à nous pardonner nos fautes & nos erreurs criminelles. Imitons-les ces êtres bien-faisants ; fessons du bien aux autres , quoique nous ayons souvent été trompés dans nos espérances. La chute d'une maison n'a jamais empêché de la relever. Souvent nous rebâtissons sur le même sol , des villes qui ont été détruites & renversées de fond en comble. Cet homme est ingrat ; ce n'est pas à moi , c'est à lui-même qu'il a fait tort. J'ai jouï de mon bienfait en le donnant. Il est d'une grand âme de perdre & de donner toujours.

(1) *EXTRAIT DE L'ÉPITRE LXXXI.*

VOUS vous plaignez d'avoir obligé un homme ingrat. On ne laisse pas de semer après une mauvaise moisson. Personne n'a la main si heureuse dans ses bienfaits, qu'il ne

(1) Sénèque a composé 124 Epitres. Comme la quatre-vingt-unième contient plusieurs pensées qui ont du rapport à la matière des bienfaits, j'ai cru

potentiam fortiti, prodesse. Spargunt opportunis imbribus terras : maria flatu movent ; siderum cursu notant tempora ; hiemes, æstatesque interventu lenioris spiritûs molliunt ; errorem labentium animarum placidi ac propitii ferunt. Initemur illos. Demus, etiamsi multa in irritum data sint. Neminem ab excitandâ domo ruina deterruit, & urbes haustas sæpius eodem solo condimus. Ingratus est. Non mihi fecit injuriam, sed sibi. Ego beneficio meo, cum darem, usus sum. Hoc est magni animi, perdere & dare.

EX EPISTOLA LXXXI.

QUERERIS incidisse te in hominem ingratum. Post malam segetem, serendum est. Nemo habet tam certam in beneficiis ma-

devoir en faire usage, pour ne rien omettre sur ce sujet de la doctrine de notre Philosophe. Il est inutile de prévenir que ces maximes sont absolument détachées les unes des autres, & qu'elles ont un peu plus de liaison dans l'original.

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un manuscrit qui a pour titre: *Analyse des Traités des Bienfaits & de la Clémence de Sénèque, en latin & en françois, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 5 Août 1775.*

Signé, TERRASSON.

P R I V I L È G E G É N É R A L.

LOUIS, Par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre: A Nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres, nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT, notre amé le sieur BARBOU, Imprimeur, Nous a fait exposer qu'il desire-
roit faire imprimer & donner au Public plusieurs Ouvrages ayant pour titre: *Selecta Senecæ opera in Gallicum conversa; Analyse des Traités des Bienfaits & de la Clémence de Sénèque, en françois & en Latin; Regula Cleri; Fr. Jos. Desbillons Fabula Æsopiæ; Quintilien, de l'Institution de l'Orateur, par l'Abbé Gedoin.* S'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer lesdits ouvrages au-

tant de fois que bon lui semblera ; & de le vendre , faire vendre & débiter par-tout notre Royaume , pendant le temps de six années consécutives , à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs , Libraires & autres personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer ou faire imprimer , vendre , faire vendre , débiter , ni contrefaire lesdits ouvrages , ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être , sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant , ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des exemplaires contrefaits , de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , & l'autre tiers audit Exposant , ou à celui qui aura droit de lui , & de tous dépens , dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris , dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression desdits ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs , en beau papier & beaux caractères , conformément aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq , à peine de déchéance du présent Privilège ; qu'avant de l'exposer en vente , le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression desdits ouvrages , sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée , ès mains de notre très-

cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur HUE DE MIROMÉNIL, qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMÉNIL; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayants-causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits ouvrages, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Fontainebleau, le dix-neuvieme jour d'Octobre, l'an de grâce mil sept cent soixante-quinze, & de notre règne le deuxieme.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n° 343, fol. 39, conformément au Règlement de 1723. A Paris, ce 25 Octobre 1775. Signé, H U M B L O T, Adjoint.



INDICULUS AUCTORUM,

Quos in lucem edidit J. BARBOU, quorumque editio locupletatur tum egregiis diagrammatibus, tum emendatissimis viticulis, exaratis a celebratissimis DD. Cochin & Eisen, aliisque celeberrimis Magistris, in - 12.

CATULLUS, Tibullus, Propertius.

Lucretius.

Virgilius, 2 vol. in-12, 1767.

Horatius.

Juvenalis & Persius.

Phædri & Aviani Fabulæ.

Martialis Epigrammata, 2 vol.

Pub. Ovidius Naso, 3 vol.

Lucani Pharsalia cum Supplementis Maii.

Plauti Comœdiæ, 3 vol.

Cæsar's Commentaria, 2 vol.

Q. Curtius.

Sallustius.

Velleius Paterculus.

Eutropius.

Cornelius Tacitus, 3 vol.

Bezæ, Mureti & J. Secundi Juvenilia.

Encomium Moriæ.

Cornelius nepos.

Justinus.

P. Desbillons Fabulæ.

Sarbievii, (Casimiri) Carmina.

Sarcotis & Caroli V. Carmina, à P. Masenio,

1771.

Ciceronis Opera , 14 vol.
Plinii Epistolæ , & Panegyricus Trajano dictus.
Imitatio Christi ex recensione Valart.
Novum Jesu Christi Testamentum.
Vanierii Prædium rusticum , 1774.
Selecta Senecæ opera cum interpretatione gal-
lica.
Titus Livius ex recensione Lallemant , 7 vol.
1775.

